Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION



QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12683 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 8 NOVEMBRE 1985

Clarification franco-allemande ?

A l'automne 1963, le général de Gaulle, qui avait signé le 20 janvier précédent le traité de l'Elysée avec Conrad Adenauer, mais qui avait été furieux du préambule dont le Bundestag l'avait assorti, constatait que les traités se fanaient aussi vite que les roses. Toutes proportions gardées, M. Mitterrand serait sans doute fondé à trouver que lui aussi, malgré les fréquentes protestations d'amitié, n'est pas vraiment payé de retour par M. Kohl.

Le nouveau sommet franco-allemand s'est ouvert en effet ce jeudi 7 novembre à Bonn dans un climat un peu décevant. Depuis six mois, la collaboration entre les deux capitales a connu plus de déconvenues, en tout cas du côté français, que de motifs de satisfaction. Au sommet des sept pays occidentaux les plus industrialisés, au début de mai à Bonn, M. Kohl a adopté sur différents sujets des positions beaucoup plus proches de celles de la Maison Blanche que de l'Elysée.

Le projet d'avion de combat européen, qui reposait largement sur l'éventualité d'une mise en œuvre commune, a capoté, après celui d'un nouveau char franco-allemand, remplacé au dernier moment par un... hélicoptère antichar. Les réticences de la RFA sur le développement de l'ECU, souhaité par la France, pouvaient préfigurer celles, moins visibles il est vrai, du chancelier à propos du financement de l'opération Euréka, malgré quelques promesses globales.

La coopération entre grandes firmes industrielles, en dépit de certains accords spectaculaires, se heurte toujours à de sensibles différences entre les deux pays, en particulier le degré d'endettement des sociétés et la part respective du secteur public en RFA et en France. Quant à l'initiative de défense stratégique du président Reagan, elle a manifestement trouvé à Bonn une oreille beaucoup plus complaisante qu'à Paris.

Pourtant jamais autant qu'aujourd'hui l'avenir de la Communauté européenne n'a semblé à ce point lié à la capacité des Français et des Allemands d'agir de concert. C'est vrai du projet Euréka bien sûr, auquel les travaux de la conférence de Hanovre viennent de donner un départ beaucoup plus prometteur qu'on ne le prévoyait. Mais c'est aussi le cas de la réforme des institutions de la CEE. Dans le débat sur la marche à l'« union européenne », la France et la RFA occupent en quelque sorte, parmi les « grands » de la Communauté, une position centriste, à égale distance des maximalistes (l'Italie et la Commission de Bruxelles) et des réservés : les Britanniques.

C'est pourquoi il importe que MM. Kohl et Mitterrand ajustent leurs positions avant le prochain conseil des Douze, convoqué les 2 et 3 décembre à Luxembourg. L'un et l'autre, aux prises avec de sérieuses difficultés électorales, ressentent la nécessité de prouver le mouvement en marchant. M. Mitterrand par conviction philosophique déjà ancienne, M. Kohl moins profondément sans doute, mais sous la pression d'un ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, qui fait désormais figure de « grand européen » du cabinet.

Le tête-à-tête Paris-Bonn, qui a parfois si fort indisposé d'autres capitales de la Communauté, n'a de sens qu'au service d'une cause plus vaste : celle de l'Europe. C'est la conclusion à laquelle on est arrivé du côté français et sans doute aussi du côté allemand.

(Lire nos informations page 3.)

LA PRISE D'OTAGES EN COLOMBIE

Affrontement à Bogota entre l'armée et la guérilla

L'armée colombienne continuait ce jeudi 7 novembre à donner l'assaut au palais de justice de Bogota, occupé depuis la veille par un commando d'insurgés membres du M-19 détenant des otages. La plupart de ceux-ci auraient cependant été libérés. Selon les premières informations les combats ont fait une vingtaine de morts.

De notre envoyé spécial

Bogota. – C'est la place que M. Mitterrand a traversée voici quinze jours avant d'entendre M. Betancur lui parler du processus de paix engagé avec la guérilla. La place Bolivar, au cœur de Bogota. Les jours ordinaires, on y voit des pigeons et des soldats à casque à pointe qui font la relève de la garde. Depuis vingt-quatre heures, les chars y sont en position, et les soldats en casque de combat ont remplacé les fifres et les tambourins.

Un silence écrasant pèse sur le rectangle couleur ocre où le congrès et le palais de justice se font face, entre la cathédrale et un bâtiment de style colonial. De temps en temps, des tirs éclatent, ou bien de longues rafales. Des hommes se précipitent en courbant la tête : des ambulanciers qui emportent des blessés dans des couvertures, ou des soldats qui changent de position. Dans le palais de justice, aux vitres criblées de balles, les insurgés du M-19 tiennent en otages on ne sait au juste combien de magistrats. Leur action risque de tourner au fil des heures à l'opération kamikaze. Pour eux, il n'est pas de processus de paix qui tienne. C'est la guerre, la vraie, que mène le plus jeune et le plus impatient des mouvements de guérilla colombiens.

La nuit s'étire, glaciale, traversée d'éclairs et de fumée. Au troisième étage du palais, vingt ou trente guérilleros continuent de tenir tête, avec leurs prisonniers, à plusieurs centaines de militaires et de policiers.

CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 6.)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET LOIS DU MARCHÉ

Les télévisions privées dans l'impasse

La télévision privée est aujourd'hui dans l'impasse la plus complète. Le 4 janvier dernier, le président de la République décidait de libéraliser es ondes en donnant le feu vert à la création de télévisionslocales. Onze mois plus tard, cette décision politique se etrouve prise au piège d'un redoutable imbroglio techniqu: et économique.

Le gouvernement et les candidats aux futures stations privées sont perdus dans le dédale du plan de fréquences et des problèmes de diffusion. Démentant l'optimisme inébranlable du président de Télédiffusion de France (TDF), techniciens et experts de l'établissement public sont convaincus que le découpage du pays en deux réseaux multi villes et une quarantaine de télévisions locales n'est pas viable. Le dossier des télévisions privées a été monté à l'envers.

« Le président de TDF affirme que les réseaux multi villes desserviront 18 millions d'habitants. Dans le meilleur des cas, nous pourrons en toucher 10 millions. » Cette remarque désabusée d'un ingénieur de TDF donne la mesure de l'étendue des dégâts. Ainsi on sait qu'à Lille, à Lyon, à Marseille les nouveaux émetteurs ne deserviront que quelques centaine: de milliers de téléspectateurs ur les millions d'habitants. Encoe faudra-t-il que de nombreu: foyers modifient leurs antenes, soit pour capter les futurs chaînes, soit pour continuer : recevoir les émissions du servic public. La télévision privée rique donc de n'être qu'un mirag pour les trois plus grands bassin de population après la capita:.

A Pris, la situation n'est guère plus brillante. La tour Eiffel pourrait prmettre de toucher sept foyers ur dix, mais son utilisation par TIF dépend du bon vouloir de M. Chirac, et la négociation s'étermeen partie de bras de fer politico-financier.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire la suite page 35.)

LES ÉMEUTES DANS LES QUARTIERS ANTILLAIS

L'Angleterre malade du racisme

Le discours du Trône prononcé, mercredi 6 novembre, par la reine confirme l'intention du gouvernement de Mme Thatcher de renforcer la répression des violences.

De notre envoyé spécial

Londres. – « *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.* » Heureux celui qui peut connaître le pourquoi des choses. Considérée avec les instruments de la pensée rationnelle, la crise de violence raciale que vient de subir la Grande-Bretagne en septembre et en octobre est un défi à l'analyse.

Ce qui fait dire à l'un des plus brillants éditorialistes de la presse britannique, Peter Jenkins, du *Sunday Times*, qu'une émeute est un *« événement à la recherche de sa propre signification »*. La violence qui se déchaîne un soir un peu trop chaud dans une banlieue un peu trop pauvre face à des policiers un peu trop brutaux ne trouve, en définitive, sa raison qu'en elle-même, rétive à toutes les dissections des docteurs de la science et de la politique.

Handsworth, Toxteth, Tottenham et Brixton, faubourgs obscurs, ont brusquement éclairé de leurs incendies les métropoles éberluées. Les beaux quartiers de Birmingham, de Liverpool et de Londres ont été contraints, malgré qu'ils en aient, de tourner leurs regards vers ces « trous noirs » qu'on souhaitait invisibles, mais qui se sont révélés de redoutables réservoirs d'énergie destructrice.

On avait cru que les émeutes de juillet 1981, sur ces mêmes lieux, ne se renouvelleraient pas. Il suffisait, pensait-on, de suivre les recommandations de lord Scarman, doyen des juges britanniques, auteur d'un rapport célèbre sur les conditions de vie dans les ghettos noirs des grandes villes. Un cocktail de mesures sociales comprenant la création de « community relations councils » (conseils des relations intercommunautaires), le déblocage de crédits pour les centres sociaux et la formation professionnelle, et surtout la mise en œuvre de la « ommunity policing », forme britannique de l'îlotage policier, pour garantir la paix civile.

Quatre ans plus tard, tout est à recommencer. L'échec de cette politique est flagrant, et au malaise chronique de la population noire s'ajoute maintenant la grogne policière, fait rarissime outre Manche...

Il aura donc suffi de quatre week-ends consécutifs d'émeutes pour dstabiliser édifice social dont la solidité permettait vaille que vaille à l'Angleterre de faire face à ses difficultés. Le Royaume-Uni et la maîtresse femme qui le gouverne n'avaient vraimen pas besoin de cela, dans une période où il faut effectuer un parcours économique et psychologique à haut risque, reconvertir douloureusement un appareil industrie suranné, et s'habituer à n'être plus le centre d'un empire où le soleil ne se couche jamais...

LUC ROSENZWEIG.

(Lire la suite page 4.)

La passion des biographies

Il paraît deux biographies par jour. Autant que de romans policiers. Les vitrines de libraires se changent en galeries de portraits, en photos de classe, en mémentos. Demandez de la « vie » en tranche ! Un destin hors série ! Toute une époque !...

Entre la photo de bébé sur son coussin, yeux au ciel, bouche ourlée et le masque du même sur son lit d'agonie, paupières bistres, lèvres pincées par le vide, quels mélanges de hasards et d'envies, de chromosomes et d'histoire, de gènes et de plaisirs, ont fait de celle-ci une favorite, de celui-là un général, un poète, un meneur, un voyant ? La curiosité pour la genèse des grands destins ne s'étend pas, cet automne 1985 : elle submerge toutes les autres.

Les hautes figures toutes catégories continuent de fournir les gros bataillons. Après « les » Hugo – centenaire oblige, – voici pêle-mêle des vies de la Duchesse de Chevreuse, Julie de Lespinasse, Voltaire. Ces dernières semaines, c'était le tour de de Gaulle (suite), Sartre, Céline. Suivent de près Tourgueniev, Strindberg, Simone de Beauvoir. Dans bien des cas d'écrivains, on lira leurs existences avant d'avoir lu leurs œuvres, sans intention de s'y reporter, comme s'il s'agissait de trapézistes ou de secrétaires d'Etat; pour le plaisir de manger de la vie.

Les gens de spectacle et leurs concurrents du *show* politique font désormais partie des biographiables : non plus seulement à l'âge de la retraite, mais à leur zénith, à mi-vie. Pour griller les confrères, les éditeurs font portraiturer les stars potentielles de demain. L'esprit « Loto » gagne l'édition : les livres sur Delors et Rocard talonnent « les » Mitterrand.

Les vedettes s'épuisant, les vies anonymes s'ajoutant aux glorieuses, les souvenirs de sans-grade d'éclatent. La piétaille prend sa revanche, avec ses poilus sépia, ses aïeux en longues blouses, encore des vies, toujours des vies...

Pourquoi ces ventrées de destinées augustes ou obscures ? C'est tout bête : parce que le public en redemande. Les chiffres sont là. Les achats de « vies » ont dépassé, ces derniers mois, ceux des livres d'histoire et des policiers. Ils approchent les records des romans sentimentaux. Les vieux lecteurs apaisent ainsi leur nostalgie ; les jeunes, tout aussi preneurs, étanchent leur soif d'authentique.

Personnalisation outrée de la vie politique, consommation forcée de prodiges à longueur d'antenne, nécrologies à tous les repas, besoin d'exister par procuration faute de vivre soi-même des vies photogéniques, rejet de romans trop nombriliques et formalistes, sensation que notre Histoire n'est plus à faire, qu'elle est derrière nous ou bien qu'elle est le fait des hommes plus que des idées et des masses... : les origines de cette boulimie ne manquent pas.

Le phénomène, lui, est là. L'avenir dira si l'édition du vingtième siècle a crevé ou non, bouche ouverte, de grande bouffe biophagique !

B. POIROT-DELPECH.

(Lire « le Monde des livres » pages 25, 30 et 31.)

débats

PÉDAGOGIE CIVIQUE

Le citoyen est mal informé par le pouvoir. Jean Toulat s'étonne qu'on veuille afficher dans les écoles la Déclaration des droits de l'homme mais, que, en même temps, on fasse si peu de cas de la vie humaine. Sur un autre terrain, Mgr Georges Gilson déplore le manque de formation des Français sur l'impôt, ainsi que le goût de l'Etat pour les jeux et l'augmentation des amendes aux fins de moderniser la police.

Les jeux, les amendes et l'impôt

Ceux qui nous gouvernent ne doivent pas traiter les Français comme des enfants

par GEORGES GILSON (*)

LES Français n'aiment pas payer des impôts. Ils ne sont pas les seuls. Mais, dans notre pays, ceux qui nous gouvernent, plutôt que de chercher à former et à informer les citoyens sur l'utilité de la participation financière à l'œuvre commune, préfèrent parfois suivre une méthode pédagogique apparemment plus facile : celle du bonbon au miel.

Ma mère me donnait cette friandise pendant la guerre lorsqu'il me fallait prendre de l'huile de foie de morue. Le fortifiant était d'un goût détestable ; alors, pour faire « *passer la pilule* », elle me donnait une sucrerie.

Les Français seraient-ils de grands enfants ? Je ne le pense pas. Il faut alors avoir le courage de présenter les choses clairement. Parler vrai. Ceux que les Français ont délégué aux affaires de l'Etat doivent, sur ce point, s'interroger...

Deux exemples :

— **Les jeux.** Chacun sait que, par les loteries ou autres concours de pronostic, l'Etat fait une ponction non négligeable sur les biens dl es parieurs. Il se donne la part du lion. Or, depuis plusieurs années, le nombre de ces jeux de hasard a augmenté d'une manière absurde. *On joue sur l'instinct du* gain facile et beaucoup se laissent prendre à cette drogue qui interdit de bien gérer le présent, mais porte au rêve d'un demain merveilleux.

Pour un qui gagne des sommes inimaginables, des milliers et des milliers s'appauvrissent. Je ne dis pas que jouer est un mal. Toute activité ludique n'est pas contraire à la morale. Mais, comme pour l'alcool, l'excès est un très grand danger.

Et il n'est pas bon de jouer avec ce désir de l'argent qui, s'il n'est pas maîtrisé, anesthésie le sens des responsabilités familiales, le goût de la solidarité, l'exigence de l'*engagement pour la justice.*

— **Est étonnante aussi l'extraordinaire augmentation des amendes** que les autorités infligent, depuis le 1er octobre, à la *suite de certaines contraventions.* La circulation automobile n'est pas un jeu. La faute de conduite n'est pas un moyen qui permettrait aux autorités de percevoir un impôt indirect.

L'automobile, même si certains y trouvent une réelle détente, voire un plaisir, est d'abord un moyen de transport. Contrevenir aux règles du code de la route est une faute qui parfois peut être très grave. Punir ici est souvent un bien.

Il est donc normal de payer des amendes. Mais ce régime devient insupportable — et peut-être irréalisable, car beaucoup de jeunes ne pourront jamais s'acquitter des sommes exigées, — lorsque l'on en fait un moyen de prendre de l'argent aux contribuables pour une œuvre positive nécessaire, en l'occurrence la modernisation de la police.

On dit que les Français sont cartésiens, que leur raison maîtrise leur action. Je me demande si, en cette affaire, on a fait travailler sa raison. Réfléchissons. L'amende a pour but — en morale — d'éduquer *les gens à plus de prudence et au* respect des lois.

Le législateur a comme finalité de faire en sorte que, peu à peu, le nombre des contrevenants diminue. *Dans une société où chacun* serait plus attentif à son prochain, il n'y aurait que peu de contraventions. Ainsi, l'éducateur s'efforce de promouvoir le respect des règles de la circulation... Mais ce parcours éducatif semble aujourd'hui se heurter à une autre visée : moderniser la police. Cette modernisation est nécessaire. Elle est même exigée par la population, qui ressent confusément un besoin de sécurité. Si l'on veut moderniser correctement, il faut trouver *les moyens financiers.*

Et, pour trouver les moyens financiers, on demande à la caisse des contraventions de les fournir. La conclusion est simple : il faut inviter *les automobilistes* à contrevenir largement aux règles de conduite ! Bientôt des affiches seront collées sur les murs des villes ou sur des panneaux le long *des routes nationales : elles montreraient* une voiture roulant à vive allure, une moto brûlant un feu rouge, ou, pourquoi pas ? une automobile accidentée, etc., avec ce *slogan* : « *Merci, vous servez la* sécurité des gens ».

Plus que paradoxale, cette situation peut devenir absurde.

En morale, la fin ne justifie pas les moyens.

* *Evêque du Mans.*

Le droit à la vie

Il est temps d'initier les futurs citoyens, dès l'école, au prix inestimable de la personne humaine

par JEAN TOULAT (*)

AFFICHER dans les écoles la Déclaration des droits de l'homme : qui n'approuverait ce projet du ministre de l'éducation ? Il s'en faut, même en France, que soit parfaitement observée la Déclaration universelle qui fut promulguée à Paris, au palais de Chaillot, en 1948. C'est particulièrement vrai pour l'article 3, le plus fondamental : « *Tout individu a droit à la vie.* »

Aujourd'hui même, comme les trois cent soixante-quatre autres jours de l'année, quelque trente-quatre personnes auront trouvé la mort sur nos routes, et huit cent quatre-vingts auront été blessées, peut-être mutilées à vie. C'est la moyenne quotidienne. L'opinion, si choquée par les deux accidents ferroviaires de Flaujac et d'Argenton, en août dernier, oublie trop que la route cause chaque jour une catastrophe comparable. Fatalité ? Nullement.

Si les citoyens français, par respect de la vie humaine, acceptaient et observaient certaines mesures, notre taux de mortalité routière se rapprocherait de ceux de la Grande-Bretagne ou du Japon, deux fois moins élevés.

L'alcoolisme ? La France en détient toujours le record mondial. Un fléau qui remplit les hôpitaux, les prisons, les cimetières, tout en vidant les caisses de la Sécurité sociale. Là encore, *le mal pourrait reculer si,* par exemple, on appliquait le rapport Bernard de 1980.

Mais les recommandations du professeur ont été noyées dans le pastis. *Les temps n'ont guère* changé depuis 1903, lorsque Péguy disait : « *A la Chambre, l'empoisonnement alcoolique n'a jamais été mis en cause.* »

A l'actif de nos dirigeants actuels : la condamnation à mort de la guillotine. Mais 60 % des Français continuent à regretter qu'on ne puisse « *couper un homme en deux* », selon le mot de *Badinter*, oubliant que la meilleure façon d'inspirer le respect de la vie, c'est de refuser de l'enlever au nom de la loi.

En revanche, le pouvoir socialiste a aggravé ce qu'avait déjà légalisé le précédent septennat : la violation de ce droit primordial de l'enfant qu'a rappelé le Conseil de l'Europe le 3 octobre 1979 : « *le droit à la vie dès la conception* ».

Non seulement la suppression de l'enfant avant sa *naissance* est devenue licite, mais depuis 1983 elle est remboursée. Et cet acte — objectivement un meurtre — se répète, paraît-il, près de *mille fois chaque jour.*

« *Nous avons du sang sur les mains* », déplorait le pape Paul VI, le 1er janvier 1970, à propos de la guerre et du commerce des armes. Dans ce dernier domaine, la France, là encore, reste championne du monde par rapport à sa population. En 1984, pour la première fois, nos livraisons d'armes (30 milliards de dollars) ont même dépassé — très légèrement — nos exportations agro-alimentaires (29,7 milliards) : les canons avant le pain ! Et ces armes *ne servent pas seulement* à la parade.

Nos chars AMX, aux mains des Irakiens, ont écrasé des villages kurdes, comme nos Exocet, pendant la guerre des Malouines, ont coulé le *Sheffield* et l'*Atlantic Conveyor*, envoyant ainsi par le fond plus de deux cents de nos amis britanniques.

Et le *Rainbow-Warrior* ? A vrai dire, le sabotage du bateau de Greenpeace n'est « rien » par rapport à l'enjeu de notre stratégie anticités, qui programme l'extermination éventuelle de millions de personnes ; condamner l'explosif d'Auckland *et justifier* la bombe de Mururoa, c'est filtrer le moucheron et avaler le chameau.

Il est grand temps d'initier les futurs citoyens, dès l'école, au prix inestimable de la personne humaine. A l'enseignement de la Déclaration des droits pourrait s'ajouter celui de la Déclaration des devoirs de l'homme qu'avait prévue la Constitution de l'an III, en 1795.

Elle comportait, entre autres, cet article fondamental : « *Tous les devoirs de l'homme dérivent de ces deux principes, gravés par la nature dans tous les cœurs : ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.* »

Qui ne voudrait voir respecter son droit à l'existence ? Car, « *même si la vie ne vaut rien, rien ne vaut la vie* ».

(*) Auteur de *Un combat pour la vie* (Nouvelle Cité).

COURRIER DES LECTEURS

L'impôt sur le rêve

Le Loto sportif fait recette. Le gouvernement et le mouvement sportif sont ravis de la réussite de ces concours de pronostics que beaucoup de monde, hier encore, condamnait sévèrement. Ce nouvel « impôt sur le rêve » (Lois-Jean Calvet) vient boucher les trous d'un budget de rigueur mais vise aussi, en accentuant le refuge dans l'imaginaire, à combler le vide d'une vie très souvent dépourvue de sens. Idéologiquement, non plus, l'opération n'est pas neutre. Si le jeu reflète le niveau de développement culturel d'un pays, l'image ludique de la France — avec la Loterie, le Tiercé, *le Quarté, le Derby, le Tac-tac*, les Bingos, etc. — a de quoi inquiéter. Plus encore que les néo-mysticismes, les jeux de hasard anesthésient le réel, calment la violence d'une population aujourd'hui durement touchée par la crise mais certaine, demain, de rencontrer la « divinité argent ».

Le gouvernement de gauche a renié sa parole. Peu de temps avant l'*élection présidentielle* de 1981, M. Mitterrand ne déclarait-il pas : « *Les ressources extra-budgétaires ne sont pas un surplus mais un substitut. Le masque est jeté. Il est donc temps de lever cette hypothèque et que l'Etat assume ses responsabilités.* » Pendant trois ans, Mme Avice ne cessa de répéter qu'il fallait budgétiser les ressources extra-budgétaires et de souligner que « *les concours de pronostics poseraient un important problème moral* ». (...)

Dans son livre *les Jeux et les Hommes*, Roger Caillois note : « *L'aléa est une démission de la volonté, un abandon du destin.* » Les jeux de hasard sont des machines à distiller le rêve. Le peuple n'est plus l'*acteur de son existence*. Son sort est entre les mains du destin. La gauche voulait faire le bonheur réel de la population, elle ne lui offre qu'un bonheur illusoire. On était en *droit d'attendre de ce gouvernement* autre chose que l'exploitation *accélérée de la crédulité.*

MICHEL CAILLAT
rédacteur de la revue Quel Corps ?,
coauteur des Dessous de l'Olympisme.
(Ed. La Découverte.)

Et Kauffmann et Seurat ?

La libération des otages soviétiques à *Beyrouth confirme, une fois* de plus, que la Syrie est capable de bien des choses au Liban. La puissance régionale qui a contraint des geôliers fanatiques à libérer les diplomates russes est-elle vraiment incapable de provoquer la libération de Seurat, de Kauffmann et des autres ?

Dans le marché syrien, où tout a un *prix*, la *France est-elle prête* à mettre en jeu toute son influence morale, culturelle, commerciale, financière, diplomatique et même militaire pour sauver sa dignité et les idées que défendent Seurat et Kauffmann, devenus hommes-symboles ? (...).

A quoi sert-il de parler aujourd'hui de dissuasion nucléaire quand on n'arrive, hélas, même pas à dissuader les plus lâches des groupuscules ? Quand on n'a même plus le courage de traiter à pied d'égalité avec un Etat du Proche-Orient ?

La peur... Ce fléau occidental ne libérera pas les Français détenus ou à détenir. Dans le monde de la terreur, plus précisément en Orient, on admire les courageux, de quelque couleur qu'ils soient. On les craint, et on finit par les aimer. Cette psychologie, la France continuera-t-elle à l'ignorer ?

ANTOINE DAHER,
médecin, Saint-Mandé.

Exécution

C'est à tort qu'un de vos lecteurs, dont la lettre a été publiée le 30 octobre, vous reproche d'employer le terme « exécuter » pour désigner — comme les journaux télévisés — la mise à mort d'otages. *Le Petit Robert* donne, en effet : « Par extension : Faire mourir pour se venger. *V.* abattre, assassiner, tuer. *Bandits qui exécutent un mouchard.* » Et la récente 2e édition du *Grand Robert* : « Par extension. Faire mourir... *sans jugement. Exécuter froidement, sauvagement quelqu'un* » [c'est exactement notre cas !] (...).

J.-J. HEMARDINQUER,
maître-assistant à l'EHOSS.

LU

« CE QUE JE CROIS », de Jean Delumeau

N'ayez pas peur

PAR *les temps qui courent*, les voix sereines se font rares dans l'Eglise : d'où *la bonne surprise que constitue* la publication du *Ce que je crois* de Jean Delumeau. L'historien du *Péché et de la Peur* (1) a une manière bien à lui de dire ce qui va et ce qui ne va pas. Son registre est celui de la confidence chuchotée, plus que de la pétition militante. Et son affection pour l'Eglise n'a d'égale que sa crainte d'un retour à une mentalité préconciliaire, celle de la « citadelle assiégée ».

Jean Delumeau est fasciné par l'*infiniment* grand et l'*infiniment* petit. Sa foi prend racine dans cet espace qui sépare Newton et François d'Assise. La science moderne, dit-il, ne nie pas Dieu : au contraire, elle accroît la part *du mystère. « Science et religion s'épaulent mutuellement. »*

Sa théologie n'est pas celle du *Dieu* tonnant et vitupérant *qui*, pendant des siècles, a régné sur les consciences occidentales, mais celle d'un *Dieu qui aime* et respecte profondément la liberté de l'homme. Et c'est au nom même de cette liberté qu'il retourne au pape son propre appel : « *N'ayez pas peur.* »

N'ayez pas peur de reprendre hardiment la marche en avant de l'œcuménisme. Attaché à l'unité des chrétiens dont l'historien connaît toutes les vicissitudes, Jean Delumeau ne croit pas que les divergences de conception sur les ministères avec les protestants soient suffisantes pour reculer l'heure des retrouvailles.

N'ayez pas peur des expériences conjugales qui ne sont pas celles de la morale familiale et sexuelle *de l'Eglise, mais n'en contribuent* pas moins à une maturité différente du couple. Cet heureux grand-père n'est pas choqué par les mariages à l'essai. Il sort de ses gonds (l'unique fois) devant l'attitude de l'Eglise sur la contraception artificielle, qu'« *un gouvernement de célibataires a condamnée globalement, sans en avoir discuté* », notamment *avec les femmes.*

N'ayez pas peur, enfin, de l'avant-garde théologique en Amérique latine ou en Asie. Jean Delumeau est convaincu que les Eglises ont une formidable carte à jouer sur le terrain de la lutte pour les droits de l'homme, la *justice sociale et le développement.* Entre marxisme et capitalisme, entre totalitarisme et réaction, *entre Jaruzelski et Pinochet*, les chrétiens ne manquent pas de raisons de crier. « *Il y va,* dit l'auteur, *de leur crédibilité dans le monde actuel et de la fidélité à leur idéal spirituel.* » Ce doux professeur ne dédaigne *pas, au* nom de sa foi, les engagements les plus radicaux !

HENRI TINCQ.

(1) *J. Delumeau, qui est professeur* au Collège de France, a également écrit *la Peur en Occident* et *le Péché et la Peur.*

★ Ce que je crois, de Jean Delumeau, Grasset, 360 p., 89 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : 42-46-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

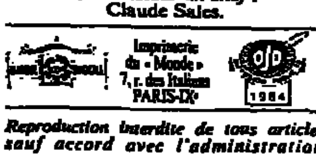
Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1,20 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 90 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

هكذا من الأصل

étranger

EUROPE

Italie

EN DÉPIT DE SES PROPOS SUR LE TERRORISME PALESTINIEN

M. Craxi obtient une large majorité au Parlement

De notre correspondant

Rome. – Que le succès de la procédure de conciliation intervenue entre les cinq partis de la majorité italienne doive davantage à la raison qu'à l'amour, on en a eu la preuve le mercredi 6 novembre, lors du débat de confiance devant le Parlement. Le premier ministre socialiste, M. Bettino Craxi, était en train de répondre aux différents intervenants lorsque, à propos de l'OLP, il se laissa aller à exprimer très franchement sa pensée : *« La lutte armée et le terrorisme font seulement des victimes innocentes et ne résoudront pas le problème palestinien ; mais je n'en conteste pas la légitimité. »* La première exclamation indignée partit-elle des bancs du Mouvement social italien (extrême droite) ou d'un éminent représentant du Parti républicain, membre de la majorité ? Toujours est-il que le grondement s'enfla au point que la présidente de l'Assemblée, Mme Nilde Jotti, dut lancer un rappel à l'ordre.

Le président du conseil, qui a le goût de la provocation, appela alors les grands ancêtres à la rescousse : *« Lorsque Giuseppe Mazzini* (1), *dans sa solitude, se morfondait pour une Italie unifiée, lui, le noble, le religieux, l'idéaliste, il envisageait tout à fait des assassinats politiques. Quand on veut libérer son pays de l'occupation étrangère, contester le recours aux armes c'est aller contre l'histoire. »* L'impensable arriva : aux applaudissements des socialistes se joignirent ceux, nourris, du PC et de l'extrême gauche ! Qu'allaient faire les républicains, par qui la crise avait été ouverte le 16 octobre à propos de la politique moyen-orientale du gouvernement ? Un de leurs représentants déclara, dans la salle des pas perdu, que son parti ne se reconnaissait pas dans les propos de M. Craxi ; mais il ajouta qu'il voterait cependant le document signé par les cinq partis de la majorité, sur quoi portait la question de confiance. Quant aux démocrates-chrétiens, ils firent savoir qu'ils approuvaient la déclaration d'ouverture du premier ministre, celle prononcée l'avant-veille !

A l'heure des votes, M. Craxi obtenait donc 347 voix contre 238 et une abstention. Le Sénat devrait se prononcer à son tour favorablement le vendredi 8 novembre. Jusqu'au bout, l'attitude des républicains sera demeurée incompréhensible : provoquant la crise, acceptant la réconciliation sans avoir presque rien obtenu en échange, et votant finalement la confiance après avoir manifesté leur désapprobation.

Le record de longévité

Sur le devant de la scène restent donc aujourd'hui deux forces symbolisées par deux hommes : la démocratie chrétienne, conduite par M. De Mita, son secrétaire général, et le PS avec M. Craxi, bien décidé à démontrer qu'il ne sera pas l'otage des partenaires de sa majorité.

Cela confirme la situation nouvelle créée par M. Craxi ; depuis quarante ans, l'Italie politique se résumait à un seul parti campé au beau milieu de la scène : la DC, avec un autre bloc énorme, le PC, respecté, mais installé dans les coulisses du pouvoir, sans véritable espoir de mener le jeu dans le contexte occidental contemporain. Les socialistes sont venus brouiller cette belle ordonnance.

Comment l'un et l'autre des deux grands chercheront-ils à l'avenir à se débarrasser de ce remuant troisième larron ? La DC et le PC tiennent l'un et l'autre leur congrès au printemps. Les démocrates-chrétiens devraient en sortir « regonflés » à bloc, après leur traversée du désert de ce début des années 80. Les communistes réussiront-ils, eux, à dépasser leurs cruelles incertitudes stratégiques actuelles ? En attendant, M. Craxi s'apprête à fêter, le 14 novembre, le record de longévité ministérielle de la République italienne.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Mazzini, patriote italien du dix-neuvième siècle, qui a milité pour la libération et l'unificiation de la Péninsule.

Pologne

Le général Jaruzelski devient chef de l'Etat

Titre nouveau, problèmes anciens

Après avoir occupé pendant quatre ans et demi le poste de premier ministre, le général Jaruzelski a troqué cette charge pour celle de président du Conseil d'Etat. Il conserve naturellement son autre casquette, de très loin la plus importante, celle de premier secrétaire du parti. Ce changement d'attribution a été enregistré mercredi 6 novembre par la Diète nouvellement élue, en même temps qu'une redistribution des cartes et des fonctions qui devrait être complétée dans les prochains jours par une modification du gouvernement.

En quittant la direction du gouvernement pour celle du Conseil d'Etat, le général Jaruzelski donne une importance accrue à un organisme dont le rôle était plutôt formel et qui était présidé par un personnage d'importance secondaire, M. Jablonski. A l'inverse, le poids relatif du gouvernement, désormais conduit par M. Zbigniew Messner, jusque-là vice-premier ministre, pourrait s'en trouver diminué.

Cette nouvelle répartition des rôles met fin à une anomalie. La Pologne rejoint la cohorte des pays socialistes où le chef du parti exerce aussi les fonctions protocolaires de chef de l'Etat (avec les deux exceptions que sont la Hongrie et, depuis peu, l'URSS). Le général Jaruzelski voudra-t-il aller au-delà, et devenir un jour un véritable « président » ? On lui prête depuis longtemps cette intention, d'autant que ce serait là un moyen d'opérer un rapprochement, au moins formel, avec les institutions de la Pologne d'avant-guerre, et le général Jaruzelski aime assez exploiter cette veine. On n'en est pas encore là. Mais on remarque tout de même que la composition du Conseil d'Etat a été très largement renouvelée et que des proches du premier secrétaire y apparaissent désormais en grand nombre. Parmi les quatre vice-présidents, qui représentent traditionnellement les divers « courants politiques » associés au pouvoir, c'est M. Barcikowski, un proche parmi les proches, qui occupe la place réservée au parti. D'autre part, depuis les modifications constitutionnelles qui ont été introduites il y a deux ans, c'est désormais le président du Conseil d'Etat – et donc le général Jaruzelski – qui a le privilège de décréter seul l'état de guerre ou l'état d'urgence : plus besoin de convoquer en pleine nuit les autres membres du Conseil, comme ce fut le cas un certain 13 décembre 1981.

Le nouveau premier ministre, M. Messner, avait été mis sur orbite, en novembre 1983, par le général Jaruzelski, qui lui avait confié alors la responsabilité de coordonner l'ensemble des secteurs économiques et de le remplacer quand il s'absentait. Cette fois encore, le général Jaruzelski, en proposant sa nomination devant la Diète, l'a présenté comme *« un de ses proches collaborateurs »*. Il n'est pas évident que la promotion de M. Messner accroisse sensiblement ses prérogatives. Cet homme de cinquante-six ans, ancien universitaire de Katowice, a connu une ascension rapide depuis que le général Jaruzelski est aux commandes. Il n'est membre du comité central que depuis 1981. Dès le début de 1982, il était appelé aux fonctions de premier secrétaire du parti de sa région, la Haute-Silésie, accédant ainsi au bureau politique, avant d'être nommé vice-premier ministre. A ce dernier poste, il n'a pas vraiment réussi à imposer la mise en application d'une réforme économique – peau de chagrin. Saura-t-il faire mieux désormais ?

La composition du nouveau gouvernement ne sera connue que la semaine prochaine. Les pronostics les plus crédibles laissent prévoir un départ de l'actuel ministre des affaires étrangères, M. Olszowski, longtemps présenté par les milieux proches du pouvoir comme le « grand *méchant loup » (il faut toujours un* dur pour mettre en valeur les « libéraux »). M. Olszowski, en tout cas, ne figurait pas sur les listes des candidats aux dernières élections, ce qui est sans conteste un signe. Un autre départ semble probable, mais il s'accompagnerait lui d'une promotion. Le général Kiszczak, actuel ministre de l'intérieur, pourrait accéder au secrétariat du comité central, où il coifferait le même secteur – occupant la place laissée vacante par M. Milnewski, mis sur la touche après l'assassinat, en octobre 1984, du père Popieluszko par des membres de la police politique.

Déconfiture de M. Rakowski

Mais dans tout ce remue-ménage, l'événement peut-être le plus significatif, c'est la déconfiture de M. Rakowski, qui vient d'être « élu » vice-président de la Diète. Pour occuper ce poste de troisième ordre, l'intéressé devra abandonner ses fonctions de vice-premier ministre, et aussi ses ambitions et son goût du pouvoir.

Le départ de M. Rakowski, c'est un peu la fin d'une époque, car il a longtemps été considéré comme la cheville ouvrière de l'équipe Jaruzelski (il était aussi le protecteur du porte-parole du gouvernement, M. Urban, dont le sort devient désormais incertain). C'est aussi l'échec personnel d'un personnage toujours considéré avec suspicion par les hommes de l'appareil, mais qui, en dépit de son aura d'ex-« libéral », s'était fait détester par une bonne part de la population. Son goût de l'engagement personnel et des projecteurs l'avait d'ailleurs conduit à affronter en public, et sans grand succès, des hommes comme Lech Walesa. Mais il a surtout totalement échoué dans ce qui devait être la tâche essentielle de l'ancien rédacteur en chef de *Polityka*, lié par ses proches aux milieux artisti*ques : gagner les intellectuels et les* créateurs à la cause du pouvoir.

M. Rakowski, profondément blessé de n'être pas reconnu à sa juste valeur par les intellectuels indépendants, avait adopté un comportement vindicatif, et avait d'ailleurs pu mesurer son impopularité lors des dernières élections. C'est lui, parmi toutes les personnalités placées sur la liste unique des candidats qui avait recueilli le moins de voix. Par parenthèse, M. Rakowski semblait éprouver des sentiments de rancœur particulière à l'égard de la France, et sa perte d'influence pourrait être bénéfique aux relations officielles entre Varsovie et Paris.

Autre disparition, autre symbole : M. Stanislaw Kania, l'ancien premier secrétaire du parti, délogé à l'automne 1981 par le général Jaruzelski, quitte l'un des derniers postes qui lui restaient – un siège au Conseil d'Etat (il reste cependant député).

Quant au général Jaruzelski lui-même, sa position apparaît, au contraire, plus solide que jamais, et il va pouvoir s'atteler à la préparation du congrès du parti, prévu pour l'an prochain. Associé au pouvoir dès 1968, en tant que ministre de la défense, nommé premier ministre en février 1981, premier secrétaire huit mois plus tard, l'homme qui imposa l'état de guerre à son pays *« pour le sauver »*, ajoute un nouveau titre à sa panoplie.

Est-il pour autant au bout de ses peines, lui qui ne rêve que de normalisation ? Pourquoi a-t-il fallu que le jour même de son élection, M. Lech Walesa se rappelle à son bon souvenir en refusant de se rendre à une nouvelle convocation du procureur, en dépit des six policiers qui avaient fait irruption chez lui ? M. Walesa était prié de rendre des comptes sur ses récentes déclarations par lesquelles il mettait en doute les résultats officiels des dernières élections, et communiquait les chiffres établis par Solidarité. Un médecin a certifié qu'il n'était pas en état de déposer. Ce n'est que partie remise, évidemment, mais c'est aussi un signe, parmi tant d'autres, que le général Jaruzelski a encore bien du pain sur la planche.

JAN KRAUZE.

URSS

Les chefs de l'armée et du KGB en vedette lors des cérémonies anniversaires de la révolution d'Octobre

De notre correspondant

Moscou. – Le maréchal Sokolov, *ministre de la défense, a affirmé* ce jeudi 7 novembre que la situation internationale était *« compliquée »* et que le *« danger de guerre »* s'accroissait en raison de l'attitude des *« milieux impérialistes agressifs »*. Le maréchal prononçait du haut de la tribune du mausolée de Lénine sur la place Rouge en présence de la direction soviétique au complet, M. Gorbatchev en tête, le discours traditionnel précédant le défilé militaire à l'occasion du soixante-huitième anniversaire de la révolution d'Octobre. *« Un nouveau volet de la course aux armements nucléaires ouvert actuellement par les Etats-Unis, ainsi que leurs projets de militariser l'espace sont particulièrement dangereux »*, a déclaré le ministre de la défense. *« Par ses propositions constructives et par ses nouvelles initiatives de paix, y compris la mise en application d'importantes mesures unilatérales, l'Union soviétique manifeste sa volonté sincère d'écarter le danger de catastrophe nucléaire, d'assainir le climat international »*, a-t-il ajouté.

Le maréchal Sokolov a encore annoncé que la direction actuelle était décidée à *« renforcer inlassablement la puissance économique et défensive de l'Etat, ainsi qu'à doter les forces armées de l'URSS de tout le nécessaire. Nous ne permettrons pas qu'on brise l'équilibre militaro-stratégique entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, entre l'organisation du pacte de Varsovie et l'OTAN »*, a-t-il affirmé.

Le défilé militaire lui-même n'a guère apporté d'éléments nouveaux par rapport à la grande parade qui avait marqué le 9 mai dernier le quarantième anniversaire de la victoire de 1945. On avait pu voir ce jour-là, pour la première fois, des SS-21. Ces missiles tactiques, d'une portée de 120 kilomètres, montés sur des châssis à six roues, ont été à nouveau présentés ce jeudi. Longs de 9,44 mètres, les SS-21 peuvent emporter une charge d'environ 200 kilotonnes et auraient une précision d'environ 300 mètres; ils sont donc essentiellement une arme du champ de bataille, à la différence des SS-20 qui peuvent, eux, atteindre des cibles à plus de 4 000 kilomètres. Comme chaque année depuis l'invasion de l'Afghanistan, les ambassadeurs occidentaux en poste à Moscou avaient boudé le défilé.

C'est à M. Victor Tchebrikov, président du KGB et membre du Politburo, qu'avait été échu l'honneur de prononcer mercredi, au Kremlin, le discours commémoratif « civil » pour l'anniversaire de la révolution d'Octobre. Il a réussi l'exploit de ne jamais évoquer les tâches spécifiques du KGB, développant assez longuement, en revanche, le caractère *« pacifique »* de la politique étrangère de l'URSS. A propos du sommet de Genève, il a réaffirmé *« la grande importance »* de cette rencontre. La direction soviétique, a-t-il dit, *« fait tout pour que celle-ci aboutisse à des résultats tangibles et œuvrera à Genève pour une solution juste et constructive des problèmes les plus cruciaux de notre époque »*.

En politique intérieure, le président du KGB s'est montré disciple fidèle de M. Gorbatchev, qu'il a cité à plusieurs reprises et qu'il s'est souvent contenté de paraphraser. M. Tchebrikov est cependant allé plus loin que le secrétaire général ne le fait habituellement, dans l'évocation des « retards » accumulés pendant l'ère brejnévienne. Il a parlé d'un *« ralentissement de la croissance de la productivité »* et de divers *« phénomènes négatifs »* qui avaient alors pu être constatés. L'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev a évidemment été présentée par le président du KGB comme un tournant vers le mieux. On peut voir déjà, a-t-il dit, qu'il y a *« davantage d'ordre, de discipline et de responsabilité civique »*.

M. Tchebrikov a souhaité qu'on tienne davantage compte des besoins de la population. *« Il faut supprimer le diktat du producteur sur le consommateur »*, estime-t-il. Il a également repris certains thèmes chers à M. Gorbatchev tels que la *« publicité »* ou plus exactement une meilleure information du public sur les décisions qui le concernent. Il a enfin appelé à intensifier la lutte contre *« les dilapidations, les malversations, les pots-de-vin, les vols et le vandalisme »*, et, de façon plus générale, à un renforcement de la *« santé morale »* du pays.

DOMINIQUE DHOMBRES.

DIPLOMATIE

LA CONFÉRENCE DE HANOVRE

Dix plans sur la comète Eurêka

La conférence ministérielle consacrée à Eurêka s'est terminée, le mercredi 6 novembre, à Hanovre, sur des résultats plus positifs qu'on ne le prévoyait. Les dix-huit pays participants et la Commission européenne, après avoir adopté le projet de charte d'Eurêka, se sont notamment mis d'accord sur dix projets précis qui vont être immédiatement mis en œuvre. Ils se sont également entendus pour la mise en place d'un secrétariat *« de petite envergure et souple »* dont il reste cependant à préciser la composition d'ici au 31 janvier 1986. Autre problème en suspens, et qui devra être résolu avant la prochaine conférence ministérielle prévue pour la fin mai au Royaume-Uni : quel droit de regard accorder sur un projet particulier à ceux des dix-huit qui n'y participeront pas mais dont les intérêts pourraient être affectés ? Sous prétexte d'encourager la coopération technologique, deux ou trois Etats de la CEE ne vont-ils pas risquer, par le biais d'Eurêka, de porter préjudice à d'autres membres du Marché commun ?

De notre envoyé spécial

Hanovre. – Des lasers industriels de forte puissance aux robots pour le textile, des mini-ordinateurs aux systèmes d'épuration, la liste des projets décidés ou en voie de l'être sous le label Eurêka couvre un champ extrêmement large. Tous ont pour point commun de représenter ou d'induire une avancée technologique significative dans leurs secteurs, et cela dans un délai qui permette aux industries concernées d'avoir des chances raisonnables sur le marché face à leurs concurrents américains ou japonais.

Les dix premiers projets retenus, mercredi 6 novembre, par la conférence de Hanovre illustrent parfaitement cet état d'esprit qui différencie fondamentalement Eurêka du programme de recherche lancé par le président Ronald Reagan sur la défense spatiale, tant sur le plan de la philosophie que des moyens à mettre en œuvre. Eurêka est loin d'être, pour le moment, cette corne d'abondance dans laquelle les entreprises pourraient puiser à fonds perdus, comme certains paraissaient le redouter jusqu'à présent à Bonn ou à Londres.

Les engagements financiers pris par les gouvernements mercredi sont d'une modestie presque ridicule par rapport au budget de 26 milliards de dollars dont l'initiative de défense stratégique américaine s'est vu dotée dès sa naissance. Pour les huit projets qu'il s'est d'ores et déjà engagé à aider, le gouvernement français, pourtant de loin le plus impliqué pour le moment, ne prévoit, en 1986, que 200 millions de francs environ (à peine 30 millions de dollars) sur le milliard inscrit à son budget.

L'ensemble des dix projets rendus publics représente un effort d'investissement global d'un peu plus de 2,1 milliards de francs, selon des estimations encore très imprécises, et sur une période d'environ cinq ans. Le plus ambitieux d'entre eux doit permettre de développer tout un système d'ateliers entièrement automatisés, utilisant les possibilités de la transmission par fibre optique et des lasers aussi bien dans la découpe des matériaux que dans le traitements des surfaces ou le guidage des éléments d'assemblage. Montant des investissements envisagés : 500 millions de francs. Trois firmes, française (la Compagnie générale de productique du groupe Compagnie générale d'électricité), italienne (Comau, filiale de Fiat) et suisse (LASAG), y sont associées.

Un mini-ordinateur européen

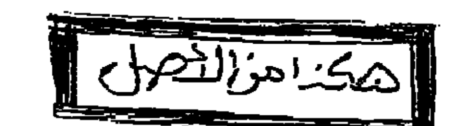
Tout aussi intéressant à constater pour l'avenir d'Eurêka, aucun des dix-huit pays représentés à la conférence n'a voulu rester en marge de la liste de projets présentés. Le projet britannique d'ordinateur personnel à vocation éducative réunit l'anglais Acorn, le français Thomson et l'italien Olivetti. Il s'agit de mettre sur le marché un mini-ordinateur européen normalisé et évolutif pour les applications éducatives et les utilisations grand public.

Deux firmes, française et danoise, la Lyonnaise des eaux et De Danske Sukkerfabrikker, vont travailler au développement de membranes perfectionnées qui seront utilisées dans les centrales d'épuration, système pour lequel les Pays-Bas ont fait connaître leur intérêt. Deux firmes, française et norvégienne, Matra Data Systeme et Norsk Data, vont travailler de concert à un calculateur vectoriel compact. Solems, filiale du groupe Total, et MBB, la principale firme ouest-allemande dans l'aéronautique et le spatial, comptent développer les applications du silicium amorphe, matériau utilisable aussi bien dans les capteurs solaires que pour les écrans de visualisation extrêmement plats, importants pour la navette Hermès, par exemple.

L'Espagne et la Grande-Bretagne ont annoncé la conclusion d'un accord pour la mise au point d'un système de diagnostic extrêmement perfectionné pour les maladies transmises sexuellement. Pas moins de six pays ont fait connaître leur intérêt pour le projet Eurolaser présenté par la RFA et auquel sont déjà associées la France, l'Italie et la Grande-Bretagne, soit au total seize entreprises et plusieurs instituts de recherche. Le projet, également ouest-allemand, d'étude de la pollution atmosphérique regroupe cinq pays et la Commission européenne, cinq autres ayant exprimé là aussi leur intérêt.

A cette liste de projets déjà décidés devrait venir s'adjoindre rapidement une autre série d'accords plus ambitieux encore, dont l'élaboration est déjà bien avancée. Ils incluent des domaines très importants comme les grands commutateurs numériques, les robots de sécurité civile ou encore le développement d'un superordinateur européen, dont la phase de définition devrait être prochainement lancée par Bull, Thomson et *Inria du côté français*, Siemens, Suprenum, Krupp Atlas, Stollmann et GMD du côté ouest-allemand.

HENRI DE BRESSON.



EUROPE

L'Angleterre malade du racisme

La communauté antillaise — 600 000 Noirs vivant en marge des grandes villes — est la principale victime du racisme rampant de la société britannique. Une poudrière qui risque d'exploser...

(Suite de la première page.)

Telle une onde de choc, la violence des ghettos a été ressentie de bas en haut de l'échelle sociale. Du boutiquier pakistanais se lamentant devant les ruines de son échoppe jusqu'au palais de Buckingham, d'où le prince Charles laisse, contrairement aux usages, filtrer son inquiétude, sans oublier le Parti travailliste confronté à l'émergence d'un « black power » en son sein même, tout le monde s'interroge.

Et d'autant plus que l'on connaît par cœur les éléments de base de la situation. Ceux-ci tiennent en trois formules simples dont la langue anglaise a le secret : *unemployment, bad housing, bad schooling.* Chômage, logements insalubres, déficit éducatif.

Et l'on reste désarmé devant une évidence : une communauté, celle des Antillais, les « Afro-Carribean », comme on les appelle ici, se refuse à jouer le jeu qui a permis au cours des siècles à d'autres couches sociales et ethniques de se faire une place dans la société britannique.

Divisée en castes plutôt qu'en classes, cette société fonctionne sur un modèle de juxtaposition de groupes sociaux et culturels qui se côtoient sans se mélanger. Les multiples barrières invisibles, mais profondément ressenties, assurent à chacun un espace d'évolution propre. Pour peu qu'un groupe parvienne à se structurer, à dégager en son sein des élites, à se défendre contre les empiétements des autres, comme ce fut le cas dans les dernières décennies pour la classe ouvrière, il parvient à tirer son épingle du jeu.

Confiante dans sa capacité d'autorégulation, forte d'une expérience d'intégration de plusieurs vagues d'émigrants rescapés des guerres continentales, ou sinistrés de la chute de l'Empire, la Grande-Bretagne voyait sans trop d'inquiétude, jusqu'à la fin des années 70, l'arrivée de sujets de Sa Majesté de toutes races et de toutes couleurs.

Juridiquement, il leur suffisait de poser le pied sur les îles Britanniques pour être considérés comme citoyens à part entière et disposer du droit de vote.

Un député conservateur d'extrême droite, M. Enoch Powel, s'est bien lancé, quelques années plus tôt, dans une violente campagne contre la politique libérale d'immigration des derniers gouvernements travaillistes, mais il est resté isolé. Il se reconvertit bientôt dans la défense de la cause des unionistes d'Irlande du Nord, dont il est aujourd'hui le représentant à la Chambre des communes. Le « National Front », petit parti d'extrême droite passablement imprégné d'idéologie nazie, n'est pas jusqu'à ce jour parvenu à sortir de son statut groupusculaire, contrairement à son homologue français. On n'est pas encore parvenu à rendre « fashionable » (à la mode) en Angleterre, le racisme de comptoir, qui pourtant s'exprime tout autant dans les pubs que sur les zincs hexagonaux.

Malgré quelques frictions qui tenaient aux querelles de voisinage dans les quartiers mixtes — on supportait parfois mal les nuits entières de reggae troublant le week-end anglais traditionnel, — il semblait que l'on s'acheminât vers une cohabitation sinon conviviale, du moins exempte d'affrontements violents.

Survint alors le crise économique, le chômage, Mme Thatcher et sa morale du « chacun pour soi »... Il ne s'agit plus de s'enrichir dans un mouvement généralisé d'expansion, mais de préserver, autant que faire se peut, les avantages et les privilèges acquis. Les mécanismes d'auto-défense sociale se mettent à fonctionner à haut régime. La classe ouvrière se rassemble, pour quelques combats d'arrière-garde, comme la grève des mineurs en 1984, derrière ses trade-unions. Les immigrants les plus structurés, en provenance d'Asie de Sud-Est, Indiens, Pakistanais, Chinois, se protègent dans des structures familiales et claniques efficaces, et survivent grâce à leurs qualités de commerçants. Mais, en même temps que certains riches marchands sikhs paradent en Rolls-Royce dans les rues de Kensington, la situation se dégrade pour les plus démunis, les habitués des bureaux d'aide sociale, les chômeurs à 20 livres 50 pence par semaine.

La solidarité nationale dans l'épreuve, qui fut le point fort des Anglais pendant la seconde guerre mondiale, trouve rapidement ses limites : elle a du mal, pour ne pas dire plus, à s'exercer en faveur de ces Antillais, citoyens britanniques à part entière en droit, mais entièrement à part en fait.

« A la sud-africaine »

Le Père Austin Smith, qui vit depuis plus de vingt ans dans le sous-sol d'une maison de Toxteth, le quartier noir de Liverpool, est un témoin privilégié de cette évolution des mentalités. Cet ecclésiastique catholique appartient à l'ordre des passionnistes, créé tout exprès au dix-huitième siècle pour convertir les hérétiques anglicans. Aujourd'hui, cette mission n'est plus à l'ordre du jour, et c'est la main dans la main avec ses collègues de l'Eglise d'Angleterre qu'il tente de mener à bien une action sociale et pastorale dans le quartier déshérité de la ville du royaume la plus touchée par le chômage.

« *En quelques années*, déclare-t-il, *l'atmosphère est devenue ici profondément raciste. Nous avons, sans nous en rendre bien compte, créé dans ce pays des* townships *à la sud-africaine* ».

En effet, à Londres, à Liverpool, à Birmingham, la délimitation des villes en zones noires et en zones blanches est très stricte, sans pour autant qu'elle soit inscrite dans les plans d'urbanisme. Les choses se sont faites « naturellement », et l'on se retrouve avec des villes « en peau de léopard ». Il ne s'agit pas de grandes concentrations, parfois seulement quelques blocs de maisons, deux, trois rues, comme à Handsworth. A Londres, le très chic quartier de Chelsea jouxte le ghetto noir de World's End, la « fin du monde », au-delà duquel on trouve à nouveau les cottages pimpants de la *middle class* londonienne.

Proximité, ici, ne signifie pas mélange, communication, échanges. La sociabilité s'arrête au voisin immédiat ou aux habitués du pub voisin, dont très peu ont une clientèle multiraciale...

Une blague que l'on se raconte dans les beaux quartiers, le dimanche, entre le gigot à la menthe et la tarte aux pommes, est révélatrice de cet état d'esprit. Un Anglais fait connaissance avec son nouveau voisin. Horreur ! il est pakistanais. Mais, politesse oblige, l'Anglais se présente : « *Je m'appelle John Smith, j'ai quarante ans, une Volvo, un salaire de 20000 livres par an, et vous ?*

— *Moi de même*, répond le Pakistanais, *j'ai une voiture, un bon salaire, une belle maison, mais je suis supérieur à vous.*

— *Comment cela ?* s'offusque le Britannique...

— *Je n'ai pas de voisin pakistanais !* »

De cette anecdote, il faut aussi remarquer que le ressort humoristique serait brisé si, au lieu d'un Asiatique, elle mettait en scène un Antillais : il y manquerait le grain de vraisemblance qui fait d'une histoire bêtement raciste une histoire drôle — quoique raciste...

Pour quelque temps encore, les six cent mille Antillais qui habitent les îles Britanniques semblent condamnés, selon l'expression du Père Austin Smith, a « *stagner sur le dernier barreau de l'échelle* ». Venant de pays sans forte conscience nationale comme la Jamaïque (60 % des immigrants) ou de la poussière d'îles formant les Indes occidentales, ce sont des déracinés historiques. Objet jadis du « commerce triangulaire », les esclaves noirs ont des descendants qui se retrouvent, quelques générations plus tard, sans autre référence que leur appartenance, physique d'abord, culturelle ensuite, à un monde disparu : celui où la couronne britannique régnait, imposait sa loi et ses mœurs, durement parfois, mais protégeait aussi ses sujets.

Le « ras-le-bol » policier

« *On appelle encore « immigrants » des Noirs qui sont ici depuis trois générations*, poursuit le Père Austin Smith, *il en résulte un immense malentendu, un hiatus entre des gens qui pensaient trouver ici une patrie évidente et le rejet dont ils font l'objet...* »

Le durcissement des rapports sociaux n'a pas laissé suffisamment de temps aux afro-caribbean pour se forger un appareil politique et social efficace. Une élite politique antillaise commence, certes, à émerger — incarnée par exemple par Bernie Grant, qui devrait être le premier député noir à siéger sur les bancs travaillistes à la chambre des Communes lors du prochain renouvellement du Parlement, — mais elle évolue sur le fil du rasoir.

La « notabilisation » d'une élite noire porte en elle les germes de son rejet par une communauté qu'elle est censée représenter et défendre. Les jeunes de Brixton ou de Handsworth mettaient, au lendemain des émeutes, dans le même sac les policiers honnis et les dirigeants communautaires, qu'ils accusaient de « *faire carrière en exploitant leur misère* ».

Peu à peu depuis 1981, le problème social des ghettos s'est transformé en un problème purement policier. Faute de régulation interne, la communauté antillaise se trouvait réduite, pour survivre, à affronter quotidiennement les représentants de l'ordre, le plus souvent le bobby chargé de maintenir un munimum de légalité.

« *Nous préférons quelques entorses à la loi plutôt que des émeutes.* » Telle était, depuis la publication, début 1982, du rapport Scarman, la ligne de conduite des policiers dans les quartiers noirs. De fil en aiguille, ce laisser-faire bonasse est devenu de plus en plus dur à assumer par les policiers sur le terrain. M. Anthony Judge, porte-parole de la toute-puissante Police Federation, syndicat unique des bobbies, se fait l'avocat de ce ras-le-bol policier. « *Comprenez-nous*, plaide-t-il, *nous en avons assez d'être insultés dans des quartiers où les trafiquants de drogue font la loi. Les héros de ces émeutiers, le modèle qu'ils veulent tous imiter, c'est le gros dealer en Mercedes...* »

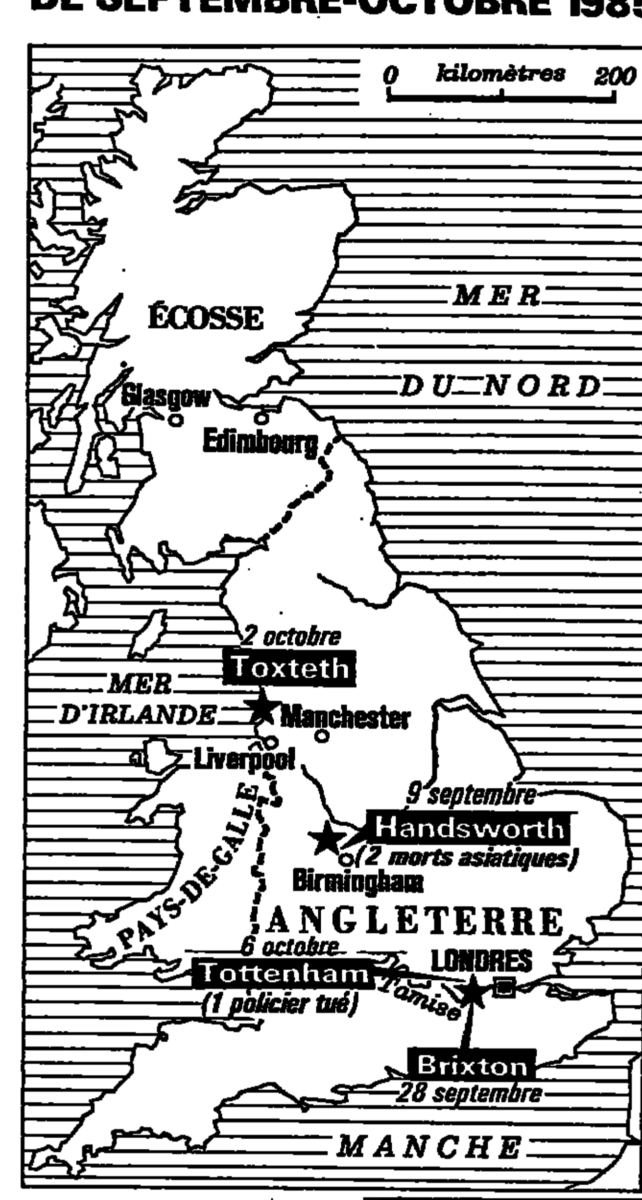
Anthony Judge, pourtant, n'a rien d'un suppôt de l'extrême droite. Il est conseiller municipal travailliste d'un faubourg de Londres, et il s'oppose par exemple à la création, comme cela est le cas dans d'autres pays d'Europe, d'unités spéciales anti-émeutes au nom de la traditionnelle polyvalence du policier britannique. Mais, aujourd'hui, il ne peut que se faire l'écho du traumatisme subi ces dernières semaines par ses collègues. La mort atroce d'un policier à Tottenham — les émeutiers voulaient le décapiter — et le fait d'avoir à subir sans bouger des assauts au coktail Molotov et aux jets de briques pendant les soirées chaudes ont définitivement brouillé la base policière avec la pratique douce de la *community policing*, où on leur demandait d'être tout à la fois des gardiens de l'ordre et des travailleurs sociaux.

Le gouvernement de Mme Thatcher, par la voix du ministre de l'intérieur, M. Douglas Hurd, a eu tôt fait de relayer le discours musclé des policiers. La seule réponse qui a été pour l'instant apportée aux émeutiers des faubourgs a été celui de la force, de la réaffirmation de la primauté de la loi et de l'ordre sur la justice sociale. On se prend même à rêver, dans les milieux tories à un « effet Brixton » qui se substituerait dans l'opinion, à l'« effet Malouines », qui a si bien réussi à Mme Thatcher, mais qui a fini par s'estomper dans l'opinion publique.

Cette manière de voir les choses n'est pas celle, on s'en doute, de l'homme de terrain qu'est le Père Austin Smith : « *Les remèdes qu'on veut appliquer ne tiennent pas compte d'une donnée fondamentale ; tous ces gens, à Toxteth ou ailleurs, sont dépossédés de la moindre parcelle de pouvoir. Au lieu d'envoyer des policiers, ou même des travailleurs sociaux, on devrait leur donner plus de responsabilités. Sinon, la réponse qu'ils apporteront à Mme Thatcher sera à chaque fois plus violente. Les gens d'ici regardent la télévision, et ce qui se passe en Afrique du Sud leur donne des idées...* »

LUC ROSENZWEIG.

LES ÉMEUTES DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1985



LE DISCOURS DU TRONE

Renforcement du maintien de l'ordre et poursuite des dénationalisations

De notre correspondant

Londres. — Le renforcement de la répression pour maintenir l'ordre, notamment après les récentes émeutes dans les grandes villes et les scènes de violence sur les stades de football ou dans les manifestations de mineurs en grève, tel est l'élément majeur du programme législatif qui sera soumis aux deux Chambres par le gouvernement de Mme Thatcher lors des mois à venir, et qui a été présenté le 6 novembre, selon la tradition, dans le discours du Trône prononcé par la reine à l'occasion de la rentrée solennelle du Parlement.

Quelques instants plus tard, le premier ministre a réaffirmé son point de vue de la manière la plus abrupte, en déclarant notamment que « *l'argent n'est pas la seule réponse aux émeutes* ». Mme Thatcher rejette ainsi, une fois encore, les objections de l'opposition qui demande que l'on s'attaque aux « causes profondes » du malaise régnant dans les quartiers d'immigrés et qui réclame des mesures économiques et sociales appropriées. La « dame de fer » reste donc plus que jamais fidèle à l'un des principes essentiels de la politique de rigueur qu'elle pratique depuis six ans.

Le ministre de l'intérieur, M. Douglas Hurd, a affirmé, de son côté, que l'annonce de nouvelles dispositions répressives n'avait pas pour but de « gagner des voix ». Mais la presse britannique n'a pas manqué de remarquer la coïncidence entre ce nouveau rappel d'une volonté de fermeté et les résultats des tout derniers sondages confirmant que cette façon d'insister sur les questions de sécurité est un gros atout pour le gouvernement et pour le parti conservateur, qui paraît avoir retrouvé la première place perdue les mois précédents.

La lutte contre la drogue

Conformément aux indications fournies par Mme Thatcher aussitôt après les émeutes, le gouvernement va présenter aux Communes un ensemble de projets de loi destinés à aggraver sensiblement les peines dans les cas de violence déjà prévus et à définir de nouvelles infractions, celle de « conduite désordonnée », par exemple, qui devraient permettre à la police d'intervenir bien plus rapidement. D'autre part, la réglementation des manifestations et les conditions de leur autorisation seront rendues beaucoup plus sévères. Dans la lutte contre la drogue, le gouvernement souhaite aussi innover pour que l'on puisse saisir les biens d'un trafiquant à moins que celui-ci ne puisse prouver qu'ils ne proviennent pas de son activité criminelle.

Dans le domaine économique, le gouvernement — pour compenser de nouvelles réductions d'impôt — entend accélérer sa campagne de privatisation. British Gas est la prochaine grande entreprise nationale sur la liste. Cette seule opération (évaluée à 8 milliards de livres) pourrait rapporter au Trésor plus que l'ensemble des dénationalisations déjà réalisées.

En politique étrangère, les négociations entre Londres et Dublin à propos de l'Irlande du Nord ont fait l'objet d'une motion particulière au moment où arrivait de nouveau dans la capitale britannique une délégation irlandaise pour ce qui pourrait être la dernière discussion avant l'annonce d'un accord.

FRANCIS CORNU.

A TRAVERS LE MONDE

CHILI

Deux jours de « protesta » : trois morts et neuf cents arrestations

Santiago-du-Chili. — Trois personnes tuées par balles, quarante blessées et six cents arrestations : tel est le bilan de la deuxième journée de « protesta », mercredi 6 novembre, contre le régime Pinochet. Des policiers et des unités de l'armée de l'air à bord de véhicules blindés ont ouvert le feu dans la capitale, tandis que des hélicoptères larguaient des grenades lacrymogènes. L'armée est également intervenue en force à Arica, à la frontière avec le Pérou. De violents affrontements ont eu lieu à Concepcion, à Valparaiso, à Temuco, à La Serena, à Osorno, à Valdivia et à San-Antonio, sur la côte. Les dirigeants du Commandement national des travailleurs (CNT), qui avaient organisé les deux journées de « protesta » avec le soutien des partis de gauche, ont remis, mercredi au ministère de l'intérieur, une lettre réclamant la libération de six syndicalistes détenus. Ils ont été arrêtés ensuite devant le palais présidentiel. Près de neuf cents personnes ont été appréhendées dans tout le pays en quarante-huit heures. — *(Reuter.)*

VIETNAM

Des Américains associés aux recherches de disparus

Bangkok. — Pour la première fois, des Américains vont être associés, sur le terrain, à la recherche des militaires disparus pendant la guerre du Vietnam. Le 18 novembre, une équipe d'experts participera à des fouilles sur l'emplacement où s'est écrasé, en 1972, un bombardier géant B-52. Ils demeureront dix jours sur place. Deux mille quatre cent quarante-six Américains sont toujours portés disparus au Laos, au Cambodge et au Vietnam. Jusqu'ici les autorités vietnamiennes avaient refusé d'associer des Américains à leurs recherches sur le terrain. — *(AFP, UPI.)*

MAROC

Succès de l'emprunt pour le Sahara occidental

Dans un discours prononcé, le mercredi 16 novembre, pour le dixième anniversaire de la « marche verte » — celle de la population marocaine sur l'ancien Sahara espagnol, — le roi Hassan II a annoncé que l'emprunt pour la mise en valeur de ce territoire lancé le mois dernier avait déjà permis de collecter 1,65 milliard de dirhams (1,32 milliard de francs), alors que l'objectif visé au départ était de 500 millions. Cet emprunt a été souscrit à hauteur de 35 % par les particuliers et de 65 % par les sociétés et les banques.

Le Maroc, a dit en substance le roi, recherche le dialogue avec l'Algérie au sujet du conflit saharien et a accepté toutes les propositions de bons offices, dont la dernière a été celle de l'Arabie saoudite. Mais ce dialogue, a-t-il ajouté, a été « gelé » de la part de l'Algérie. Le roi Hassan II a rejeté la demande de retrait de l'administration marocaine pendant le référendum, expliquant que, si une telle demande était satisfaite, il faudrait « *armer les populations* » favorables à Rabat pour faire face à la menace du Polisario équipé par l'Algérie. — *(AP.)*

GUINÉE-BISSAU

Arrestation du vice-président Correia

M. Paulo Correia, premier vice-président de Guinée-Bissau, a été arrêté, le mercredi 6 novembre, à Bissau, pour « *activités portant atteinte à la sûreté de l'Etat* ». Selon le Conseil d'Etat (au pouvoir), des preuves montrant la culpabilité de M. Correia, qui est le numéro deux du régime du président Joao Bernardo Viera, seront prochainement présentées. M. Correia, qui détenait également le portefeuille de la justice, avait joué un rôle-clé dans le coup d'Etat qui avait renversé le président Luis Cabral en 1980. Le chef de l'Etat l'avait nommé vice-président en mars 1984, à la suite de la disgrâce de M. Victor Saude Maria, alors premier ministre, qui avait été accusé de complot. — *(Reuter.)*

URSS

Un prêtre lituanien a échappé à une tentative d'assassinat

Rome *(AFP)*. — Un prêtre catholique lituanien, unique membre encore en liberté du Comité [lituanien] d'Helsinki, a échappé de peu à la mort l'été dernier après avoir été battu, ligoté et jeté dans un étang par des inconnus, a-t-on appris dans les milieux religieux est-européens à Rome. L'abbé Vaclovas Stakenas, un homme robuste de cinquante et un ans, est le curé de la paroisse de Krokelaukis, village de quelques centaines d'habitants dans le sud de la Lituanie. Dans la nuit du 22 août dernier, il a été réveillé par deux femmes, venues à bord d'un taxi, qui lui ont demandé de se rendre au chevet d'une malade.

Sorti du village, le taxi s'est arrêté à l'improviste pour embarquer deux hommes sortis des buissons. Il est reparti, pour s'arrêter dans un endroit isolé. Les deux hommes ont frappé le prêtre, l'ont ligoté et, le croyant mort, l'ont jeté dans un étang — un scénario qui rappelle fortement celui dont fut victime en Pologne l'abbé Popieluszko. L'étang n'étant pas très profond, l'abbé Stakenas est parvenu à se traîner hors de l'eau. Le lendemain matin, il a été secouru par un jeune motard qui l'a conduit à un poste de police. Là, les fonctionnaires ont manifesté peu d'intérêt pour l'agression, qu'ils ont attribuée à des « hooligans ». Deux prêtres catholiques lituaniens, Leonas Sapoka et Leonas Mazeika, ont été assassinés au début des années 80. Les auteurs des deux meurtres n'ont pas été retrouvés.

PROCHE-ORIENT

Regain de tension à Beyrouth

De notre correspondant

Beyrouth. – Parce que l'accord entre les milices libanaises parrainé ou plus exactement imposé par la Syrie n'en finit pas d'être remis sur le métier, l'apaisement a brusquement fait place cette semaine à un regain de tension et d'appréhensions. Excellent baromètre de la situation, le cours du dollar, après être revenu à la faveur des perspectives favorables de 18 à 16,25 LL., est remonté, quaisment en un jour à 17,50 LL. Certes on n'attendait de l'arrangement tripartite Amal (chiite), PSP (druze), Forces libanaises (chrétiennes), en gestation à Damas qu'une trêve, que l'on espérait voir atteindre le stade de la « semi-paix » : arrêt des hostilités sur le lignes de démarcation, accompagné de la réouverture de plus d'une voie de passage entre les deux secteurs de Beyrouth. Personne n'osait croire que le Liban était à la veille de la paix. Mais cet ersatz de pacification était bon à prendre, même pour quelques mois.

en fait, en dépit des soubressauts et aternoiements des deux jours sensibles sur les lignes de démarcation et aux voies de passage intersecteurs fermées ce jeudi 7 novembre pour la première fois depuis plus d'un mois, les chances de voir l'accord de Damas finalement conclu prépondérantes. Le vice-président syrien, M. Abdel Khaddam, a pris vigoureusement les choses en mains. Même si le PSP a exprimé des réserves, si Amal n'est pas seul maître au sein de la communauté chiite et si les sunnites finalement inclus dans le processus par consultation tardive à Damas d'une partie de leurs dirigeants, sont réservés, le camp CAMP musulman a peu de choses à refuser à la Syrie. Le CAMP chrétien également : Les « Forces libanaises :, ayant actuellement pour politique, après être redevenues un interlocuteur pour Damas.

De jouer le rôle d'alié sur et crédible, défendent, au prix d'une épreuve de force dans le camp chrétien, 'accord en voie de conclusion.

Les réticences du camp chrétien

Ce sont leurs exigences concernant notamment les pouvoirs du président de la République qui sont à l'origine de la relance de la tension. On croyait l'accord acquis et le voici remis en question : le président Amine Gemayel apparaît réticent et le parti phalangiste soutien le chef de L'État, mm. Frangié et Chamoun critiquant 'essentiel de l'accord (*le Monde* du 7 novembre).

le fond du problème réside dans les termes mêmes de l'accord en gestation. Dans l'immédiat, il instaure un cessez-le-feu garanti par Damas, sous l'ombrelle de son armée, mais sans la participation directe de celle-ci ni à Beyrouth, ni dans le reste du secteur chrétien, ni dans la montagne druze. Chaque milice préserve donc *grosso modo* son pouvoir et a tout lieu d'en être satisfait à court et moyen terme.

Pour l'avenir, l'accord définit les grandes lignes des nouvelles structures politiques du Liban fondées sur le principe-clé de la déconfessionnalisation. Mais ce n'est qu'un principe. Dans l'intervalle, le système confessionnel, codifié en 1943, est réaménagé dans le sens d'un rééquilibrage des pouvoirs au détriment, en particulier, du président de la République.

Les comprois ont été tellement nuancés qu'on en arrive à des majorités de sept dizièmes et à une sorte de direction collégiale doublant pratiquement le président de la République.

Une solution tellement compliquée que même avec le maximum de bonne volonté et dans un pays sans grand problèmes, elle en créerait en permanence. De plus, il ne s'agit que de principes appelés à être mis en forme dans un texte constitutionnel. Chaque point pourrait être source de mille litiges qui, au Liban, s'expriment à coups de canons.

LUCIEN GEORGE

LE SOMMET DE MASCATE

Les monarchies du Golfe ont fait une timide tentative pour se rapprocher de l'Iran

De notre envoyé spécial

Mascate (sultanat d'Oman). – Le sixième sommet du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui s'est réuni du 3 au 6 novembre à Mascate, la capitale du sultanat d'Oman, en présence des souverains d'Arabie saoudite, du Koweït, de Bahrein, du Qatar, d'Oman et des Emirats arabes unis, a été marqué par une timide et discrète tentative de rapprochement avec l'Iran. Au cours du précédent sommet, qui s'était tenu il y a un an à Koweït, les six chefs d'Etat du Golfe n'avaient pu que constater l'échec des missions de médiation entreprises en vue de régler le conflit irano-irakien. Ils avaient alors décidé de poursuivre leurs efforts pour conduire l'Iran à renoncer à son principal objectif qui est le renversement du régime irakien. Ils avaient néanmoins rejeté sur Téhéran la responsabilité de l'échec de ces tentatives et avaient fait l'éloge du caractère constructif de l'attitude de l'Irak, qui se proclamait prêt à entreprendre des négociations de paix. Cette prise de position non équivoque en faveur de Bagdad disqualifiait d'emblée les dirigeants du CCG aux yeux de Téhéran qui ne pouvait que récuser toute médiation proposée par des Etats accusés de *« faire partie intégrante du conflit »*.

Le sommet de Mascate a voulu dissiper cette impression d'alignement sur un des belligérants en présence. Dès le début des travaux de la conférence préparatoire des ministres des affaires étrangères, chargés de préparer l'ordre du jour, divers propos officiels et officieux ont laissé apparaître la volonté d'inaugurer une nouvelle politique à l'égard du conflit du Golfe. Evitant, comme cela était d'usage dans le passé, de rejeter l'entière responsabilité de l'impasse sur Téhéran, le ministre omanais des affaires étrangères, M. Alaoui, affirmait, au cours d'une conférence de presse fort remarquée, que l'unique objectif des pays du CCG était de *« résoudre les problèmes que nous avons avec l'Iran dans notre intérêt commun »*.

Pas de rééquilibrage aux dépens de Bagdad

Dans la brève allocution qu'il a prononcée lors de la séance inaugurale du sommet, le sultan Qabous d'Oman est encore allé plus loin en invitant les dirigeants de l'Irak et de l'Iran *« à faire preuve de souplesse »*, afin d'assurer le succès des diverses tentatives de médiation. Certains observateurs étrangers estiment que cette *« petite phrase »*, qui sous-entend que l'Irak est autant responsable actuellement que l'Iran, trahit la volonté du souverain omanais et de ses pairs d'introduire désormais un *« certain équilibre »* dans leurs relations avec les deux pays en guerre. Il semble que les Etats du Golfe entendent désormais améliorer leurs rapports avec l'Iran, avec le secret espoir qu'ils pourront éventuellement infléchir l'intransigeance de Téhéran et l'amener à négocier à plus ou moins longue échéance un accord de compromis avec l'Irak.

Il ne faudra cependant pas attendre que ce « rééquilibrage » s'effectue aux dépens de Bagdad. La déclaration finale publiée à l'issue des travaux du sommet ne fait aucune référence à l'Irak lorsqu'elle déplore *« la récente escalade dans les eaux du Golfe qui constitue une menace à la sécurité et la stabilité de toute la région, ainsi qu'à la liberté de la navigation dans le Golfe »*, bien que la plupart des observateurs ici jugent que ce sont les Irakiens qui ont déclenché cette escalade et qui sont mis en cause par ce texte. En revanche, l'Iran, et l'Iran seul, est invité à observer les résolutions 540 de 1983 et 552 de 1984 *« qui expriment la position de la communauté internationale en ce qui concerne la liberté de navigation dans les voies d'eau internationales et la liberté de passage des navires de commerce en provenance ou à destination des ports des pays du CCG »*.

Apparemment, l'absence de toute remarque désobligeante à l'égard de Bagdad est due au désir de la majorité du conseil de ne pas trop heurter les sentiments de ceux qui souhaitaient que le sommet de Mascate, suivant l'exemple des sommets de Doha (1983) et de Koweït (1984), fasse la part belle à l'Irak, *« pays membre de la Ligue arabe et allié traditionnel des États du Golfe »*. Interrogé avec insistance par les journalistes qui souhaitaient savoir pourquoi l'Irak, qui est en grande partie responsable de l'escalade dans les eaux du Golfe, et des atteintes contre la liberté de navigation, n'est pas nommément mis en cause, M. Abdallah Bicharra, secrétaire général du CCG, s'est réfugié dans des généralités, affirmant que l'important était de mettre fin à cette guerre qui *« ruine tous nos pays »*. *« Tout ce que je peux vous dire*, a-t-il dit, *est que nous allons entreprendre des contacts aussi bien avec les Irakiens qu'avec les Iraniens, afin de savoir s'il existe un climat propice à des pourparlers destinés à mettre fin aux hostilités. »*

La déclaration finale attache également une grande importance à la lutte contre *« l'escalade terroriste dirigée contre certains des Etats membres du CCG dans le but de miner leur stabilité »*. Elle affirme que le sommet a élaboré sur ce point une *« stratégie de sécurité »* que tous les pays du conseil sont invités à mettre en application. Aucune information n'a filtré sur les modalités de cette stratégie. On apprend cependant, de source officieuse, que le Koweït refuse toujours de signer l'accord de sécurité qui prévoit le droit d'extradition et le droit de poursuite à l'intérieur du CCG deux mesures que le Parlement koweïtien juge anticonstitutionnelles. Le problème de la signature de l'accord semble donc avoir été ajourné au prochain sommet qui aura lieu à Abou-Dhabi en novembre 1986...

JEAN GUEYRAS.

AFRIQUE

Algérie

Cent millions d'œufs importés... malgré la surproduction

L'Algérie va importer dans les prochaines semaines cent millions d'œufs... malgré une surproduction annoncée triomphalement il y a peu. Dans son édition du lundi 4 novembre, le quotidien *El Moudjahid* rappelle que, grâce à un important soutien financier de l'Etat à la production avicole, le problème numéro un des *ménagères algériennes était* résolu, du moins selon les statistiques. Cette année, l'excédent dégagé était, en principe, de cinquante millions d'œufs. Las ! la société nationale compétente en la matière *« n'a pu en stocker que quinze millions »* pour assurer la soudure entre les pontes d'été et celles de l'automne, d'où une pénurie depuis plusieurs semaines.

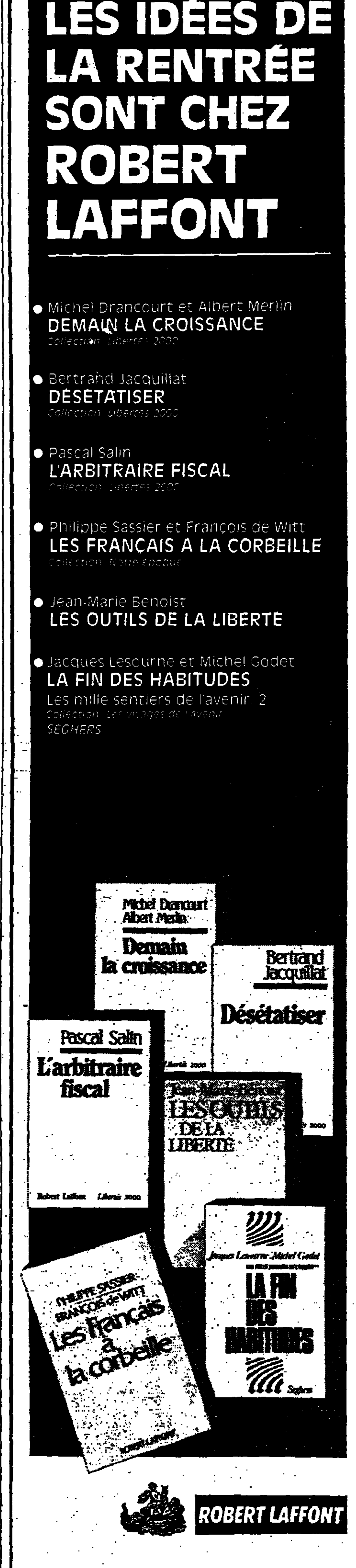
Il y a aussi une *« indisponibilité »* de viandes rouges. La production nationale stagne à 150 000 tonnes par an., soit 6 kilos par consommateur. Des importations supplémentaires sont annoncées pour pallier, là aussi, une pénurie qui *« décourage »* même *« les bourses les mieux garnies »*, indique le quotidien.

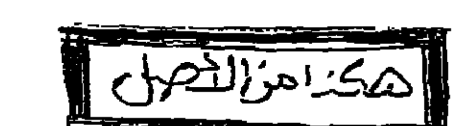
● *Prochain retour de M. Bouteflika en Algérie ?* – M. Abdelaziz Bouteflika, ancien ministre algérien des affaires étrangères, exilé en Suisse depuis cinq ans, et mis en cause par la Cour des comptes algérienne pour sa gestion passée, était présent, mercredi 6 novembre, à une réception offerte par l'ambassade d'Algérie en France. Il s'est rendu à New-York pour le quarantième anniversaire de l'ONU, avec un passeport diplomatique algérien, et serait sur le point de rentrer dans son pays pour se voir confier un poste important dans une organisation internationale.

● *TANZANIE : M. Salim Ahmed Salim est nomme ministre de la défense.* – Au lendemain de sa prestation de serment, le nouveau président tanzanien, M. Ali Hassan Mwinyi, a rendu publique, mercredi 6 novembre, la composition de son premier gouvernement, dirigé par M. Joseph Warioba. M. Salim Ahmed Salim, premier ministre sortant et qui était l'un des candidats potentiels à la succession de M. Julius Nyerere, est nommé vice-premier ministre et ministre de la défense. Le ministre des affaires étrangères sortant, M. Benjamin Mkapa, conserve ses attributions et M. Cleopa Msuya prend en charge les finances, l'économie et le Plan. Le deuxième vice-président et président de Zanzibar est M. Idris Abdul Wakil. – *(Reuter.)*









AFRIQUE

En visite à Paris

M. JESSIE JACKSON JUGE QUE LA FRANCE JOUE UN « ROLE ESSENTIEL » DANS LA LUTTE CONTRE L'APARTHEID

« Les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud ont eu de l'effet. Il faut maintenant peser de tout son poids pour les étendre. » Tel est le message qu'entend transmettre à ses interlocuteurs français M. Jessie Jackson, l'ancien candidat à l'investiture du Parti démocrate pour l'élection présidentielle américaine, qui est de passage à Paris cette semaine. Après un séjour à Londres, où il a participé à un grand rassemblement contre l'apartheid, le dirigeant noir devait être reçu, ce jeudi 7 novembre en fin de matinée, par M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures.

« Le mouvement de désinvestissement en Afrique du Sud a fait baisser le rand (la monnaie sud-africaine) *et a obligé le gouvernement de Pretoria à prendre des mesures d'urgence »*, nous a déclaré M. Jackson, ajoutant : *« Cela montre bien que les sanctions sont efficaces. »*

Pour le révérend Jackson, qui est aux Etats-Unis l'un des principaux animateurs de la Rainbow Coalition, mouvement engagé activement dans la lutte contre l'apartheid, le rôle de la France est « *essentiel* » pour faire évoluer la position des autres pays occidentaux, et cela parce que la politique étrangère de la France est indépendante. *« La position prise par le gouvernement de M. Mitterrand a été un défi pour le monde occidental*, nous a-t-il dit. *C'est une position moralement correcte. Les sociétés françaises qui travaillent avec l'Afrique du Sud*, indique-t-il, *doivent reconsidérer leur attitude. Et pour ce qui est du gouvernement français, je pense qu'il devrait tirer les conclusions logiques de sa position de principe, notamment pour éviter tout contact militaire — l'Afrique du Sud possède des Mirage — et supprimer les achats d'uranium sud-africain. La nature de l'apartheid, c'est la terreur. Ceux qui commercent avec ce pouvoir sont complices de cette terreur. »*

M. Jessie Jackson condamne, d'autre part, les récentes mesures de censure frappant la presse internationale. *« Les despotes ont besoin des ténèbres »*, dit-il, tout en regrettant que M. Reagan continue de considérer M. Pieter Botha *« comme un allié politique »* pour la seule raison qu'il *« n'est pas communiste »*. Il souligne à ce propos : *« Hitler, lui non plus, n'était pas communiste. Les pays occidentaux n'ont pas pour autant traité avec lui. »*

M. L.

Guinée

● *Pas de « procès bâclé » pour les dirigeants de l'ancien régime.* — Le capitaine Facine Touré, ministre guinéen des affaires étrangères, a assuré, mardi 5 novembre, à Bamako, que les anciens responsables du régime Sekou Touré, aujourd'hui emprisonnés, étaient *« en sécurité »*. Des enquêtes sont actuellement en cours pour situer les responsabilités des anciens dignitaires, a ajouté le capitaine Facine Touré, affirmant, d'autre part, que le gouvernement guinéen ne fera pas de *« procès bâclé »*. — *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

Colombie

Affrontement à Bogota entre l'armée et la guérilla

(Suite de la première page.)

Un étage plus bas, une femme membre du commando, dit-on, empêche sous le feu de son arme les soldats de progresser. Une heure après la prise du bâtiment, qui a commencé mercredi à 11 h 40 (heure locale), un char Cascavel a défoncé l'un des murs du chantier qui jouxte le palais. Une centaine d'hommes en uniforme se sont alors précipités dans la brèche. Puis un hélicoptère a lâché sur le toit les membres d'un groupe spécialisé dans la lutte antiguérilla.

On a entendu des crépitements rapides et les claquements sourds, puissants du char. Des hommes ont rampé jusqu'à un passant étendu à terre, blessé d'une balle perdue. Au début de l'après-midi, une voix s'est fait entendre à la radio : celle du principal otage, M. Alfonso Reyes, président de la Cour suprême. Le feu doit cesser, dit-il, pour qu'on puisse négocier. Le feu ne cessera pas. L'armée, la police, s'installent. Le centre de Bogota est bouclé. La Croix-Rouge dépose ses brancards à la verticale contre la façade du bâtiment où résonne la mitraille. Sur le frontispice, un phrase gravée dans la pierre, celle d'un général colombien : *« Si les armes nous ont donné l'indépendance et les lois*, dit un jour le général Santander, *elles nous donneront aussi la liberté. »*

Les guérilleros ne demandent pas la liberté. Sans doute ils ont baptisé leur opération du nom d'Antonio Narino, qui a donné à la Colombie une version espagnole de la Déclaration des droits de l'homme. Mais leurs exigences sont plus prosaïques : ils veulent un temps d'antenne et la publication de textes dans les journaux pour expliquer pendant quatre jours pourquoi le M 19 a rompu, en juin dernier, l'accord de cessez-le-feu signé dix mois auparavant. Ils veulent dire à leurs compatriotes que l'armée n'a pas cessé pendant la trêve de les attaquer, et que les conditions politiques de cette trêve (une série de réformes) n'ont pas été respectées.

En début de soirée, M. Betancur a donné sa réponse : pas question de négocier. Les guérilleros doivent se rendre. Leur vie sera respectée et ils seront jugés par des « juges impartiaux ». La décision présidentielle a été précédée d'une réunion extraordinaire du gouvernement qui s'est prolongée tout l'après-midi. Les premiers succès emportés par les forces de l'ordre ont incité visiblement à la fermeté.

Leur action a été rapide et meurtrière. D'entrée de jeu, elles ont tué dix-huit guérilleros. Ceux-ci étaient arrivés avec leurs compagnons dans un camion bâché dans le parking situé au sous-sol du bâtiment. Portant des uniformes militaires, ils ont tué les trois gardiens du parking puis se sont regroupés dans le palais qui abrite sur trois étages les locaux de la Cour suprême et du Conseil d'Etat. Il y avait à ce moment-là de deux à trois cents personnes — fonctionnaires, avocats, magistrats. En fin d'après-midi, la majorité d'entre elles avait été évacuées ; silhouettes qu'on a vues pendant des heures courir sous la protection d'hommes en armes.

Quand l'armée fait irruption, une heure après la prise du palais, elle récupère au sous-sol du linge, des vivres, des médicaments que le commando avait apportés dans les jours précédant l'opération. Visiblement, il s'attendait à un siège prolongé.

A la tête des guérilleros se trouve Luis Otero, l'homme des coups d'éclat, le quatrième dans la hiérarchie de l'organisation. Et aussi Andres Almarales, le responsable des fronts urbains. Il y a deux semaines, les deux hommes avaient failli réussir une autre action d'éclat : l'assassinat du chef d'état-major de l'armée, le général Rafael Samudio Molina, au centre de Bogota. Le général a eu la vie sauve en s'accroupissant dans sa voiture trouée de balles.

« Le M-19 a changé de stratégie, a dit le ministre de l'intérieur, M. Jaime Castro. *De la guérilla, il est passé au terrorisme. »* Luis Otero se sent-il terroriste ? *« Nous ne faisons que nous défendre »*, répond-il. Les Colombiens qu'on écoutait dans la rue, mercredi soir, étaient sardoniques ou atterrés.

CHARLES VANHECKE.

Lucho, le chef du commando : *« Nous ne nous battons pas pour prendre le pouvoir... »*

« Je m'appelle Luis Otero. On m'appelle aussi Lucho. » L'homme, petit, sourit de ses yeux fatigués. Il n'a pas dormi de la nuit. On nous a promis un rendez-vous avec un dirigeant du M 19 sans préciser avec qui. Après les précautions d'usage, la rencontre a lieu dans une cafétéria de Bogota. Le personnage qui sort de sa Renault 4 se présente aussitôt. Il demande un *tinto*, c'est-à-dire un café noir, et répond à nos questions sur le Mouvement. Il ne cesse pas de sourire un seul instant. Quatre jours après, c'est lui qui a pris d'assaut le palais de justice à la tête d'un commando.

« J'ai quarante et un ans, dit-il, *et j'ai toujours entendu parler de réforme agraire. Or il n'y en a jamais eu. »* Lucho ne croit à aucune des promesses de réforme faites par le gouvernement. Même l'élection des maires réclamée avec insistance par la gauche lui paraît irréalisable. Le projet pourtant est en train de sortir de la poussière au Congrès. *« Mais il ne passera pas »*, affirme-t-il.

Quelques noms sont évoqués, de communistes ou d'anciens communistes partisans du processus de paix et qui critiquent aujourd'hui la voie armée suivie par le M 19. Luis Otero les connaît bien. Il a été communiste lui-même, il a commencé sa carrière de guérillero dans les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie). *« Ces gens-là sont hors de la réalité »*, dit-il. La réalité, pour lui, ce sont les persécutions incessantes de l'armée pendant les dix mois où le M 19 a respecté la trêve et l'ouverture démocratique promise mais pas réalisée.

Comment le dialogue serait-il possible ? *« Le ministre de l'intérieur, Jaime Castro, dit que la seule façon d'en finir avec le M 19, c'est de liquider tous ses dirigeants. »* Le M 19 s'est efforcé de démontrer quelques jours auparavant comment il traitait ses prisonniers en livrant sains et saufs un groupe de journalistes et cinq soldats qu'il détenait depuis plusieurs mois. *« Mais nos hommes, quand ils tombent aux mains de l'armée, sont tués ou torturés. »*

Lucho explique la politique de son mouvement : *« Organiser la population dans les bidonvilles et affronter l'ennemi sur le terrain. »* Il précise : *« Nous avons des milices dans les quartiers qui « exproprient » des entreprises et distribuent parmi les pauvres le produit de ces expropriations. Et dans la montagne, nous avons une véritable armée avec des spécialistes en artillerie et en explosifs. Nous ne luttons pas pour une prise immédiate du pouvoir, mais pour des transformations radicales. Dans la région où nous opérons, celle de Cali et de Popayan, les paysans nous donnent leurs enfants pour que nous les emmenions à la guérilla. Et vous savez pourquoi ils nous les donnent ? Parce qu'ils sont sûrs qu'avec nous leurs enfants pourront manger trois fois par jour. »*

Lucho nous quitte. Il a besoin de sommeil. A quarante et un ans, il en paraît facilement dix de plus. Quand il est dans la montagne, il porte une barbe et des lunettes. En ville, il est imberbe et met des lentilles de contact. Il y a cinq ans, c'est lui qui avait organisé un des coups de main les plus spectaculaires du M 19 : retenir en otage pendant deux mois, à l'ambassade de la République Dominicaine, une brochette d'ambassadeurs, dont celui des Etats-Unis. Il avait attendu le jour de la fête nationale dominicaine, un 27 février, pour lancer son opération. Quand les invités furent assez nombreux à la chancellerie, ses hommes entrèrent, certains déguisés en ambassadeurs.

« Au début, dit-il, *la consigne était : si le gouvernement durcit sa position, s'il refuse de négocier, nous commencerons à jeter des ambassadeurs par la fenêtre. »*

Il y eut négociation. Le but de l'opération était au départ d'obtenir la libération des dirigeants de M 19 alors en prison. Devant le refus du gouvernement, les guérilleros demendèrent 50 millions de dollars. *« Nous n'obtînmes qu'un seul million et la liberté pour les membres du commando. Mais c'est ce million bien placé* — dit Lucho — *qui a permis au M 19 de vivre jusqu'à présent. »*

C. V.

Haïti

LE PRÉSIDENT DUVALIER A LARGEMENT REMANIÉ SON GOUVERNEMENT

Port-au-Prince *(AFP)*. — Le président Jean-Claude Duvalier a procédé mardi 5 novembre à un important remaniement ministériel. Le cabinet haïtien compte désormais cinq *« super ministres d'Etat »* aux compétences élargies, seulement deux ministres et vingt et un secrétaires d'Etat.

Huit ministres quittent le gouvernement. Il s'agit de MM. François Guillaume (intérieur et défense nationale), Yves Blanchard (plan), Jean-Michel Ligondé (commerce), Emmanuel Fils-Aimé (éducation nationale), Serge Conille (jeunesse et sports), Hervé Denis (affaires sociales), Maxime Leon (travaux publics) et Frank Roman (mines et ressources énergétiques). Les huit portefeuilles des ministres sortants ont été répartis par M. Duvalier entre les ministres d'Etat.

Les trois ministres d'Etat reconduits dans leurs fonctions sont MM. Jean-Marie Chanoine (présidence, information et relations publiques, intérieur et défense nationale), Frantz Merceron (économie, finances et industrie, plan et commerce), Théophile Achille (justice, éducation nationale, jeunesse et sports).

Les deux nouveaux ministres d'Etat sont M. Jean-Robert Estimé (affaires étrangères et cultes, affaires sociales) et M. Alix Cineas (travaux publics, transports et communications, mines et ressources énergétiques). M. Estimé était déjà ministre des affaires étrangères dans le précédent cabinet.

L'ENFER C'EST (SANS) LES AUTRES.



Cosmopolitiques est un nouveau mensuel de politique internationale qui replacera les crises et les rapports de force dans le cadre planétaire, qui rendra compte du développement des technologies, des contraintes du marché mondial, des mouvements de population, qui montrera notre interdépendance sans cesse plus étroite et dévoilera les liens toujours plus nombreux qui tissent l'Europe d'aujourd'hui et encore plus celle de demain.

En kiosque (20 F) ou par abonnement (200 F - 12 numéros).

Cosmopolitiques : 71, bd Richard-Lenoir - 75011 Paris - Tél. : (1) 43.38.36.92.

LE JOURNAL QUI A LES YEUX AUSSI GRANDS QUE LE MONDE.

politique

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DU RPR

A « L'HEURE DE VÉRITÉ »

M. TOUBON : aucune alliance avec le Front national

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, hôte de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, mercredi 6 novembre, a indiqué que en cas d'alternance, *« dans les trois mois »* des mesures seront prises concernant l'immigration et l'insécurité, le rétablissement du scrutin majoritaire, l'allégement de la réglementation, *« notamment celle qui se retourne aujourd'hui contre le salarié qu'elle prétend vouloir protéger. »*

M. Toubon a affirmé : *« Nous ne ferons aucune alliance avec le Front national (...). Il y aura des régions où l'on n'aura pas la majorité. Un candidat RPR ou UDF se présentera. Les électeurs du Front national devront choisir entre lui et un Psocialiste. Ce sera un excellent test pour voir si le Front national est un allié objectif ou non de M. Mitterrand. »*

La promesse d'un recul du chômage

A propos de l'immigration, le secrétaire général du RPR a dénoncé le comportement des socialistes, *« ferme sur la forme et non sur le fond »*. Il a précisé : *« On ne touchera pas aux prestations familiales de base résultant des cotisations, mais les prestations supplémentaires en faveur du développement de la natalité française ne seront plus attribuées aux immigrés. Le retour, accompagné des aides nécessaires, se fera à la suite d'accords avec les pays d'origine. Les naturalisations devront être volontaires et non plus automatiques. Les contrôles d'identité seront rétablis, ainsi que les cartes d'identité infalsifiables. »*

Concernant le programme social du RPR, M. Toubon a assuré : *« Pour le chômage, en deux ans, il y aura stabilisation puis recul. Ne gagneront plus que ceux qui travailleront plus. Pas question néanmoins de toucher aux trente-neuf heures, à la retraite à soixante ans, à la cinquième semaine de congé. La taxe sur les magnétoscopes sera supprimée. »*

Parmi les allègements fiscaux il a annoncé : 17 milliards de réduction sur la taxe professionnelle, soit le quart du produit prévu pour 1987 ; 3 milliards de francs sur la succession des entreprises, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes ; 16 milliards sur l'impôt sur le revenu (retour à un maximum de prélèvement de 50 % sur deux ou trois ans), et 40 milliards d'économies, soit 10 milliards sur les recettes provenant de la dénationalisation (banques, assurances, etc.) , 5 milliards sur la fonction publique (un départ à la retraite sur deux seulement sera compensé, mais il y aura recrutement pour les administrations prioritaires : police, gendarmerie, justice, prison, et meilleure répartition dans les autres) ; 5 milliards sur le train de vie de l'Etat (grands travaux). Les 20 milliards qui restent seront pris sur les interventions en faveur des entreprises nationalisées.

Le sondage instantané effectué pendant l'émission a indiqué que 55 % des téléspectateurs estimaient qu'il y avait trop de fonctionnaires. Le taux de conviction de M. Toubon a été de 53 % pour l'immigration, de 52 % pour l'économie et de 50 % pour la critique de la politique du gouvernement.

« Vos papiers ! »

Le moment le moins convaincant de l'émission a été celui où il a été question des contrôles d'identité. Imprécision sur les projets de l'opposition, interprétation discutable des textes actuels : M. Toubon a fait, sur ce point, dans l'à-peu-près.

Il est inexact d'affirmer que la loi votée par la gauche est une véritable « loi des suspects » et qu'elle permet les contrôles d'identité *« en fonction (...) de la bobine du bonhomme »*. Ce jugement de M. Toubon est apparemment fondé sur la manière dont ce texte a, dans un premier temps, été appliqués par certains policiers, avec le feu vert de quelques tribunaux et cours d'appel.

Mais la Cour de cassation a mis, depuis, le holà à cette interprétation, les limites qu'elle a fixées étant celles dans lesquelles le gouvernement et la majorité entendaient contenir ces contrôles. En application de ce texte, la vérification d'identité des simples passants n'est ainsi pas possible, pas davantage que celle d'individus à la peau basanée soupçonnés d'être en France en situation irrégulière.

Que prépare le RPR à la place de ce texte, fruit d'un laborieux compromis au sein du PS ? Il est impossible de le savoir, car le mouvement de M. Chirac s'exprime sur ce point à plusieurs voix. Dans un entretien publié le 20 octobre 1984 par *France-Soir Magazine*, le président du RPR expliquait que les contrôles d'identité devaient être limités aux zones présumées dangereuses.

La position de M. Toubon est beaucoup plus radicale, si l'on en croit la proposition de loi qu'il a signée il y un an et à laquelle il s'est référé au cours de l'émission. Elle indique que toute personne se trouvant sur le territoire français, *« en quelque lieu public que ce soit »*, *« doit être en mesure de justifier son identité »*.

La réforme des contrôles d'identité que prépare le RPR s'inspirera-t-elle des propos de son président ou de ceux tenus mercredi par son secrétaire général ?

B. L. G.

Qui croire ?

Les positions du RPR semblent parfois varier selon la personne qui parle. Sur deux points importants, on a pu l'observer à deux jours d'intervalle.

Sur l'emploi, M. Alain Juppé, devant les membres de l'AJIS (Association des journalistes de l'information sociale), lundi 4 novembre, se défendait de promettre une baisse rapide du chômage (*« On ne peut pas dire : avant l'échéance de l'élection présidentielle nous aurons réduit le nombre de chômeurs... Il n'est pas possible d'obtenir des résultats dans ce délai »*). Mais M. Jacques Toubon, mercredi 6 novembre, à « L'heure de vérité », n'a pas hésité à annoncer un recul du chômage au bout de deux ans si le programme du RPR est appliqué.

Certes, il peut s'agir de simples divergences d'appréciation. Mais les incertitudes sur les intentions du RPR en matière de versement des prestations familiales aux immigrés semblent plus sérieuses. M. Juppé avait affirmé, lundi, que seule serait réservée aux *« nationaux »* la prestation nouvelle (un congé rémunéré d'un demi-SMIC pendant trente mois pour toute naissance à partir du troisième enfant). M. Toubon y a ajouté le complément familial (684 francs par mois) actuellement versé pendant trois ans aux familles de trois enfants, et qui fait partie des prestations familiales ordinaires.

Qui faut-il croire ? M. Toubon est secrétaire général du RPR, mais M. Juppé n'en est-il pas le délégué général chargé du redressement économique et social ? Ou bien y aurait-il deux versions, l'une pour le public, l'autre pour les journalistes spécialisés ?

GUY HERZLICH.

M. Jacques Chirac dans le Rhône : ras le bol de ce socialisme qui veut tout réglementer

De notre correspondant régional

Lyon. — M. Jacques Chirac a ratissé large pendant une journée trépidante dans le Rhône, mercredi 6 novembre : il a successivement rencontré des agriculteurs, des innovateurs dans le domaine économique — au cours d'une étape dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, — des associations familiales et, le soir, à Vaulx-en-Velin, quinze cents sympathisants dans une ville gérée par le Parti communiste, mais où le RPR a gagné la bataille des cantonales. C'est sa dernière intervention qui a retenu l'attention. Au cours de ses deux premières, le maire de Paris était resté classique : soutien aux agriculteurs, coup de chapeau à une entreprise — AGDE — qui joue avec bonheur le créneau de l'informatique en milieu rural.

A Vaulx-en-Velin, le président du RPR a été mis sur orbite par une introduction mordante du député Michel Noir, future tête de liste RPR, face à M. Barre. M. Noir a exécuté ses autres rivaux avec une insistance particulière pour M. Charles Hernu. *« Le Charles, comme dirait Collomb* [Francisque, maire de Lyon], *depuis qu'il s'est fait virer du gouvernement, il est sous euphorisant ; il se voit président de la République, il joue les James Bond place Bellecour, le voilà qui se prend d'affection soudaine pour le curé d'Ars ! »*

En cent minutes, M. Chirac a prononcé un discours-programme, réquisitoire serré contre les socialistes. Il a notamment évoqué le chômage, la baisse de l'investissement — qui a un *« électro-encéphalogramme plat »* et le fait que les socialistes *« n'ont pas su créer un climat de confiance »*.



Dessin de PLANTU.

A propos de l'immigration et de l'insécurité — deux thèmes attendus dans une ville de l'Est lyonnais, — M. Chirac a fustigé la politique gouvernementale : *« Ouverture systématique des frontières, régularisation d'un grand nombre de travailleurs clandestins »*, autant de faits qui auraient *« exacerbé »* le problème. Mais le président du RPR voit dans cette question de l'immigration un *« double danger »* : *« Le développement de l'extrême droite, non pas par adhésion philosophique mais par ras le bol de la gestion des socialistes »*, et surtout le *« le développement d'un sentiment raciste »*. Et le racisme, pour M. Chirac, c'est *« ce qu'un peuple peut exprimer de plus bestial et de plus vil comme sentiment collectif »*. *« Il y a*, a-t-il poursuivi, *une petite graine qui existe dans le cœur de chaque homme, et tout doit être fait pour l'empêcher de germer. »* Les socialistes sont les *« responsables directs »* du développement de ce sentiment, qui n'est *« rien d'autre qu'une réaction à la politique irresponsable qui a été menée »*.

Le ton du discours a été tout aussi offensif en matière de défense — *« Pas question de consensus dans ce domaine »* — que dans le domaine de la politique étrangère. L'Europe ? *« Une idée qui s'en va. »* L'Afrique du Sud ? *« Une étonnante gesticulation »* de M. Fabius, alors que M. Chirac préférerait une *« politique de pression permanente sur ce pays pour le faire évoluer »*.

A propos du cumul des mandats, M. Chirac, *« qui ne se sent pas directement concerné »*, a saisi l'occasion pour résumer en une formule : *« Ras le bol de ce socialisme qui n'a qu'une idée en tête : réglementer tout et en permanence. »* Plus précisément, M. Chirac voit dans cette *« loi de circonstance »* une *« atteinte à la démocratie »* qui s'ajoute à celle que représente le changement de mode de scrutin : *« Je ne peux pas supporter que l'on prenne les citoyens pour des assistés ou des primaires. »* Bref, ce serait aux électeurs et à eux seuls de décider si tel ou tel peut se voir confier plusieurs mandats. *« Il y a des gens qui, par nature, sont incapables d'exercer la moitié d'un mandat... d'autres qui peuvent fort bien en assurer deux, trois ou quatre. »*

CLAUDE RÉGENT.

Prudence et modestie

Pour la deuxième fois depuis son débat télévisé avec M. Fabius, le dimanche 27 octobre, M. Jacques Chirac vient de faire connaître son opinion sur cette confrontation. Le mercredi 6 novembre, dans une interview accordée au journal *Rhône-Alpes*, à la veille d'une rapide visite à Lyon, le président du RPR a reproché au premier ministre d'avoir *« rendu difficile la confrontation d'idées »*. (...) *« Je suis toujours prêt à participer à des débats quand ils permettent d'éclairer le choix des Français entre la majorité et l'opposition »*, a-t-il ajouté.

Cette dernière remarque signifie notamment qu'il n'est pas question pour le président du RPR de débattre publiquement avec d'autres dirigeants de l'opposition et notamment pas avec M. Raymond Barre, comme le lui demandaient les journalistes de *Rhône-Alpes*.

Pour évoquer son face-à-face du 27 octobre, M. Chirac utilise donc le mode mineur car il ne veut pas gâcher l'impression favorable qu'il a pu produire.

M. Chirac n'ignore pas non plus qu'une partie de son succès n'est dû qu'à l'échec de son adversaire. Si une fraction de son public a pu être séduite, c'est parce qu'elle a été déçue par le premier ministre. On peut même avancer que si l'opposition l'emporte en mars prochain, elle le devra pour partie aux erreurs quiauront entraîné la défaite de l'actuelle majorité. Cette « lapalissade » devenue un précepte de science politique s'est d'ailleurs vérifiée à plusieurs reprises. En diverses occasions, les électeurs ont ainsi souhaité le changement par lassitude envers le pouvoir en place plus que par l'effet de séduction produit par les promesses de nouveautés.

Précédents historiques

La victoire électorale d'un camp n'est en effet jamais totalement due à ses seuls mérites, au charisme de son chef ou à la pertinence de son programme. Pour une bonne part, elle tient aux fautes de l'adversaire. S'il ne faut jamais sous-estimer le concurrent, dit-on fréquemment : il faut aussi toujours compter avec ses erreurs ou ses faiblesses. A condition encore que le challenger du titre sache utiliser et exploiter à point nommé les défaillances du champion lorsque celui-ci met son titre en jeu. L'histoire politique récente prouve la pertinence de cette règle, qui rabaisse quelque peu la fierté que manifeste tout vainqueur dont la tendance naturelle mais injustifiée est de s'attribuer en toute exclusivité le seul mérite du succès.

Ainsi, si de Gaulle a gagné sans conteste en 1958, c'est que le fruit était mûr. La IVe République était alors tellement empêtrée dans ses problèmes économiques et dans la guerre d'Algérie que, comme le disait Georges Bidault, *« le pouvoir n'était pas à prendre mais à ramasser »*. Et le général a pu faire rêver en lançant le 13 juin : *« La route est dure mais elle est belle ! Le but est difficile mais il est grand ! »*.

Ainsi si le 27 avril 1969 l'opposition l'a emporté par 52,4 % des suffrages en faisant voter «non» au référendum sur la réforme du Sénat et des régions, le pouvoir en place, c'est-à-dire de Gaulle, était largement contesté par le pays et son autorité ébranlée. Le slogan des étudiants du quartier Latin de mai 1968 *« Dix ans, ça suffit ! »* a eu sans doute plus d'écho en profondeur qu'on ne l'a cru tout d'abord. Georges Pompidou avait accrédité par ses déclarations romaines l'idée qu'une relève était assurée. De Gaulle enfin, par ce référendum complexe sur un sujet qui n'intéressait que les initiés, a fourni lui-même aux Français la tentation de relever le défi qu'il leur lançait en se mettant personnellement en jeu. Une chiquenaude a alors suffi.

De même, si en 1981 la gauche a gagné les élections, nul n'ignore que c'est plutôt en réalité M. Valéry Giscard d'Estaing qui les a perdues. Celui-ci n'a pas su se donner les moyens de prolonger au-delà de sept ans l'*« ère nouvelle »* qu'il avait annoncée en 1974. Comme en 1969, la majorité au pouvoir n'était plus cohérente. L'annonce par M. Chirac qu'il voterait *« personnellement »* pour M. Giscard d'Estaing a été interprétée comme une latitude implicite laissée aux partisans du président du RPR, de ne pas suivre son exemple. Lorsqu'en 1969, M. Giscard d'Estaing s'était lui aussi « personnellement » prononcé pour le « non » au référendum, ses amis y avaient vu, sans doute à juste titre, un encouragement tacite. Il a suffi, il y a quatre ans, des promesses de changement sans risques et de l'image d'une *« force tranquille »* pour convaincre les électeurs. Sans compter l'habileté du candidat socialiste qui était demeuré imprécis quant à une éventuelle participation des communistes au futur gouvernement.

L'histoire semble se répéter. Pourquoi ne le ferait-elle d'ailleurs pas après tant de bégaiements ? Les plus lucides des membres de l'opposition n'ignorent pas que leur succès en mars 1986 sera dû pour partie à l'aide involontaire qu'ils auront reçue de la majorité actuellement en place. Car l'adhésion est toujours faite d'une réaction à une répulsion.

Il s'agit donc pour l'opposition, et plus particulièrement pour M. Chirac de ne pas freiner par des attitudes intempestives le mouvement du balancier qui s'est déclenché en sa faveur et si possible de l'accompagner en mettant l'accent sur tout ce qui, dans le comportement ou dans les carences de l'adversaire, peut le favoriser.

ANDRÉ PASSERON.

LA LIMITATION DU CUMUL DES MANDATS

Plusieurs « coups » en un seul !

En proposant de limiter très strictement le cumul des mandats électoraux, le pouvoir vient de donner un coup de pied dans la fourmilière politique. Que ce fût ou non un de ses objectifs, et quelle que soit la suite donnée à ce projet, ce résultat-là est d'ores et déjà atteint.

L'opposition de droite, qui réussissait tant bien que mal à faire oublier ses divergences économiques, est prise en flagrant délit de division. L'UDF, fidèle à la position qu'elle avait prise lorsqu'en 1978 M. Valéry Giscard d'Estaing avait déjà soulevé le problème, est franchement favorable au principe, souhaitant simplement en discuter les modalités d'application. Comme le dit M. Jean-Pierre Soisson, *« on ne peut crier à la manœuvre politicienne chaque fois que le gouvernement nous propose une mesure justifiée »*. Et puis, dit-on au PR, qui accepterait de défiler avec une pancarte : *« Je veux être un cumulard »* ?

Apparemment, le RPR y est prêt. Lui aussi fidèle à son opinion d'hier, le mouvement chiraquien est fondamentalement opposé à cette mesure, que M. Jacques Chirac range parmi celles qu'il faudra annuler lorsque l'opposition deviendra majorité.

Mais c'est toute la classe politique qui est prise à contre-pied. Au moment où, tous partis confondus, elle a le plus grand mal à constituer les listes pour les élections législatives et régionales de mars 1986, voilà qu'on lui demande de changer les règles du jeu. Certes, le gouvernement affirme que la nouvelle législation n'entrera en vigueur qu'après l'échéance électorale. Mais comment se présenter devant les électeurs en contradiction avec une règle que l'on viendrait d'approuver ? Ce sont bien des difficiles équilibres locaux entre les divers postulants d'une même formation qui commencent à apparaître qui sont ainsi remis en cause.

Les sénateurs, enfin, vont être mis devant un choix bien délicat : pourront-ils apparaître comme ceux qui empêcheront la limitation des cumuls que les Français, selon les sondages, appellent de leurs vœux ?

Le coup est bien joué. Chacun le reconnaît de plus ou moins bon cœur. Mais il pourrait aller au-delà de ce qui apparaît aujourd'hui. C'est du moins la crainte de certains responsables du RPR. Une telle législation relève à l'évidence de l'organisation des pouvoirs publics, sans toucher ni à la lettre ni à l'esprit de la Constitution. Le président de la République pourrait donc la soumettre à référendum, sans avoir besoin pour cela de l'accord du Parlement ! Et si M. François Mitterrand avait ainsi trouvé le sujet de consultation référendaire qu'il cherche vainement depuis plusieurs mois ?

Th. B.

En Europe : une pratique rare mais peu de restrictions

La réglementation sur le cumul des mandats est relativement libérale dans la plupart des pays d'Europe.

● **En Grande-Bretagne**, les hommes politiques sont libres de siéger dans toutes les assemblées du Royaume, de la Chambre des communes aux conseils municipaux. Il leur est également possible d'être député et de siéger au Parlement européen.

● **En Italie**, quelques restrictions : la Constitution interdit le cumul d'un mandat de parlementaire national et de membre d'un conseil régional. Les présidents des assemblées provinciales ainsi que les maires des villes de plus de 20 000 habitants ne peuvent, d'autre part, siéger au Parlement.

● **En Espagne**, en vertu d'une législation introduite depuis l'arrivée des socialistes au pouvoir, mais qui n'est entrée en vigueur qu'en juin 1985, un député ne peut être en même temps membre d'un Parlement régional. Le cumul est en revanche autorisé pour les sénateurs. Tout parlementaire peut, d'autre part, exercer les fonctions de maire.

● **Dans les pays scandinaves** enfin, aucun texte ne limite le cumul des mandats. La pratique est fréquente en Finlande. Elle est beaucoup plus rare en Suède et en Norvège où les élus estiment ne pas avoir le temps de faire plusieurs choses à la fois, en particulier compte tenu du rôle étendu des conseils municipaux. Dans le dernier Parlement suédois, moins de dix députés, sur un total de trois cent quarante-neuf, exerçaient en même temps des responsabilités communales ou régionales. En Suède comme en Norvège, d'autre part, un député manquant d'assiduité au Parlement n'a pratiquement aucune chance de se retrouver sur les listes de son parti aux élections suivantes.

● **En RFA**, il n'existe pas de règle stricte concernant le cumul des mandats de député fédéral et de député dans les assemblées régionales. Le cas est cependant très rare et la Cour constitutionnelle considère que le travail d'un parlementaire est à temps complet. Il n'est pas exclu en revanche d'être député et d'exercer les fonctions de maire d'une grande ville. Le maire de Bonn siège au Bundestag.



هكذا من الأصل

POLITIQUE

SITUATIONS 86

DANS LE GARD

La stratégie électorale de Mme Dufoix divise le Parti socialiste

De notre correspondant

Nîmes. — Les militants socialistes du Gard ont été convoqués pour le *jeudi 7 novembre au soir, afin de se* prononcer sur les listes de candidats aux élections législatives et régionales de mars prochain. Le PS gardois, gravement perturbé l'été dernier *par les velléités de ralliement au* RPR de M. Gilbert Baumet, le président du conseil général, exclu du Parti socialiste en 1982, traverse une nouvelle crise.

La désignation de Mme Georgina Dufoix, conseiller municipal de Nîmes, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-*parole du gouvernement, par les ins*tances nationales du parti, pour conduire la campagne, a heurté l'un des deux députés socialistes sortants, M. Georges Benedetti, maire de Bagnols-sur-Cèze, membre du courant A (mitterrandiste) comme Mme Dufoix. M. Benedetti se retrouvait en troisième position sur la liste des législatives mise sur pied à grand peine, voici une quinzaine de jours, par la commission exécutive fédérale, derrière le ministre et M. Alain Journet (courant B, mauroyiste), député sortant, maire du Vigan.

Dans un département où le PS compte emporter un siège, peut-être deux (sur cinq), la place dévolue au maire de Bagnols ne lui laissait, à l'évidence, que très peu de chances de retrouver le Palais Bourbon. Par l'intermédiaire du premier secrétaire de la fédération, M. René Praden, qui est aussi son assistant parlementaire, M. Benedetti est entré en guerre contre Mme Dufoix. M. Praden s'est élevé contre la présence, sur la liste des régionnales présentée par Mme Dufoix, de deux conseillers généraux « baumétistes », suspendus du PS.

Le ministre veut empêcher, ainsi, M. Baumet de former sa ou ses propres listes, comme il en avait exprimé l'intention. Les amis de Mme Dufoix ont réuni la commission exécutive fédérale, *le 4 novembre*, sur la base de vote du tiers de ses membres, pour compléter les deux listes. Alliés aux rocardiens, auxquels ils assurent trois élus à l'assemblée régionnale, les partisans de Mme Dufoix ont confirmé la présence des deux baumétistes sur cette liste.

Pour le ministre, ces deux conseillers généraux peuvent être considérés comme des *« personnalités extérieures »* au Parti socialiste. Le secrétariat national du PS, particulièrement MM. Jean Poperen et Marcel Debarge, ne l'entend pas de cette oreille et a rappelé à l'ordre, en vain, Mme Dufoix.

Fort de cet appui, MM. Benedetti et Praden ont de nouveau réuni la *commission exécutive fédérale* le 5 novembre. Ils ont trouvé le soutien de Jean-Marie Cambacérès, maire de Sommiers, membre du cabinet de M. Gaston Defferre, et celui du CERES local pour contester la position de Mme Dufoix. Plutôt que de présenter des listes « alternatives », les adversaires du ministre ont préféré parier sur une forte abstention au niveau de la commission exécutive fédérale. Les listes présentées par Mme Dufoix ont recueilli, le 5 novembre, 29 voix ; il y a eu 24 refus de vote.

Mercredi, M. Benedetti a adressé par lettre au militants socialistes ses propres propositions de listes, où il se place en tête pour les législatives et attribue à Mme Dufoix la direction de la liste régionale.

Après le vote fédéral de jeudi, la convention nationale du PS devra trancher. Du côté de Mme Dufoix, ont fait valoir la nécessité d'un chef de file en position forte face au maire de Nîmes M. Jean Bousquet (opposition). Investi par l'UDF et par le RPR, ou par une seule de ces deux formations, M. Bousquet devrait jouer, dans les deux cas, un rôle de premier plan dans la campagne.

En outre Mme Dufoix, sans le dire publiquement, laisse entendre qu'elle n'a pas l'intention de siéger à l'Assemblée nationale et que ses ambitions se portent sur l'assemblée régionnale, dont elle vise la présidence. C'est pourquoi elle a besoin de « neutraliser », voire de concilier la dissidence baumétiste. *Il lui reste* à convaincre la direction du PS du bien fondé de sa démarche.

OLIVIER CLERC.

EN GIRONDE

Robert Escarpit et le jazzman Bernard Lubat sur la liste communiste

De notre correspondant

Bordeaux. — Deux personnalités non communistes figureront sur la liste du PC en Gironde : Robert Escarpit, soixante-sept ans, universitaire, écrivain et ancien billettiste au *Monde*, ainsi que Bernard Lubat, quarante ans, musicien de jazz et animateur depuis huit ans du Festival d'Uzeste en Gironde.

Dans une déclaration publiée par l'hedomadaire *les Nouvelles*, organe du PC en Gironde, Robert Escarpit a déploré que la majorité actuelle ait *« retardé abusivement la régionalisation »* dans laquelle, selon lui, une grande partie des problèmes actuels pourraient trouver leur solution. Il attribue son choix du PC au fait que, homme de gauche, il l'a jugé *« plus représentatif d'une gauche authentique »*, même s'il n'est toujours pas d'accord avec *« certaines de ses positions »*. Robert Escarpit, qui avait figuré en 1977 sur la liste municipale conduite à Bordeaux par M. Roland Dumas contre M. Jacques Chaban-Delmas, a déclaré que, ancien militant de la SFIO au temps du Front populaire, il avait, en mai 1981 *« applaudi avec émotion à une défaite de la droite plus qu'à une victoire de la gauche »*, dont d'amers souvenirs faisaient craindre la fragilité. *« Ces craintes,* dit-il, *étaient hélas fondées ».*

Quant à Bernard Lubat, il veut que l'on voit dans sa candidature, non pas un retour aux sources, mais un véritable travail à la base, comparable à son engagement tardif : *« Je ne veux plus qu'on nous prenne pour des saltimbanques, ni vivre dans un ghetto en chocolat. L'artiste est un citoyen à part entière au même titre que l'artisan ou le commerçant. Pour le prouver, une bagarre au ras des pâquerettes me paraît indispensable. Nous autres artistes, nous sommes comme les mineurs auxquels on dit que leur production n'est plus rentable. Je me bats pour une culture vivante, pas pour des garderies culturelles ».*

Robert Escarpit, numéro deux sur la liste derrière M. Jean Barrière, secrétaire régional du PC, est assuré d'être élu. Il n'en va pas de même pour Bernard Lubat, numéro neuf. En effet, au vu des résultats des dernières élections européennes, le PC en Gironde ne peut guère espérer enlever plus de quatre sièges.

PIERRE CHERRUAU.

LES LISTES UDF SONT TOUJOURS EN PANNE

Les responsables de l'UDF se sont montrés optimistes en déclarant la semaine dernière qu'ils seraient en mesure, le mercredi 6 novembre, de publier la majorité de leurs têtes de liste et chefs de file. La journée s'est passée en négociations — le matin au sein de la commission Gaudin, et l'*après-midi au bureau politique* de l'UDF, — sans que l'on parvienne pour autant à avancer.

Saisi pour la première fois des investitures, le bureau politique n'a en effet rien réglé, pratiquant une sorte de « navigation à vue » sans examiner les dix-sept départements en situation de « blocage ». Il a plutôt été question de méthode, chaque composante se voyant attribuer un quota d'élus, qu'il faudra ensuite atteindre au cours des négociations qui devaient reprendre dans la matinée de ce jeudi. C'est ainsi que le PR pourrait se voir attribuer soixante-neuf élus, le CDS cinquante, les radicaux onze, les clubs Perspectives et Réalités quatre, le PSD quatre, et enfin les adhérents directs, douze ou treize.

Il semble peu probable que, en l'état actuel des négociations, l'UDF arrive à régler tous les cas litigieux au cours d'une seule réunion.

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Relations extérieures : je ne regrette rien affirme M. Dumas

L'opposition de droite et de gauche (communiste) a voté contre le budget du ministère des relations extérieures et celui de la coopération et du développement, mercredi 6 novembre à l'Assemblée nationale. Les crédits des services diplomatiques et généraux (9 786,2 millions de francs, en progression de 5,27 %, représentant 0,86 % du budget de l'État) et ceux de la coopération et du développement (6 341,2 millions, soit une croissance de 2,2 %, représentant 0,56 % du budget général) ont cependant été approuvés, les socialistes étant majoritaires à eux seuls.

Le RPR, l'UDF et le PC sont au moins d'accord sur les prémisses du raisonnement : la politique extérieure des socialistes a changé depuis 1981. Mais ils en tirent des leçons différentes.

M. Louis Odru, pour les communistes, regrette ce « changement » de politique. M. Maurice Couve de Murville, pour le RPR, estime qu'il est insuffisant et trop entaché d'erreurs pour qu'il puisse pardonner au gouvernenement ses nombreuses « fautes » ; M. Bernard Stasi, pour les giscardo-barristes, le regrette parce que les grands principes mis en avant au début du septennat le satisfaisaient, mais il le juge indispensable car il fallait tenir compte des faits. Il reproche néanmoins aux ministres concernés de ne pas mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles...

Une telle diversité dans la contes*tation facilitait la* tâche des porte-paroles de la majorité.

L'orateur du PC a reproché au pouvoir d'avoir facilité l'installation de missiles américains en Europe, de ne pas utiliser *« tout le poids de la France »* pour *« favoriser le désarmement »*, d'intégrer notre pays *« peu à peu à la stratégie militaire américaine »*, de ne plus soutenir les peuples des pays sous-développés en ne se battant plus pour un *« nouvel ordre économique »*, de vouloir une *« Europe intégrée »* soumise *« aux visées des Etats-Unis »*. La réplique gouvernementale a été ferme : *« Vous êtes contre tout, y compris contre la vérité »*, a dit Mme Lalumière, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes. *« Pour se battre en faveur de la réduction des dettes des pays pauvres, il faut d'abord leur prêter, ce que ne fait pas l'Union soviétique »*, a affirmé M. Dumas, ministre des relations extérieures.

C'est d'un ancien premier ministre du général de Gaulle, M. Couve de Murville, qu'est venue la critique la plus sévère de l'action extérieure de la France depuis 1981 : *« Il sera long de réparer les dégâts. »* L'affaire Greenpeace *« met vraiment en cause la responsabilité du pouvoir politique à tous les niveaux »*, alors que notre diplomatie n'est intervenue *« qu'après coup pour essayer de limiter certaines conséquences »*. Les conditions de l'élargissement du Marché commun *« remettent à plus tard le règlement des vrais problèmes »*. Au Tchad, *« la France a été bafouée »*. En acceptant de discuter avec les Soviétiques des armements nucléaires en Europe, le gouvernement cré *« un problème sérieux pour notre défense »*.

Pour M. Dumas, son lointain prédécesseur, *« prend ses désirs pour des réalités quand il parle des atteintes portées à l'image de la France dans le monde »*. Il remarque que M. Couve de Murville approuve la position française sur l'IDS alors que M. Chirac la critique. Niant tout changement dans l'action menée depuis le début du septennat il affirme : *« Je ne regrette rien de ce qui a été dit et fait depuis 1981. »*

Ses amis socialistes sont sur les mêmes positions. M. André Bellon (PS, Alpes-de-Haute-Provence) affirme que contrairement au passé la politique extérieure de la France a été marquée par sa « cohérence », et son adaptation *« aux défis de notre temps »* : les droits de l'homme, le sous-développement, le surendettement. M. Alain Vivien (PS, Seine-et-Marne) est particulièrement fier du soutien au développement des pays pauvres, puisque l'aide que la France leur a accordée est passée de 0,4 % du produit national brut en 1982 à 0,56 % en 1986, avec une priorité pour les plus pauvres. Mme Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis) a même obtenu du ministre que le gouvernement renonce à réduire les indemnités de résidence pour les couples envoyés ensemble à l'étranger. De quoi passer du baume au cœur des diplomates que M. Couve de Murville affirme être *« découragés »*.

Th. B.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 6 novembre. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● **ADHÉSION DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL A LA CEE**

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Ce traité, signé le 12 juin 1985 et qui prendra effet au 1er janvier 1986, est l'aboutissement de négociations longues et complexes, engagées depuis le 17 octobre 1978 avec le Portugal et depuis le 5 février 1979 avec l'Espagne, et auxquelles la France a pris une part déterminante conformément aux engagements du président de la République.

L'accord conclu entre les douze pays concernés est *fondé sur* les principes suivants :

— dès leur adhésion, l'Espagne et le Portugal devront respecter l'ensemble des traités et accords régissant les Communautés et leurs rapports avec le reste du monde ;

— plusieurs adaptations aux règles communautaires sont prévues en faveur des deux pays adhérents, notamment dans le domaine institutionnel : ainsi, pour leur représentation dans les organisations européennes (Commission, Assemblée, etc.,). le Portugal est assimilé à la Grèce, à la Belgique et aux Ppays-Bas, et l'Espagne à la France, à l'Italie, à la République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni ;

— des mesures transitoires sont prévues afin de régler, d'une manière progressive et équilibrée, *les difficultés que l'élargissement* pourrait provoquer dans les douze pays intéressés. Il s'agit, en particulier, et comme la France l'avait souhaité, des précautions nécessaires pour que les agriculteurs et les pêcheurs s'adaptent aux nouvelles conditions de la concurrence.

● **RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ**

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres deux projets de loi autorisant respectivement l'approbation de l'accord relatif au versement aux Communautés européennes d'avances non remboursables pour 1985, intervenu au sein du Conseil des communautés les 23 et 24 avril 1985, et l'approbation de la décision de ce Conseil, en date du 7 mai 1985, relative au système des ressources propres des Communautés.

● **LIMITATION DES CUMULS**

(le Monde des 6 et 7 novembre)

● **RETRAITES DES AGRICULTEURS**

Le ministre de l'agriculture a présenté au Conseil des ministres un projet de loi relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs

1) Le projet prévoit d'abaisser à soixante ans de façon progressive sur une période de cinq ans, l'âge auquel les agriculteurs peuvent bénéficier de leur droit à la retraite : cet âge sera réduit d'un an au 1er janvier de chaque année à partir du 1er janvier 1986.

Ce droit sera ouvert aux agriculteurs dans des conditions identiques à celles qui prévalent pour les salariés et pour les artisans et commerçants : versement de la retraite subordonné à la cessation de toute activité professionnelle agricole ; calcul du taux maximum de la pension de retraite forfaitaire sur la base de 37 années et demie de cotisation ;

2) Toutefois la spécifité du secteur agricole est prise en compte à travers diverses mesures particulières :

— comme par le passé, la retraite forfaitaire sera attribuée non seulement aux chefs d'exploitation, mais aussi aux membres de leur famille qui les ont aidés, à condition qu'ils aient été déclarés comme actifs et qu'ils aient payé des cotisations à ce titre ;

— l'agriculteur qui, prenant sa retraite, serait dans l'impossibilité de louer ou de céder ses terres pourra être autorisé à poursuivre son activité pour une durée d'un an éventuellement renouvelable dans des conditions fixées par le projet de loi ;

3) *Enfin*, si le projet répond prioritairement à une volonté d'équité sociale, il fait également droit aux préoccupations liées à l'aménagement des structures foncières, notamment pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. A ce titre, il prolonge temporairement l'existence du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, chargé de favoriser la cessation d'activité des agriculteurs âgés.

● **L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française.

Ce texte répond aux demandes des élus de Polynésie française. Il retient plusieurs suggestions formulées par l'assemblée territoriale.

1) *Pour tenir compte de l'augmentation de la population du territoire depuis 1957, date à laquelle* avait été fixée précédemment la composition de l'assemblée territoriale, le projet porte de 30 à 41 le nombre des membres de celle-ci.

2) Les conseillers territoriaux resteront élus, comme actuellement, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Par ailleurs, le projet de loi rend applicable aux élections à l'assemblée territoriale, *sous réserve des quelques adaptations* nécessaires, les dispositions générales du code électoral métropolitain.

● **BAUX COMMERCIAUX, CRÉDIT-BAIL SUR FONDS DE COMMERCE LOYERS IMMOBILIERS**

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers.

1) Le coefficient maximal de réévaluation des baux commerciaux de neuf ans renouvelables en 1986 est fixé à 2,15. Ce taux, établi après une large *concertation avec les organisations* représentatives des preneurs et des bailleurs, tient compte des résultats acquis dans la lutte contre l'inflation. Il contribuera à la modération des charges des entreprises tout en permettant la conservation et l'entretien du patrimoine immobilier ;

2) La poursuite de la lutte contre l'inflation conduit à limiter à 1,5 % l'évolution des loyers *de trois catégories* de biens immobiliers qui ne faisaient l'objet d'aucune réglementation particulière : les locaux à usage professionnel, certains garages et les locations saisonnières de toute nature ;

3) Enfin, le gouvernement propose d'élargir le champ d'application du régime du crédit-bail à l'acquisition d'un fonds de commerce ou d'un établissement artisanal. Ainsi sera levé un obstacle à la reprise des entreprises commerciales et artisanales.

● **LA PRÉVENTION DU RISQUE SISMIQUE**

Le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs a présenté au conseil des ministres une communication sur la prévention du risque sismique.

Avant la fin de l'année 1985, la cartographie des zones vulnérables au risque sismique sera achevée.

Par ailleurs, le gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes :

— généralisation, par voie réglementaire, des règles parasismiques existantes à l'ensemble des constructions nouvelles non encore concernées, tels les bâtiments administratifs et industriels ;

— actions auprès de promoteurs, des architectes et des propriétaires pour les inciter à faire application de ces règles en matière de construction individuelle ;

— adaptation progressive du patrimoine bâti existant et aménagement parasismique de ses équipements les plus sensibles (conduites et canalisations par exemple) ;

— *information et éducation* des citoyens par l'intermédiaire des médias, des enseignants et des associations.

Cohabitation

Mme GUIGOU SUPERVISERA LA POLITIQUE EUROPÉENNE

Mme Elisabeth Guigou a été nommée, mercredi 6 novembre, par *le conseil des ministres*, secrétaire générale du SGCI (Secrétariat général de coordination interministérielle). Il s'agit d'un poste-clé puisque son titulaire est chargé de coordonner *l'action des ministères* concernés par toutes les négociations qui se déroulent au sein de la Communauté économique européenne. Mme Guigou, trente-neuf ans, licenciée ès lettres et ancienne élève de l'ENA, restera *conseillère technique à la présidence* de la République où elle s'occupe des problèmes économiques internationaux et des affaires européennes.

Cette nomination est d'autant plus importante que le SGCI est administrativement *rattaché au premier ministre* et que la nomination au secrétariat *général d'une personnalité* proche du président de la République ne manque pas d'intérêt dans la perspective d'une victoire de l'opposition aux élections législatives de 1986. Elle ne pourra être remise en cause que par une nouvelle décision du conseil des ministres présidé par le chef de l'Etat.

Au Sénat

● **OUI A UNE CINQUIÈME TRANCHE DE GRANDS TRAVAUX**

● **NON A LA RÉFORME DE LA DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT**

Le Sénat a adopté, mercredi 6 novembre, en première lecture, le projet de loi modifiant, à partir de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi du 3 août 1982, portant création du Fonds spécial de grands travaux. *Les quatre premières tranches* du Fonds représentaient 18 milliards de francs (correspondant à un volume de travaux d'environ *50 milliards de francs*). Cette cinquième tranche est *inscrite*, pour 6 milliards de francs, dans un volume prévisible de travaux de l'ordre de 16 milliards de francs. La taxe spécifique est augmentée *de 2,5 centimes par litre. Comme* lors de l'examen des précédents textes similaires, la commission des finances a observé, par la voix de son rapporteur, M. Josy Moinet (Gauche dém., Charente-Maritime), que le système de fonds spécial constitue un moyen de débudgétiser des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation délicate du bâtiment et des travaux publics, elle a donné un avis favorable à l'adoption du projet.

En revanche, le Sénat a repoussé le projet de loi modifiant les règles de *répartition* de la dotation globale d'équipement (DGE) en votant une question préalable (dont l'adoption équivaut à un rejet du texte). Les motifs de cette décision exposés par M. René Monory (Un. centr., Vienne), rapporteur de la commission des finances, et par M. Jean-Pierre Tizon (RI, Manche), rapporteur *de la commission des lois, sont* de deux ordres : premièrement, il était demandé au gouvernement un abondement du fonds de répartition de la DGE de 500 à 700 mil*lions de francs, correspondant*, a expliqué M. Monory, à un *« manque à gagner »* pour les communes ; deuxièmement, le projet proposé par M. Pierre Joxe, minis*tre de l'intérieur et de la décentra*lisation, est apparu comme attentatoire à la décentralisation dans la mesure où le représentant de l'Etat dans le département se voit confier le soin de *répartir les crédits sous* forme de subventions spécifiques aux communes et groupements de communes de moins de 2 000 habitants, ainsi que pour les communes ou *groupements de 2 000* à 10 000 habitants qui opteront pour cette nouvelle solution. A ces deux raisons, s'est ajouté le refus d'une *« onction du Sénat »*, représentant traditionnel des collectivités locales pour une réforme de la DGE instituée par la loi du 7 janvier 1983, que 123 sénateurs seulement avaient approuvée (une majorité s'abstenant ou *ne prenant pas part* au vote).

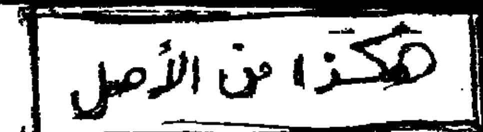
A. Ch.

L'ANCIEN MAIRE DE NOISY-LE-GRAND VA COMPARAITRE EN CORRECTIONNELLE

Le parquet de Bobigny, au terme d'un an et demi d'investigations, vient de clore l'instruction relative au contentieux électoral qui avait suivi le scrutin municipal de mars 1983 à Noisy-le-Grand. L'ancien maire de cette localité, Mme Marie-Thérèse Goutmann (PCF), aujourd'hui en deuxième position sur la liste présentée en Seine-Saint-Denis par le Parti communiste pour les élections régionales,ainsi que l'ancien secrétaire général de la mairie de Noisy-le-Grand, M. Falèze, tous deux inculpés d'atteinte à la sincérité d'un scrutin, devraient comparaitre dans les quatre prochains mois devant la chambre correctionnelle de Bobigny, vers qui le dossier d'instruction a été renvoyé.

C'est le conseil d'Etat, qui, après avoir invalidé les élections municipales de mars 1983 à Noisy-le-Grand, avait transmis aux tribunaux le dossier du contentieux électoral. Le conseil des ministres avait ensuite, le 29 mars 1984, dissous le conseil municipal dirigé par Mme Goutmann. Cette situation *avait conduit à de nouvelle élections*, remportées par la liste RPR-UDF-CNIP que conduisait Mme Françoise Richard (RPR).

La procédure judiciaire qui avait conduit, en 1984, à l'inculpation de Mme Goutmann et de M. Falèze avait été engagée à la suite d'une plainte déposée par Mme Richard. — R. H.



هكذا من الأصل

société

LE SORT DES « TURENGE »

La Nouvelle-Zélande s'étonne de l'optimisme français

De notre envoyé spécial

Auckland. – Les milieux judiciaires néo-zélandais n'en finissent pas de commenter et de s'interroger sur la manière expéditive dont le procès des deux agents français a été évacué.

Dans la presse, les déclarations ont succédé aux mises au point pour démentir une quelconque influence du pouvoir politique sur l'appareil judiciaire. En début de semaine, l'agitation était telle que l'opposition parlementaire a déposé une demande d'enquête pour faire toute la lumière sur les tractations qui ont précédé l'audience écourtée du lundi 4 novembre. Sortant de sa réserve habituelle, le vice-premier ministre – également ministre de la justice – M. Geoffrey Palmer, a dû élever le ton pour calmer certains députés.

Parmi les avocats d'Auckland, les réactions sont différentes. En dépit de la publicité faite autour des négociations préalables entre l'accusation et la défense et que certains jugent déplacée, on reconnaît l'aspect bénéfique, à terme, de ce qui est d'abord apparu comme un électrochoc pour l'ensemble de la corporation. Si Peter Williams, président de l'association des avocats d'Auckland, ardent supporter de Greenpeace, ne ménage pas le gouvernement français dans ses critiques, il n'en considère pas moins que l'arrangement dont ont bénéficié Dominique Prieur et Alain Mafart a été conclu en conformité avec la loi, même si les méthodes employées par les avocats ont quelque peu malmené les usages.

Même Gerald Curry, le défenseur néo-zélandais des « Turenge », a rompu le silence qu'il s'imposait depuis le début de l'affaire pour expliquer son point de vue : « *La négociation que nous avons menée pour obtenir une révision de la charge de meurtre n'a rien de comparable au* « plea bargaining », *tel qu'on le pratique aux Etats-Unis et cela pour trois raisons : premièrement*, dit-il, *là-bas, le juge est toujours impliqué dans une discussion, ce qui n'est pas le cas chez nous, où le magistrat conserve la position qui doit être la sienne ; deuxièmement, une fois que l'arrangement est conclu, les procureurs américains ne donnent au public aucune explication sur ce qui a motivé leur décision. Ils rendent la justice entre eux. Troisièmement, aux Etats-Unis*, conclut M. Curry, *la sentence finale fait partie intégrante de l'accord. C'est un juge indépendant et libre qui décide en dernier ressort.* »

Dans les milieux judiciaires néo-zélandais, on estime que le délai d'expulsion des agents français pourrait être plus long qu'on ne l'espère en France.

En outre, cette sentence sera prononcée, le 22 novembre dans l'affaire du *Raimbow-Warrior*, par le premier magistrat du pays, Sir Ronald Davison. Agé de soixante-cinq ans, Sir Davison a le titre de « chief justice of New-Zealand ». Entre autres prestigieuses attributions, il est le représentant de la reine dans le pays lorsque le gouverneur général est absent. Avant d'être anobli par la reine en 1975, Sir Davison était directeur d'une importante compagnie d'assurances. Aujourd'hui, il est le président-directeur général de la Montana Wines, le plus gros producteur de vin de Nouvelle-Zélande.

Le 25 novembre, lorsqu'il condamnera Dominique Prieur et Alain Mafart, Sir Davison devra tenir compte de plusieurs facteurs contradictoires. Depuis le début de la semaine, au fil des articles et des éditoriaux, les journaux d'Auckland se plaisent à rappeler que la sentence pour homicide involontaire peut très bien être la détention à vie, mais cela n'est vrai qu'en théorie, car aucune condamnation pour « *manslaughter* » n'a été jusqu'à maintenant supérieure à quatorze ans. De plus, on critique sévèrement l'optimisme dont ont fait preuve les médias et le gouvernement français après l'audience de lundi en précisant qu'une telle attitude ne peut être que préjudiciable à l'avenir des deux officiers et que, pour eux, rien n'était joué.

Arguments économiques

En écho à ces propos pessimistes qui reflètent une bonne partie de ce que pense l'opinion publique, beaucoup d'avocats d'Auckland estiment que, si l'on met à part les incidences politiques probables, une classique affaire d'homicide involontaire impliquant un étranger n'aboutirait pas à une expulsion avant une période d'une à trois années après le jugement final. Un ténor du barreau d'Auckland résumait toutefois : « *Le délai entre la condamnation et l'expulsion des* « *Turenge* » *sera d'autant plus court que les pressions économiques et politiques auront été appuyées.* » Là est toute la question.

Il reste maintenant, à examiner les arguments économiques dont la France pourrait user contre les exigences du gouvernement néo-zélandais. Durant les sept premiers mois de l'année, la Nouvelle-Zélande a acheté pour 1 333 millions de francs de produits français alors que ses exportations vers l'Hexagone n'ont pas dépassé 378 millions. Parmi les produits les plus exportés par la Nouvelle-Zélande figurent la laine (70 %), la viande de mouton (15 %) et les peaux (10 %). L'arme pour d'éventuelles sanctions économiques se trouve donc toute désignée.

Si l'on ajoute à cela la très difficile conjoncture économique que connaît la Nouvelle-Zélande avec les agriculteurs dont les subventions ont été supprimées et un dollar largement surévalué, il apparaît qu'une réduction des possibilités d'exportations vers la France serait fort mal accueillie par nombre d'agents économiques. « *Les grands groupes industriels qui contrôlent l'activité de ce pays ne verraient pas d'un très bon œil qu'une quelconque volonté politique puisse aggraver une situation qui ne s'annonce guère brillante pour 1986*, estime le conseiller commercial français d'Auckland. *De plus, les grands marchés étant inexistants ici pour la France, celle-ci n'aurait pas à perdre grand-chose dans un éventuel boycottage économique néo-zélandais.* »

FRÉDÉRIC FILLOUX.

M. Lange accuse M. Dumas de méconnaissance du droit néo-zélandais

Le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange, a estimé, mercredi 6 novembre, que les déclarations du ministre français des relations extérieures, M. Roland Dumas, sur l'existence de négociations relatives au sort des « Turenge » relevaient soit d'un « *effet de tribune à consommation intérieure* », soit d'une méconnaissance du système judiciaire néo-zélandais. Le gouvernement néo-zélandais a affirmé à plusieurs reprises ne pas être intervenu dans la décision de la justice néo-zélandaise de transformer en « *homicide involontaire* » le « meurtre » reproché au commandant Alain Mafart et au capitaine Dominique Prieur, agents des services secrets français.

M. Lange, qui s'exprimait au Parlement néo-zélandais, a en particulier déclaré :

« *Le ministre des affaires étrangères français ne connaît peut-être pas très bien notre système judiciaire notamment en ce qui concerne la position de l'avocat de la Couronne* (...). « *Il a peut-être véritablement cru que, quand l'avocat français parlait avec le* solicitor general *néo-zélandais (1), il s'adressait à un agent du gouvernement, comme dans le système français, au lieu de prendre conscience de la position réelle et unique occupée par ce représentant de la Couronne.* »

[Dans sa déclaration sur RF 1, le 5 novembre, M. Dumas n'a, à aucun moment, parlé de négociations entre le gouvernement français et la justice néo-zélandaise dont il a, au contraire, affirmé respecter la souveraineté (nos dernières éditions du 6 novembre). Il s'est certes félicité que les hommes de loi néo-zélandais soient revenus « *à une plus juste appréciation des faits* », mais les négociations qu'il a évoquées portaient sur la libération éventuelle des « Turenge » au terme de leur procès et non sur les charges retenues finalement contre eux par la justice d'Auckland. Propos qu'il a de nouveau soutenus à l'Assemblée nationale, mercredi 6 novembre.]

(1) L'équivalent en France du directeur des affaires criminelles et des grâces.

Remplacé à la tête de la 1re DB par le général Beaussant

LE GÉNÉRAL ARNOLD REÇOIT UNE NOUVELLE AFFECTATION

Le général de brigade François Beaussant a été nommé, par le conseil des ministres du mercredi 6 novembre, commandant la 1re division blindée française en Allemagne fédérale. A ce poste, le général Beaussant remplace le général de brigade Philippe Arnold, qui a été suspendu de ses fonctions par le ministre de la défense, M. Paul Quilès, pour avoir tenu des propos, jugés contraires au devoir de réserve des militaires.

Le même conseil des ministres a décidé de nommer le général Arnold au poste d'adjoint au général commandant la 1re armée et gouverneur militaire de Strasbourg.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La prudence s'impose

estime le ministre des relations extérieures

M. André Soury, député communiste de la Charente s'est inquiété le mercredi 6 novembre, à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions au gouvernement des négociations qui avaient pu précéder le procès d'Auckland, demandant « *quel prix le gouvernement français paiera pour enterrer* » l'affaire Greenpeace. Le député communiste, évoquant « *les marchandages auxquels se livrerait le gouvernement français avec la Nouvelle-Zélande, important exportateur de viande de mouton et de beurre* », a souligné : « *Les agriculteurs français ne pourraient que faire les frais de telles tractations* ».

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, lui a notamment répondu : « *Les rapports de la France et de la Nouvelle-Zélande sont traditionnellement bons et ils le sont restés* ». Rappelant qu'il avait, à deux reprises, rencontré le vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande à l'ONU , M. Dumas a expliqué que de ces conversations était née la création d'un groupe d'experts franco-zélandais : « *Ces spécialistes ont été chargés d'étudier les solutions à apporter aux problèmes pendants entre les deux gouvernements. Nous avons nos griefs : la Nouvelle-Zélande a encouragé l'activité d'un mouvement hostile à nos essais nucléaires ; ils ont les leurs. L'ensemble de ces questions doit se régler par la négociation, y compris la libération, le moment venu, des deux officiers détenus* ».

Parlant précisément du procès d'Auckland, M. Duma M. Dumas expliqué que de ces conversations était née la création d'un groupe d'exp« impropre » et « *le fond inexact* » car, a-t-il souligné, « *la justice néo-zélandaise est indépendante et souveraine* ».

Mais il s'est réjoui du succès obtenu par la défense de nos compatriotes, avant d'ajouter : « *La prudence s'impose. Ce succès n'est qu'un début, et nos deux officiers ne sont pas encore libres, ce qui reste notre principal souci. Personne ne peut trouver à redire que le gouvernement de la République s'intéresse au sort de deux officiers de l'armée française dont le premier ministre a déclaré qu'ils s'étaient comportés conformément aux ordres qu'ils avaient reçus* ».

FAITS DIVERS

L'incendie de l'hospice de Barbezieux était criminel

(De notre correspondant.)

Angoulême. – L'incendie de l'hôpital-hospice de Barbezieux (Charente), qui a entraîné, le 23 octobre, la mort de neuf personnes âgées, était criminel. L'auteur de l'incendie a avoué. Il a été écroué. Il s'agit d'un invalide, pensionnaire de l'établissement, Pierre Meynieu, cinquante-huit ans.

Pierre Meynieu avait, pour des motifs dérisoires, de fréquentes discussions avec un autre pensionnaire, unijambiste. C'est en mettant le feu, par vengeance, au fauteuil roulant de ce dernier qu'il a provoqué l'incendie.

SOCIÉTÉ



SUR L'INITIATIVE DE M. GEORGES TRANCHANT (RPR)

Croisade contre les mariages blancs

Le député RPR réclame l'ouverture de poursuites contre les journaux publiant les petites annonces de candidats au mariage de complaisance. Le garde des sceaux s'y refuse.

« Jeune Syrien désireux de faire du commerce en France, cherche femme française pour mariage blanc, rémunération et divorce assurés. » Cette petite annonce et d'autres du même genre, relevées dans les colonnes de *Libération*, du *Matin de Paris*, ou du *Nouvel Observateur*, constituent probablement, aux yeux de M. Georges Tranchant, député RPR des Hauts-de-Seine, un trouble grave à l'ordre public. Cet élu de l'opposition ne ménage pas sa peine, depuis le 23 octobre, pour attirer l'attention des pouvoirs publics, mais aussi des Français, sur cette affaire.

Le 23 octobre donc, M. Tranchant pose une question orale à l'Assemblée nationale. L'argumentation est simple : *« Depuis plusieurs années un nombre de plus en plus important d'étrangers acquièrent la nationalité française frauduleusement, à l'aide de mariages de complaisance, le plus souvent rémunérés, à seule fin, chacun le comprend, de bénéficier des avantages que confère notre nationalité. »* Or, s'indigne le député, que fait le gouvernement pour lutter contre ces pratiques ?

1) Il commence par supprimer, par la loi du 29 octobre 1981, l'autorisation préalable de la préfecture qui était la condition nécessaire, depuis l'ordonnance du 2 novembre 1945, au mariage mixte.

2) Le 25 juillet dernier, il fait envoyer au maire de Paris et aux officiers d'état civil des arrondissements parisiens une circulaire rappelant que la suppression de l'autorisation préfectorale ne confère pas aux officiers d'état civil le pouvoir *« de vérifier la régularité de la situation de l'étranger en France (...) Il n'est donc pas possible d'exiger, même en vue de la vérification de son identité, la production de son passeport ou de sa carte de séjour »*. En revanche, la preuve de l'identité peut être apportée par tout moyen (permis de conduire, livret de famille, etc.)...

Dans ces conditions, demande en substance M. Georges Tranchant, les autorités juduciaires ont-elles, au moins, le souci de poursuivre les journaux qui, en publiant les annonces de candidats au mariage blanc se font les complices de la fraude au mariage ? Sur un mode badin, M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le parlement, répond qu'en effet *« le directeur de publications d'annonces de presse en faveur d'étrangers qui recherchent un mariage simulé avec un conjoint français peut-être, par application de l'article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers »*. *(...) « Mais pourquoi*, s'interroge le ministre, *ne se produirait-il pas un coup de foudre entre un étranger et une Française ? L'amour n'a pas de frontière. Mais, comme vous êtes tellement buté en la matière*, conclut-il à l'adresse de M. Tranchant, *vous ne l'avez pas compris. »*

Changement de cap ?

Buté, M. Tranchant ? Le mot est dû, sans doute, à la fièvre des débats parlementaires. Mais têtu sûrement, puisque, le 30 octobre, le député des Hauts-de-Seine rend publique une lettre qu'il adresse au procureur général du tribunal de grande instance de Paris et dans laquelle il demande à celui-ci *« de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles le ministère public ne fait pas respecter l'ordre public face à de tels abus* (NDLR : c'est-à-dire la publication de ces petites annonces) *constituant des délits prévus et réprimés par la loi. Pouvez-vous me confirmer*, poursuit-il, *que des poursuites seront engagées à l'encontre des étrangers auteurs de ces annonces (...) ainsi qu'envers les publications incriminées »*

Cette lettre, rendue publique le 30 octobre et portant cette date n'est, en fait, postée que le 4 novembre et n'arrive pas, selon le parquet, avant le 6 novembre dans l'après-midi : un délai largement suffisant pour laisser s'enfler la polémique, alors que le procureur ne peut répondre à une missive qu'il n'a pas reçue.

Aussi, le 5 novembre, M. Tranchant revient-il, une nouvelle fois, à la charge. Cette fois, à l'occasion de la discussion du budge de la justice à l'Assemblée : *« Tout étranger peut se marier en France, sans que sa situation soit contrôlée. Un terroriste, un repris de justice entré en France irrégulièrement peut s'y marier sous un faux nom et acquérir la nationalité française. Cette disposition me semble assez fâcheuse. Et je constate que vous veillez jsoigneusement à la faire appliquer »*, reproche M. Tranchant à M. Badinter, ministre de la justice. *« Je ne vois pas l'utilité de s'engager dans la poursuite pénale systématique de ce genre d'annonces*, répond le garde des sceaux. *Ne dramatisons pas. Ne confondons par les vrais problèmes de l'immigration avec les fausses questions qui servent si heureusement votre publicité personnelle* (...). *Je prends la responsabilité de ne pas déclencher de poursuites dans la situation actuelle. »*

Le garde des sceaux revendiquerait-il, enfin, le laxisme dont l'accusent ses adversaires ? S'est-il engagé dans une politique nouvelle ? En fait, deux des trois journaux incriminés n'ont jamais été poursuivis. Le troisième, connu pour la grande variété de ses petites annonces, l'a été par deux fois, en 1978 et en mars 1981, sur réquisition du parquet. Les condamnations, aujourd'hui amnistiées, ont atteint respectivement 800 francs et 1 000 francs...

Le mariage blanc suivi d'une naturalisation est-il, aujourd'hui, une pratique fréquente facilitée depuis 1981 par une procédure allégée et, notamment, la suppression de l'autorisation préfectorale ? En réalité, jusqu'en 1981, n'étaient soumis à cette autorisation que les étrangers en séjour temporaire, détenteurs d'un permis de séjour de trois mois au maximum. A partir de 1981, ces résidents temporaires sont placés sous le même régime général que les autres résidents étrangers : ils doivent fournir la preuve de leur identité (mais non de la régularité de leur séjour, que les officiers d'état civil n'ont pas le pouvoir de contrôler), remplir les conditions du mariage (ne pas être déjà marié, avoir l'âge requis...) et prouver que l'un des futurs conjoints réside sur les lieux du mariage depuis au moins un mois.

La note du parquet en date du 25 juillet 1985 n'avait pas d'autre but que de rappeler ces dispositions aux officiers d'état civil et de mettre fin selon le parquet de Paris « aux pratiques inquisitoriales » de certaines municipalités. En cas de doute sur l'identité d'un candidat, l'officier d'état civil soumis à l'autorité du parquet devra le saisir. Le parquet prendra alors toutes les dispositions nécessaires.

Enquête de police

Dans le même temps, l'acquisition de la nationalité française par mariage a-t-elle été facilitée ? Au contraire, le garde des sceaux l'a rappelé : *« La rigueur des dispositions législatives dirigées contre les mariages de complaisance a été accrue en 1984 »*. Ainsi, alors qu'il suffisait aux jeunes mariés de faire une déclaration de mariage devant un juge d'instance en vue d'obtenir la naturalisation française, la loi du 9 janvier 1973 a été modifiée le 7 mai 1984 : depuis cette date, les jeunes mariés doivent attendre six mois avant de se présenter devant le juge d'instance. Ils déclarent alors, sur l'honneur, mener une vie commune depuis six mois et devront le justifier. Une enquête de police établissant la réalité de la vie commune, la moralité et « l'assimilation » du conjoint étranger doit compléter l'accession du candidat à la naturalisation. Comme par le passé, ne pourront être naturalisés les étrangers qui sont l'objet d'un arrêté d'explusion, d'une assignation à résidence, ou les personnes condamnées définitivement pour des crimes et des délits tels que le vol, l'escroquerie, le chantage, le faux et usage de faux, l'attentat à la pudeur, le proxénétisme, etc. En revanche, depuis 1984, le conjoint étranger d'un ressortissant français obtient automatiquement et de plein droit une carte de résident valable dix ans. De même, depuis 1981, ne peuvent être reconduits à la frontière les étrangers mariés depuis plus de six mois à un (e) Français (e).

Reste la question des petites annonces. Curieusement, le droit français ne permet pas de poursuivre celui ou celle qui, par ce biais, souhaite faire un mariage blanc. Il s'agit certes d'un détournement de la loi, d'une fraude à la loi ; mais, si le fait de contracter un mariage blanc est illicite, il n'est pas illégal. Il n'existe pas, dans ce domaine, de prohibition pénale. En revanche, peuvent être poursuivis en vertu de l'article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (1) le Français ou la Française qui auront favorablement répondu à l'annonce et le directeur de publication du journal qui l'aura publiée.

AGATHE LOGEART.

(1) Ce texte punit tout individu qui, par aide directe ou indirecte a facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger. La peine encourue est une peine d'emprisonnement de deux mois à deux ans assortie ou non d'une amende allant de 2 000 à 20 000 francs.

LE ROLE RÉEL DES PETITES ANNONCES

Selon l'obervatoire économique de l'INSEE, 21 080 mariages mixtes ont été célébrés en France en 1983, un chiffre à peu près constant depuis plusieurs années ; 15 000 étrangers — sur les 30 000 à 35 000 naturalisations accordées chaque année — sont naturalisés 1 du fait du mariage. Combien parmi eux grâce à des « mariés blancs » ? De 1 500 à 2 000, soit au moins 1 sur 10, estime M. Tranchant, qui ne peut, bien entendu, assurer la réalité de cet énorme « chiffre noir ».

Lorsqu'on sait (*le Monde* du 5 juillet 1982) que le taux de réponse aux demandes de mariage blanc (sans même parler des véritables mariages) formulées par le biais de *Libération* est de 20 à 40 réponses lorsque l'annonce est passée par une femme et de 0 dans le cas d'un homme, on peut s'interroger sur l'incidence réelle des petites annonces dans le nombre des mariages blancs contractés chaque année en France.

Ag. L.

1. — Voir l'article de Philippe Frémeaux, (« Voulez-vous m'épouser (à blanc) » ?

SCIENCES

Challenger dans ses freins

La navette spatiale américaine a atterri, le mercredi 6 novembre, à 18 h 44 (heure française), sur l'une des pistes en terre battue de la base aérienne d'Edwards, en Californie. Les scientifiques ouest-allemands se déclarent déjà très satisfaits de cette mission germano-américaine de huit jours. Ils estiment en effet que le laboratoire européen Spacelab emporté par Challenger *« a été pleinement utilisé »* et se félicitent qu'une seule des soixante-seize expériences embarquées ait échoué. Ce vol a d'autre part permis de tester un nouveau système de freinage des véhicules spatiaux. Sur vingt et un atterrissages de la navette, dix-neuf ont en effet connu des problèmes de freinage. Aussi la NASA avait-elle décidé de faire se poser la navette sur la base d'Edwards plutôt qu'au centre spatial Kennedy en Floride — son point de départ, — dont les pistes sont soumises à de forts vents latéraux qui obligent les pilotes à trop user de leurs freins. Mais cela coûte du temps et de l'argent, puisqu'il faut à cheque fois reconduire Challenger ou Discovery de la Californie à la Floride. Pour éviter ce transport la NASA, aidée par l'armée de l'air américaine et la société Goodrich, a mis au point un système fournissant une assistance électronique au pilote qui permet de réaligner le véhicule spatial dévié par les vents latéraux sans avoir à jouer sur les freins. Challenger a d'autre part été équipée de nouveaux freins en beryllium et matériau composite carbone-carbone.

MÉDECINE

Nouvelle épidémie de trichinose

Une trentaine de personnes sont actuellement hospitalisées à Lyon après une intoxication par une viande de cheval fortement suspectée d'être contaminée par le ver parasite responsable de la trichinose. Deux épidémies identiques avaient déjà été observées dans la région parisienne, l'une d'elle faisant deux morts (*le Monde* du 17 et 21 septembre), et une troisième dans l'est de la France. *« Les consommateurs peuvent reprendre sans problème aujourd'hui leurs achats de viande de cheval »*, a toutefois affirmé le 5 novembre, M. Gilbert Jolivet, directeur de la qualité au ministère de l'agriculture.

Un président nommé Désir

Harlem Désir, président de SOS-Racisme, ne refuserait pas de débattre avec Jean-Marie Le Pen

Débattre publiquement avec Jean-Marie Le Pen ? *« Pourquoi pas ? »*, répond Harlem Désir, après deux ou trois secondes de réflexion. *« Ça pourrait être l'occasion de démontrer la mauvaise foi et la malhonnêteté, le caractère mensonger de prétendus arguments qui sont des simplismes et des fantasmes... »*

Mais pour l'heure, le président de SOS-Racisme, a un autre interlocuteur : Alain Peyrefitte qu'il affronte ce jeudi 7 novembre à Paris, dans un « Grand débat » organisé par Paris-Match et Europe 1, sur « Immigration et identité nationale ». Harlem Désir refera parler de lui dans deux semaines, avec la parution de son livre *« Touche pas à mon pote »* (Grasset). Puis le 29 novembre, à l'occasion des « Six heures contre le racisme », organisées par son mouvement, et auxquelles participeront Marguerite Duras et de nombreux intellectuels. Enfin, le 7 décembre, lors d'une *« manifestation d'un nouveau type »*. *« une manifestation de l'an 2000 »* prolongée le soir par un double concert contre l'apartheid, à Paris et à Dakar.

Un nom aussi exotique qu'Harlem Désir semblait être taillé sur mesure. *« C'est trop beau pour être vrai*, déclarait M. Le Pen le 18 juin dernier, *il doit s'appeler Alphonse Bitru, comme tout le monde. »*

Félicité par Jacques Chirac

L'intéressé hausse les épaules : *« Encore un mensonge ! Ma famille s'appelle Désir. C'est un nom assez commun en Martinique. »* Et Harlem, alors ? *« C'est le prénom que m'a donné mon père, en hommage à une diaspora noire à laquelle il se sentait appartenir. M'appeler Harlem était sans doute à ses yeux une sorte de défi. Moi, je me sentais parisien, français, « normal quoi », comme dirait Coluche. Mes copains s'en foutaient que je sois beige foncé. »*

De père antillais et de mère alsacienne, Harlem Désir, vingt-six ans, n'a senti pousser ses racines que récemment. Et sans préparation, en quelques mois, il est devenu une vedette de l'actualité. Dans son livre, il raconte que le président de la République l'a fait asseoir à sa droite, lors d'un déjeuner à l'Elysée en avril dernier, et que Jacques Chirac l'a reçu inopinément à la mairie de Paris, après la fameuse nuit de SOS-Racisme à la Concorde, le félicitant pour cette belle *« fête »* et le *« magnifique travail »* accompli par son association.

Une star ? *« Non, un simple haut-parleur*, affirme-t-il en énumérant les noms de ceux qui ont créé ce mouvement avec lui en 1984. *La star, c'est SOS-Racisme, la petite main qui proclame « Touche pas à mon pote »*. Deux millions d'exemplaires vendus en France, et plus d'un million dans d'autres pays européens.

Mais où est-elle, cette petite main ? On ne la voit plus beaucoup. *« Elle réapparaît quand une occasion se présente*, répond Harlem Désir. *Mais nous n'avons jamais fait de ce badge un fétiche. C'était une étape, le premier réveil d'une génération qui voit l'immigration avec d'autres yeux. Elle ne considère pas Farida comme un taux de fécondité et Malik comme un taux de délinquance. »*

Ce grand mouvement agitant collèges et lycées n'est-il pas retombé comme un soufflé ? *« Personne ne reste à l'Olympia pendant un an*, réplique le président de SOS-Racisme. *Il y a actuellement deux colonnes de scooters qui sillonnent la France. Chaque étape de ces « voyageurs de l'égalité » est marquée par des réunions politiques et des manifestations. »*

Il y a, en fait, une troisième « marche », organisée celle-là par de jeunes Maghrébins qui n'ont pas voulu se joindre à l'initiative de SOS-Racisme. *« Nous irons l'accueillir le 30 novembre, à son arrivée à Paris*, dit Harlem Désir. *Il n'y a pas de contradictions entre le front intercommunautaire qu'est SOS-Racisme et l'expression d'une communauté particulière, beur en l'occurrence. Ça n'empêche d'ailleurs pas la moitié de notre bureau national et plus de la moitié des présidents de nos comités locaux d'être des jeunes Maghrébins. »*

Ne pas crier

Parler de noyautage du mouvement par l'Union des étudiants juifs de France lui paraît absurde : *« Notre fierté est de voir des juifs prendre la défense des Arabes et des Arabes dénoncer l'antisémitisme. »*

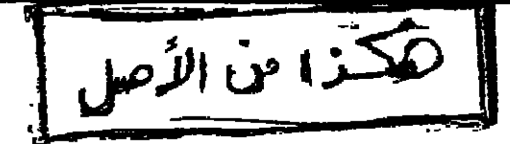
Harlem Désir constate avec inquiétude que Jean-Marie Le Pen est au centre du débat sur l'immigration. *« C'est lui qui en a fixé les termes. On ne parle plus des immigrés que par rapport au chômage et à la délinquance. Bientôt, on expliquera la crise par l'immigration. Comme bouc émissaire, on ne fait pas mieux. »*

Les militants antiracistes ne portent-ils pas une part de responsabilité dans cette situation ? A force de crier au loup... Harlem Désir ne supporte pas ce genre d'argument qu'on lui a déjà servi plusieurs fois. *« Il faut être sérieux. Le racisme n'est pas né avec « Touche pas à mon pote ». Affirmer que, par leur attitude provocatrice, les antiracistes génèrent les racistes est une accusation extraordinaire. »*. Non, le mot xénophobie ne lui paraît pas plus exact. *« C'est bien de racisme qu'il s'agit. L'immigration n'est parfois qu'un alibi. On s'attaque aux Maghrébins, qui sont la cible la plus facile. Mais, derrière ça, le vieil antisémitisme, par exemple, montre le bout de son nez. »*

Ne pourrait-on pas parler un peu moins du racisme (des Français) et davantage d'intégration (des immigrés) ? *« La lutte contre le racisme*, réplique-t-il, *est inséparable de celle pour l'égalité des droits. Certains hommes politiques veulent revenir en arrière sur le code de la nationalité. Ils créeraient ainsi de nouveaux immigrés, alors qu'il faut au contraire aller de l'avant, faciliter l'accès à la nationalité française, et permettre le vote aux élections locales pour ceux qui vivent en France depuis un certain nombre d'années. »*

Jean-Marie Le Pen lira-t-il le livre du faux Alphonse Bitru ? Il y trouverait à chaque page, à chaque ligne, une pensée diamétralement opposée à la sienne, avec des mots d'une autre génération. La *« génération multicolore »* d'un président nommé Désir...

ROBERT SOLÉ.



هكذا من الأصل

LE CARNET DU Monde

Réceptions

– A l'occasion du soixante-huitième anniversaire de la *révolution* d'Octobre, M. Youli Vorontsov, ambassadeur d'URSS en France, a donné une réception mercredi 6 novembre.

– A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République algérienne et Mᵐᵉ Abdelhamid Mehri ont donné une réception mercredi 6 novembre.

Décès

– Ses nièces et ses neveux ont la douleur de faire part du décès, survenu le 1ᵉʳ novembre 1985 dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, de

Mˡˡᵉ Maria CHATELET,
ancienne élève
de l'Ecole normale supérieure de Sèvres,
ancien professeur au lycée Racine,

dont les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 5 novembre 1985.

Ils prient d'associer à son souvenir celui de son frère, le doyen Albert Châtelet, décédé le 30 juin 1960.

– L'agence MEDIA PA fait part du décès accidentel de

M. Patrick FORET,

survenu le 5 novembre 1985.

Les obsèques auront lieu le vendredi 8 novembre, à 14 heures, en l'église Sainte-Anne-de-Gassincourt, à Mantes-la-Jolie (78).

– Mᵐᵉ André Guillouet,
son épouse,
Nicolas Guillouet,
Louis-André Guillouet et Sylviane Cochin,
Martine Guillouet et Joël Caradec,
Elisabeth et Jacques Laporte,
Marie-Christine et Jean-Paul Hamon,
Pierre Simon,
Odile Nicolle,
Et tous ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. André GUILLOUET,
ingénieur ETP,
ancien entrepreneur,

survenu le 31 octobre, à l'âge de soixante-trois ans.

L'inhumation a eu lieu à Auray le 2 novembre 1985.

8, avenue du Palud,
56340 Carnac.

– Mireille, Ariel et Axel Kyrou,
Danaé Sossidi,

ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, frère,

Ado KYROU,

survenu le 4 novembre 1985.

La levée du corps aura lieu à 10 heures, sortie amphithéâtre de l'hôpital de la Salpêtrière, 22, rue Bruant, Paris-13ᵉ.

On se réunira au cimetière des Batignolles, 8-10, rue Saint-Just, Paris-17ᵉ (entrée principale).

Samedi 9 novembre 1985, à 11 heures.

191, avenue du Maine,
75014 Paris.

(le Monde *du 6 novembre.*)

– M. Jean Lassus,
Mᵐᵉ Veuve Paul-Marie Pons,
M. et Mᵐᵉ Bernard Lassus,
et leurs enfants,
Antoine et Camille Lassus,
M. Claude Lassus,
Mᵐᵉ Micheline Lassus-Atger,
Mᵐᵉ Geneviève Lassus,
et ses enfants,
Bénédicte Bucher, James Arch et Ophélie,
Marie-Dominique Bucher,
Les familles Rocolle, Masson, Lassus et Veyres,
ont la douleur de faire part du décès de

Madeleine LASSUS,
née Duchez,

endormie dans la paix du Seigneur le 31 octobre 1985, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 5 novembre 1985, dans la plus stricte intimité.

4, rue Bénard, 75014 Paris.
13, rue Poliveau, 75005 Paris.
3, rue des Deux-Ponts, 75004 Paris.

– M. et Mᵐᵉ Eric Dufour,
M. Alec Dufour,
Mˡˡᵉ Carol Dufour,
M. et Mᵐᵉ Doan Viet,
ses enfants,
Julie, Amarante, Alexis-Paul et Laetitia,
ses petits-enfants,
Mˡˡᵉˢ Hélène et Marie Liamine,
ses sœurs,
Mᵐᵉ Djamgaroff,
ses tantes,
Sa famille et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Irène Galina LIAMINE,

survenu le 5 novembre 1985 dans sa cinquante-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 14 novembre, à 13 h 45, en l'église orthodoxe du Signe de la Vierge, 87, boulevard Exelmans, 75016 Paris.

L'inhumation aura lieu au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, allée d'Auvergne,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

[Tous les collaborateurs du *Monde* qui connaissaient bien Irène depuis quinze ans expriment leurs plus sincères condoléances.

Ils garderont toujours le souvenir d'une personne exceptionnelle, non seulement par son courage mais aussi par son rayonnement, sa joie de vivre et son enthousiasme qui resteront, pour chacun, comme une sorte de modèle à suivre.]

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur William PESCAROLO,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 2 novembre 1985, dans sa quatre-vingtième année.

De la part de son épouse, de ses enfants et petits-enfants, et de ses amis.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

73, rue Jeanne-d'Arc,
94160 Saint-Mandé.

– Les membres du conseil d'administration de la Fédération nationale de la Mutualité des anciens combattants prisonniers de guerre, Déportés du travail et Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc, ont le regret de faire part du décès, survenu au Centre médical des Pins de Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher), le 5 novembre 1985, de leur président,

M. Albert PEYRE,
membre du Conseil supérieur
de la mutualité,
officier de la Légion d'honneur,
ancien prisonnier de guerre.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

FNMPG DT CATM,
46, rue Copernic,
75782 Paris Cedex 16.

– Saint-Etienne, Perpignan, Paris, Nantes.

Mᵐᵉ Albert Peyre,
M. et Mᵐᵉ Jacques Alliot,
Le docteur Bernard Alliot,
M. et Mᵐᵉ Yves Alliot,
et leur fils,
M. Denis Alliot,
M. Christophe Alliot,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert PEYRE,

officier de la Légion d'honneur,
président de la Mutualité
ACPG-CATM,
vice-président de la Mutualité française,
vice-président de la Caisse autonome
de retraite
des anciens combattants,
membre de la chambre de commerce
de Saint-Etienne,

survenu à Lamotte-Beuvron, le 5 novembre.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 8 novembre, à 14 h 30, en la cathédrale Saint-Jean de Perpignan, dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs, ni couronnes, ni discours, suivant la volonté du défunt.

– M. et Mᵐᵉ Jean Stetten-Pigasse,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mᵐᵉ Olivier Stetten-Pigasse,
leurs enfants et petits-enfants,
M. l'abbé Alain Stetten-Pigasse,

Mᵐᵉ Lucienne Prévost,
Mˡˡᵉ Françoise Talon,
ses fidèles collaboratrices,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Albert PIGASSE,

pieusement décédé dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 30 octobre 1985 dans la plus stricte intimité, en l'église de Fontaines-en-Sologne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Montgenet,
41250 Bracieux.

(Lire page 44.)

– Le président,
le président-directeur général,
le directeur du groupe Livre,
le directeur des Editions du Masque,
le conseil d'administration Hachette S.A.,
font part du décès de

M. Albert PIGASSE,

fondateur et président-directeur général
de la Librairie des Champs-Elysées
(Collection « Le Masque »).

– Tante Soly,

Mᵐᵉ Emile Seches,

ses enfants

et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Emile SECHES,

survenu le 4 novembre 1985, dans sa quatre-vingtième année.

25, rue Antonin-Perrin,
69100 Villeurbanne.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

– 02220 Bazoches-sur-Vesle,
75013 Paris,
Mᵐᵉ Marie-Louise Derriey,
son épouse,
Mᵐᵉ Gisèle Chaize,
sa fille,
Cécile, Hélène, Emmanuelle,
ses petites-filles,
et toute la famille,
remercient sincèrement toutes les personnes qui ont témoigné leur estime et leur amitié à

M. Marcel DERRIEY

et ont pris part à la peine de sa famille et de ses amis par leur présence aux obsèques et leurs diverses marques de sympathie, et les prient de trouver ici l'expression de leur reconnaissance.

151, rue du Château-des-Rentiers,
75013 Paris.

Anniversaires

– Souvenons-nous ensemble de

Bernard GUYON,

mort il y a dix ans.
La messe sera célébrée pour lui le 8 novembre à 18 h 30 à Saint-Léon (métro La Motte-Picquet).

– Pour le sixième anniversaire du décès de

Iqbal KHAN,

le 8 novembre, une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Services religieux

– Un service religieux sera célébré le 12 novembre, à 18 h 40, en la cathédrale Saint-Alexandre Nevsky, 12, rue Daru, Paris-8ᵉ, à l'intention de

Mˡˡᵉ Nathalie STEPANOFF,
ancien professeur à l'Ecole alsacienne,

décédée le 19 août 1985.

De la part de M. et Mᵐᵉ N. Gogoleff.

Avis de messes

– Une messe en souvenir de

Guy MADIOT

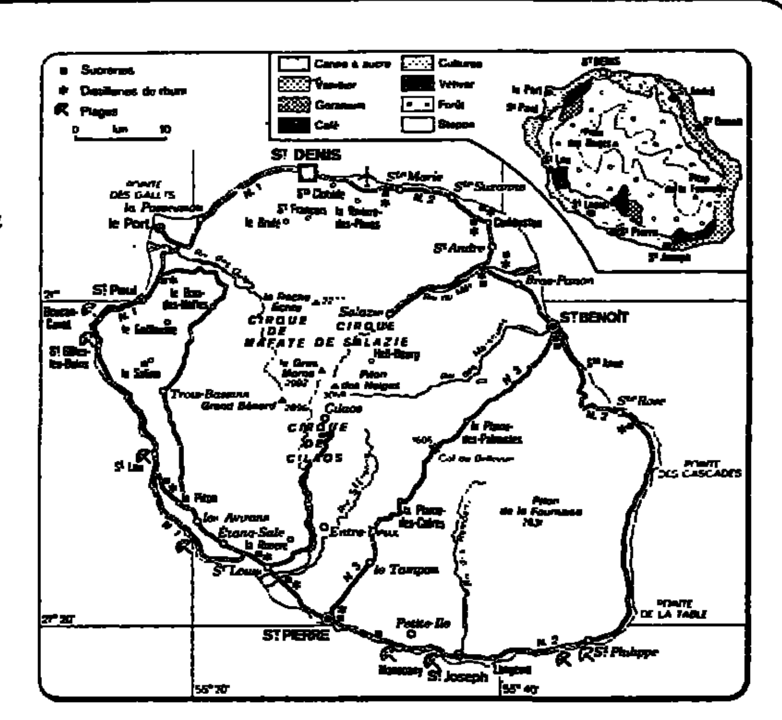
sera célébrée le mercredi 27 novembre, à 19 heures, en l'église Notre-Dame-du-Travail, 36, rue Guilleminault, Paris-14ᵉ.

هكذا من الأصل



La Réunion
île des paradoxes

La Réunion est le seul département français de l'océan Indien et de l'hémisphère Sud. Sa superficie est de 2 510 km², plus étendue que celle de la Martinique et de la Guadeloupe, mais beaucoup moins que celle de la Guyane. L'île est située à 9 342 km de Paris et peuplée de 515 798 habitants. C'est donc le département d'outre-mer le plus peuplé.
Découverte par les Portugais au début du XVIe siècle, cette terre déserte fut occupée par les Français, qui la nommèrent île Bourbon, en 1663, sous la régie de la Compagnie des Indes. La Bourdonnais en fut gouverneur général de 1735 à 1746. Elle fut rachetée par la France à la Compagnie en 1764 et prit son nom actuel en 1793. Elle a le statut de département depuis 1946.
Depuis la réforme de 1982, la Réunion présente la particularité, comme les autres DOM, d'être une région monodépartementale.
Son conseil général est présidé par un élu RPR, M. Auguste Legros, maire du chef-lieu, Saint-Denis, tandis que le conseil régional est dirigé par un élu communiste, M. Mario Hoarau.
Ses trois députés sont MM. Michel Debré (RPR), Jean Fontaine (apparenté au Front national) et Wilfrid Bertile (PS).
Ses trois sénateurs sont MM. Paul Bénard (apparenté RPR), Albert Ramassamy (PS) et Louis Virapoullé (centriste).



« Sous perfusion »

L'ANGOISSE ! C'est le sentiment qui prévaut aujourd'hui quand on examine l'état économique et social alarmant dans lequel se trouve la Réunion. Peu suspect d'esprit partisan à l'égard du gouvernement, le rapporteur spécial de la commission des finances de l'Assemblée nationale, chargé du budget des départements et territoires d'outre-mer, M. Maurice Pourchon, député socialiste du Puy-de-Dôme, constatait les dégâts avec effarement, mardi soir 5 novembre, au retour d'un premier voyage dans le département : *« Une île étroitement dépendante de la métropole », « une balance commerciale lourdement déficitaire », « un chômage considérable », « des disparités sociales difficiles à justifier », « des logements à un coût prohibitif », « un potentiel touristique sous-exploité »,* bref, *« une société sous perfusion ».*

Ce sentiment d'angoisse se double d'un sentiment de révolte. Révolte devant le sort fait à ces milliers de jeunes condamnés au chômage dès qu'ils atteignent l'âge de travailler et qui ne peuvent même plus trouver une issue en métropole. Révolte aussi devant l'aggravation de la misère et la persistance de ces bidonvilles dont chaque pouvoir promet, depuis trente ans, la disparition imminente.

Sentiment de gâchis, enfin, que ne mérite pas une île qui, par tant d'autres aspects, et surtout par l'harmonieuse cohabitation de ses diverses communautés ethniques, son refus des extrémismes, apparaissait jusqu'à présent comme un « modèle » humain, à défaut d'être un exemple économique.

A la veille de l'échéance électorale de 1986, personne, à la Réunion, n'a de raison de pavoiser. S'il est un domaine où la gauche a hérité d'un lourd héritage politique, en 1981, c'est bien celui de l'outre-mer. Mais si elle n'a pas répondu aux espérances, la faute n'en incombe certainement pas à la droite.

Pourtant, si l'on en croit les prises de position des uns et des autres, telles qu'elles apparaissent dans ce « numéro spécial » tourné vers l'avenir de la Réunion, et surtout préoccupé par le devenir de sa jeunesse, il existe entre les forces politiques et professionnelles et confessionnelles de l'île assez de convergences pour que le souci du bien commun l'emporte sur les calculs partisans. Est-ce trop espérer ?

ALAIN ROLLAT.

Si infortunée et pourtant si sage...

A ne rien y comprendre. A y perdre son créole des tropiques tricolores. A croire que, à force de considérer les DOM-TOM comme une entité, on se trompe lourdement en se persuadant qu'en ces îles lointaines les mêmes causes produisent nécessairement les mêmes effets.

Car, à ne retenir que les grands maux connus de la France d'outre-mer, les points de fêlure inévitables que sont le chômage, le déséquilibre économique, la dépendance à l'égard de la métropole ou l'écart entre les plus riches et les plus pauvres, ce n'est pas de Guadeloupe que devraient nous parvenir les rumeurs de grogne.

Pas non plus de Guyane, de Tahiti ou de Nouvelle-Calédonie. Mais bien de la Réunion. De l'ancienne île Bourbon, isolée derrière Madagascar, dans son océan Indien à une encablure de l'Afrique du Sud. Du « petit pays », comme le nomment avec tendresse les Réunionnais, pays si sage, si tolérant, à la population si bien élevée qu'il n'a pas trouvé encore le moyen, dans le tohu-bohu antillais ou canaquo-caldoche, de faire admettre son seul vrai particularisme : le fait d'être le coin de l'ensemble français le plus déshérité.

Un haut fonctionnaire formule ainsi le premier paradoxe réunionnais, et ce point de vue exprime bien l'opinion moyenne de l'échiquier politique local : « *L'Hexagone ne s'intéresse qu'à la Guadeloupe à cause de ses bombes ; à la Guyane à cause de la fusée Ariane ; à la Nouvelle-Calédonie à cause de ses fractures raciales ; la Martinique, pour se rappeler à son bon souvenir, met en avant Aimé Césaire, son flirt avec les Américains, ou, pour faire peur, le souvenir de l'écrivain révolutionnaire Franz Fanon. Mururoa a ses lagons atomiques, et Tahiti ses paradis financiers. Nous, nous n'avons rien. Rien de particulier. La Réunion ne pose aucun problème de violence ou de haine raciale. Rien ne la distingue. On nous néglige, alors que nous sommes certainement parmi les plus mal partis.* »

Et c'est vrai. L'affirmation est incontournable, selon tous les critères socio-économiques en vigueur. La Réunion présente, sans qu'y montent trop de plaintes, sans trop de heurts ni de grèves, le bilan le plus catastrophique des DOM-TOM. Aucune autre île française ne l'égale pour les handicaps objectivement insurmontables. Tous ses indices sont à un rouge qu'ailleurs on craindrait vite couleur de sang. On peut égrener les données comme chutes de pierres sur les pentes volcaniques des « hauts », les montagnes de la Réunion. L'avalanche...

Quels que soient les coefficients retenus, qu'on applique les calculs nationaux des ASSEDIC ou les barèmes du BIT (Bureau international du travail), l'île comptera dans quelques mois 36 % de chômeurs parmi sa population active. Il s'en est inscrit à l'ANPE vingt mille de plus en moins de deux ans. Deux mille rien que ces derniers mois. Sur un peu plus de cinq cent cinquante mille habitants, soixante-dix mille, au calcul le plus bas, sont des adultes inactifs. « *C'est un record européen* », estime M. Patrick Guillaumin, animateur de l'Institut du développement régional (IDR). « *Nous n'y pouvons rien,* confirme M. Serge Payet, de l'Union patronale. *Nous allons, à ce rythme, vers le score de cent mille sans-emploi à la fin de la décennie.* » Soit un habitant – enfants et vieillards compris – sur six. A l'échelle de l'Hexagone, un sixième des métropolitains oisifs ou assistés.

Bien sûr, comme d'autres îles des DOM, la Réunion souffre de deux maux endémiques : la saturation du secteur tertiaire (qui prospère artificiellement grâce aux transferts financiers de la métropole) et le manque d'emplois générateurs d'un véritable développement local (primaire et secondaire). Sur ces deux chapitres, le département de l'océan Indien réalise, hélas, de très beaux scores : 75% de sa population active – donc non chômeuse – irriguent une fonction publique surchargée et, on le sait, non productrice de richesses. Il se crée moins de cent emplois nouveaux par an dans les secteurs productifs et il se produit sans doute, selon nos différents interlocuteurs, moins de mille libérations d'emplois globalement. Or, encore une fois en calculant au plus juste, c'est sept mille nouveaux postes de travail qu'il faudrait libérer chaque année, sans espérer un instant assurer pour autant le plein emploi insulaire.

Ce n'est, toutefois, pas encore le plus grave. La Réunion se distingue bien davantage par deux phénomènes accélérateurs qui, partout ailleurs, conduiraient immanquablement à une explosion sociale : l'arrivée sur le marché du travail insulaire des vagues démographiques les plus incroyables que la France moderne ait jamais connues.

PHILIPPE BOGGIO.

(Lire la suite page 23.)

هكذا من الأصل

UNE ÉCONOMIE QUI SOMBRE

La grande erreur de la gauche

LA gauche, qui affichait l'ambition de réussir la « départementalisation économique » de la Réunion, ne présente pas, à la fin de la législature, un bilan meilleur que celui de l'ancien pouvoir. La situation du département s'est même aggravée depuis 1981. Dans la pratique, faute sans doute d'un projet économique cohérent pour l'outre-mer et aussi par manque de volonté politique, les socialistes ont chaussé les bottes toutes chaudes des giscardiens pour emprunter une route qui, fondamentalement, ne diffère guère de celle suivie sous le précédent septennat. La grande erreur de la gauche, en 1981, à la Réunion, aura été de placer le débat institutionnel (le statut de l'île, avec le leurre de l'assemblée unique censée résoudre les difficultés comme par magie) avant la question économique.

Il n'est donc pas étonnant qu'entre 1981 et 1985 le nombre des chômeurs ait augmenté de 50%, atteignant en cette fin d'année la barre officielle des quarante-six mille demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, assez éloignée du nombre réel des chômeurs recensés, plus proche des soixante-dix mille personnes, pour une population active de cent quatre-vingt-dix mille âmes.

L'analyse des grands indicateurs de l'économie montre bien la parenté des politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs de MM. Jacques Chirac et Raymond Barre d'une part, Pierre Mauroy et Laurent Fabius d'autre part. En effet, dans les deux années qui suivent le changement de pouvoir, on observe, à la Réunion, une croissance remarquable du produit intérieur brut (+ 20,5 % entre 1974 et 1975, + 18,6 % de 1981 à 1982) alimentée par une hausse des transferts sociaux et en partie par des crédits d'équipement. Au niveau de l'activité économique, 1975, en dépit du choc pétrolier, et 1982 figurent dans les annales comme de bonnes années pour les entreprises réunionnaises : le bâtiment se refait une santé, les achats de voitures neuves touchent des sommets, les commerces font d'excellentes affaires. Une étude réalisée en 1981 par l'Institut de développement régional illustre la corrélation perceptible entre la progression des importations du département et la croissance des transferts publics.

La rose de la relance ainsi offerte aux Réunionnais porte aussi des épines. A partir de 1983, l'économie de l'île se crispe (le même phénomène avait été enregistré en 1977), parce que le taux de croissance du produit intérieur brut est tombé de + 19 % à + 9 % en 1984. Si la droite avait réussi à maintenir ce taux au-dessus de 10 %, tel n'est pas aujourd'hui le cas des socialistes. Depuis deux ans, l'île connaît une faible augmentation de son produit intérieur brut, mais celle-ci n'est toutefois pas à la hauteur des besoins des ménages et des entreprises. Le produit intérieur brut par tête d'habitant à la Réunion (25 000 F) représente à peu près la moitié du PIB du département le plus pauvre de l'Hexagone.

Le secteur du bâtiment est le plus touché

Habituée dans un passé récent à un taux de croissance à deux chiffres, l'économie locale donne à l'heure actuelle d'inquiétants signes d'essoufflement : les entreprises réunionnaises, réputées pour rembourser leurs prêts dans les délais, demandent de plus en plus de reports d'échéance. Les ménages cherchent également à maintenir coûte que coûte leur pouvoir d'achat de 1984 et accentuent leurs demandes de crédits auprès des établissements bancaires. *« L'époque où l'argent coulait à flots et où l'on pouvait faire n'importe quoi est révolue »*, affirme volontiers un conseiller en gestion de trésorerie des entreprises, débordé de travail. Impression confirmée par le directeur de la caisse régionale du Crédit agricole, qui n'hésite pas à montrer au visiteur son nouvel outil de gestion : une énorme clé à pipe afin de mieux « serrer les boulons ».

Avec un décalage de deux ans, la rigueur budgétaire décrétée au niveau national aborde les rives de la Réunion. C'est une donnée toute neuve pour les habitants de l'île, peu rodés aux arcanes de l'économie et qui se laissent persuader que, quoi qu'il arrive, la généreuse « mère patrie » donnera toujours plus.

Sur le terrain, la crise affecte au premier chef le secteur du bâtiment et des travaux publics : il a perdu près de 15 % de ses effectifs entre 1983 et 1984. Cette activité de main-d'œuvre fonctionne essentiellement sur des crédits publics, la demande privée demeurant peu soutenue (15 % du marché) ou échappant en partie à toute comptabilité puisqu'un grand nombre de maisons individuelles se réalisent sans permis de construire.

Le dépérissement de l'activité du bâtiment et des travaux publics est certes imputable à la rigueur et à la flambée des charges sociales, mais surtout à la raréfaction de gros marchés : les équipements en matière d'éducation et de santé sont déjà réalisés. La construction d'un nouveau port sur la côte ouest avait contribué au renforcement des effectifs du secteur, qui s'élevaient à plus de onze mille salariés en 1983. L'immense chantier touchant à sa fin, les entreprises ont profité de l'occasion pour se séparer d'une partie de leur sureffectif. Une tendance qui se poursuit aujourd'hui encore. En 1980, on comptait dans l'île cinq entreprises de BTP employant plus de trois cents salariés. Fin 1984, il n'en restait plus que deux.

Paradoxe : le bâtiment s'effondre à la Réunion alors que la demande de logements est très forte. Pour résorber l'habitat insalubre dans le département, il faudrait construire environ six mille cinq cents logements chaque année. Les crédits consacrés au logement et centralisés sur une ligne budgétaire unique financent à peine trois mille constructions... Si le conseil général de la Réunion ainsi que divers organismes financiers multiplient leurs efforts en faveur de l'habitat (sous forme de prise de participation à l'apport personnel ou de prêts à taux réduits) sur l'île, un consensus s'est dégagé pour affirmer qu'une réelle amélioration ne pourra venir que de la suppression du critère d'activité pour le bénéfice de l'allocation logement.

Les métropolitains débarquent !

Difficultés dans le bâtiment, inquiétudes dans la petite et moyenne industrie. En dehors de l'activité sucrière, la PMI incarne le seul tissu industriel de la Réunion. Avec cent quatre-vingt une entreprises, ce secteur employait six mille sept cents personnes à la fin du premier trimestre 1985, soit une stagnation depuis 1983. La PMI réunionnaise est dite d'« import substitution » et à plus de 43 % concentrée dans l'agro-alimentaire et les boissons. Ses perspectives de développement sont restreintes pour au moins trois raisons : tous les créneaux exploitables sur place le sont déjà ; la déréglementation des coûts d'approche par voie maritime affaiblit les structures des entreprises, et enfin l'arrivée soudaine de vendeurs métropolitains, relais de grandes firmes nationales, bouleverse les schémas établis.

Ce dernier phénomène suscite les plus grandes craintes quant à la pérennité des entreprises locales. *« Il ne se passe pas une semaine sans qu'on voit débarquer sur l'île l'émissaire d'une entreprise de l'Hexagone à la recherche d'une opération juteuse »*, indique le président de l'ADIR (Association pour le développement industriel de la Réunion), M. Abdelai Goulamaly. *« Voici dix ans,* poursuit-il, *des sociétés telles que Bouygues ne s'intéressaient pas à la Réunion. En cette fin 1985, elle est bien introduite sur la place. »* Dans le bâtiment, d'ailleurs, la plupart des grandes firmes réunionnaises ont disparu pour céder la place aux grandes nationales (Bouygues, SGE, Grands Travaux de Marseille...). L'intérêt soudain pour la Réunion s'explique à la fois par la baisse de l'activité économique sur le marché français ainsi que sur des marchés du Moyen-Orient et par le fait que l'outre-mer représente un marché à l'importation d'une vingtaine de milliards de francs (dont 7 milliards pour la Réunion seulement, soit plus que les importations globales réunies de l'île Maurice et de Madagascar). Une situation particulière que conforte une anomalie administrative qui attribue aux DOM le caractère de territoires d'exportation en matière douanière. L'île devient de plus en plus un marché protégé pour les entreprises françaises qui, avec un minimum de frais de personnel et d'acquisitions immobilières, taillent tous les jours des croupières aux PMI, ainsi qu'aux commerces spécialisés (quincaillerie, matériel électrique...) du département. Cela aboutit à des aberrations : un produit vendu 100 francs à Marseille arrive à 80 francs à Saint-Denis, alors que le coût du fret entre le port de la Pointe des Galets et l'Hexagone représente au moins 20 % de la valeur du produit. *« Dans des conditions normales,* souligne le président de l'ADIR, *la PMI réunionnaise est capable de se défendre. Mais cette situation de concurrence déloyale déstabilise même les sociétés les mieux structurées. »* La concurrence est facilitée par la déréglementation du fret maritime à destination de la Réunion.

L'apparition d'un outsider (Mediterraneum Shipping Company) à la conférence de plusieurs armements qui desservaient auparavant le département a entraîné un resserrement de la grille tarifaire qui est tombée de 1 à 17 entre le fret pauvre et le fret riche à 1 à 1 en cinq ans. La PMI a vu les prix de ses matières premières progresser sensiblement. De nombreux projets n'ont pu voir le jour, et pour la première fois depuis bien longtemps la commission locale d'agrément n'a pas un seul dossier de création de PMI à étudier.

L'artisanat dynamique

Dans les autres secteurs d'activité, la situation est moins tendue. Le commerce subit le contrecoup de la rigueur (baisse générale du pouvoir d'achat des ménages), mais ne licencie pas ou très peu. C'est dans cette branche que l'on trouve le plus gros chiffre d'affaires réunionnais (800 millions de francs) réalisé par le groupe de distribution SCORE (filiale de la SCOA) qui exploite sept grandes surfaces dans l'île. Une position attaquée en cette fin d'année par Euromarché qui, s'appuyant sur des hommes d'affaires réunionnais et antillais, projette de déployer sa bannière sur un vaste centre commercial moderne dont l'emplacement est situé à quelques centaines de mètres de l'aéroport de Gillot. La commission nationale d'urbanisme commercial vient de donner un avis favorable à ce dossier qui agite fortement le microcosme commercial réunionnais.

L'artisanat, avec ses quatre mille cinq cents entreprises et treize mille employés, affiche un dynamisme réel. Mais ce secteur s'apparente à un fourre-tout en raison du taux de chômage que connaît l'île (35 % de la population active). D'où une forte mortalité d'entreprises due à un manque de formation. Le nombre d'inscriptions domine cependant d'assez haut les radiations, conséquence de l'effort consenti tant par l'Etat que par la région pour la formation des artisans et le développement de l'apprentissage.

ALIX DIJOUX.

La mutation de l'industrie sucrière

LES sucreries de Bourbon, elles, viennent d'annoncer leur intention de licencier deux cent quatre-vingt-quatre personnes d'ici à la fin du premier trimestre 1986. L'agriculture réunionnaise continue de perdre des bras au profit d'une mécanisation galopante pour la coupe et le transport de la canne. Pour éviter de sombrer comme aux Antilles, l'industrie sucrière de la Réunion poursuit sa mutation technologique et économique. L'objectif à atteindre est une production de 300 000 tonnes de sucre. La part de la canne à sucre dans la valeur de la production agricole est revenue de 58,5 % en 1980 à 49 % l'an dernier. La politique de diversification menée par les pouvoirs publics porte ses fruits. A moyen terme, l'irrigation, attendue, de plus de 9 000 hectares dans les hauts de l'ouest du département (un vaste projet dont le coût varie entre 0,8 et 1,5 milliard de francs) devrait donner un nouveau souffle à l'agriculture réunionnaise, et lui permettre de trouver des débouchés à l'exportation pour les légumes ou les fruits de contre-saison. L'agriculture demeure le principal atout de développement de la Réunion mais elle souffre de handicaps difficiles à corriger : une formation insuffisante des hommes, une parcellisation importante des terres (31,3 % des exploitations avaient moins de 0,25 hectare en 1982) et enfin un éloignement des grands marchés internationaux accentué par des taux de fret pénalisants à l'export.

Au terme de la première législature de la gauche, l'économie réunionnaise est plus tributaire que jamais d'un « moteur externe » : les transferts publics de la métropole sous forme de salaires, de revenus sociaux ou de crédits d'investissement. Un grand débat se développe depuis quelques mois dans l'île sur le « désengagement financier » de l'Etat à l'égard du département. En réalité, le volume des crédits continue de croître à un rythme beaucoup moins rapide que par le passé. Un accroissement tiré surtout par les salaires de la fonction publique (ils représentent à l'heure actuelle plus de 51 % des dépenses de l'Etat) plus que par les crédits d'investissement, dont la progression est mieux maîtrisée par le gouvernement pour cause de rigueur.

Comme à l'approche de chaque élection d'importance, la vie économique locale est entrée dans une phase d'attente. Encore une, alors que sept mille jeunes viennent d'arriver sur le marché du travail local, qui n'a pas créé d'emplois nets en 1984.

A. D.

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES SOCIALISTES

M. Bertile défend une proposition de loi d'orientation qui préconise de nombreuses réformes

« Une économie déséquilibrée, avec des services hypertrophiés et un appareil de production rachitique... » « Une extraordinaire dépendance pour les débouchés, l'approvisionnement, son organisation, le financement... » « Des inégalités sociales encore plus grandes qu'en France métropolitaine. Le nombre des assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes est proportionnellement deux fois supérieur à celui de la métropole, pendant que 60 % de la population relèvent de l'assistance médicale gratuite... » « La misère demeure le lot quotidien de trop nombreux habitants... »

Ce constat négatif est fait par le député socialiste de la Réunion, M. Wilfrid Bertile, maire de Saint-Philippe, dans l'exposé des motifs de la proposition de loi qu'il vient d'élaborer et qu'il veut déposer, avec l'appui de ses collègues socialistes de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe. Un constat qui ne plaide pas, bien sûr, en faveur de la majorité sortante, dont M. Bertile fait partie. Mais, comme les autres élus de la gauche réunionnaise, le maire de Saint-Philippe trouve que la politique du gouvernement à l'égard de l'outre-mer laisse trop à désirer. Au moment où il s'apprête à conduire la liste socialiste aux législatives, M. Bertile prend l'initiative de présenter son projet de développement pour l'ensemble de l'outre-mer. La loi d'orientation qu'il préconise a, en effet, l'ambition de traiter globalement la question de l'économie réunionnaise.

LE « plan » de M. Bertile comporte trois volets :

1) Le député de la Réunion préconise, outre-mer, un développement autocentré. « *Il convient*, écrit-il, *de diminuer l'extroversion des économies des DOM. Il faut que la production locale travaille davantage pour le marché intérieur, alors que celui-ci est la chasse gardée des importateurs. Il faut créer les conditions d'un réenracinement de la production locale. Les habitudes de consommation fondées sur des modèles culturels importés, la concurrence des produits importés des pays industriels et des pays ACP, l'inorganisation de la distribution des produits fabriqués localement doivent faire l'objet de dispositions favorisant la production locale.* »

En ce sens, M. Bertile propose que la publicité radiotélévisée concernant les productions locales bénéficie d'un abattement de 50 % sur les tarifs pratiqués pour les produits importés et que l'assiette des forfaits (bénéfices, TVA, taxe professionnelle) relatifs à la publicité pour les produits locaux soit minorée de 50 %. Il souhaite que les commissaires de la République soient habilités à contingenter les importations des produits qui concurrenceraient trop vivement les productions locales et à faire jouer les clauses de sauvegarde à l'encontre des produits concurrents en provenance des pays ACP. Il suggère que les entreprises commerciales privilégiant la distribution des produits locaux bénéficient d'un accès privilégié au crédit bancaire et que les commissaires de la République aient aussi autorité pour bloquer éventuellement les marges bénéficiaires sur les produits importés. Il ajoute qu'à la demande des producteurs une taxe parafiscale pourrait être instituée sur les produits importés concurrençant les produits locaux. Le produit de cette taxe alimenterait une caisse de péréquation destinée à soutenir la production locale.

Pour renforcer l'appareil productif, M. Bertile propose d'augmenter le taux de profit des entreprises qui se consacrent à la production locale : les bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que les revenus investis dans la production locale et la construction de logements seraient exonérés d'impôts. Une prime d'équipement de 50 % serait octroyée aux activités grosses utilisatrices de main-d'œuvre ou à fort effet d'entraînement sur l'économie locale. Dans toutes les régions d'outre-mer l'impôt sur les sociétés serait de 33 % pour le secteur industriel et de 50 % pour le secteur commercial.

« Boule de neige »

2) Pour M. Bertile le développement doit être aussi intégré. « *Chaque activité économique doit trouver dans les autres secteurs un fournisseur et un client. Il faut créer dans l'économie de chacun des DOM des liens entre les différentes branches. Ainsi pourra se propager la croissance, par effet cumulatif, par effet « boule de neige » on pourra ainsi aboutir au développement.* » Sa proposition de loi met donc l'accent sur l'effort à porter dans les secteurs à grand effet d'entraînement.

Postulant que « *l'agriculture doit être la base du développement des régions d'outre-mer* », le député de la Réunion propose que des moyens accrus soient donnés aux SAFER « *en vue de poursuivre et d'intensifier les réformes agraires* », qu'un prix-plancher soit institué pour les productions agricoles de consommation locale, que des reportages radiotélévisés soient « *organisés afin de redonner aux agriculteurs la fierté de leurs métiers* », que toute exploitation fasse l'objet d'un plan de développement.

Sus aux fonctionnaires !

D'autre part, M. Bertile préconise l'octroi de prêts bonifiés à long terme et d'une assistance technique spécifique aux importateurs désireux de créer des industries d'import-substitution ; l'implantation, outre-mer, de filiales-ateliers des entreprises nationalisées ; la définition d'une prime spéciale destinée aux entrepreneurs métropolitains qui concluraient des contrats de franchisage avec des promoteurs locaux.

Enfin, selon le député socialiste de la Réunion, le financement du développement doit « *reposer sur la mobilisation de l'épargne privée, abondante dans les DOM, sur la solidarité nationale, qui n'est pas encore ce qu'elle doit être, et sur la solidarité interne. Les privilèges émanant d'un autre âge doivent progressivement disparaître et les crédits ainsi dégagés doivent servir à financer des actions de développement* ».

La proposition de loi de M. Bertile réforme profondément le régime de rémunération des fonctionnaires exerçant outre-mer. « *Primes et frais de déménagement des fonctionnaires mutés outre-mer sont d'un coût exagéré pour la collectivité et ne se justifient plus dans leur forme actuelle*, affirme ce texte. *Mis en place en 1948, à une époque où on se rendait dans des DOM déshérités, et sans confort, par voie maritime, ils coûtent actuellement, en moyenne, dans le cas d'une mutation pour la Réunion, de 400 000 à 600 000 F par fonctionnaire accompagné de sa famille (épouse plus deux enfants). Des « chasseurs de primes » se font muter successivement dans chacun des DOM et TOM et même dans les pays concernés par la coopération. Il est temps de revoir des privilèges dans des DOM qui offrent des conditions de vie qui ne sont plus celles de l'empire colonial.* »

M. Bertile demande que les nouvelles modalités concernant les primes d'installation et les frais de déménagement soient fixées par décret. De même, il souhaite que les traitements et appointements des fonctionnaires affectés d'un index de correction et d'une indemnité de vie chère par rapport aux traitements et appointements correspondants en métropole soient « *ramenés progressivement à un niveau qui tienne davantage compte de la différence du coût de la vie entre la métropole et les DOM* ».

Cette proposition de loi affirme également que « *tout le système de solidarité sociale métropolitain sera étendu aux DOM dans la logique politique de l'intégration* » et que « *les mêmes dépenses publiques de solidarité par habitant doivent se retrouver dans les DOM et en métropole* ». M. Bertile propose donc que les prestations familiales et sociales soient étendues aux DOM « *au même niveau qu'en métropole dans un délai maximal de dix ans* ».

En vertu du principe selon lequel « *il ne saurait y avoir deux catégories de Français* », le texte du député socialiste ajoute que « *le FASO sera alimenté par la totalité des sommes provenant de la différence entre celles résultant de l'application du système dit de la « parité globale » et celles réellement versées aux familles* ». Il souligne aussi la nécessité de « *démocratiser la gestion* » de ce fonds social.

En outre, M. Bertile envisage la création, dans chacun des départements d'outre-mer, d'une banque régionale de développement en fusionnant les sociétés de développement régional et les sociétés financières (SOFIDER, etc.).

Pour compléter son dispositif le député socialiste formule plusieurs autres propositions relatives à l'organisation du développement tel qu'il le conçoit. Il propose ainsi que le secrétariat d'État aux DOM-TOM soit rattaché au premier ministre (et non plus au ministre de l'intérieur), que soit créée dans chaque DOM une « commission de douze sages », désignés pour moitié par le gouvernement et pour moitié par les présidents du conseil général et du conseil régional, chargée de recenser les lois et règlements d'intérêt national qui ne sont pas appliqués dans la région, de suggérer l'extension de certains d'entre eux, de remettre chaque année des conclusions et des propositions au gouvernement et aux présidents des assemblées locales. Dans chaque région serait aussi créé un office de développement régional, et, dans le monde rural comme dans le milieu urbain, agiraient des équipes polyvalentes d'animateurs pédagogiques, techniques, sociaux.

L'ensemble de ce plan vise à faire du développement économique des départements d'outre-mer une « *ambition nationale* ». Dans l'immédiat, il devrait avoir au moins le mérite de provoquer une discussion sur des propositions précises, même si la proposition de loi de M. Bertile et de ses amis paraît avoir bien peu de chances d'être retenue, en tout cas sous forme de loi d'orientation, par le gouvernement.

UN ANCIEN PREMIER MINISTRE ANCRÉ DANS SES CONVICTIONS

M. Michel Debré : Tout dépend de la mobilité

Entre M. Michel Debré et la Réunion, c'est une histoire de passion. Député de l'île depuis 1963, l'ancien premier ministre a toujours manifesté pour cette France de l'océan Indien un attachement exceptionnel, qu'il ne manque jamais une occasion d'exprimer, au Palais-Bourbon ou ailleurs. Un engouement qui prend la forme de violentes colères depuis que la gauche, parvenue au pouvoir, porte atteinte – selon lui – à ses œuvres personnelles. *A soixante-treize ans, M. Debré s'engage donc* dans une nouvelle bataille électorale, à la tête de l'opposition, avec la même fièvre que naguère. Une fois de plus, son ennemi juré sera le Parti communiste réunionnais, qui le lui rend bien. Ses réponses à nos questions confirment que l'ancien chef du gouvernement n'a rien perdu de son enthousiasme quand il s'agit d'évoquer l'avenir de cette île avec laquelle il s'identifie, même si ses convictions ne suscitent plus, sans doute à cause de l'usure du temps, les mêmes mouvements de foule qu'il y a vingt ans...

« A la Réunion, chacun ou presque s'accorde à dire que l'explosion sociale est pour demain. Qu'en pensez-vous ?

– La question est d'autant plus cruciale que le Parti communiste réunionnais cherche cette explosion sociale ! Mais ce problème ne date pas d'hier. Quand je suis venu à la Réunion pour la première fois, comme premier ministre, accompagnant le général de Gaulle en 1959, je me suis rendu compte que à côté des problèmes que j'ai essayé de résoudre très vite – l'alimentation, la santé..., – il y avait une poussée démographique telle, dans cette île, qu'elle allait vite engendrer des difficultés insolubles, d'autant plus vite que cette poussée allait être accentuée par la lutte contre la mortalité infantile. C'est pourquoi, quelques semaines après ce premier voyage, j'ai créé l'organisme qui allait devenir le Bureau des migrations des départements d'outre-mer – le BUMIDOM, – j'ai institué le service militaire des Réunionnais en métropole en donnant aux jeunes la possibilité d'apprendre un métier au cours de ce service, et j'ai décidé que tout Réunionnais titulaire d'un contrat de travail ou d'une place dans un centre de formation professionnelle en métropole voyagerait gratuitement jusqu'à Paris.

» Elu député de la Réunion, trois ans plus tard, je me suis rendu compte que le mécanisme que j'avais mis en place supposait un développement considérable de l'enseignement et de la formation professionnelle, ainsi qu'un effort encore plus grand de recherche d'emplois en métropole. Le quadrillage scolaire de la Réunion a été bien fait, le développement des écoles et des centres de formation professionnelle a donné de bons résultats ; j'ai créé à Paris une Maison de la Réunion pour accueillir les gens, tandis que le BUMIDOM établissait un réseau de relations, et tout cela a permis le développement d'une assise réunionnaise en métropole. Moyennant quoi, le problème démographique, qui était déjà angoissant en 1960, a trouvé des solutions. Ce sont environ 75 000 Réunionnais qui sont alors venus en métropole en douze ans.

» Mais, à partir de 1977-1978, les difficultés économiques de la métropole ont frappé de plein fouet la Réunion et, à cause aussi peut-être d'une faute d'attention de l'Agence nationale pour l'emploi, devenue entre-temps maîtresse du placement des Réunionnais en métropole, la mobilité a fortement diminué, passant de 4 000-5 000 à 2 000-2 500 personnes par an.

» La grande coupure, toutefois, est intervenue en 1981. *L'erreur de diagnostic a été* totale. Le Parti communiste réunionnais, qui m'a traité pendant des années d'esclavagiste et qui a fait tout ce qu'il a pu pour faire échec à cette mobilité, voulait à tout prix interrompre ce courant entre la Réunion et la métropole. Sachant que le cœur populaire réunionnais bat pour la Réunion – France de l'océan Indien, – les communistes pensaient créer les zizanies et la discorde par l'aggravation du chômage, et les socialistes, malheureusement, ont gobé cette thèse en enveloppant l'arrêt de la migration d'un papier argenté avec leur slogan « Vivre et travailler au pays... »

« L'investissement sur place »

– Croyez-vous qu'on puisse lutter contre le chômage en préconisant uniquement l'augmentation des départs en métropole ?

– La mobilité est la première des conditions, la condition de base. Tout le reste en dépend. Les Réunionnais sont bien formés, ils acceptent des emplois que n'acceptent pas les métropolitains, la plupart sont travailleurs et sérieux ; ils peuvent venir en métropole, en aussi grand nombre qu'au début des années 1970. Il faut donc reprendre la mobilité ainsi que la pratique des stages et des centres de formation en métropole parce que les quatre centres actuellement ouverts à la Réunion ne peuvent pas répondre à toutes les aspirations. Avant 1981, il y avait un millier de places dans les centres de formation professionnelle ; depuis elles ont été pratiquement supprimées, et maintenant on se fait gloire d'avoir conclu un contrat entre la région et l'Etat pour 500 places, la moitié !

» Le futur gouvernement devra de toute façon mettre en place une politique démographique adaptée à chaque département et territoire d'outre-mer. Il devra le faire d'autant plus rapidement qu'il s'agit tout à la fois d'un problème humain de la plus grande importance et d'une œuvre lente et de longue haleine.

» A la Réunion, le second problème, c'est celui du développement industriel, de l'investissement sur place. Il y a, en ce domaine, toute une série de mesures à prendre et notamment une décision peu populaire, dont je suis à peu près le seul défenseur : on ne peut pas assimiler les salaires à ceux de la métropole. Si l'on veut que la Réunion ait une capacité industrielle dans cette région du monde, il ne faut pas aligner les salaires sur ceux de la métropole, du moins pas avant une vingtaine d'années. Il faut aussi réduire les importations de produits finis, les remplacer par des importations de matières premières *ou de produits en voie de* transformation et les transformer sur place...

– Convient-il aussi, à votre avis, de modifier le régime fiscal du département ?

– J'ai créé en 1959 le système des exonérations fiscales et des primes d'emploi. En 1981, le gouvernement n'a pas osé le supprimer mais il l'a fragilisé : il a commis l'erreur d'annualiser les exonérations, alors que les chefs d'entreprise ont surtout besoin, en ce domaine, de savoir où ils vont. Il faut donc que les exonérations soient valables pour six ans au moins. Quant aux primes d'emploi, il ne suffit pas de les octroyer théoriquement ; il faut aussi débloquer l'argent, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, car l'Etat n'en a pas les moyens.

« Parité sociale globale »

– Etes-vous favorable à une ponction sur les sur-salaires des fonctionnaires dont le montant serait réinvesti sur place pour favoriser le développement économique et social ?

– Cette idée a toujours été une sottise. C'est une idée politicienne par excellence, et elle est inapplicable. Regardez ce qui se passe avec le Fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire. Le FASSO a été créé quand j'ai soutenu l'idée que, pour éviter que la natalité ne devienne uniquement une source de revenus, il fallait qu'à la Réunion les allocations familiales ne soient pas appliquées comme en métropole, mais qu'elles soient partiellement retenues pour financer la construction des cantines scolaires... Pendant des années, grâce à ce système, on a construit et fait fonctionner toutes les cantines et beaucoup d'écoles professionnelles. Et à quoi assiste-t-on aujourd'hui ? On est en train, de manière scandaleuse, de ne pas abonder le FASSO, si bien que les *Réunionnais sont à la fois privés* des allocations familiales auxquelles ils ont droit et de la gratuité des cantines scolaires pour leurs enfants. C'est criminel, parce que la parité sociale globale doit être la règle pour l'ensemble de l'outre-mer et parce que la condition politique et psychologique pour la réussite de cette parité est, d'une part, que le calcul ne soit pas truqué, d'autre part que les actions sociales soient bien celles qui correspondent au progrès qu'attendent les familles...

– D'où l'agitation des collégiens du mois d'octobre...

– ... Scandaleusement exploitée par les communistes, qui n'ont rien fait pour régler cette question et ont toujours joué double jeu en voulant à la fois tirer parti de la misère sociale et susciter un sentiment de cartiérisme... De la *même façon, les communistes* sont directement responsables de la reconstitution des bidonvilles. La diminution abusive des crédits *de logement a abouti au maintien* des bidonvilles qui auraient dû être supprimés et même à la naissance de bidonvilles nouveaux là où ils avaient été supprimés !

Quatre orientations

– Mais alors, comment assurer le développement du département ?

– C'est une question de confiance et de volonté, en même temps que de dispositions pratiques. Dans le domaine agricole, il convient d'avoir une double ambition : l'auto-alimentation, ensuite l'exportation de tel ou tel produit. Il ne faut pas sacrifier la canne à sucre, grand produit d'exportation, mais il faut en même temps développer les terres cultivables et les pâturages poir l'élevage. La pêche mérite une mention particulière. Ses possibilités sont considérables. Quand on constate le développement dans l'océan Indien des flottes soviétique, américaine, japonaise, coréenne, on se prend à rêver de ce que pourrait être une pêche française bien organisée. Dans le secteur du tourisme, il faut remédier aux insuffisances de l'équipement hôtelier.

» Mais tout cela suppose le *maintien des quatre orientations* qui ont été utilement celles des débuts de la Vᵉ République :

1) Un plan : à condition que ce plan ne soit pas une collection de thèmes vieillis ou de mots grisants et qu'il soit l'objet d'un examen scrupuleux, département par département et territoire par territoire.

2) Des équipements : c'est en ce domaine que les progrès ont été les plus spectaculaires : ports, aéroports, routes. Mais il faut poursuivre.

3) Des mesures concrètes : ainsi l'installation de jeunes agriculteurs sur des terres achetées, aménagées, équipées, notamment *par les SAFER. Egalement* la construction de surfaces couvertes destinées à la location-vente en faveur d'industriels et d'artisans.

4) Des mesures d'encouragement et de protection : une protection, fût-elle provisoire, est nécessaire : c'est l'octroi de mer. La Commission de Bruxelles, si indulgente aux exceptions italiennes ou irlandaises, est à surveiller de près compte tenu de l'hostilité qu'elle manifeste et dont les raisons politiques ne sont pas exclues.

« Un patron »

– Et la volonté politique ?

– Répondre à cette question, c'est notamment s'interroger sur l'opportunité de maintenir le secrétariat d'Etat aux *départements* et territoires d'outre-mer. Certains répondent par la négative, et voudraient soit sa suppression totale, chaque ministère ayant compétence outre-mer pour ce qui le concerne, soit sa suppres*sion partielle, notamment sa dis*parition à l'égard des départements. Cette solution ne paraît pas adaptée aux prochaines années, qui devraient voir une correction attentive, profonde et passionnée des déplorables erreurs du gouvernement socialiste.

» C'est pourquoi, la meilleure formule et, à mes yeux, la seule formule est celle d'un ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer français, et que ce ministre d'Etat soit vraiment le patron des services d'Etat et le responsable des orientations économiques et sociales. Sans chercher quelle sera la meilleure formule dans une dizaine d'années, ce que je puis dire, du fait de mon expérience, c'est que au lendemain des élections de 1986, ce ministre devra apparaître aux Français et Françaises d'outre-mer à la fois comme le garant de leur destin et le responsable de leur progrès. »

A. R.

Prendre conscience de la dimension ultra-marine

LA Réunion est une terre française. J'y suis né, je suis français. A ce titre, ce qui se passe en Lorraine (la conversion industrielle), en Corse (les attentats), en Bretagne, dans le Sud-Ouest, m'intéresse et, chaque jour, je peux savoir quelle température il fait à Paris et même si les embouteillages ont été plus importants qu'à l'ordinaire. France-Inter et Europe 1 nous apportent des nouvelles en direct dès 5 heures du matin. Mais quand un Français important arrive dans mon île, qu'il soit syndicaliste, patron, politicien, écrivain, professeur en médecine, *journaliste, il me dit : « Vous avez des problèmes de ceci... Vous avez des problèmes de cela... »* Non, monsieur ! Nous avons ensemble des problèmes de ceci. Nous avons des problèmes de cela ! La France n'a pas 551 000 kilomètres carrés, ni *3 000 000 avec les zones marines* qui bordent les côtes de l'Hexagone. Elle en a 11 000 000, pas moins, avec ses îles et autres terres réparties sur toute la planète. La France n'est pas la Suisse. Elle a des mers où le soleil ne se couche jamais tant elles couvrent le monde. Pourquoi les Français de l'Hexagone – de métropole disons-nous – ne tiennent-ils aucun compte de la dimension ultra-marine de notre pays ? C'est ce qui explique en grande partie les difficultés de *l'outre-mer français.*

Ce désintérêt et la méconnaissance des petites économies ouvertes – il n'existe pratiquement pas de littérature en français *sur les small open economies,* alors qu'elle abonde en anglais et *en espagnol* – sont à l'origine d'une politique économique keynésienne qui se poursuit depuis des décennies, alors que Keynes lui-même, dans la théorie générale, avait fixé les limites, voire évoqué l'inefficacité de sa méthode dans une économie où la propension à importer est forte. Quand en France la relance par la consommation échoue en 1975-1976, comme en 1981-1982, compte tenu, entre autres, du déséquilibre de la balance commerciale, ne préfigurions-nous pas – de manière caricaturale – cette situation ? *Or* en petite économie ouverte le flux culturel commande tout. La télévision, les magazines, l'école, etc., modèlent le style de vie, et l'étroitesse du marché ne permet pas aux entreprises locales de répondre à la demande de biens sophistiqués des consommateurs bénéficiaires des transferts d'argent de la métropole vers l'île. Dès lors, il faut élargir le marché pour avoir un effet multiplicateur des activités économiques à partir de ces transferts. Mais le coût du travail à la Réunion, bien qu'inférieur à celui de la métropole, représente 40 F par heure contre 7 F à l'île *Maurice et 4 F à Madagascar.* Il faut s'en sortir en gagnant en productivité, donc en investissant en matière grise – deux cent trente mille personnes sont en formation à la Réunion sur les cinq cent cinquante mille habitants que compte notre île, – mais cela ne *suffira pas.*

Une petite économie ouverte est en général ouverte à l'extérieur. Pour inverser les flux et la rendre ouverte vers l'intérieur, il faut que la France prenne conscience de sa dimension ultra-*marine. Ce n'est pas Singapour* qui a fait Singapour, ce n'est pas Hongkong qui a fait Hongkong, ce sont les grandes puissances économiques et les autorités locales qui, à un moment donné de l'histoire, ont eu besoin de transformer ces îlots en relais de production et d'exportation de biens et de services. L'infrastructure suit ou précède la décision. La France, qui n'aura plus que 1 % de la population mondiale, mais reste une grande puissance exportatrice, ne devra-t-elle pas utiliser cette dimension ultra-marine pour garder ses marchés et faire face aux nouveaux pays industrialisés ?

La décentralisation outre-mer est peut-être une nécessité pour la gestion, mais on peut gérer très savamment la chute, si au-dessus des gestionnaires nous n'avons pas de stratèges. La Réunion est le département d'outre-mer le mieux géré. Les impôts rentrent bien, l'argent n'est pas gaspillé mais le chômage s'accroît et nous allons inéluctablement vers les cent mille chômeurs à la fin de la décennie pour cent quarante mille personnes au travail alors que les familles absorbent de moins en moins de jeunes au chômage car la structure familiale change avec l'urbanisation. Pour répondre à cela, on a fait de la politique, on a fait croire que la décentralisation voulait dire développement. Il n'y a rien de plus faux. La régionalisation outre-mer, c'est la gestion ; le développement, c'est forcément la stratégie de l'Etat, car elle doit être aux dimensions du problème, aux dimensions ultra-marines de la France, c'est-à-dire planétaires. Alors il faut remonter au plus haut niveau de l'Etat et, *une fois la stratégie définie, se* donner les moyens de l'appliquer par une exceptionnelle déconcentration.

Si nous voulons ensemble agrandir la France, donnons-nous des objectifs et envoyez-nous des hommes... les meilleurs. Il reste peu de temps pour se décider, les alternances politiques engorgent le rôle des assemblées pour deux ans ou trois ans à chaque fois. Si la préoccupation des leaders reste uniquement hexagonale alors elle est une manière de dire : *« Le feu est dans la maison et l'outre-mer sont les écuries, on ne s'en occupe pas. »*

SERGE PAYET,
président de la commission « économie générale » du conseil régional.

(Publicité)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA RÉUNION

SAINTE-SUZANNE

Superficie : 57,8 km²
Population : 13 195 habitants
Mairie : tél. 23-33-22
(télex 916664)
Maire : Lucet LANGENIER (1980)

Située au nord-est de l'île, la commune de Sainte-Suzanne offre à ses habitants tout le charme, la propreté et l'harmonie que l'on peut attendre d'une ville dont les élus veulent concilier charme du passé et attraits d'une modernisation menée avec dynamisme.

Les bâtiments bien agencés, à l'ombre de grands arbres, sont mis en valeur par l'existence d'une rivière aux eaux abondantes qui fait la joie des promeneurs.

En revanche, il n'y a point de plage ; mais le touriste de passage sera comblé en découvrant la cascade Niagara et de nombreux autres sites magnifiques tout au long de la rivière.

Et l'histoire nous rappelle que l'esclave Edmond Albius y découvrit le procédé de fécondation artificielle de la fleur du vanillier.

Du fait de son implantation en zone humide, Sainte-Suzanne est couverte de champs de canne à sucre et reste la première commune productrice de vanille, orchidée qui « liane » sur les pentes de Belle-Vue, Deux-Rives, Bras-Pistolet...

LA POSSESSION

Superficie : 118,35 km²
Population : 11 002 habitants
Mairie : tél. : 22-20-02
(télex : 916067)
Maire : Roland ROBERT (1971)

Première possession au nom du roi de France mais longtemps isolée de la capitale de l'île, la commune de La Possession a pris un premier essor lors de la création du chemin de fer, puis elle a connu une nouvelle naissance après la construction de la coûteuse route du Littoral, au pied de la falaise et surplombant la mer. La population des trois villages composant la commune est en très forte progession.

La première ambition de la municipalité, compte tenu des prévisions de doublement de sa population en quinze ans, est de faire face au problème du logement. C'est à Sainte-Thérèse que les élus désirent concrétiser ce projet.

Sur le plan économique, l'agriculture prédomine : culture de la canne, du géranium et du tabac. Les cultures vivrières et l'élevage avicole contribuant également à l'économie de la commune.

Mais la zone artisanale récemment créée attire de nombreuses entreprises, dont l'une est désormais célèbre par ses produits exotiques présents aux plus grandes foires européennes.

Les richesses touristiques sont à découvrir dans les hauts, où les randonneurs aiment s'aventurer au milieu d'une végétation verdoyante.

LE PORT

Superficie : 16,6 km²
Population : 30 131 habitants
Mairie : tél. : 42-04-88
(télex 916001)
Maire : Paul VERGÈS (1971)

Une île habitée ne peut vivre sans un port. Commune de plein exercice depuis 1885, Le Port vit son premier bassin achevé dès 1886, travaux qui durèrent encore une dizaine d'années sous la conduite de l'ingénieur Lavalley, ancien collaborateur de Ferdinand de Lesseps. Dans le même temps, le chemin de fer fut construit, drainant vers le port les productions des sucreries des régions de Saint-Benoît et de Saint-Denis.

Le Port a toujours été une ville en chantier, ce qui explique l'importance du mouvement ouvrier, puisant ses forces et sa cohésion dans le port lui-même, les chantiers et dans ses puissantes zones industrielles. Ville en expansion, c'est un territoire multi-sites où se côtoient ZI, zone artisanale, ZAC, ZUP et autres zones d'activités sur un territoire de 16,6 km².

Le Port, c'est aussi l'aménagement du littoral en zone de loisirs, un parc régional des sports, un parc boisé à proximité de zones d'habitations à caractère social ou privatif, illustrant la politique volontariste qui veut que la ville et le littoral soient à toute la population.

Située dans une zone aride, Le Port est en passe de tenir son pari d'une ceinture boisée : passer, en une dizaine d'années, de moins de dix mille arbres à l'objectif d'un million d'arbres en 1989.

C'est aussi, un siècle plus tard, le gigantesque chantier du nouveau port d'une capacité trois fois plus importante que celui de 1886. La ville compte célébrer le centenaire du Port avec éclat, en proclamant encore plus sa volonté d'un développement rapide, original et maîtrisé, sur un territoire qui, bien que de dimensions modestes, demeure un pôle essentiel de l'économie locale.

La Réunion, une des trois îles de l'archipel des Mascareignes au sud-ouest de l'océan Indien, a connu une histoire tourmentée tant sur le plan politique qu'économique. De la tutelle coloniale à la départementalisation, l'île a vécu maintes péripéties politiques au travers de ses vingt-quatre communes et trente-six cantons.

La volonté de mettre en place une infrastructure économique moderne et de réaliser une assise scolaire et universitaire, objectifs primordiaux, a perdu en efficacité en raison d'une appréhension des problèmes en ordre dispersé.

En outre, le jeu institutionnel local des forces politiques a abouti au cumul des fonctions municipales et cantonales, créant ainsi une confusion d'intérêts peu propice au libre choix d'objectifs judicieux.

Il fallait briser le cocon communal et ouvrir les esprits à l'échelle de l'île. C'est de cette volonté que naquit le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Réunion (SIVOMR), puissant outil de travail à l'heure de la décentralisation.

« L'audace ne saurait écarter la rigueur et la prudence nécessaires », déclarait le président Paul Vergès le 3 octobre 1984, à la veille de la création du premier et unique SIVOM de la Réunion, regroupant les communes de Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-Leu, Le Port, La Possession et Sainte-Suzanne.

L'audace a porté ses fruits, car, en deux ans seulement d'existence, le SIVOMR, regroupant six communes d'une population globale de cinquante-quatre mille habitants, a accompli un travail spectaculaire au profit de ses administrés et n'a pas fait mentir ses dispositions statutaires, qui prévoient que le Syndicat, ouvert à tous, « a pour objet l'étude, la réalisation et la gestion de toutes œuvres ou tous services d'intérêt communal ou intercommunal, dans les limites fixées par les prescriptions légales ».

La rigueur et la prudence nécessaires dans le cadre des nouvelles compétences dévolues aux collectivités locales par les lois de décentralisation ont contribué à une réalisation pleine et sûre des projets du SIVOMR, en dépit des difficultés liées aux traditionnels comportements des communes et à la distance géographique entre ces dernières.

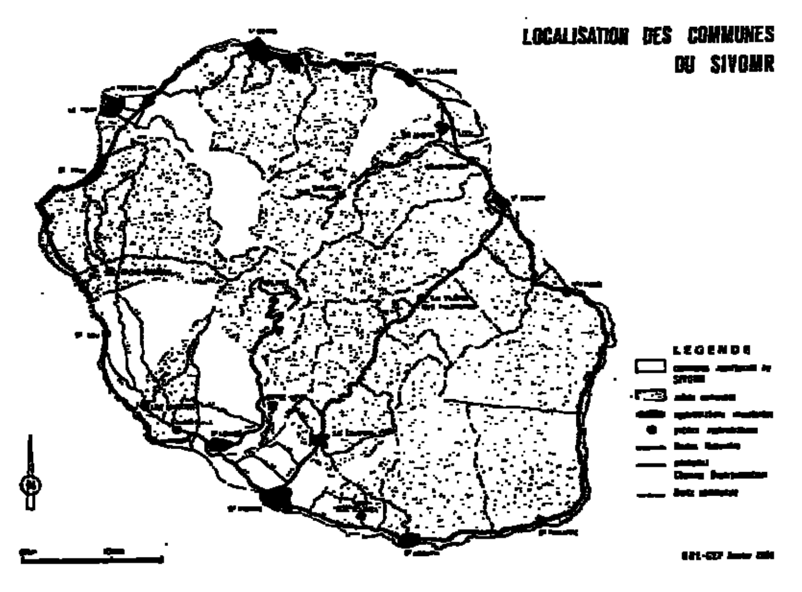
Schéma directeur informatique

Compte tenu du caractère vaste de la sphère de compétence du Syndicat, il a fallu au départ définir les priorités. Les élus ont d'abord fait le pari de la modernité en affirmant leur volonté d'informatiser les tâches de gestion communale pour disposer d'une bonne automatisation des tâches répétitives, préalable nécessaire à la mise en place de méthodes de travail performantes. L'élaboration d'un schéma directeur informatique témoigne du souhait profond des élus de persévérer dans cette voie.

Collecte des ordures ménagères

Les maires du SIVOMR ont également fait le pari de la propreté dans leurs communes, car grande était leur préoccupation dans ce domaine où une solution rationnelle au problème de la collecte et du traitement des ordures ménagères était attendue. Le projet a abouti à un contrat global avec une entreprise dont la caractéristique est d'être un véritable service public axé sur une fréquence plus importante du ramassage des ordures ménagères dans toutes les localités, y compris dans les écarts.

S'agissant de l'évacuation, il reste, après l'usine de broyage et la décharge contrôlée du Port, à aménager et à exploiter une décharge contrôlée dans le sud de l'île, destinée à se substituer aux décharges sauvages existantes.



Assurances, cantines scolaires, formation

Par ailleurs, les projets en cours de réalisation ont trait à la rationalisation de la politique en matière d'assurances, en matière de cantines scolaires, de formation du personnel. Sur le plan culturel, le projet de réalisation d'un écomusée à la Réunion a pour ambition de retracer les valeurs culturelles populaires et de mettre en évidence les diversités ethniques, l'évolution des formes de l'habitat, des savoirs techniques, un tel musée devant s'intégrer à un ensemble d'autres, réalisant à l'échelle de l'île un musée « éclaté », vivant et tourné vers la recherche.

Enseignement

Très récemment, toujours en vertu des compétences nouvelles des collectivités locales, le SIVOMR a affirmé sa compétence en matière d'enseignement pour la prise en charge de la construction, de l'équipement et du fonctionnement des collèges et des lycées sur le territoire de ses communes adhérentes.

Deux autres domaines de grande importance ont conduit les élus à créer des sociétés d'économie mixte, instruments de gestion devenus efficaces grâce au processus général de décentralisation amorcé récemment. Il s'agit du domaine crucial des transports en commun à la Réunion et de celui de l'aménagement de l'île, où la création de la SEMITTEL et de la SEMADER a été déterminante dans la résolution de ces problèmes vitaux.

Aménagements touristiques

Par ailleurs, la mise en valeur des atouts touristiques de la Réunion et le développement du tourisme social constituent un autre volet qui tient à cœur aux élus du Syndicat.

Les ambitions du SIVOMR sont grandes. Leurs succès sont le fruit d'une volonté véritable de coopérer au-delà des frontières communales.

SAINT-LEU

Superficie : 118 km²
Population : 18 207 habitants
Mairie : tél. : 34-80-03
Maire : Mario HOARAU (1983)

Au sud de la Saline apparaît, isolée par de grandes falaises de basalte, la région de Saint-Leu, localité érigée en commune en 1790.

Cette petite ville de la côte ouest, assise au pied du massif montagneux, affiche l'attrait d'une station balnéaire toujours accueillante.

Son économie fondée, à la fin du dix-huitième siècle, sur la culture du café et du coton, repose aujourd'hui sur celle de la canne, du géranium et sur l'élevage dans les zones arides. Saint-Leu est également connue tant pour le courage et l'endurance de ses pêcheurs que pour la qualité de ses produits de pêche.

C'est à Saint-Leu qu'a été créé un élevage de tortues de mer (la ferme Corail), expérience unique au monde et qui, outre la commercialisation de viande de tortue, produit des conserves de viande et de foie gras de tortue, et procure la matière première à des artisans travaillant la peau ou l'écaille de tortue, tout cela se faisant sous le contrôle des autorités internationales.

Saint-Leu, c'est la commune aux paysages multiples où la verdure des hauts contraste avec l'irrégularité d'un littoral à certains endroits hospitalier avec sa plage au sable clair, ou au contraire hostile et spectaculaire avec ses « souffleurs » naturels, dans lesquels s'engouffrent de splendides vagues qui, dans la région des plages, fournissent aux amateurs de surf, les plus beaux « tubes » de l'océan Indien.

SAINT-LOUIS

Superficie : 98,89 km²
Population : 31 785 habitants
Mairie : tél. 20-10-60
(télex : 916 073 RE)
Maire : Claude HOARAU (1983)

Sur la rive droite de la rivière Saint-Etienne, s'étend la commune de Saint-Louis, créée en 1815 à la suite de divers événements qui ont contribué à orienter la colonisation vers le sud de l'île.

Saint-Louis offre à certaines époques de l'année le paysage d'une forêt de canne à sucre, culture de premier plan pratiquée à l'aide des moyens les plus divers, allant de la coupe à la force des bras à la mécanisation la plus moderne. L'usine du Gol assure le traitement de la canne.

L'autre volet de l'économie de la commune repose sur l'artisanat du bois. Des expositions annuelles témoignent de la qualité et de la vitalité de ce secteur.

Sur le plan touristique, l'étang du Gol, à proximité de la plage, constitue un bon atout, auquel la municipalité accorde beaucoup d'attention.

Au nord de Saint-Louis, la plaine des Makes, à 1 000 mètres d'altitude et entourée d'une belle forêt de fougères, est très appréciée des villégiateurs.

SAINT-PIERRE

Superficie : 95,99 km²
Population : 50 081 habitants
Mairie : tél. 25-15-88
(télex 916 064 RE)
Maire : Elie HOARAU (1983)

Volontiers surnommée capitale du Sud, la ville de Saint-Pierre, la plus peuplée des communes du SIVOMR, n'a pas volé cette appellation.

L'histoire de l'île témoigne d'ailleurs de cette vitalité.

Son port, bien connu des plaisanciers de l'île, ses plages, son lagon, ouvrent à cette commune de belles perspectives en matière de tourisme. C'est une cité administrative et commerciale qui a connu récemment le développement d'une industrie agro-alimentaire.

Par ailleurs, l'agriculture entretenue à flanc de coteau par un plan d'irrigation efficace a permis l'implantation d'un institut de recherche sur les fruits et agrumes.

La municipalité actuelle s'est lancée cette année dans une vaste politique d'investissement, pour lutter contre le chômage, dans les secteurs de l'industrie et du commerce, du logement, de la formation professionnelle et de la voirie.

Saint-Pierre est également une ville sportive, où la vie culturelle est relativement intense.

La ville de Saint-Pierre porte actuellement ses efforts sur sa politique en matière de logements et contribue ainsi au développement d'un nouveau quartier en son sein, le boulevard Bank.

LA SEMITTEL : TRANSPORTS EN COMMUN

La Société d'économie mixte de transports, tourisme, équipements et loisirs (SEMITTEL), avec un capital de 900 000 FF, a pour objet l'exploitation des services de transports de voyageurs à l'intérieur du périmètre urbain du SIVOMR.

Le lancement progressif du réseau a déjà eu lieu dans les communes de Saint-Louis et Saint-Pierre. Un contrat de développement des transports va être bientôt signé entre l'Etat et le SIVOMR pour un montant de 10 millions de francs. Le premier des projets dans ce domaine est l'établissement d'un plan de déplacements urbains dans toutes les communes adhérentes.

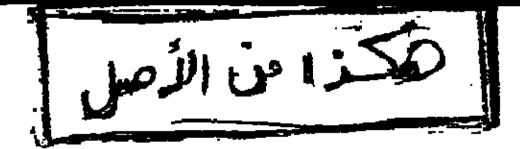
La SEMITTEL a l'ambition de réaliser enfin un véritable service public qui s'intégrera au schéma départemental des transports non encore élaboré.

MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

M. Paul VERGÈS, *président*;
M. Elie HOARAU, *vice-président*;
MM. Claude HOARAU
Mario HOARAU - Lucet LANGENIER
Roland ROBERT - Julien RAMIN
Raymond LAURET

LA SEMADER : HABITAT SOCIAL ET AMÉNAGEMENT

La Société d'économie mixte d'aménagement, de développement et d'équipement de la Réunion (SEMADER), dotée d'un capital social de 2 millions de francs, a pour objet l'étude, la construction ou l'aménagement, avec la caractéristique d'une mission d'intérêt général ayant trait au logement de la population, l'amélioration du cadre de vie, l'action en faveur des loisirs et du tourisme... Plus particulièrement, compte tenu de la gravité du problème de l'habitat à la Réunion, où les bidonvilles représentent près de 34 % des résidences principales, la SEMADER a pour vocation la mise en œuvre d'une politique de résorption des bidonvilles, entreprise de longue haleine, car l'éradication des logements insalubres dans l'île est prévue, avec les moyens actuels, pour l'an 2040. L'établissement d'un véritable programme local de l'habitat, conformément aux dispositions de la loi du 7 janvier 1983, va permettre de mener cette politique avec cohérence. Par ailleurs, l'année 1986 sera déjà marquée par un portefeuille de dix grands projets intéressant les communes membres.





UN CHEF COMMUNISTE EN QUÊTE... D'ŒCUMÉNISME !

M. Paul Vergès : « Lucidité et réalisme »

Membre de l'Assemblée européenne depuis 1979, élu sur la liste du PCF, maire du Port, ancien député — et assuré de retourner en mars prochain au Palais-Bourbon, grâce à la proportionnelle. — M. Paul Vergès règne sans partage sur le Parti communiste réunionnais, qui demeure sans conteste la première force de gauche à la Réunion. Cet ancien journaliste aime la bagarre politique, et ses fils partagent aujourd'hui ses engagements dans les compétitions électorales. C'est la « bête noire » de Michel Debré et des frères Virapoullé (Louis, le sénateur centriste, et Jean-Paul, le maire de Saint-André), avec lesquels il entretient d'interminables et souvent vaines — électoralement parlant — polémiques. Avec l'arrivée des socialistes au pouvoir en métropole, il était devenu l'interlocuteur privilégié du gouvernement. S'il a pris ses distances vis-à-vis de la majorité, sa stratégie n'est pas calquée sur celle du Parti communiste français. En position de force, par rapport aux socialistes locaux, M. Vergès pratique avec réalisme, à la Réunion, la politique de la main tendue, ainsi qu'il l'explique dans ses réponses à nos questions.

« Vous avez souligné à plusieurs reprises le risque d'une « explosion sociale » à la Réunion. Pourquoi ce risque vous paraît-il aujourd'hui plus grand qu'hier ?

— D'abord parce que dans notre population réunionnaise, dont la moitié a moins de vingt-cinq ans, les jeunes, qui sont aujourd'hui menacés et frappés par le chômage au sortir du collège ou du lycée d'enseignement professionnel, n'ont pas le même comportement que les générations de leurs pères, qu'on essaie de caser en préretraite ou de « promener » à droite ou à gauche...

» Ces jeunes sont mieux formés, plus avides du mode de vie occidental, car ils n'ont connu que les meilleurs effets de la départementalisation jusqu'à ce qu'ils arrivent sur le marché du travail. Et ils n'acceptent pas sans réagir de ne pas avoir un métier au *terme de leur formation* scolaire ou de leur apprentissage. Le mois dernier, quand il y a eu les grandes manifestations des collégiens, où l'on a vu des adolescents affronter la police, la presse et une partie de la population ont crié au scandale parce que des voitures avaient été abîmées ! Ces gens-là n'ont pas compris que ce mouvement s'apparentait à un mai 68 tropical.

» Ensuite, il faut bien comprendre que les revendications légitimes des jeunes s'ajoutent à celles des travailleurs qui subissent, eux, les conséquences des disparités de cette société réunionnaise où coexistent deux mondes : le monde de tous les hauts revenus, plus ou moins indexés sur le traitement des fonctionnaires, supérieur de 53 % à celui de la métropole, et le monde des bas revenus, inférieurs aux revenus les plus modestes de la métropole, puisque le SMIC est chez nous inférieur de 22 % à celui de la métropole. Voilà pourquoi la situation réunionnaise présente un caractère explosif.

— Craignez-vous que la Réunion connaisse des flambées de violence analogues à celles de juillet en Guadeloupe ?

— Je ne le crains pas, je le prévois. Je suis persuadé que la société réunionnaise va connaître une remise en cause fondamentale de ses bases parce que les déséquilibres et les tensions y sont manifestement trops forts.

— Les événements de Nouvelle-Calédonie ont-ils également une répercussion chez vous ?

— Bien sûr ! Les Réunionnais ont la réputation d'être gentils, mais les manifestations des collégiens ont montré justement qu'il existe aussi chez nous une volonté qu'on ne peut plus contrôler. Notre passé d'esclavagisme et d'engagisme indien, les structures sociale et ethnique qui en résultent conduisent inévitablement les Réunionnais à des analogies avec ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie, mais aussi avec ce qui se passe en Afrique du Sud. Les images que la télévision donne sur l'Afrique du Sud sont reçues à la Réunion d'une façon très différente de la perception qu'on en a en métropole. Chez nous, elles sont ressenties profondément par les gens : ce sont des Noirs comme eux qui sont pourchassés. C'est ce qui explique que les plus grands rassemblements, chez nous, sont les manifestations contre l'apartheid.

— Pensez-vous que les revendications des jeunes Réunionnais résultent vraiment d'une prise de conscience politique ?

— Jusqu'à présent les prises de position de la jeunesse n'ont pas eu vraiment une traduction électorale, mais ça va très vite, et je pense que le scrutin de mars 86 sera marqué par le vote des jeunes. Avant, nos militants avaient beaucoup de mal à capter l'intérêt des jeunes. Maintenant, ils sont parmi les jeunes comme des poissons dans l'eau, et ils sont suivis par une majorité de jeunes.

— L'évolution économique et sociale de votre département traduit-elle, à vos yeux, l'échec de la politique d'intégration menée par tous les pouvoirs depuis quarante ans ?

— Oui, à cent pour cent ! La droite avait réussi à estomper les problèmes de développement économique et social en focalisant l'attention de la population sur les problèmes institutionnels — comme on l'a vu une fois encore avec sa bataille contre le projet d'assemblée unique, — puis les socialistes ont dit : arrêtons le débat institutionnel, assurons le développement, et nous réussirons par l'intégration sans l'assimilation. Alors nous avons dit : nous prenons le pari mais nous sommes sceptiques ; nous sommes persuadés que les problèmes sont tels que si l'on s'engage dans la voie du développement, il faudra tourner le dos à l'intégration. C'est ce qui arrive : le volume des transferts sociaux continue d'augmenter sans qu'on puisse de toute façon espérer atteindre la parité avec la métropole, car le retard est trop considérable. Il manque par tête d'habitant environ 10 000 F de couverture sociale par rapport à la France. Nous arrivons ainsi au bout du rouleau, et la persistance de cette politique d'assistance confirme que le système d'intégration est mortel, c'est le SIDA.

— Imputez-vous cet échec à la politique suivie par la gauche depuis 1981 ?

— Pas du tout ! Ce serait vraiment partial et injuste de ne pas relever les progrès accomplis qui aident à l'expression politique des *réalités. Il est évident, par exemple*, que chez nous les libertés syndicales et la liberté de manifester s'expriment désormais sans comparaison aucune avec le passé et cela est irréversible. Les gens ont appris à utiliser les libertés garanties, et c'est un acquis qu'on ne pourra plus effacer. Mais la gauche a manqué d'imagination, d'humilité devant l'économie et de volonté politique. Un langage de courage aurait été compris par les masses.

— Quel « langage de courage » ?

— Il aurait fallu dire aux gens : vous avez été chloroformés, la crise sera longue, nous avons devant nous des années de difficultés. Les crédits considérables qui nous parviennent de France sont suffisants pour engager le développement de l'île à condition qu'on sorte du système d'intégration. Pour notre part, nous avons demandé depuis longtemps que l'aide de la métropole à la Réunion soit globalisée, puis utilisée en fonction des priorités locales. C'est désormais une conception à peu près admise par tous.

— L'échec de la politique d'intégration condamne-t-il aussi, à vos yeux, la départementalisation ?

— Je n'attache pas une importance considérable aux mots. Je préférerais une Réunion vraiment autonome dans un cadre défini départemental qu'un département de la Réunion qu'on appellerait « autonome » pour la forme... Mais il est vrai que s'il y avait une explosion sociale, elle devrait se traduire obligatoirement par un volet politique.

— Comment posez-vous la question de la participation des fonctionnaires qui bénéficient de revenus privilégiés, au développement de la Réunion ?

— Nous ne voulons pas considérer les fonctionnaires comme des boucs émissaires mais ils se rendent compte eux-mêmes que les choses ne peuvent pas durer ainsi éternellement. En 1982, quand il a soulevé la question, le pouvoir a eu en face de lui des représentants syndicaux qui disaient : si le prélèvement envisagé sur nos traitements doit être réinvesti sur place, alors nous sommes d'accord ! C'était la première fois qu'on voyait une catégorie privilégiée accepter de discuter en ce sens. Cela a duré un an mais le pouvoir n'a pas saisi cette occasion historique de concertation et chacun a alors abandonné les objectifs globaux du développement pour se rabattre sur une défense corporatiste de ses revenus.

» C'est d'autant plus regrettable que l'analyse de la gravité de la situation est partagée par tout le monde, à droite comme à gauche, y compris par l'Eglise catholique.

— Dans les sept communes que votre parti administre, que faites-vous pour résoudre les difficultés quotidiennes des Réunionnais ?

— Nous améliorons, par exemple, les transports en mettant en place un service public qui assure le transport des gens à un prix modique alors que jusqu'à présent ce soin était laissé aux sociétés privées. Nous luttons aussi pour la disparition des 42 000 taudis occupés en général par des chômeurs. Comment faire payer les *chômeurs quand il s'agit de* construire des logements neufs ? Nous pensons qu'il est possible de faire participer les chômeurs eux-mêmes à la construction de leurs maisons, mais évidemment nos orientations se situent en dehors des normes métropolitaines.

» Nous constatons simplement que, à cause de la crise du secteur du bâtiment, il existe à peu près huit mille professionnels inoccupés. Or ces gens-là peuvent très bien fournir l'encadrement nécessaire pour aider les habitants des bidonvilles à éditer des logis convenables à des prix réduits. A Saint-André, où il a mené campagne, mon fils Laurent a pu constater qu'une famille avait construit elle-même sa maison pour 80 000 F alors que la subvention gouvernementale pour la construction d'un logement social est supérieure à 200 000 F ! Il faut donc sortir des procédures habituelles et avoir la volonté de le faire !

« Aucune exclusive ! »

— Le scrutin à la proportionnelle vous assure en principe deux députés. Comment envisagez-vous votre collaboration locale avec la droite pour l'avenir de la Réunion ?

— Il y a actuellement un divorce entre l'analyse de la situation économique et sociale, partagée par tous, et les choix politiques. Il y a la voie des ultra-assistés : elle consiste à demander toujours plus d'argent à *la métropole dans l'espoir illusoire* de calmer le jeu. Et il y a l'autre voie, celle qui consiste à dire, comme nous le faisons, que tous les Réunionnais doivent prendre leurs responsabilités pour développer leur pays.

» Nous pensons que nous ne pourrons en sortir que par un accord entre la très grande majorité des Réunionnais. Si le conseil régional n'a pas eu assez de pouvoirs et de moyens pour assurer de façon significative une politique de développement, il n'empêche que, au sein de son bureau, les représentants de tous les partis ont été amenés à discuter, à se concerter et à constater l'existence d'un accord véritable pour une politique concrète de développement.

» La situation créée par la gauche a eu au moins le mérite d'avoir fait prendre conscience à tout le monde qu'on ne pourra pas faire la Réunion sans les communistes et encore moins contre eux, qu'on ne pourra plus les isoler comme M. Debré tentait désespérément de le faire dans les années 60. Nous disons : chacun doit apporter son analyse et ses propositions et on doit trouver la voie vers un accord entre les formations politiques de l'île.

— Vous êtes partie prenante d'un accord politique ? Vous pensez que les convergences sont assez fortes pour qu'il y ait un programme commun du développement acceptable par tous ?

— Oui. Nous sommes preneurs d'un accord politique, de tous les accords politiques, mais c'est vrai qu'il s'agit d'une voie très divergente, par rapport à la vie politique de la métropole.

— Sans exclusive ?

— Aucune exclusive ! Il faut que la droite locale ne cherche plus à appliquer chez nous les directives parisiennes !

— Vous vous sentez une vocation à l'œcuménisme ?

— J'ai la lucidité politique du réalisme. »

A. R.

Retour au calme après la révolte des collégiens

De notre correspondant

« AU *moindre incident, je ferme tout* », déclarait, jeudi 17 octobre, le recteur d'académie. M. Jacques Georgel n'a pas mis sa menace à exécution, malgré la persistance de troubles aux abords des cités scolaires de Saint-Louis et de Saint-Benoît. Dans cette dernière ville, huit élèves, tous mineurs, ont été interpellés et inculpés de dégradations volontaires d'édifices publics, de violence avec arme et de port d'arme prohibée, mais après une semaine de vacances forcées supplémentaires et la fermeture de trente-cinq collèges et lycées pendant une huitaine de jours la rentrée scolaire a eu lieu dans le calme. La « révolte » des collégiens réunionnais, passée très inaperçue en métropole, s'est ainsi apaisée après un début de mois d'octobre extrêmement tendu dans plusieurs villes du département. Au centre des troubles, qui ont provoqué une dizaine de blessés et quelques bris de vitre dans les collèges de Saint-Louis (sud de l'île), une revendication essentielle : la gratuité de la cantine pour tous les boursiers du premier cycle du second degré et de l'enseignement technique.

L'enjeu était de taille, puisque la cantine scolaire s'apparente à une véritable institution dans l'île. Elle est l'un des rares points de consensus entre les différentes formations politiques réunionnaises. Les manifestations d'octobre ont cependant ouvert une brèche dans cette unanimité : le RPR, l'UDF ainsi que les socialistes, accusent le Parti communiste réunionnais (PCR) de *« manipuler »* les collégiens, dans des perspectives purement électoralistes.

A la charge du PCR, l'engagement actif de certains de ses militants dans les débordements de violence aux abords des collèges. En outre, une structure proche de la formation dirigée par le secrétaire général du PCR, M. Paul Vergès, député européen, le Comité d'organisation pour le rassemblement de la jeunesse (CORJ) s'attache à *« canaliser »* le mécontentement des jeunes et présente la grève des élèves comme une étape historique du devenir de la Réunion.

A la décharge du PCR, pourtant, il faut citer toute une série de maladresses du gouvernement, dont celle d'avoir calqué, à partir de 1984, le régime des bourses servies à la Réunion sur celui de l'Hexagone. Une *« gaffe monumentale »*, selon le député socialiste, M. Wilfrid Bertile : *« Pour une fois qu'une mesure sociale avantageait les DOM* (le taux des bourses est majoré de 50 % *outre-mer*), *on la supprime sur la base du rapport d'un obscur fonctionnaire qui n'a pas mesuré les implications politiques du dossier. »*

Le fonctionnement des cantines scolaires est spécifique à la Réunion. Dans le primaire, elles sont financées depuis 1963 par les crédits du Fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (FASSO), qui est lui-même budgétisé à partir d'un prélèvement sur les allocations familiales des salariés du secteur privé. *« L'existence du FASSO est justifiée à la fois par l'absence de généralisation des prestations sociales à toutes les familles et par la situation économique et sociale de chaque département d'outre-mer »*, expliquait, en 1982, le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM. Le FASSO compenserait ainsi la non-parité sociale entre la Réunion et la métropole (1). Outre-mer, en effet, le critère d'activité est toujours exigé pour le versement de certaines prestations (allocations familiales, allocation-logement...). A l'époque, le FASSO fut aussi créé parce que les pouvoirs publics jugeaient les familles réunionnaises incapables de bien gérer leur budget, l'argent des allocations n'étant pas utilisé entièrement pour les enfants. Quarante ans après la départementalisation, l'argument, soulevé en des termes plus ou moins voilés, est encore d'actualité...

Sentiment d'injustice

En 1980, le montant du FASSO est gelé à son niveau de 1979 (109 millions de francs) par le gouvernement de M. Raymond Barre, qui estimait la parité sociale atteinte ; il a fallu recourir aux crédits de la Caisse nationale d'allocations familiales pour que les enfants du primaire puissent bénéficier comme avant de la cantine gratuite si les revenus familiaux ne dépasaient pas un plafond dans onze des vingt-quatre communes de l'île.

Dans le premier cycle du second degré, la situation est différente. En théorie le FASSO intervient dans le financement des cantines en vertu d'un arrêté de 1974. Mais, en raison du blocage du FASSO, notamment, cet arrêté n'a jamais été appliqué. Pour contourner la difficulté l'habitude fut prise d'opérer un prélèvement sur les bourses des élèves du secondaire désirant bénéficier d'un service de restauration.

De ces deux systèmes il résulte un sentiment d'injustice profonde chez beaucoup de familles réunionnaises, surtout celles dont les enfants fréquentent des collèges ou des LEP. Elles contribuent par deux fois au financement des cantines scolaires : par une ponction sur leurs allocations familiales et par une seconde retenue sur les bourses. Un rapport de la Cour des comptes, jugeant cette situation illégale (le fait notamment que le taux des bourses est majoré outre-mer et sert dans le premier cycle du second degré à financer les cantines) demandait au gouvernement, en 1982, d'y mettre de l'ordre. Ce qui fut fait : les bourses ont été ramenées au niveau métropolitain et totalement dissociées des cantines.

Un déficit budgétaire est immédiatement apparu, que le gouvernement a comblé en 1984 par une ligne de crédits de 12 millions de francs, après une série de manifestations dans les collèges. Cette ligne a été portée à 44 millions de francs pour l'année scolaire 1985-1986. Les fonds débloqués permettent d'assurer la restauration gratuite de vingt-cinq mille élèves du premier cycle : les anciens demi-pensionnaires d'avant la réforme ainsi que les jeunes entrant en sixième ou en première année de LEP. Tous les autres boursiers échappent à la gratuité de la cantine, ce qui a motivé la grève des collégiens du début d'octobre. A la rentrée de 1985 seuls vingt et un mille collégiens se sont inscrits à la cantine gratuite. Une liste complémentaire, ouverte dans les établissements n'a enregistré que quatre mille inscriptions. Une seconde liste d'attente a été mise en place.

Cette ouverture a contribué à faire baisser la tension d'un cran. Toutefois le CORJ estime la proposition encore insuffisante et appelle les collégiens à maintenir leur mobilisation. Pour le préfet, M. Michel Blangy, les décisions sont prises, et la pression de la rue ne les changeront pas.

A. D.

(1) Diverses estimations chiffrent le manque à gagner pour les familles réunionnaises entre 500 et 650 millions de francs au titre de la parité sociale.

Si infortunée

(Suite de la page)

Ensuite, un fort ralentissement de l'émigration vers la métropole, qui, jusqu'en 1982, parvenait, vaille que vaille, à camoufler la gravité du mal social réunionnais.

Le « piège »

1) **Les vagues démographiques.** – Depuis cinq ou six ans, près de quinze mille jeunes Réunionnais débarquent chaque année, et sans espoir, sur le marché du travail. Les plus optimistes des économistes estiment que l'importance de ce flux durera jusqu'au début de la prochaine décennie. *« C'est incroyable, jamais vu,* dit encore Serge Payet. *50% de la population réunionnaise se trouvent actuellement en formation et, sur ce pourcentage, il faut compter cent quatre-vingt-dix mille jeunes à l'école. »*

Aujourd'hui encore, le flux nataliste de la Réunion, bien que sévèrement réfréné, est encore nettement supérieur à celui de la métropole (2,8 contre 1,7). Les filles sont mères à quinze ans, répète-t-on volontiers à Saint-Denis, les mères, grands-mères à trente, les grands-mères, arrière-grands-mères à quarante-cinq... Rien de comparable, cependant, avec ce que la Réunion a connu durant les années 50 et 60. Souffrant d'un fort taux de mortalité, en partie dû au paludisme et aux privations de la dernière guerre, l'île, par réflexe, s'était jetée, toutes communautés ethniques confondues, dans une fuite en avant natalistes dont elle ressent désormais les effets négatifs.

En quarante ans, la population a plus que doublé. *« Par principe de survie,* note M. Guillaumin. *En 1950, un enfant sur cinq mourait avant l'âge d'un an. Nous étions, en 1946, la colonie française la plus ruinée par la guerre. Plus ruinée que notre voisin l'île Maurice. Mille personnes mouraient chaque année du paludisme, et, toujours en 1950, l'île ne pouvait s'honorer que de 100 kilomètres de routes bitumées. Nous étions, à l'époque, plus bas que la Côte-d'Ivoire. »*

Passionné, comme tous nos interlocuteurs réunionnais, Patrick Guillaumin cherche d'autres exemples pour que l'observateur et le lecteur métropolitains mesurent bien *« le piège réunionnais ». « Vous rendez-vous compte qu'en 1960 ce département n'a offert à la France que quatre-vingt-onze bacheliers ; 1960, c'est la génération de bacheliers de Fabius, à quelque chose près ! »*

Donc, des vagues impressionnantes de jeunes gens soignés, nourris, éduqués par les bienfaits de la départementalisation, pendant que l'espérance de vie remontait, que le paludisme disparaissait et que la « vie à la métropolitaine » donnait aux femmes le goût du travail et à toute la population l'aspiration à la fonction publique. Le sursaut réunionnais, cette volonté de vivre, débouche aujourd'hui sur une impasse.

Fini le temps béni

2) **L'arrêt de l'émigration.** – Nombreux sont les Réunionnais à regretter le temps béni où la métropole accueillait chaque année, pour des scolarités longues, des stages de formation, ou plus simplement des emplois, plus de trois mille insulaires. *« Renault, Peugeot, venaient carrément recruter sur place pour leurs usines »*, se rappelle avec nostalgie un enseignant. *« L'homme de la Réunion »*, M. Michel Debré, député RPR, jouait de son influence auprès du BUMIDOM (Bureau de migration), pour que les Réunionnais candidats au départ ne soient pas trop lésés par rapport aux Antillais, plus solliciteurs et plus souvent récompensés.

Puis, sous le septennat de gauche, fin 1981, et surtout en 1982, l'exode volontaire vers la métropole a été tari sur ordre du gouvernement. *« Sa grande idée : vivre et travailler au pays, pour nous, en fait, vivre et chômer au pays »*, se plaint un fonctionnaire proche de l'UDF. Dans l'ensemble, pourtant, les positions des Réunionnais, même dans la classe politique, sont plus nuancées sur ce chapitre de l'émigration. *Personne, par exemple, du RPR au* Parti communiste réunionnais (PCR), ne conteste la réalité de la crise économique dans l'Hexagone, et ceux des Réunionnais qui sont allés *« chômer dans les banlieues parisiennes »*, reconnaissent qu'il est plus agréable encore d'être inactif sous les tropiques.

L'île ressent aussi très mal l'écho de xénophobie qui lui vient de la métropole et comprend un peu mieux, cette fois, l'argument psychologique mis en avant par le gouvernement en 1982. Cette assimilation rampante des Français de couleur à de simples étrangers est surtout vécue par les communautés antillaises. Mais, malgré son métissage plus complexe – Africain, Indien, Chinois, Blanc, – malgré son goût pour la discrétion, le Réunionnais se sait, ces années-là, *« plus indésirable en France que dans le passé ».*

A Saint-Denis, on vous le déclare tout de go : l'Hexagone a, en fait, peur des Antillais. Et M. Wilfrid Bertile, député PS, se dit *« le premier navré de cette globalisation de la politique socialiste vis-à-vis de l'émigration ». « J'approuve,* explique-t-il, *le ralentissement des arrivées d'Antillais à Paris. Mais on aurait dû considérer la Réunion comme un cas à part. »* Tenir compte, par exemple, de la modestie bien connue du Réunionnais et de sa débrouillardise. *« Au lieu de cela,* nous confie encore M. Bertile, *l'ANT* (agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer), *successeur du BUMIDOM laisse des gosses partir à leurs frais – 3 500 F l'aller simple – pour la capitale, sans aucune garantie d'emploi, puis se trouve contrainte de les assister socialement. »* Jusqu'au jour où ces mêmes gosses se font jeter dehors en fin de droits, *« comme des Africains ».*

Cette nouvelle agence de l'emploi pour les DOM-TOM a, on le voit, bien mauvaise réputation à la Réunion. *« Comme avant, les Antillais en profitent beaucoup plus que nous »*, explique un membre du PCR. Et il aura fallu dans l'île, depuis 1984, *toutes les énergies politiques* additionnées, de la gauche à la droite, pour que cette ANT consente à proposer quatre cents stages de formation en métropole pour l'année. Toutes les énergies et, surtout, la crainte du ridicule de ne pas faire au moins aussi bien que le conseil général de la Réunion, qui, lui, a trouvé sur ses propres deniers les fonds nécessaires au financement de quatre cents autres stages.

« Dites-nous s'il n'y a pas là, dans tous ces phénomènes mêlés, de quoi justifier l'idée que la Réunion est vraiment une marmite prête à exploser ? », demande M. Elie Hoareau, numéro deux du PCR. L'élu communiste fait allusion à cette formule de *« la marmite »*, souvent employée par son chef de file, M. Paul Vergès. Le PCR, ces dernières années, n'a eu de cesse de prévenir que la Réunion allait droit au dérapage. Ses adversaires l'accusent même de jeter, dès qu'il le peut, de l'huile sur le feu. En septembre dernier, par exemple, lors de grèves lycéennes pour les bourses et les cantines scolaires.

« Cela cassera »

Dans l'opposition insulaire, quelques voix se sont élevées pour trouver derrière cette agitation estudiantine de quelques jours la main du CORJ (Comité d'organisation pour le rassemblement de la jeunesse), animé par de jeunes communistes. M. Hoareau réfute l'accusation. *« Le CORJ,* nous dit-il *n'a été que l'interlocuteur des jeunes, le simple catalyseur d'un mécontentement beaucoup plus profond et qui dépassait de loin le cadre de nos militants. »* Les observateurs les plus impartiaux admettent volontiers que si, ces derniers mois, dans les grèves ou les mécontentements juvéniles, le PCR est toujours en première ligne, celui-ci ne pousse jamais très loin son avantage. *« Il souffle ici ou là ce qu'il faut de braises,* dit un conseiller de l'UDF, *mais il ne va jamais plus loin. »* En clair, le PCR est simplement accusé par ses adversaires de chercher à *maintenir* son audience à un niveau de 30% du corps électoral et de tout faire, mais rien de plus, pour obtenir deux sièges de député aux prochaines élections législatives de mars 1986.

C'est l'autre paradoxe, sans doute, qu'offre la Réunion face à une situation socioéconomique jugée insupportable : son seuil d'intolérance n'est pas atteint. Personne ici ne parle d'indépendance. Personne n'en rêve, en dehors de quelques intellectuels du MIR (Mouvement indépendantiste réunionnais), groupusculaire et en constante perte de vitesse. Le « créolisme » reste une idée vague, rarement revendiquée.

Le PCR ? De l'avis unanime, « d'abord un parti réunionnais » qui tient, face aux problèmes de l'heure, à quelques nuances près, le même langage que l'Union patronale. Même la notion d'autonomie paraît ne plus exprimer, ces derniers mois, une quelconque pensée idéologique ou un modèle administratif. *« Pour nous,* précise M. Hoareau, *l'autonomie n'est qu'une façon de poser les problèmes du développement de la Réunion. »* En somme, un point de vue économique, à croire l'élu communiste, qu'on pourrait très bien entendre aussi dans l'opposition.

Pourtant, pour la gauche comme pour la droite, la Réunion est anormalement calme. *« Un jour, dans un mois, dans un an, cela cassera quelque part »*, affirme M. Guillaumin. Beaucoup redoutent ce coup de sang, une tempête, une dérive. Mais bien malin qui pourrait dire où s'allumera la mèche. Les Réunionnais, les derniers sondages locaux le prouvent, se sentent « à 97% Français » et très curieusement, des Français sur lesquels les stigmates de la crise, du chômage en particulier, sont encore peu visibles.

« Ne vous y fiez pas : la Réunion, comme un fruit des tropiques, pourrit de l'intérieur en gardant une belle apparence. » Propos alarmiste ? On explique souvent l'« harmonie réunionnaise », cette façon d'encaisser les plus mauvais coups par le métissage ethnique et religieux le plus réussi de l'ensemble français. Il est vrai, à en croire, par exemple, les magistrats du tribunal de Saint-Denis ou des animateurs sociaux, qu'on dénombre beaucoup moins d'incidents à caractère raciste qu'il y a dix ans. Que le réflexe « anti'z'oreilles » (métropolitains), si pratique quand l'orage gronde, est ici peu sensible et ce, alors que les fonctionnaires blancs perçoivent à la Réunion le plus fort index d'éloignement et de vie chère de tous les DOM-TOM (53 % du salaire de base).

Miracle des miracles

Miracle des miracles, les Réunionnais ignorent le racisme. Les communautés de « petits blancs » (petits agriculteurs des « hauts »), de « grands blancs » (sucriers plus travailleurs et moins arrogants qu'aux Antilles), de Cafres (descendants d'Afrique orientale et de Madagascar), de Tamouls (Indiens de religion hindouiste) de *« z'arabes »* (Indiens d'origine musulmane) et de Chinois composent, en apparence, une société sans véritable enjeu ethnique. *« Vous connaissez les origines de l'île Bourbon,* demande le Père Jean de Puybaudet, vicaire général : *Douze hommes blancs et trois femmes malgaches. Le premier Réunionnais de souche était donc un métis. »*

Aussi attribue-t-on à ce métissage une bonne part de *« l'effet-édredon »* de la Réunion à la crise insulaire. Les valeurs culturelles sont ici plus « solidaristes » qu'ailleurs. Chaque communauté agit comme un régulateur sur l'autre. Les mariages mixtes sont des facteurs d'apaisement et le regroupement des familles, des forces psychologiques autant qu'économiques. Et il n'y a plus guère que l'armée à s'évertuer encore, avec des chiffres très approximatifs, à vouloir identifier les origines des jeunes appelés.

et pourtant si sage...

Les plus pessimistes affirment toutefois que le chômage, notamment des jeunes, pèse sur cette souplesse des relations intercommunautés. Les Cafres, plus nombreux à souffrir encore de l'analphabétisme sont considérés comme les premières victimes de cette crise accélérée. En seconde place, viennent les *« petits blancs des Hauts »*, agriculteurs pauvres qui voient leur rôle économique s'effondrer dans une société vouée à la gestion des transferts financiers de la métropole. Les plus doués pour les études supérieures, selon un enseignant, sont les Chinois. Les jeunes chômeurs seront aussi mieux soutenus par la structure familiale s'ils sont *« z'arabes »* ou Chinois, dont les familles, plus riches, tiennent le commerce de l'île.

Alors, qui croire ? L'optimiste qui se rassure en voulant espérer que les structures communautaires insulaires pourront prendre longtemps encore leurs chômeurs en charge ? Se serrer un peu plus, vivre à plusieurs sur une retraite ou une indemnité de maternité ? Ou le pessimiste qui, lui, voit dans l'évolution actuelle la lente substitution de *« l'horizontalité égalitaire des communautés »* par des couches sociales verticales ?

Croire l'optimiste qui, comme ces magistrats, ne relèvent toujours aucun signe de *« délinquance par oisiveté »* ? Comme l'Eglise catholique (90 % de la population, même parmi les Tamouls qui conservent parallèlement leurs rites) qui parie, à coups de rassemblements populaires, sur *« un éveil possible de la jeunesse »*, sur une prise de conscience à la réunionnaise, c'est-à-dire d'une autre nature que la race, le rang ou le rêve d'évasion vers la métropole ?

La Réunion s'interroge. Stupéfaite de sa propre passivité, de ses week-ends à la plage et de ses semaines très provinciales, elle jauge le moindre signe. Elle a trouvé récemment *« hors proportion »* le succès du concert, au stade de l'Est, de Touré Kunda, devant plus de vingt mille jeunes. Mais comment l'interpréter ?

L'île se sent pour l'instant à l'abri des dérapages sociaux, des plus grosses explosions de rue. Sa *dérive*, pour reprendre un mot à la mode à Saint-Denis, se niche plutôt dans son évolution psychologique.

A gauche, comme à droite, on parle beaucoup ces temps-ci du rôle que l'île Bourbon pourrait jouer, au nom de la France, dans l'océan Indien. Certains croient possible une coopération, avec Madagascar, l'île Maurice ou les Comores, *« gérée directement depuis les instances régionales »*. D'autres envisagent une politique d'échanges commerciaux, une Réunion *« phare de la formation »*, qui enverrait ses cerveaux assister les voisins en voie de développement.

Ces projets ne sont hélas encore que des chimères apaisantes. Les économistes du conseil général tempèrent ces rêves de recherche d'identité, ces utopies, en affirmant que la coopération régionale ne dépassera jamais le stade de quelques milliers d'emplois. Que l'ensemble de l'océan Indien ne suffira jamais à lui seul à combler les manques d'une île qui veut vivre au rythme d'une métropole située à douze mille kilomètres de distance.

Que faire alors ? La Réunion, si calme, si sage, regarde, sans réagir, sa propre situation se dégrader avec une sûreté implacable. Ce sentiment l'étourdit bien un peu. Mais, après tout, les dieux nombreux dans cette région du monde, comme Kali ou ceux des corsaires, feront peut-être quelques miracles...

PHILIPPE BOGGIO.



La guerre des airs

LE 22 décembre prochain, un DC-8 baptisé *Région Réunion* décollera de l'aéroport de Bâle-Mulhouse sous les couleurs du Point de Mulhouse. Cet avion apportera aux Réunionnais, chaque semaine, deux cent cinquante passagers ayant payé le billet aller-retour 4300 F. Quand on sait que le prix du billet aller-retour Paris-Saint-Denis est vendu par la compagnie Air France au prix de 6920 F, on saisit mieux l'enjeu de la guerre picrocholine qui continue de faire rage à propos de la desserte aérienne de l'île de la Réunion.

Cette tragicomédie tarifaire se joue à trois personnages. Le premier est bien évidemment l'opinion publique réunionnaise. Elle éprouve le sentiment de claustrophobie des populations îliennes, qui supportent mal l'isolement et qui demandent à cor et à cri, de la Guadeloupe à la Nouvelle-Calédonie, un lien aérien renforcé avec la mère patrie ou avec un continent proche. Voilà des années que les Réunionnais chargent le transporteur officiel, la compagnie Air France, de tous les péchés. Celle-ci pratique, selon eux, des tarifs trop élevés qui empêchent les îliens les moins fortunés de se rendre en métropole dans leur famille et qui dissuadent les touristes européens de venir dans les hôtels de Saint-Denis, et dans les villages de vacances de Saint-Gilles. Toujours selon la rumeur publique reprise et amplifiée par les élus, la compagnie nationale n'assure pas les fréquences et les capacités exigées par des passagers désireux de quitter l'île ou d'y revenir au gré des « grandes » vacances scolaires qui s'étendent de décembre à février.

Le deuxième protagoniste n'est autre qu'Air France. La compagnie réplique à ces critiques : *« Nous assurons un service public qui nous conduit à assurer six ou huit vols par semaine et même à supporter des pointes de quatorze ou quinze fréquences par semaine aux périodes de pointe. Dans ces périodes, nos avions volent à l'aller ou au retour à vide. Cette saisonnalité et cette directionnalité font tomber à 69 % ou à 70 % le remplissage de nos appareils et donc nos recettes. Sur Djeddah, nous recevons 1 F du kilomètre ; sur New-York, 52 centimes et sur Saint-Denis, 38 centimes. Vous, Réunionnais, qui voulez des tarifs moins chers, sachez que cela comporte des inconvénients. Si l'on nous dispensait de la pointe de trafic déficitaire et si l'on nous garantissait 90 % de remplissage, nous baisserions de 35 % nos tarifs, mais cela voudrait dire que certains d'entre vous patienteraient deux mois pour s'envoler, car aucun charter n'acceptera de prendre la période de pointe à sa charge. Vous ne pouvez avoir à la fois les avantages du service public et les bas tarifs des charters qui se contentent d'écrémer le tarif rentable. »*

Troisième acteur : Le Point de Mulhouse. Cette association de tourisme qui possède deux quadriréacteurs, par l'intermédiaire de sa filiale aérienne, a débarqué en 1983 ses premiers passagers à la Réunion. L'autorisation qui lui avait été donnée stipulait que ce vol ne serait assuré qu'une fois tous les quinze jours et qu'il devrait transporter au moins 50 % de passagers suisses pour ne pas faire concurrence à Air France et pour renforcer le tourisme de l'île. Le président du Point, Maurice Freund, a su trouver les mots pour convaincre les élus réunionnais de se ménager une carte de rechange aérienne grâce à son association. Le 18 avril dernier, le conseil régional unanime décidait de prêter sans intérêt au Point les 65 millions de francs nécessaires à l'achat d'un DC-8 71 d'occasion, mais équipé de réacteurs neufs. En contrepartie, le Point s'est engagé à assurer pendant dix ans le développement touristique de l'île grâce à un vol hebdomadaire rempli à moitié, au moins, de passagers étrangers. Le DC-8 entrera donc en ligne entre Bâle-Mulhouse et Saint-Denis, le 22 décembre, sous l'appellation *Région Réunion*. Une façon comme une autre pour les élus de détenir un morceau de la clé des airs.

L'affaire n'en restera pas là. La direction générale de l'aviation civile souhaiterait qu'Air France baisse ses tarifs vers la Réunion de façon plus substantielle en période creuse. Des tarifs « verts » conçus sur le modèle des vols « bleus » d'Air Inter sont en discussion.

Le Point, lui, s'efforce de prendre la compagnie nationale à son propre discours afin d'élargir son créneau. *« Vous dites que les périodes de pointe vous coûtent de l'argent, puisque vos « jumbos » descendent à vide et remontent à plein. Nous vous offrons de prendre à notre charge quatre vols supplémentaires : par exemple, en décembre, nous quitterions Bâle-Mulhouse avec nos adhérents et des touristes suisses et allemands, et nous reviendrions de Saint-Denis à Paris avec les vacanciers réunionnais qui vous coûtent si cher. Nous vous épargnerions ainsi des vols déficitaires. N'est-ce pas la complémentarité à laquelle nous aspirons l'un et l'autre ? »*

Air France n'a dit ni oui ni non. La compagnie nationale aimerait convaincre, au préalable, Le Point de participer à un pool français de charters long-courriers qu'elle rêve de créer sur le modèle de celui qu'elle a inventé, en 1982, sous le label Air Charter. Air France aimerait contrôler son partenaire. Le Point n'a guère envie de se placer sous la houlette d'Air France. Pour l'heure, on s'observe, mais on ne conclut rien.

ALAIN FAUJAS.

UN « CENTRISTE » QUI MONTE, QUI MONTE...

M. André Thien Ah Koon : « Libéralisme et tolérance ! »

Pas étonnant que M. André Thien Ah Koon se sente proche de M. Raymond Barre ! Comme l'ancien premier ministre, le maire du Tampon (44 000 habitants) a l'art de faire de la politique sans y toucher...

Ce fils d'un petit épicier chinois venu de Canton en 1930 est le prototype réunionnais du self-made man. Il a commencé à travailler à l'épicerie familiale pour subvenir aux besoins de ses frères cadets qui faisaient leurs études en métropole, puis, à vingt-quatre ans, il a commencé à suivre à son tour des cours universitaires de gestion et de droit des affaires, en les assimilant si bien qu'il figure aujourd'hui au nombre des plus dynamiques entrepreneurs de son île natale. A quarante-cinq ans, M. Thien Ah Koon dirige un groupe qui emploie trois cent cinquante personnes et prospère à la fois dans le négoce de distribution, l'industrie du caoutchouc, celle du bâtiment, mais aussi dans le secteur de l'horticulture. M. Thien Ah Koon est même devenu le « roi du gazon » depuis qu'il a expérimenté, le premier (brevet à la clé), une espèce tropicale de gazon que l'on s'arrache — si l'on ose dire — en Afrique du Sud, en Australie et aux Antilles !

De la réussite professionnelle à la réussite politique, il n'y a qu'un pas. M. Thien Ah Koon l'a franchi en se faisant élire conseiller général depuis 1965, puis maire du Tampon en 1983, *avant d'occuper les fonctions de vice-président du conseil régional*, où il siège parmi les élus divers droite. Estimé par la plupart des autres élus ruraux qui professent souvent le même « apolitisme », cet ancien membre de l'Union (gaulliste) des jeunes pour le progrès — *« J'ai suivi l'homme,* dit-il, à propos du général de Gaulle, *pas l'idéologie »*... — se pose maintenant en arbitre entre les deux « blocs » du Parti communiste réunionnais et du RPR. Fervent départementaliste, comme les autres élus de la droite, il prêche, toutefois, pour un dialogue *« sans exclusive »*, et donc pour la collaboration avec les communistes et les socialistes dès lors qu'il s'agit de préparer l'avenir de l'île. M. Thien Ah Koon, qui figurera sans doute en troisième position sur la liste conduite par M. Debré, a répondu à nos questions.

« Pourquoi cultivez-vous l'apolitisme ?

— Ma non-appartenance à un quelconque parti ne relève pas d'une question de principe puisque je ne rejette pas l'idée d'être tenu, en fonction des événements futurs, à adhérer à une *formation* politique, car le système constitutionnel français est ainsi fait qu'il accorde la plus grande place aux groupes constitués en bonne et due forme et qu'il ne permet pas aux solitaires de faire valoir leur point de vue. Bien entendu, si j'adhère à une formation politique, ce sera en fonction des affinités réciproques qui pourraient se nouer.

» Je préfère insister sur l'importance du fait économique à la Réunion : il me paraît nécessaire de promouvoir avant tout le développement. Cela explique que je ne me sente pas un anticommuniste primaire au sens caricatural *du terme*. Si, politiquement, je me sens, dans le contexte réunionnais, centriste d'opposition et viscéralement départementaliste, je n'exclurai pas de reconnaître, le cas échéant, le bien-fondé de certaines options de gauche dès l'instant où elles iraient dans le sens du développement de l'île et où elles n'auraient pas d'arrière-pensée autonomiste voire indépendantiste. Je vous cite un exemple concret : le conseil régional de la Réunion élu en 1983 comporte 23 conseillers régionaux de droite et 22 de gauche, dont 1 président communiste élu au bénéfice de l'âge. Il est l'un des tout premiers conseils régionaux créés en France. S'il n'y avait pas eu convergence sur certaines idées et sur certains point d'un programme minimum, comment voulez-vous que cette institution, souhaitable par certains côtés, ait pu fonctionner à la Réunion, et je reconnais qu'avec de nombreux autres conseillers régionaux tant de droite que de gauche j'ai œuvré dans le cadre de la gestion dans le sens des intérêts supérieurs de l'île.

« Etre honnête envers les jeunes »

— On vous dit « barriste »...

— Proche des idées de M. Barre, certainement ! Mais je souhaite par-dessus tout que soit créée, notamment lors de la prochaine échéance législative, une liste d'union de l'opposition départementaliste associant les grandes sensibilités politiques réunionnaises, car il est bien évident que l'exclusion de l'une de ces sensibilités ne pourrait que susciter la création d'une deuxième liste séparée, facilitant elle-même, par le jeu du mode de scrutin, les chances d'élection d'un deuxième candidat de la liste communiste.

» Sur ce point, en conclusion, ma position est la suivante : avant tout économiste de profession et de formation, j'estime que c'est au sein d'une formation située au centre de l'échiquier politique que je pourrais le mieux susciter ou accueillir toutes les propositions positives allant dans le sens de l'intégration de la Réunion à la France. Mon attitude et mon comportement politique peuvent se résumer ainsi : tolérance, libéralisme, dynamisme et détermination.

— Comment posez-vous le problème de la migration, et quels remèdes proposez-vous au chômage ?

— Transposés au plan métropolitain, les chiffres représenteraient environ 9 millions de chômeurs. Seul l'esprit de famille des Réunionnais, beaucoup plus développé que dans l'ensemble métropolitain, permet, par le jeu de sa solidarité, de compenser en partie les effets néfastes de cette situation. En ce qui concerne ces nombreux jeunes, on ne peut affirmer *que leur chômage résulte* d'une absence de qualification puisque de nombreux établissements secondaires et techniques dispensent une formation de qualité largement reconnue d'ailleurs par nos visiteurs métropolitains. Les problèmes résultent donc essentiellement de la démographie et de l'absence de matières premières à la Réunion, leur importation étant grevée par les frais d'approche et par l'éloignement de l'île.

» Je pense qu'il faut, en abordant la question, être honnête envers tous les jeunes qui interpellent les hommes politiques réunionnais. Leur île ne pourra jamais créer suffisamment d'emplois pour l'ensemble des jeunes arrivant sur le marché du travail. Elle ne le pourra pas, en tout cas, si l'on souhaite maintenir le régime de protection sociale actuel dans son intégralité, si l'on veut également maintenir le SMIC, les prélèvements sociaux et la protection du travail qui en découle.

» Or ces secteurs que je viens d'énoncer constituent des droits intangibles et irréductibles pour tout citoyen français, et l'on sait que dans leur immense majorité les Réunionnais sont français et veulent le rester. Ils ne veulent surtout pas devenir à l'image de ces régimes de pays voisins où existe une exploitation forcenée de la main-d'œuvre à des salaires dérisoires, sans garantie de l'emploi, et sans protection sociale.

» Dès l'instant où le choix de mes compatriotes est celui du respect de leurs racines historiques, et autant vous dire que j'adhère pleinement à ce choix, il leur faut admettre l'idée que le départ vers la métropole devient une nécessité. Si ce départ se fait dans des conditions de préparation non satisfaisantes, l'idée émerge d'une sorte de fatalité de l'exil qui n'est bonne ni pour les mentalités ni d'un point de vue économique.

» Par contre, si ces jeunes sont préparés au départ et si on leur offre des structures d'accueil en métropole créant un environnement psychologique favorable, si des retours réguliers au pays sont assurés, alors il n'y aura plus de drame de la migration réunionnaise, mais au contraire acceptation d'une adaptation au milieu du travail à l'échelon national, c'est-à-dire, en définitive, aux exigences de la mobilité. Notre île pourrait à la limite exporter sa technologie et son savoir-faire dans son environnement de l'océan Indien.

» Bien sûr, nous savons que le chômage sévit également dans l'Hexagone, mais nous posons alors le problème si crucial des immigrés de l'étranger et des mesures à prendre pour limiter leur venue.

» Enfin, peut-être conviendrait-il de sensibiliser l'opinion métropolitaine à l'existence de ses terres d'outre-mer, et notamment de la Réunion, trop souvent assimilée aux Antilles, alors que le contexte politique, social et économique y est tout à fait différent. Et je serais heureux si des initiatives étaient prises pour crier bien haut qu'à la Réunion de gros progrès ont été obtenus, que des efforts sont consentis et que les choses ne vont pas aussi mal que certains l'affirment par stratégie politique, même si elles ne vont pas aussi bien qu'on pourrait l'espérer. En toute hypothèse, le prêche, constant depuis des décennies, se référant à l'idée de l'explosion sociale finale relève plus d'une forme de terrorisme intellectuel que d'une approche historique, réaliste et objective de la situation.

« Trois réajustements nécessaires »

— Et le « cas » des fonctionnaires ? Comment le traitez-vous ?

— Je tiens à dire l'importance pour l'économie réunionnaise de l'injection des crédits relatifs à la masse salariale des fonctionnaires à la Réunion, expression la plus parfaite de la solidarité nationale. A mon sens, toute mesure éventuelle permettant le réajustement des rémunérations en cause ne devra pas entraîner une réduction du volume des crédits publics en circulation dans l'île. Si tel était le cas, je serais plutôt favorable au maintien de la situation actuelle, car dans mon esprit les moyens mis à la disposition de notre économie constituent l'élément d'appréciation le plus important.

» Cela dit, un certain nombre de réajustements sont à faire dans le sens d'une plus grande justice, et j'en citerai trois :

» 1. — Il y a des chasseurs de prime qui sévissent dans les départements, sur les territoires d'outre-mer et en partie au ministère de la coopération. Savez-vous qu'un fonctionnaire venant à la Réunion, marié et père de deux enfants, percevant un salaire de base de 10 000 F, a droit à une prime d'éloignement correspondant à dix-huit mois de salaire sur quatre ans, soit 180 000 F ? Bien entendu, si le salaire est de 30 000 F, la prime est de 540 000 F. Sans commentaire. Cette prime est versable par tiers : à l'arrivée, après deux ans, et à la fin du séjour. Ce même fonctionnaire partant quatre ans après pour un autre département ou un autre territoire d'outre-mer bénéficiera une nouvelle fois de ce critère d'attribution de prime.

» 2. — Sait-on encore que ce fonctionnaire et sa famille auront droit tous les trois ans à un congé bonifié avec voyage pris en charge par l'Etat, alors que le même fonctionnaire réunionnais n'aura droit au voyage que tous les cinq ans et devra prendre en charge la moitié du billet ?

» 3. — Sait-on enfin que les fonctionnaires d'Etat et de certaines collectivités territoriales cotisent sur un régime de retraite à partir de leur salaire majoré et indexé, leur retraite étant bien entendu elle-même majorée et indexée dans les mêmes proportions, alors que les fonctionnaires titulaires des communes cotisent à même hauteur que leurs homologues de la fonction publique d'Etat, mais ne perçoivent qu'une retraite non indexée et non majorée identique à celle de leurs homologues métropolitains ? Ce qui revient à dire qu'ils subventionnent les hauts régimes de retraite au mépris de l'égalité des charges et des droits traditionnelle en la matière !

» Pour ce qui est enfin du niveau de rémunération de la fonction publique à la Réunion, et dans les autres DOM et TOM, il est évident que le problème est posé et que toute solution ne devra pas léser les fonctionnaires, qui sont les artisans nécessaires du développement de l'île. Il conviendrait de procéder à une étude objective du coût de la vie à la Réunion, et les négociations devront ensuite s'ouvrir à partir de critères justes et admis par tous. En toute hypothèse, personne ne songe en France métropolitaine à verser au fonctionnaire muté à Nice un « sursalaire » : toute proportion gardée, la Réunion est plus ensoleillée encore que la région de Nice et rattrape le retard qu'elle peut encore avoir sur cette région.

— D'où vient cette passion qui vous habite quand vous parlez de votre île ?

— La France étant un pays de grande tradition démocratique épris de liberté, il est bon que la Réunion soit un exemple pour son *environnement immédiat*, où les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés. Il est bon que la France puisse, à la face du monde, opposer au régime sud-africain l'image d'une société multiraciale en harmonie et prouvant que son rôle historique de gardienne des droits de l'homme se perpétue et s'ennoblit. Enfin, d'un point de vue économique, et ce n'est pas négligeable, nous devons pouvoir exporter notre technologie et notre savoir-faire dans tous les domaines, y compris dans les domaines sportif et culturel. Je dois dire que c'est ce que nous faisons puisque, aux derniers Jeux des Iles, à l'île Maurice, c'est nous qui avons remporté le *plus de médailles* dans les disciplines techniques et que la commune dont je suis maire, Le Tampon, exportait tout récemment un spectacle de ballets modernes coproduit par notre théâtre. »



LES RELATIONS AVEC L'AFRIQUE DU SUD

« Touche pas à mon frère ! »

« TOUCHE pas à mon frère ! », « Fermez le consulat ! », « N'oublie pas Soweto ! », scandaient cinq mille personnes le 10 août dernier dans les rues de Saint-Denis. En majorité, les manifestants étaient issus des rangs du Parti communiste réunionnais et de ses « relais » (l'Union des femmes de la Réunion, le Comité d'organisation pour le rassemblement de la jeunesse, la CGTR) bien que d'autres franges de la gauche réunionnaise — tels la Fédération socialiste ou encore le Mouvement progressiste de gauche — aient, elles aussi, lancé un appel à la mobilisation de leurs troupes.

La lutte active contre l'apartheid n'est pas le monopole du PCR, dans l'île, mais presque ! L'audience du Mouvement antifasciste et antiraciste (MAFAAR), créé au début de l'année, demeure très restreinte, et le 30 juillet il n'a rassemblé qu'une cinquantaine de personnes à l'aéroport de Gillot, à l'arrivée de l'Airbus de la South African Airways, qui touche l'île deux fois par semaine.

De fait, même si les Réunionnais condamnent moralement la politique de développement séparé mise en pratique par le pouvoir sud-africain, ils ne se mobilisent pas volontiers contre l'apartheid, pour une simple raison : ils ont du mal à appréhender ce qui se passe à 2 500 kilomètres de chez eux, malgré le choc des images à la télévision et la place importante accordée par la presse locale à la situation en Afrique du Sud. Cela explique également le peu de succès rencontré par la campagne de boycottage des produits sud-africains importés dans l'île (agrumes, boissons gazeuses), ravivée de temps à autre.

Les oranges Outspan sont toujours vendues dans la plupart des supermachés de l'île, et une sorte de consensus s'est instauré entre les importateurs et les producteurs d'agrumes réunionnais pour que les oranges venant d'Afrique du Sud ne concurrencent pas la production locale sur toute la période où celle-ci est capable de répondre à la demande.

Pragmatisme

A l'hostilité viscérale de la gauche vis-à-vis du gouvernement de Pretoria répond une attitude plus pragmatique de la droite qui tout en affirmant son désaccord contre la violation des droits de l'homme dans ce pays, considère l'Afrique du Sud comme un *marché potentiel intéressant* pour la Réunion. En 1984, ce pays représentait en effet le quatrième partenaire commercial de l'île.

Les échanges économiques sont encore modestes, mais en progression sensible d'une année sur l'autre. Les importations de la Réunion en provenance d'Afrique du Sud se sont élevées à plus de *233 millions de francs*, en 1984 (pour une valeur globale des importations de près de 7 milliards de francs). Les achats du département concernent surtout des produits sidérurgiques, des céréales (dont 45 000 tonnes de maïs pour l'alimentation du bétail), des matériaux de construction ainsi que des fruits et légumes. Quant aux exportations de l'île en direction d'Afrique du Sud, elles sont faibles, mais ont doublé entre 1983 et 1984 pour atteindre quelques milliers de francs seulement.

Insulte

Les échanges humains entre la pointe sud du continent noir et l'île ne sont guère plus actifs. Le nombre de touristes et d'hommes d'affaires sud-africains qui se rendent à la Réunion chaque année est évalué à *neuf* cents et les demandes de visa formulées par les Réunionnais pour Johannesburg plafonnent à mille deux cents. Le trafic aérien entre l'île et l'Afrique du Sud ne dépasse pas *0,7 % du trafic aérien global du* département, dominé par la compagnie Air France. D'une manière générale, les Sud-Africains qui séjournent dans l'île se montrent très discrets, et, jusqu'à présent, aucun incident les opposant à des Réunionnais n'a été enregistré.

A quelques pas de la mairie de Saint-Denis, dans un immeuble retranché de la vue des passants, le consulat d'Afrique du Sud. Pas de dispositif policier particulier pour le protéger. Habilité par le président François Mitterrand, le 26 septembre 1985, à représenter son gouvernement à la Réunion, le consul fait figure d'anachronisme dans une *île métissée* par la géographie et l'histoire. La fonction est interchangeable tous les deux ans. Elle fait l'objet de vives attaques de la gauche réunionnaise, qui ne cesse de réclamer au gouvernement français la fermeture immédiate du consulat, considéré comme une « insulte » à l'harmonie relative entre les diverses composantes ethniques de la population réunionnaise. Une vieille revendication que n'ont satisfaite ni M. Giscard d'Estaing ni M. Mitterrand depuis son accession à l'Elysée..

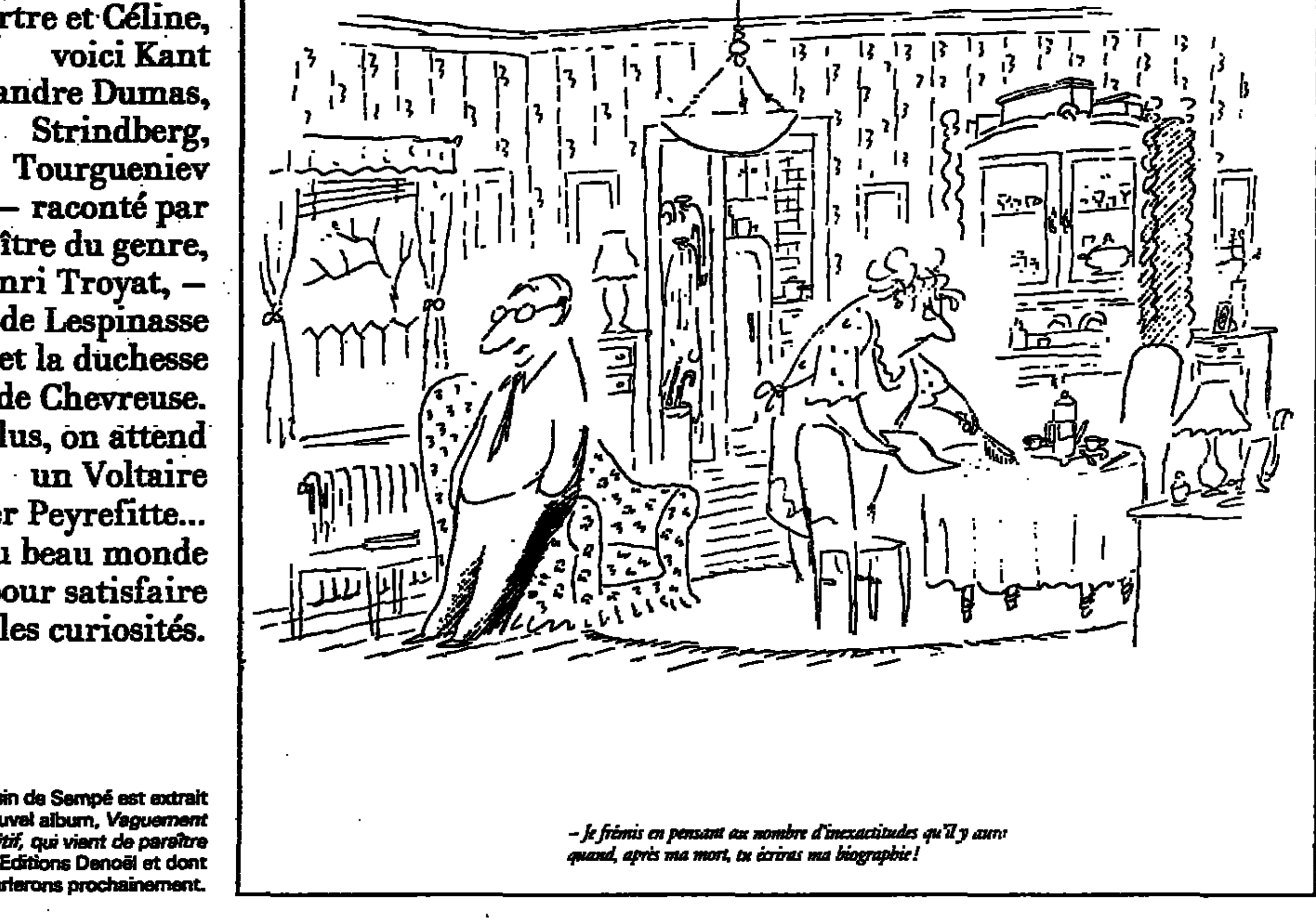
Le gel des investissements français en Afrique du Sud n'a pratiquement pas d'incidences à la Réunion. Quant aux capitaux sud-africains dans le département, ils sont très faibles et concentrés dans une cimenterie à hauteur de 6,7 %. A l'inverse de l'île Maurice, qui essaie en ce moment de se libérer de l'emprise économique sud-africaine (vingt-cinq mille touristes en moyenne chaque année, des échanges commerciaux importants), la Réunion ne dépend en rien de Pretoria sur le plan économique.

A. D.

هكذا من الأصل

Le Monde DES LIVRES

Les biographies sont à la mode. Après Sartre et Céline, voici Kant et Alexandre Dumas, Strindberg, Tourgueniev – raconté par un maître du genre, Henri Troyat, – Julie de Lespinasse et la duchesse de Chevreuse. De plus, on attend un Voltaire par Roger Peyrefitte... Du beau monde pour satisfaire toutes les curiosités.



– Je frémis en pensant au nombre d'inexactitudes qu'il y aura quand, après ma mort, tu écriras ma biographie !

Ce dessin de Sempé est extrait de son nouvel album, *Vaguement compétitif*, qui vient de paraître aux Editions Denoël et dont nous reparlerons prochainement.

Kant ardent, obstiné, serein, sénile...

Publiée à Moscou en 1981, la biographie intellectuelle du philosophe allemand, par Arsenij Goulyga, est un modèle du genre.

EMMANUEL KANT a-t-il vécu ? On pouvait se le demander. Son œuvre a suscité des milliers de commentaires, sa biographie demeurait squelettique. A côté du monument des trois *Critiques*, à l'arrière-plan des vingt-neuf volumes des œuvres complètes publiées par l'Académie de Berlin, n'y a-t-il vraiment que cet automate de légende qui se promenait à heure fixe sans respirer par la bouche ? Cette vie discrète se réduirait-elle au fonctionnement sans à-coups d'une machine célibataire ?

On commence à saisir que ce n'est qu'un leurre. Il y a quelques mois, Jean Mistler avait eu l'heureuse idée de traduire de larges extraits des trois recueils de souvenirs dus à Borowski, Jachmann et Wasianski (1). Les pieux témoignages de ces disciples nous restituaient, à travers un cortège d'anecdotes touchantes ou risibles, l'intimité du vieux maître. Ces faits et gestes restaient cependant coupés de la philosophie. Le livre d'Arsenij Goulyga a d'autres ambitions : retracer ensemble la vie de Kant et l'évolution de son œuvre, les replacer dans l'histoire intellectuelle et politique de leur temps. Bien qu'il subsiste des zones d'ombre, le squelette prend chair.

La Bible et l'armée

Le décor est rude, voire austère. Königsberg, aux confins de la Baltique, est une ville de garnison. C'est dans cette vieille capitale des chevaliers teutoniques que le philosophe passa presque toute son existence. Il y est né en 1724, dans la famille, relativement pauvre, d'un artisan sellier. Famille piétiste, où la ferveur du sentiment religieux est intense.

L'époque n'est pas tendre pour les philosophes. Frédéric-Guillaume Ier, au pouvoir jusqu'en 1740, n'est pas exactement un monarque éclairé. Il ne lit que la Bible et les règlements de l'armée. Sous son règne, l'Académie des sciences eut, sur ordre, à débattre d'une grande question : les savants sont-ils autre chose que des bavards et des déments ?

ROGER-POL DROIT.

(Lire la suite page 31.)

(1) *Kant intime* (Grasset). Voir « le Monde des livres » du 19 avril 1985.

Alexandre Dumas superbe et généreux...

Racontée par Claude Schopp, une vie pleine de chance, de triomphes et de catastrophes

IL y a deux sortes de gens : ceux qui mettent plus haut que tout *Vingt ans après*, et les autres. Mais Dumas, le mal-aimé des anthologies scolaires, a toujours autant d'amoureux, qui vont être bien contents.

Car un livre est paru, qui s'intitule tout simplement *Dumas*. Et qui est très gros. Grâce à son auteur, Claude Schopp, ceux qui n'ont lu ni Clouard ni Maurois, les deux biographes en titre de notre héros, vont passer quelques heures requinquantes. Parce que la vie de Dumas, qu'on ne connaît guère, qu'on ne connaît pas, est comme on pouvait l'espérer : mélo, explosive, désordonnée, pleine de coups de chance, de triomphes, de catastrophes, hénaurme. Michelet disait du bonhomme : « *Ce n'est pas un être humain, c'est une des forces de la nature.* » Claude Schopp a tenté le pari, et souvent l'a tenu, de restituer une vie-tourbillon. A vrai dire, il a manqué de place, ou de temps, pour nous donner à réfléchir, pour faire l'analyse de la genèse de cette œuvre aussi. Mais on aurait grand tort de bouder l'aventure.

Ça commence avec la naissance, à Villers-Cotterêts, d'un gros bébé qu'on surnomme « Berlick », une histoire de diable. Son grand-père est un aristocrate ; sa grand-mère, native de Saint-Domingue, est noire. Il est bourgeois par sa mère, et peuple il va devenir. Orphelin de père à quatre ans, garçon de nulle part, il sera de son époque. « *Un des éblouissements du siècle, une de ses consolations* », dit Hugo, qui passe son temps à l'asphyxier de compliments quand il ne lui joue pas des tours pendables.

GENEVIÈVE BRISAC.

(Lire la suite page 31.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Strindberg, une vie, de Per Olov Enquist ; *Tourgueniev*, de Henri Troyat

Au bord du nid d'un autre

QUI était Strindberg ? Qui était Tourgueniev ? A part quelques milliers de théâtreux et de slavisants, la France profonde, même liseuse, remettrait, craignons-le, copie blanche. On imagine de jolis à-peu-près de cancres. Strindberg ? Un Tchekhov venu du Nord, donc plus désespéré. Tourgueniev ? Un Tolstoï avec une moins longue barbe...

Ne nous plaignons pas : ce n'est pas tous les jours que les éditeurs bravent notre incuriosité. Avec un peu de chance, les amateurs de « vies » qui liront celles-ci sans connaître les œuvres allant avec seront incités à les découvrir. Rappelons que Strindberg est édité à L'Arche, pour le théâtre, et au Mercure de France pour le reste ; les œuvres complètes de Tourgueniev sont en cours de publication dans la Pléiade.

STRINDBERG, UNE VIE n'est pas un livre directement conçu pour le cheminement bien particulier de la lecture. Il s'agit d'un scénario « novellisé », selon le barbarisme en usage : six épisodes d'une heure chacun, diffusés en Suède au printemps dernier, achetés, nous dit-on, par treize pays, et *sur le point* de l'être par FR3.

Le découpage est habile. On n'en attendait pas moins de Per Olov Enquist, qui compte parmi les meilleurs romanciers suédois : *le Cinquième Hiver du magnétiseur* (Flammarion, 1975), *le Départ des musiciens* (Flammarion, 1980), *l'Extradition des Baltes* (Actes Sud 1985). Pour les besoins de la publication, *l'écriture télégraphique des scénarios* (« *extérieur-jour* », « fondu-enchaîné », etc.) a été agrémentée de descriptions ou de réflexions, efficaces dans leur brièveté. Mais le récit lui-même se ressent d'avoir été bâti à l'intention d'un public nourri au berceau de l'œuvre de Strindberg, et pour une dramatisation télévisuelle. Les fréquents flash-back et les trop rares références aux textes empêchent de vivre de l'intérieur les anxiétés de l'écrivain, de même que ses démêlés sentimentaux.

CES *derniers furent particulièrement aigus, on le sait peut-être*, avec Harriet Bosse, l'actrice de vingt-deux ans dont Strindberg fit, à cinquante et un ans, sa troisième épouse, en 1901. Malgré la naissance d'une petite fille, ce fut l'enfer et bientôt la séparation (1904), à laquelle le dramaturge ne se résigna que lors du remariage d'Harriet, en 1908.

Il se trouve que Strindberg a laissé, sur ce drame, des témoignages abondants et dont certains sont des chefs-d'œuvre : *Inferno, le Plaidoyer d'un fou, Seul, Journal occulte*. Mieux vaut s'y reporter que de s'en tenir à la transcription après coup d'images simplificatrices.

(Lire la suite page 30.)

A LA VITRINE

● EN POCHE

● Dans son *Anthologie des poètes français,* qui mêle les plus modernes et les plus anciens, Jacques Imbert a choisi et classé les textes en cinq thèmes : « Quand le poème parle de poésie », « Le chant des profondeurs », « Regards », « Présence de l'histoire », « Présence du mythe ». (Présentation de Guillevic ; deux cents notices de l'auteur ; Livre de poche, nº 6064.)

● « L'amour contrarié par des familles ennemies » : c'est le thème de *Bella,* mais traité avec tout le charme et la désinvolture de Jean Giraudoux. (« Les Cahiers rouges » ; Grasset.)

● Dans « les Cahiers rouges » également, *l'Europe galante,* un portrait des années 20 par Paul Morand. Du même auteur, Stock a réuni deux nouvelles : *Parfait de Saligny* et *la Clef du souterrain.*

● Aux Presses Pocket (nº 2377), *les Femmes et l'Amour,* recueil de pensées de Sacha Guitry sur le deuxième sexe. Dans le même volume : *Toutes réflexions faites* et *l'Évocation du maître,* par S. Prince, qui fut son secrétaire.

● Louis Nucéra présente *Une page d'amour,* de Zola, huitième roman des *Rougon-Macquart.* (Le Livre de poche, nº 681.)

● Deux volumes paraissent dans la série « Grands reporters » (Éditions UGE « 10/18 », nºˢ 1535 et 1740) : *Une femme chez les chasseurs de têtes,* de Titayna – pseudonyme d'Elisabeth Sauvy, – qui a parcouru le monde comme journaliste dans les années 30, et *Terre d'amour et de feu,* de Joseph Kessel, série de trois reportages sur Israël, du temps des pionniers au procès d'Eichmann, en 1961. Les deux ouvrages sont préfacés par Francis Lacassin.

● Les Presses universitaires de France rééditant dans la collection « Quadrige » (nº 79) l'ouvrage de Roland Mousnier et Ernest Labrousse, *le XVIIIᵉ Siècle, l'époque des Lumières (1715-1815).*

● Le Livre de poche (nº 6046) reprend le roman érotique et plutôt bâclé d'Henry Miller, *Opus pistorum,* découvert et publié aux Etats-Unis en 1983.

● Chez le même éditeur paraît le troisième tome de la saga louisianaise de Maurice Denuzière, *Bagatelle,* un considérable succès de librairie.

● Toujours au Livre de poche, dans la collection « Biblio-essais » (nº 4028), est réédité l'ouvrage d'Anne Martin-Fugier, *la Place des bonnes,* portrait de la domesticité féminine en 1900.

SCIENCES HUMAINES

Greimas en Lituanie

La sémiotique continue parfois à intimider : on met en cause son « formalisme », on se plaint de son « jargon ». Pour apprécier ce qu'est *réellement* la sémiotique, il faut lire *Des dieux et des hommes,* le dernier ouvrage de Greimas. L'objet que l'auteur s'est donné est, cette fois, la mythologie lituanienne, telle qu'elle se lit aussi, parfois sous une forme dégradée, dans les contes merveilleux. Car la Lituanie, tardivement atteinte par le christianisme, a conservé, jusqu'en plein XVᵉ siècle (et, à titre résiduel, bien plus tard encore), son ancienne religion « domestique ». Ainsi le mythe d'Ausriné (la lointaine parenté historique du français et du lituanien permet de reconnaître la racine du nom de l'Aurore) est reconstruit à partir d'un conte merveilleux, dont sont mises au jour les significations profondes. Naturellement, l'analyse s'appuie ici sur les travaux de Dumézil et de Lévi-Strauss.

Le lecteur de *Sémantique structurale,* de *Du sens I* et *II,* de *Maupassant,* du *Dictionnaire de sémiotique,* peut ignorer que le français n'est pas la langue maternelle de Greimas. *Des dieux et des hommes* a été rédigé en lituanien : c'est là, sans doute, l'une des rares (la seule ?) traductions du lituanien publiées en France cette année. Greimas – c'est un attrait supplémentaire de son beau livre – s'ébroue avec délectation dans sa langue maternelle. Il pourchasse avec zèle les faits d'homonymie et de polysémie, et les utilise avec virtuosité pour reconstruire exactement les données mythologiques.

Ainsi, le nom des *kaukai* – ces gnomes bienfaisants qu'on fait éclore grâce à la couvée des testicules d'un verrat ! – est aussi celui de la motte de terre, d'un champignon, et encore, sous une forme légèrement différente, celui du mortier et du furoncle : ainsi se dessine de proche en proche le caractère à la fois terrestre et aquatique du *kaukas.* Bel exemple de convergence entre l'analyse linguistique et la recherche mythologique, elle-même appuyée sur la méthode sémiotique.

M. A.

★ **DES DIEUX ET DES HOMMES, ÉTUDES DE MYTHOLOGIE LITUANIENNE, d'Algirdas Julien Greimas, PUF, 236 p., 120 F. Traduction d'Édith Rechner.**

ROMANS

1940 vu du pont

Cela se passe en juin 1940 ; du 10 au 21 exactement. Un lieutenant, un sergent et trois soldats, dont un Noir, gardent un pont dans l'ouest de la France. On les y a oubliés. Tout autour, la France s'écroule. Ils regardent. Le lieutenant est désespéré. Il finit par faire un enfant à la petite-fille d'un fermier qui le lui a demandé. Puis ils quittent leur pont. Et se font tuer après tout le monde, le 21 juin, parce qu'ils n'ont pu laisser passer cette guerre sans se battre.

Ils sont là pour faire contraste, les gardiens du pont. Ils sont purs, ils sont simples. Ils sont bien connus. On a déjà rencontré quelque part l'intellectuel - antimilitariste - qui - finit - par - mourir - pour - la - patrie, - le - jeune - officier - frais - émoulu - de - Saint-Cyr, avide de gloire, un peu coincé, le bon - tirailleur - « sénégalais », la bergère-amoureuse et son grand-père - qui - songe - à - l'avenir. Tous ces gens-là, ce sont des clichés d'avant guerre et Jean Cau les aime bien : les hommes sont virils et fraternels, malgré les apparences. Seule femme supportable, la petite paysanne a tous les charmes plus un : elle est sourde-muette...

Mais l'anecdote importe peu. Si *Mon lieutenant* est un livre qu'il faut lire, c'est à cause du reste. Le reste, terrifiant, délirant, grotesque, c'est la défaite, la France broyée, liquéfiée, qui coule vers le bas de la carte, la chevauchée triomphale des vainqueurs, les minables péripéties politiques.

Jean Cau n'invente pas. Pas la peine : on n'invente pas les routes où l'on meurt, où l'on naît au revers d'un fossé, où l'on trafique du malheur et de la peur. On n'invente pas le massacre éperdu par la troupe à Blois, des éléphants, des chameaux, des lions et des tigres du cirque Amar. Les détails, même les pires, sont vrais ou vraisemblables. Les phrases définitives, atroces ou imbéciles, Hitler qui danse de joie, Pétain qui, appuyé à la fenêtre, tourne le dos au conseil des ministres, Reynaud et sa gymnastique quotidienne et son *insupportable* maîtresse.

Les portraits sont féroces : dictateurs, maréchal, généraux, politiciens, épiciers en fuite, personne n'est épargné, hors les braves garçons couchés dans l'herbe près de leur pont. Et de Gaulle *« un poteau télégraphique qui marche »,* dit quelqu'un. *« Le fou s'est envolé pour Londres »,* ironise Pierre Laval. La statue du Commandeur fuit ces Don Juan de pacotille. Jean Cau avait quinze ans en 1940. Une défaite à cet âge-là, c'est dur à avaler. Il la recrache quarante-cinq ans après avec une superbe violence d'adolescent.

J. P.

★ **MON LIEUTENANT, de Jean Cau, Julliard, 265 p., 80 F.**

Ont collaboré aux pages 26, 27 et 28 : Michel Arrivé, Michel Contat, Lydia Flem, Patrick Kéchichian, Serge Koster, Pierre Lepape, Alain Peyraube, Jean Planchais, Raphaëlle Rérolle, Gabrielle Rolin, Marc de Sainte-Marie et Slimane Zeghidour.

Un monde englouti

Les Rendez-vous de l'aube est la chronique nostalgique d'un monde englouti : la haute société vietnamienne du milieu du dix-neuvième siècle y est peinte avec un brin de mélancolie.

Noëlle et Anne Bergheaud, la mère et la fille, ont puisé dans leurs archives familiales pour ressusciter cet univers ; parmi les palais chatoyants, les femmes belles comme des *« orchidées de jade »* et les jardins précieux, les destins s'entrecroisent ; au carrefour entre la Chine et l'Occident, Phang Kiem, l'oncle diplomate et son neveu Vang Kiem, poète et lettré, vivent des amours contradictoires : leurs passions pour une héritière mandchoue et une banquière française préfigurent, à leur manière, l'écartèlement de ce pays entre deux cultures étrangères.

Emporté par la douceur du souvenir, le récit s'édulcore quelquefois : des sentiments dévorants balaient les héros comme des fétus, l'écriture s'alanguit dans la description ; *« broderies d'or », « velours aux coloris lumineux »* et mets délicats, l'atmosphère est celle d'une caverne d'Ali Baba qui manquerait parfois de profondeur.

Mais toute caverne comporte des recoins remplis de richesses. Celle-ci mérite donc d'être visitée pour la douceur de sa langue. – R. R.

★ **LES RENDEZ-VOUS DE L'AUBE, d'Anne et Noëlle Bergheaud. Olivier Orban, 318 p. 89 F.**

Catherine Breillat et « Police »

Police, roman, est signé Catherine Breillat. *Police,* film, est signé Maurice Pialat (*le Monde* du 29 août). Ils sont tous deux parmi les quatre coauteurs du scénario. Le résultat est le suivant : un film de cinéaste inspiré, avec ce style que l'on connaît, d'apparente spontanéité, de stupéfiante maîtrise et souplesse dans le mouvement, le cadrage, la conduite de l'histoire. Et puis le livre, *« adapté du film »,* lui-même né d'une *« idée originale »* de Catherine Breillat.

Catherine Breillat a enquêté à Belleville, parmi les flics et les voyous. Cette étude de mœurs centrée sur un groupe de truands tunisiens qui tour à tour rivalisent et fraternisent avec les policiers, elle y a mêlé une histoire d'amour entre une jeune délinquante et le narrateur, l'inspecteur Mangin. Il a des allures de cogneur, des désirs de persuasion et une déontologie face aux voyous : *« Quand j'ai à les arrêter, je les arrête. Mais je les trahis jamais. Je respecte la règle du jeu et, en échange, ils me font confiance. »* Avec eux il négocie ou s'empoigne, pour le respect de la loi ou de son propre code.

L'intrigue : enquêtant sur un trafic de drogue, Mangin arrête Slimane, dit Simon, et la maîtresse de celui-ci, Anne, dite Noria, qui sera bientôt relâchée grâce au concours de l'avocat Lambert, qu'on voit plus souvent dans les bars de Belleville qu'au Palais de justice. La spécialité de Noria, belle et sombre fille, c'est le mensonge. Elle mènera tout le monde en bateau, y compris l'inspecteur, devenu son fougueux et bref amant.

Catherine Breillat a tenté le mariage du documentaire et du polar. Ce qu'avait réussi W. R. Burnett, peu avant sa mort, dans *Good bye, Chicago* (*Série noire,* 1981). Dans *Police,* l'auteur a confondu discours oral et platitude stylistique. Aucune vibration ne vient mettre en branle notre imagination, pas même là où l'on attendrait un minimum de trouble. Il reste toujours la solution d'aller revoir le film.

S. K.

★ **POLICE, de Catherine Breillat, Albin Michel. 245 p., 69 F.**



Dessin de CAGNAT.

Bâtir, c'est mourir un peu

Toute passion porte en soi son châtiment, même celle apparemment inoffensive que peut inspirer une maison. Lorsqu'il décida de construire la sienne, Quentin Rétouard ne se doutait pas qu'il mettait le doigt dans un engrenage fatal. Comment se serait-il méfié de ce parfait village de l'Essonne qui lui avait gardé une place, à l'ombre d'un antique platane ? Noblesse oblige, il s'agit de se montrer à la hauteur du décor, d'emboîter le pas et les pierres aux leçons du passé. Architecte autodidacte, il parcourt la France, feuillette les manuels, discute avec les vieux maîtres, apprenant ainsi l'art des *« briquettes en point de Hongrie »* ou des *« lambourdes supportées par des consoles corbeaux ».* L'heureux homme ! Durant plus de dix ans, il édifiera son œuvre, la bichonnera, la fignolera, la défendra contre les menaces du progrès, le passage d'une autoroute. Il lui sacrifiera son foyer, sa fortune, sa santé et, pour finir, mourra loin d'elle. Mais elle lui survivra.

Du roman de Jean-Yves Plancot monte un cri nostalgique, un rappel à l'ordre ancien, qui perceront les murs des résidences secondaires. Avant de vous mettre un presbytère, une fermette ou quelque mas au cou, regardez-y à deux fois !

G. R.

★ **LA MAISON RÉTOUARD, de Jean-Yves Plancot, Julliard, 290 p., 80 F.**

DU LIBRAIRE

LETTRES ÉTRANGÈRES

Une femme raconte la Chine des années 20

Xie Bingying est une représentante célèbre de la littérature chinoise des années 30. *Une femme en guerre* a été édité une trentaine de fois en chinois et traduit en anglais, en japonais, en coréen. Mais son auteur est restée inconnu en France, sans doute parce qu'elle choisit de partir pour Taiwan lorsque les communistes prirent le pouvoir en Chine.

La récit autobiographique de Xie Bingying est pourtant aussi intéressant que bien des romans de la même période (de Ba Jin, par exemple) qui ont pour thème la révolte *des jeunes contre la tradition*. Elle n'a pas créé de personnage, elle raconte simplement sa propre expérience et les aventures d'une époque tourmentée – la Chine des années 20 – auxquelles elle a été mêlée. Dès l'âge de douze ans, elle entre en rébellion contre sa mère en arrachant les bandelettes qui mutilent ses pieds, après avoir mené victorieusement une grève de la faim pour obtenir de ses parents le droit d'aller à l'école. Plus tard, elle s'engage aux côtés des troupes nationalistes et participe à l'expédition du Nord de 1927 contre les « seigneurs de la guerre ». Démobilisée, elle réintègre la prison familiale, mais elle ne tarde pas à s'en évader, en acceptant un mariage imposé qu'elle refuse de consommer. Elle quitte rapidement son malheureux époux et vit libre et indépendante. Elle connaît la prison, l'amour avec un militant révolutionnaire, les difficultés matérielles, la lassitude et la douleur de ne pas pouvoir récupérer l'enfant qu'elle a été contrainte d'abandonner à la mère de son compagnon, lorsque ce dernier a été à son tour incarcéré.

Outre son intérêt documentaire évident, ce roman n'est pas dénué de qualités littéraires que la traduction, excellente, de Marie Holzman a bien restituées. – A. Pa.

★ **UNE FEMME EN GUERRE, de Xie Bingying, traduit du chinois par Marie Holzman, éd. Rochevignes, 179 pages, 85 F.**

CONTES

Les mystères de l'océan

Il n'est besoin que d'écouter Joseph Le Huenen père narrer avec la verve caractéristique du vieux conteur une légende des îles Saint-Pierre-et-Miquelon pour se faire son opinion du livre qu'il vient de publier avec son fils, Roland, universitaire au Canada. Joseph a apporté la matière première, c'est-à-dire l'histoire et les légendes enveloppées dans leur écrin aux vives couleurs locales.

Le fils a pour sa part transformé cette matière brute, affinant le langage et ordonnant le récit où le lecteur pénètre grâce à un historique bref mais précis sur les trois îles de l'archipel, Saint-Pierre, Miquelon et Langlade. Résultat tangible de cet effort de réécriture : le style oral naturellement coloré et allègre de Joseph Le Huenen gagne encore en relief d'autant que le vocabulaire et les expressions locales sont conservés et expliqués par un glossaire.

Le passé ressurgit au fil des pages : l'archipel aux onze mille vierges nous livre ses secrets comme autant de clefs permettant à celui qui ignore histoire et traditions de Saint-Pierre-et-Miquelon de découvrir l'originalité de ce coin de terre occupé par quelque six mille habitants et durablement marqué par la pêche.

Aussi loin que l'on remonte le temps, ce sont les naufrages et leur lot de douleur et de détresse que l'on retrouve : corps échoués sur les grèves, épaves lugubres retrouvées sur la dune de Langlade et qui semblent témoigner de la lutte féroce mais inutile des hommes contre les éléments.

Le vent et la mer dessinent le paysage, le modèlent et peuplent les rêves parfois tragiques des populations. Le fil d'Ariane des *Contes, récits et légendes*, c'est la *peur*, une peur panique, insurmontable... – M. de Ste-M.

★ ***CONTES, RÉCITS ET* LÉGENDE DES ILES SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, de Joseph et Roland Le Huenen, 191 p., Editions d'Acadie, diffusion Distique, 17, rue Hoche, 92240 Malakoff.**

● DERNIÈRES LIVRAISONS

LITTÉRATURE

● Antonin Artaud : *Cahiers de Rodez, avril-25 mai 1946*. – Ce tome XXI des *Œuvres complètes* est le dernier des sept volumes consacrés aux écrits de Rodez. (Editions Gallimard, 582 p., 240 F.)

ESSAIS

● Benoît Mély : *Jean-Jacques Rousseau, un intellectuel en rupture*. – Cet essai, issu d'une thèse soutenue par l'auteur en 1981, analyse les conflits qui ont émaillé la vie de l'auteur des *Confessions*. Ces conflits et ruptures sont, pour l'auteur, les signes de la volonté d'indépendance de Rousseau. (Editions Minerve, diffusion Alternative, 334 p., 129 F.)

● Stefan Zweig : *Emile Verhaeren*. – Réédition du célèbre essai publié en 1910 par Zweig comme un hommage à la culture flamande et à l'âme belge, sur un poète célèbre et tombé dans l'oubli. (Editions Belfond, traduit de l'allemand par P. Morisse et H. Chervet, 216 p., 95 F.)

● William M. Johnston : *l'Esprit viennois. Une histoire intellectuelle et sociale 1848-1938*. – Une somme sur l'histoire intellectuelle de la « Cacanie », Hongrie et Bohême comprises, qui révisera beaucoup d'idées reçues. (Editions PUF, traduit de l'anglais par P. Dauzat, 644 p., 200 F.)

SOCIÉTÉ

● André Essel : *Je voulais changer le monde*. – L'ancien PDG de la FNAC raconte les péripéties qui ont conduit le militant trotskiste qu'il fut à devenir chef d'entreprise et combattant acharné contre le prix unique du livre. (Editions Stock, 453 p., 99 F.)

● Ouvrage collectif : *Figure de la ville. Autour de Max Weber*. – Les auteurs des contributions publiées dans ce volume, élaboré sous la direction de Monique Hirschhorn et d'Alain Bourdin, analysent les données nouvelles du phénomène urbain à la lumière de la pensée du sociologue allemand. (Editions Aubier, 208 p., 83 F.)

ROMAN

● Frédéric Grendel : *le Traité de paix*, suivi de *la Cérémonie*. – Ces deux romans avaient été publiés respectivement en 1960 et en 1951. Entre le récit d'aventure et le roman policier. *Le Traité de paix* vient d'être adapté pour la télévision. (Editions Flammarion, 263 p., 85 F.)

HISTOIRE

● Jean Markale : *le Chêne de la sagesse*. – L'auteur raconte, sous une forme romancée, la vie mouvementée d'*« un roi nommé Saint-Louis »* et tente de dégager de l'imagerie déformante une figure plus plausible. (Editions Hermé, 302 p., 85 F.)

SCIENCE

● Anny-Chantal Levasseur-Regourd et Philippe de La Cotardière : *Halley, le roman des comètes*. – Après soixante-seize ans d'absence, la comète de Halley est de retour ! Les auteurs apportent, sous une forme simple, des réponses aux questions posées par l'existence, l'origine, la nature et les légendes de ces astres mystérieux. (Editions Denoël, 289 p., 128 F.)

MUSIQUE

● Alejo Carpentier : *la Musique à Cuba*. – La première édition de ce livre remonte à 1946. L'auteur de *Concert baroque* étudie l'évolution et la place de la musique cubaine, des origines jusqu'au début de notre siècle. (Editions Gallimard, traduit de l'espagnol par René L.-F. Durand, 312 p., 130 F.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

● Saul Bellow : *La journée s'est-elle bien passée ?* – Quatre récits qui se déroulent à Chicago, autour du thème de la vieillesse, par le lauréat du Nobel de littérature 1976. (Editions Flammarion, traduit de l'américain par Henri Robillot, 295 p., 110 F.)

● Mikhaïl Lermontov : *Œuvres poétiques*. Cette traduction en vers, publiée sous la direction d'Efim Etkind, permet de découvrir l'œuvre poétique du grand romantique russe, surtout connu en France pour ses proses. Lermontov eut le même destin tragique que Pouchkine : tué dans un duel, à l'âge de vingt-sept ans, en 1841. (Editions L'Age d'homme, 430 p., 150 F.)

HISTOIRE

« La Tsarine aux pieds nus »

Histoire romanesque plutôt que roman historique, *la Tsarine aux pieds nus* conte l'ascension fulgurante d'une petite pauvresse de Livonie devenue Catherine Ire, épouse de Pierre le Grand, tsar de toutes les Russies. Conformément aux lois du genre, il y est question d'amour, de sexe et de gloire.

D'une manière simpliste, sans doute, l'auteur fait appel à l'exotisme slave du décor et joue sur le clavier éprouvé des valeurs traditionnelles. Et ça fonctionne. L'héroïne est la femme éternelle qui joue de sa séduction (et de ses talents de blanchisseuse) pour se constituer gibier de chasseurs toujours plus élevés dans la hiérarchie sociale. Mais elle est aussi une femme douée de qualités personnelles – désir de revanche sur le dénuement, volonté, intelligence et gaieté – qui expliquent son exceptionnel destin.

Solide comme un « framboisier sauvage », Catherine devint la compagne puis l'héritière d'un tsar sanglant mais visionnaire qui rêvait d'une Russie moderne, savante et ouverte. – L. F.

★ **LA TSARINE AUX PIEDS NUS, CATHERINE Ire DE RUSSIE, de Evelyne Deher. Robert Laffont, 409 p., 82 F.**

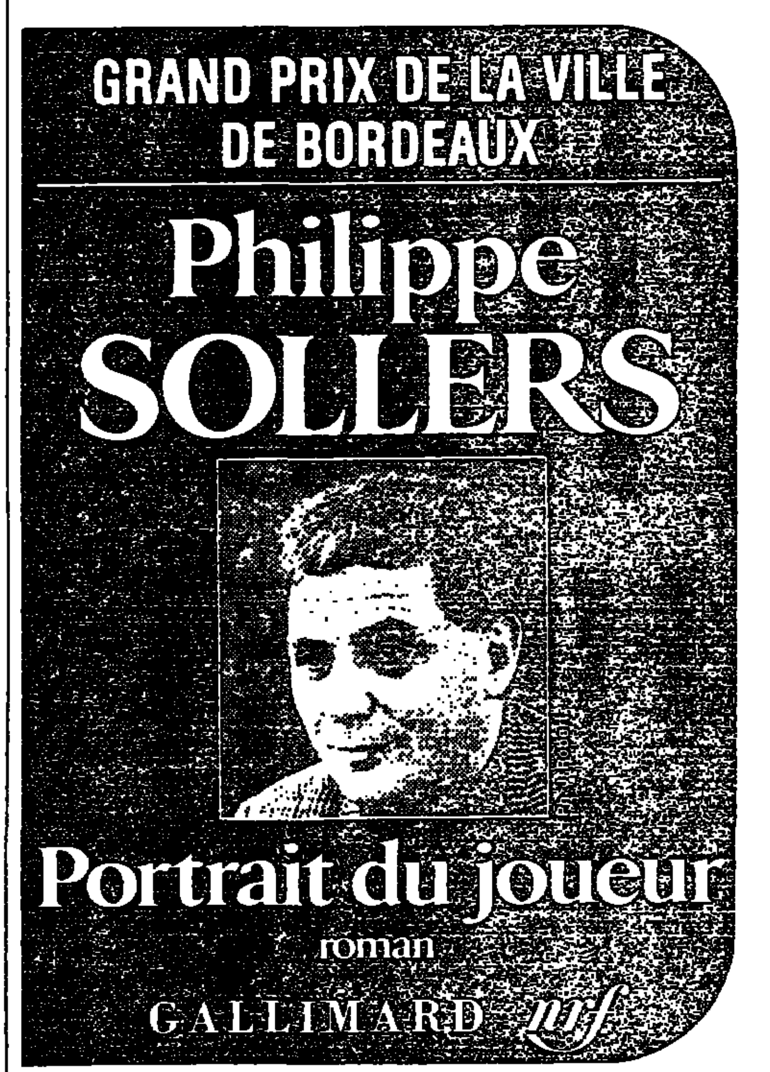
● EN BREF

● **ANDRÉ GIDE ET L'ANGLETERRE sera le thème d'un colloque organisé les 22, 23 et 24 novembre par l'Institut français du Royaume-Uni et le Birbeck College, à Londres. (Pour toute information écrire à Eric Marty, Institut français, 17 Queensberry Place, London SW 7, Grande Bretagne).**

● **Un colloque autour de l'œuvre de MARIE NOEL, injustement méconnue, se tiendra les 8 et 9 novembre à la Sorbonne, salle Louis-Liard. Pour tout renseignement, appelez le 45-49-15-74.**

● **LA LIBRAIRIE ITALIENNE Tour de Babel, 10, rue du Roi-de-Sicile, 75004 Paris, Maurice Nadeau, Nino Frank et François Bouchard organisent une rencontre avec le romancier italien Giuseppe Pontiggia à l'occasion de la publication du *Joueur invisible*, aux éditions Maurice Nadeau (trad. Nino Frank), le mercredi 13 novembre à partir de 18 heures.**

● **Hommage à MICHEL FOUCAULT : à l'initiative de la CFDT, plusieurs manifestations sont organisées à l'Espace Belleville (4, boulevard de la Villette, 75019 Paris), dont une exposition – du 6 novembre au 20 décembre, – et la projection, le 12 novembre à 18 h 30, du film de René Allio, *Moi Pierre Rivière*... Un ouvrage collectif sera en outre publié aux éditions Syros.**







LA VIE LITTÉRAIRE

Sélection de l'Académie : plus que trois

La dernière sélection pour le Grand Prix du roman de l'Académie française, prévue pour le jeudi 14 novembre, n'a retenu que trois livres. Ce sont dans l'ordre alphabétique : Patrick Besson : *Dara* (Le Seuil); Jean Blot : *Tout l'été* (Albin Michel) et François-Olivier Rousseau : *Sébastien Doré* (Mercure de France).

Quarantième anniversaire des «Temps modernes»

En octobre 1945, sortait le premier numéro des *Temps modernes* avec, signée de son directeur, Jean-Paul Sartre, une « présentation » qui, par son caractère de manifeste de la littérature engagée, devait mettre pour longtemps l'intelligentsia en émoi. La revue qui, exerça la plus forte influence intellectuelle durant l'après-guerre et jusque dans les années 60, célèbre, avec son 471e numéro, son quarantième anniversaire.

La pièce maîtresse de ce numéro est un long extrait du tome II de la *Critique de la raison dialectique* (à paraître fin novembre chez Gallimard), où Sartre examine la question de l'intelligibilité de la lutte sur l'exemple d'un match de boxe. De son côté, Simone de Beauvoir reprend des pages de ses « Mémoires » pour rappeler le sens qu'eut en 1945 la création de la revue, dont le titre évoquant Charlot fut préféré à celui du *Grabuge*, proposé par Michel Leiris. Ce dernier, qui fut du premier comité de rédaction, témoigne de sa fidélité en donnant à ce numéro spécial, sous le titre « Ondes », une suite de courts poèmes dont celui-ci, intitulé *Calme plat :*

Certes,
une ruine est une ruine
mais y a-t-il silence pire
que celui qui survole
un théâtre écroulé.

Henri Guillemin propose des réflexions sur sa propre démarche d'historien et sur sa désobéissance à une convention tacite : se taire sur certaines choses. Michel Giraud, l'un des jeunes collaborateurs de la revue, voit dans l'anticolonialisme l'invariant idéologique de celle-ci. On lira enfin la véhémente défense de Claude Lanzmann contre toutes les contestations dont Sartre a pu, peut et pourra, faire l'objet et aussi les incitantes propositions d'André Gorz pour un socialisme repensé.

M. C.

★ LES TEMPS MODERNES, n° 471, octobre 85, 577 p., 43,60 F.

Charles-Louis Philippe au complet

Les éditions Ipomée et les Amis du Théâtre populaire de Montluçon publient la première édition des œuvres complètes de Charles-Louis Philippe, présentée par David Roe, un professeur de Leeds, auteur d'une thèse sur l'écrivain bourbonnais.

On ne s'étonnera pas trop qu'il ait fallu attendre soixante-quinze ans — Philippe est mort d'une méningite à trente-cinq ans en 1909 — pour voir enfin rassemblée une œuvre aussi originale : Charles-Louis Philippe est un inclassable, et cela nuit chez nous aux réputations littéraires. Ecrivain populiste et anarchisant, sans doute, mais aussi ami de Barrès, de Mallarmé et de Valery Larbaud, qui lui consacra un livre en 1921. Romancier à la fois violent et évangélique exaltant le rôle messianique des pauvres et du peuple dont il se veut le porte-voix, mais aussi littérateur au style classique et membre de l'équipe fondatrice de la *Nouvelle Revue française*, Charles-Louis Philippe a probablement pâti d'être le reflet le plus fidèle de toutes les idées contradictoires qui agitent le tournant du siècle.

Les œuvres complètes en quatre volumes, illustrées par Jacky Poinson, seront disponibles en librairie en décembre prochain au prix de 900 F. Elles sont déjà disponibles en souscription pour 750 F chez les Amis du Théâtre populaire de Montluçon (M. et Mme Couderc, 51, route de l'Hermitage, Prémilhat, 03410 Domérat. Tél. : (70) 29-09-79. — P.L.

Colloque à Marseille autour d'Amrouche

En 1983, Marseille organisait un colloque à l'occasion du dixième anniversaire de la disparition du poète. Jean Sénac (*le Monde* du 30 septembre 1983), Européen qui opta passionnément pour l'Algérie indépendante.

En octobre 1985, les archives communales de la cité phocéenne ont récidivé et accueilli durant trois jours une rencontre internationale autour de la vie et de l'œuvre d'un autre poète franco-algérien, Jean Amrouche.

Le romancier Malek Ouary, qui fut son compagnon, insista sur l'« *enracinement berbère* » d'Amrouche. Dans une vibrante évocation, Jules Roy fit ressortir ce que la destinée de Mouhouv — le prénom musulman de Jean Amrouche qui signifie « talenteux » — avait de tragique et de spécifique, mais aussi d'ordinaire et d'actuel. Une correspondance entre les deux hommes vient de paraître, bien à propos, chez Edisud.

Jean Amrouche est né en 1906 en Petite-Kabylie, dans une famille berbère christianisée et francisée. Riche de tant d'apports et d'arrachements, Jean Amrouche en déploiera l'énergie dans diverses activités. Homme de lettres, il écrit dans les *Cahiers de Barbarie*, *l'Arche* et *le Monde* : homme d'idées, il est l'interlocuteur estimé de Gide, Mauriac, Giono et Ungaretti avec lesquels il réalise maints entretiens à la radio ; homme d'action, il n'hésite pas à prendre position contre la guerre d'Algérie. Introduit tant auprès du général de Gaulle que du FLN, il veut rester un trait d'union entre ses deux patries. *« La France est l'esprit de mon âme, l'Algérie est l'âme de cet esprit »*, proclamait-il.

Cependant, c'est surtout l'auteur de *Cendres* (1934) et d'*Etoile secrète* (1) (1937), le poète fougueux à la fois exalté et désespéré qui fut à l'honneur durant le colloque, et que consacre au Palais des beaux-arts une riche exposition qui dure jusqu'au 30 novembre.

S. Z.

(1) Réédités par L'Harmattan, 1983.

● BANDES DESSINÉES

Que d'histoires !

● HONNEUR ET TARDI. — Jacques Tardi est-il le meilleur dessinateur de la bande dessinée francophone actuelle ? A ceux qui hésiteraient à répondre positivement, on ne peut que conseiller la lecture de deux de ses productions les plus récentes. Il s'agit, d'une part, du sixième volume des « Aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec », intitulé *le Noyé à deux têtes*, parce que, bien sûr, il y est vaguement question d'un noyé à deux têtes, mais peut-être surtout parce que cette histoire sans queues ni têtes est une pure balade onirique dans le Paris marginal du 11 novembre 1918. Jour de gloire, jour de mort, jour béni et maudit à la fois, puisque la guerre s'achève tandis que la mort continue.

Monstres déprimants, Paris noir et trempé, capitale des solitudes et des hallucinations, fusion de la pierre et du métal : Tardi, créateur de la « ligne sombre », a appris à lire la vie chez les grands anciens de la « ligne claire » (Hergé, Jacobs) — dont il n'aime pas les épigones. Dans *Mine de plomb*, recueil de diverses planches inédites ou anciennes, d'essais, de couvertures, d'œuvres alimentaires, Tardi entreprend une sorte d'autobiographie thématique et esthétique. C'est une manière de récit à propos de ses récits. On suit son parcours ponctué de réussites magistrales mais aussi d'œuvres avortées, d'histoires sans histoire. Tardi écrit ceci, que beaucoup devraient méditer : *« Inutile de faire de la bande dessinée si on n'a pas d'histoires à raconter. »* Tardi nous gâte : on annonce un prochain septième épisode d'Adèle Blanc-Sec *(Tous des monstres !)* et un second volume de son autocélébration *(Chiures de gomme)*.

★ LE NOYÉ A DEUX TÊTES, édit. Casterman, 48 p., 38,50 F.

★ MINE DE PLOMB, édit. Futuropolis, 148 p., 228 F.

● FONTAINEBLEAU MORNE PLAINE. — Léa est une jeune fille de quinze ans, attirante — trop sans doute — et qui tombe à pieds joints dans les fantasmes presque avoués de Julius Antoine, quadragénaire sur la pente descendante. Entre cette aguicheuse que sa mère surveille mal et cet homme obsédé par des pulsions peu racontables se noue une idylle incomplète, un début de flirt qu'une mort violente — à laquelle il est étranger — interrompra brusquement. Fontainebleau — la ville et la forêt — est le décor de cette aventure qui pourrait n'être que sordide si elle n'était pas hantée par le scénariste (Le Tendre) et par le dessinateur (Rossi) avec une certaine retenue. Une rapide excursion aux limites de la vie réelle et de la vie rêvée, dans ces marges où le passage à l'acte est proscrit et furieusement désiré.

★ LÉA, édit. L'Echo des savanes, Albin Michel, 52 p., 55 F.

● QUARANTE ANS ET TOUTES SES DENTS. — 1945-1985 : qu'avons-nous fait pendant ces quarante années, forcément les plus importantes de l'histoire des siècles, puisque ce sont les nôtres ? Une dizaine de personnages plus ou moins fatigués, en tout cas solidement névrosés, se retrouvent pour fêter, dans une opulente et insolente villa d'Afrique du Nord, la guérison d'un cancéreux qui se croit sorti d'affaire. Illusions, pulsions, souvenirs communs, trajectoires sans rencontres, rencontres sans lendemain, l'histoire qui se déroule, chaotique : quarante ans de rêve éveillé mal dirigé. Sombre tableau, maigre bilan : la première BD pour quadragénaires. Et l'on nous annonce que les quarante années qui suivront seront *« encore plus drôles ! »*. On en tremble.

★ UN MALAISE PASSAGER, par Guy Vidal et Alain Bignon, édit. Dargaud, 60 p., 56 F.

● AU BALCON ! — Deux grotesques passent leur vie sur un balcon qui domine Venise. Ils commentent l'actualité d'une ville qui, sous eux, change sans cesse et délire. Et ils sont bavards ! Bavards et savants, ces Bouvard et Pécuchet de la



Illustration de Tardi.

balustrade ! Rien de ce qui est scientifique, biologique, végétal, architectural, géométrique, physico-chimique, ne leur est étranger. Il faut toute la folie de Masse pour déverser sur nous cette logorrhée insupportable et tout son art d'illustrateur pour nous empêcher de le refermer avant la dernière page. Balcon de Masse, chaire de l'absurde, qui dit tant et tant que cela doit bien signifier quelque chose. Ne serait-ce que le plaisir de s'y perdre...

★ LES DEUX DU BALCON, édit. Casterman (A suivre...), 62 p., 64 F.

● RÉMINISCENCES. — Voici, avec *le Signe de Shiva*, la cinquième aventure de Marc Mathieu par Dominique Hé. Dans les décors de *Tintin au Tibet*, des personnages, qui ressemblent à ceux du *Secret de l'espadon*, ont des projets encore plus fous que le sinistre Olrik. Exotisme, espionnage, meurtres, science devenue folle, souterrains, comète déviée, électronique incontrôlable : un récit débridé, haché et auquel on s'agrippe par désir de comprendre. On finit par être récompensé, et l'on se dit que Dominique Hé a bien du talent pour nous piéger ainsi avec des histoires qui ont l'air classiques et qui ne le sont plus à force de clins d'œil, de faux-semblants, de «citations» et de détournements divers. Une belle BD ironique.

★ LE SIGNE DE SHIVA, par Dominique Hé, édit. Les Humanoïdes associés, 56 p., 39 F.

● GASTON L'INTROUVABLE. — Le dernier album de Gaston Lagaffe était le premier. Il a une histoire. Quand, en 1957, apparaît dans les pages de l'hebdomadaire *Spirou* un «héros sans emploi» baptisé Gaston Lagaffe, rares sont ceux qui ont le sentiment qu'André Franquin vient de créer l'un des futurs monstres sacrés de la BD. Quelques mois plus tard, certaines planches — les premières — sont réunies dans un album au format réduit et imprimé sur du papier de récupération. Aujourd'hui, les collectionneurs s'arrachent à prix d'or (des milliers de francs, dit-on !) les rares exemplaires qui ont survécu à l'indifférence ou à la négligence. Après un quart de siècle, voici enfin republiées ces premières bandes où il apparaît clairement que, dès sa première irruption, Gaston serait M. Gaffe, le prince de la bricole, l'empereur de la sottise, le grotesque incarné.

★ GASTON «ZÉRO». GAFFES ET GADGETS, par A. Franquin, éd. Dupuis, 48 p., 33 F.

BRUNO FRAPPAT.



هكذا من الأصل

مكرر من الأصل

● ROMANS

Jean Blot et ses « Cosmopolites »

Le dénouement d'une fresque contemporaine où l'auteur nous a fait beaucoup voyager.

TOUT l'été termine la trilogie que Jean Blot a consacrée à la famille Stern, ces juifs d'Odessa émigrés à travers le monde. *Des cosmopolites :* ce titre donné au premier volume révélait que l'auteur cherchait à saisir *« cette nouvelle humanité supranationale et nomade »* qu'avait annoncée Nietzsche. Mais tous les personnages pittoresques et attachants qui peuplaient cette fresque et son second volet *Gris du ciel* (1) n'en relevaient pas.

Cosmopolite, le père Stern ? Oui, sans doute, qui, venu à Paris après la révolution russe, avait émigré aux Etats-Unis à la seconde guerre mondiale, ayant quitté deux épouses et semé ses trois enfants aux quatre coins de la planète. Cosmopolite, oui encore, David, le cadet des deux fils, devenu, comme Jean Blot, fonctionnaire d'organisations internationales, et qui passait sa vie à courir de New-York à Genève, à Londres, à Paris, jusqu'en Grèce... Mais Edward, le frère aîné, mais Nadejda, la fille ? Celle-ci, restée à Moscou, avait subi les rigueurs d'un régime qui l'avait longtemps séparée de l'homme qu'elle aimait. Quant à Edward, élevé en Angleterre, il avait plaqué sur son visage et sur son être la marque du parfait gentleman, jusqu'à épouser à l'église anglicane une fille de la « gentry ».

Ces quatre figures majeures de la constellation Stern, nous les avons vues évoluer dans les dix années d'après la guerre. Le mariage d'Edward était au centre des *Cosmopolites* (1976). La réunion à Moscou de David et de Nadejda servait d'axe à *Gris du ciel* (1981). Et voilà que *Tout l'été* remonte le cours du temps, jusqu'à l'enfance, l'adolescence des deux frères sur lesquels il focalise l'attention.

Vacances à Dinard

Il n'y sera presque plus question que d'eux, constamment mis en parallèle, d'abord dans l'éducation qu'ils ont reçue : David, en France, dans l'indulgente pension mixte de Vaucresson, où sa sexualité, grâce à *quelques jeux interdits*, s'éveille sans heurts ; Edward, dans son rigoriste collège d'Elmsgrove, dont le puritanisme fausse son rapport à l'amour.

Un peu étrangers l'un à l'autre, agacés l'un par l'autre, ils se retrouvent pour passer des vacances à Dinard, au moment où la guerre éclate. L'évocation de cette station balnéaire remplie de touristes britanniques, où paraît réalisé le vieux rêve d'une association, d'une osmose, entre la France et l'Angleterre, témoigne du génie du lieu que possède Jean Blot.

La guerre sépare à nouveau les deux frères. Edward se bat dans l'armée anglaise. Blessé à El-Alamein, il découvre l'absurdité de la souffrance et ne songe plus, croit-il, qu'à être heureux. David, resté en France, est condamné comme juif et comme russe à la clandestinité. Il la vivra à Lyon, près d'un de ses lointains parents venu de Kiev, suprêmement habile à jouer, pour la survie des siens, des contradictions dans lesquelles les Français se débattent. L'image nuancée de l'Occupation, où l'ironie sans malveillance et l'humour de Jean Blot se donnent libre cours, devrait être retenue par l'histoire, si difficile à faire, de ce temps.

Sa patrie sera le français

David, juif traqué mais sauvé, rejoint les maquis de l'Ain et participe à la libération de Lyon. *Tout l'été* retentit ainsi du choc des armes et du bruit des combats. Et pourtant ce livre de guerre est avant tout un roman de formation. Qu'est-ce qui mène l'homme à être ce qu'il devient en sa maturité ? Ses origines, son éducation, l'histoire ? Quand le roman retrouve les deux frères vingt ans plus tard, ceux-ci n'auront pas abouti au même port.

Edward, qui s'était fait plus Anglais qu'un Anglais, arrachera ce masque et, lassé de son hédonisme, ira reprendre vie dans un kibboutz du Neguev. David, l'écrivain qui veut prêter sa voix au monde muet des choses et des gens, ne se choisit pas une terre, mais une langue. Sa patrie sera le français, *« dont les phrases majestueuses et lentes, patientes infiniment, susceptibles d'accueillir chaque nuance et tous les faits, de dessiner les rêves aussi bien que les actes, de peindre le soupir aussi vif que la pensée, s'étaient enfin données à lui »*.

Ce cri d'amour pour le français définit l'art qui préside à *Tout l'été*, œuvre très écrite, allant jusqu'à la préciosité dans l'accord recherché entre l'homme et le monde. Il souligne la souple période, chargée d'incidentes, où viennent se fondre la réflexion et l'action, la fiction et le souvenir. Jean Blot, juif russe devenu écrivain français, n'a jamais été plus près de lui-même que dans ce finale poétique donné à une œuvre ample où s'est poursuivie, à travers l'histoire contemporaine, la quête la plus sincère de soi.

JACQUELINE PIATIER.

★ **TOUT L'ÉTÉ, de Jean Blot. Albin Michel, 316 p., 89 F.**

(1) Ces deux premiers livres ont été publiés chez Gallimard.

L'Apocalypse selon saint Guy Hocquenghem

Le premier siècle de notre ère raconté à travers les portraits de Paul et de Jean. Une prouesse romanesque.

LE roman inspiré de l'antique est un genre périlleux. Certains de ces récits sont des monuments d'ennui : *Salammbô* de Flaubert, *Marius l'épicurien* de Walter Pater. D'autres sont très inférieurs aux textes grecs ou latins que leurs auteurs, misant sur l'ignorance du public d'aujourd'hui, pillent sans vergogne : mieux vaut cent mille fois les historiens romains qui, sous le titre collectif d'*Histoire auguste*, ont raconté les vies d'Hadrien, de Marc-Aurèle, d'Héliogabale et des autres empereurs qui ont régné après les douze Césars, que les fades compilations et le délayage de tant d'écrivassiers contemporains.

L'intérêt enthousiaste que suscite la lecture de *la Colère de l'Agneau* est donc une très agréable surprise pour celui qui est à la fois un amoureux de la Rome antique et un passionné de théologie orthodoxe. Rarement une telle somme d'érudition a été ainsi mise au service de tant d'impétuosité romanesque. C'est, de la première à la dernière ligne, surprenant, captivant, époustouflant.

La Colère de l'Agneau est un roman dont les trois hauts lieux sont le temple de Jérusalem, le cirque de Rome et la grotte de Patmos : le temple, qui allait répandre sur l'univers entier la poudre de ses pierres détruites ; le cirque, où le sang des martyrs fut la semence de l'Eglise primitive ; la grotte, où l'apôtre Jean a reçu les révélations de *l'Apocalypse*. Ce roman, qui se déroule au premier siècle de notre ère, dans le monde soumis à la *pax romana*, est celui d'une époque où la conquête de l'Orient par les soldats romains et la conquête de Rome par les dieux orientaux ont opéré un choc dont les vibrations destructrices et fécondes troublent jusqu'à nos jours le cœur de chacun d'entre nous. Trois siècles après les événements racontés par Hocquenghem, celui qu'on tient pour le dernier poète du paganisme, Rutilius Namatianus, s'écriera : *« Plût aux dieux que la Judée n'eût jamais été conquise ! »*

Un nabot à la force d'Hercule

Un des thèmes de *la Colère de l'Agneau* est précisément cette conquête ; la prise de Jérusalem et la destruction du temple par les armées de Titus ; Israël vaincu et captif, les rouleaux de la Torah enchaînés à un char et hués par la populace romaine, l'arc de triomphe commémorant la soumission du dieu des juifs. Mais qui est le maître, et qui est l'esclave ? A travers le destin, la prédication et l'œuvre de l'apôtre Jean, Hocquenghem montre l'infiltration de la *société gréco-romaine* par les sectateurs de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance, la victoire de la Jérusalem mystique sur un Olympe à jamais déserté.

Dionysos contre le Crucifié ; le Christ contre l'antéchrist ; Néron contre Jésus. Oui, il y a tout cela dans *la Colère de l'Agneau ;* mais aussi, et peut-être surtout, Jean contre Paul.

Hocquenghem trace un étourdissant portrait du futur saint Paul, nabot à la force d'Hercule, aux jambes torses, dont la voix aiguë, incisive, *« avait l'éloquence brutale des bourreaux »*. Hocquenghem est horrifié et fasciné par ce Saül de Tarse qui, à peine devenu chrétien, se met à expliquer le christianisme aux premiers disciples du Christ ; par ce converti de fraîche date donnant des leçons d'orthodoxie aux orthodoxes de souche ; par cet assassin qui de son repentir s'est forgé une arme ; par ce Paul plus grec que les Grecs, plus juif que les juifs, plus romain que les Romains, cet insaisissable démon de Tarse, ce séducteur des femmes du monde, cet ami des prétoriens, ce bondissant renégat.

A Paul, le *« mal-aimé trop sensible »*, Hocquenghem oppose la vénérable figure de Jean, le fil d'or qui unit l'Eglise avec la synagogue, l'apôtre bien-aimé auquel Jésus, avant de mourir, a confié la Vierge Marie, le prophète dont *l'Apocalypse* parachève la révélation chrétienne ; Jean, qui fulmine des anathèmes contre ceux qui prétendent échapper au fardeau de la loi mosaïque ; Jean, qui tient Paul pour un pseudo-apôtre, un anti-prophète, un faux inspiré, un fourrier de l'Antéchrist.

Au demeurant, la théologie n'est ici que le support de l'élan romanesque. Tous ces personnages crépitent de vie, à Jérusalem, à Antioche, à Alexandrie, à Rome, à Patmos, dans ces lieux brûlants d'une Méditerranée cosmopolite dont Hocquenghem restitue les foules, les bruits, les parfums, les passions, et cela avec une force d'évocation, une beauté d'écriture, qui placent *la Colère de l'Agneau* très au-dessus de *Quo Vadis* et des récents sous-*Quo Vadis* qui encombrent les bibliothèques. Ce livre ne fait peut-être pas croire en Dieu ; il fait assurément croire en Guy Hocquenghem.

GRÉGOIRE MATARO.

★ **LA COLÈRE DE L'AGNEAU, de Guy Hocquenghem, Albin Michel, 568 p., 98 F.**

● BIOGRAPHIES

L'écrivain amoureux de la duchesse

Denis Tillinac fait subir un « lifting » à Mme de Chevreuse : il la présente comme « l'ange du désordre ».

POUR ce qui est du « *désordre* », la Chevreuse s'est entendue, sa vie durant, à en mettre partout où elle passait, et comme elle passa partout ou presque, de France en Angleterre, de Lorraine en Espagne, on reconnaîtra qu'en partie au moins le titre est bien trouvé d'un livre né d'un coup de passion. Mais Marie de Rohan, connétable de Luynes et duchesse de Chevreuse, était-elle un ange ?

Elle a ensorcelé Denis Tillinac depuis *les Trois Mousquetaires*. Celle qui a inspiré à Dumas le personnage équivoque de Milady continue, trois cents ans après sa mort, à diffuser le même charme que l'héroïne du roman : « *Elle ne plaisait pas, elle enivrait.* » Voilà donc notre romancier enivré par une femme dont la réputation historique est on ne peut plus mauvaise et décidé « *à lui rendre justice* ».

Autant révéler tout de suite que ce projet d'amoureux reste irréalisé parce que irréalisable. Tillinac a pourtant tout tenté pour réussir sa mission. Il a pisté la duchesse chez ses précédents biographes, Victor Cousin et Louis Batiffol, dans les mémoires du temps — et il y en a ! — chez les historiens qui, récemment, se sont intéressés au règne de Louis XIII et à la Fronde, et jusque auprès des descendants actuels de Mme de Chevreuse. Mais le cas est pendable. Marie a, sa vie durant, accumulé les intrigues, les complots, les trahisons, les volte-face, et même les tentatives régicides, championne en sédition dans une époque où tout le monde (les grands de ce monde) tend des pièges à son prochain.

Un style arsouille

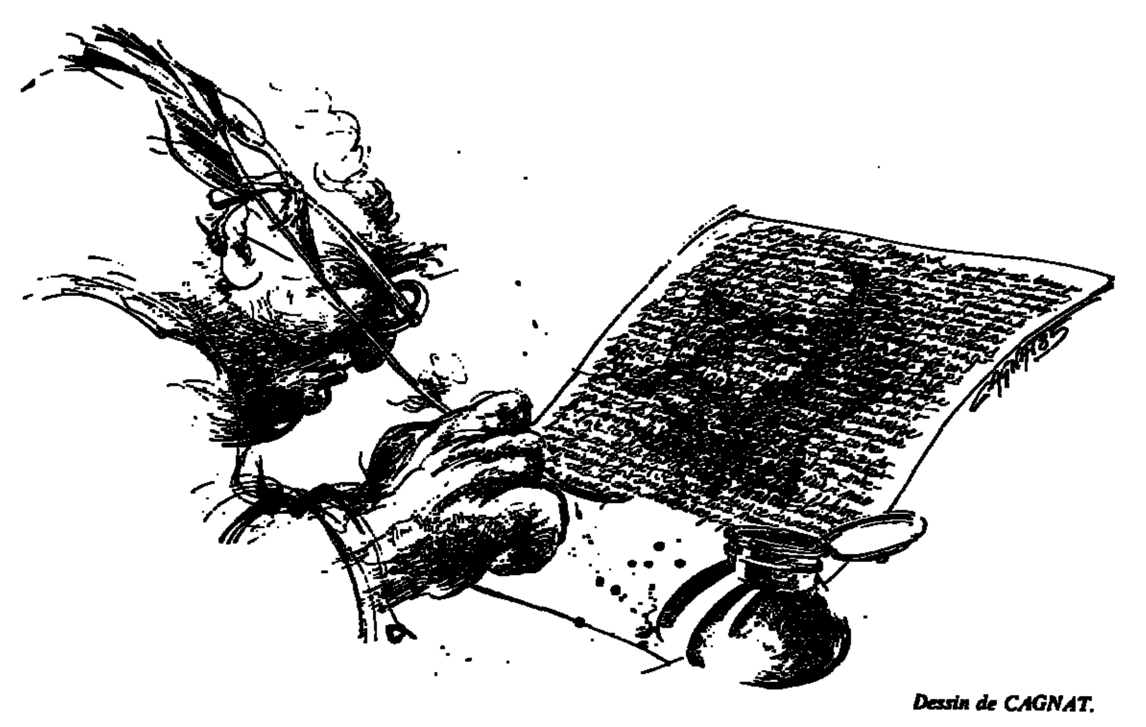
La « Chevrette », ubiquiste, va de l'un à l'autre et embrouille les fils, semeuse de pagaille comme on en a rarement vu. Elle trouve sa raison d'être dans ce désordre, le temps d'aimer (un peu) et de coucher (davantage), mais jamais par intérêt, ce qui est à sa décharge. C'est bien le seul argument de défense qu'on peut avancer concernant une personne dont on ne souhaite à aucun gouvernant de rencontrer la pareille sur sa route. Elle donne le tournis.

Son biographe aussi. Voici un écrivain fougueux, bourré d'intelligence et de verve, d'une bonne santé qui crève l'œil. Qui crève aussi les pages, dans ses meilleurs moments, et souvent de façon réjouissante. Pourquoi faut-il qu'il ait adopté ici un style arsouille dont il n'est pas coutumier ? Sous sa plume, Mazarin « *arrose* » Mme de Chevreuse qui, ayant en vain « *tapé* » son mari et « *fauchée* », refuse « *le fric* » offert par « *le beau Rital* »...

On sourit, d'abord, et puis on « râle ». A soixante-treize ans, lorsqu'il écrivait son *Fouquet*, un modèle auquel Tillinac se réfère, Morand s'est refusé ce genre de « *lifting* » (Tillinac aime aussi beaucoup les anglicismes). Vingt-cinq ans après, le livre de Morand est resté frais comme au premier jour. Je crains que, dans un quart de siècle, il ne faille un glossaire pour comprendre le modernisme, un brin canaille et tout à fait incongru, de cet ouvrage-ci.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ L'ANGE DU DÉSORDRE, Mme DE ROHAN, DUCHESSE DE CHEVREUSE, de Denis Tillinac, Laffont, 271 p., 80 F.



Dessin de CAGNAT.

Les deux passions de Julie

Ressuscitée par le duc de Castries, Mlle de Lespinasse délaissa les Lumières pour se jeter dans des amours romantiques et tragiques.

« *UNE âme de feu, pleine d'énergie, qui avait tout jugé, tout apprécié, et qui, revenue et dégoûtée de tout, s'était abandonnée au besoin et au plaisir d'aimer* » : voilà le portrait que Julie de Lespinasse, au sommet de sa gloire mondaine, trace d'elle-même. Muse de l'Encyclopédie, première dame des salons littéraires, Julie de Lespinasse nous bouleverse davantage aujourd'hui par la passion qu'elle éprouva pour deux hommes sensiblement plus jeunes qu'elle et par sa correspondance amoureuse que par son apparition dans *le Rêve de d'Alembert*, écrit par Diderot en 1769.

La naissance irrégulière de Julie, son arrivée à Paris, dans le brillant salon de sa tante naturelle, la marquise du Deffand, sa rupture avec la vieille tante aveugle et jalouse de ses succès, sa vie sans passion aux côtés de d'Alembert... L'existence entière de Julie de Lespinasse, aujourd'hui racontée par le duc de Castries avec son talent d'historien, tendait vers le « *drame de ce double amour* » dont elle fut l'héroïne tragique.

Deux malades

En 1766, Julie, alors âgée de trente-quatre ans, rencontra le marquis de Mora, de douze ans son cadet. Sa liaison avec le jeune noble d'Espagne, maladif et romantique, dura jusqu'en 1772 : Mora, atteint de tuberculose, dut repartir pour Madrid. Julie fit alors la connaissance d'un officier à la mode, le comte de Guibert, auteur de *l'Essai général de tactique*, qui allait être pendant longtemps le bréviaire de Napoléon. La muse de l'Encyclopédie délaissa d'Alembert et son salon pour se jeter avec fougue dans cette autre passion. Mais Guibert, jeune ambitieux de vingt-neuf ans — Julie en avait exactement quarante, — songeait avant tout à la gloire : « *Nous sommes deux malades*, écrit Julie à son amant. *Mais à la différence que vous êtes un malade plein de force et de raison, qui vous conduisez de manière à jouir incessamment de la plus excellente santé, tandis que moi je suis atteinte d'une maladie mortelle.* »

En mai 1774, le marquis de Mora mourut sur la route qui le ramenait vers sa bien-aimée. Rongée de remords et atteinte à son tour de tuberculose, Julie, foudroyée, apprit la nouvelle du mariage de Guibert. Pendant douze mois, l'épistolière prolixe submergea Guibert, marié à une jeune fille de dix-sept ans, de soixante-huit lettres, perpétuelles variantes d'un même cri : « *J'aurai la force du martyre.* » Le 22 mai 1776, Julie s'éteignit à l'âge de quarante-quatre ans.

ROLAND JACCARD.

★ JULIE DE LESPINASSE. LE DRAME D'UN DOUBLE AMOUR, du duc de Castries. Albin Michel, 302 p., nombreuses illustrations, 120 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

« Au bord du nid d'un autre »

(Suite de la page 25.)

Ni les malheurs affectifs ni les affres de la création ne peuvent se réduire à du spectacle. Le talent d'Enquist ne saurait suffire là où Strindberg lui-même a renoncé à la transposition. Rien ne remplace la confidence de première main et l'échange fin de l'écriture-lecture, affranchi des visualisations sautillantes et du défilement forcé, propice à la réflexion en profondeur, ouvert au songe.

S'il y a un domaine où le livre garde sa fonction irremplaçable, c'est bien dans ces communications de cœur à cœur, d'âme à âme, de nerfs à nerfs.

TOURGUENIEV, lui aussi, a cru aimer follement, sur le tard, une petite actrice de trente ans sa cadette, Marie Savina. Mais croyait-il à cette passion, ou s'en servait-il pour réchauffer son imagination ? Les artistes sont suspects de vivre à demi les choses pour voir l'effet qu'elles leur procurent et l'usage qu'ils peuvent en faire.

Chez Tourgueniev, il n'y avait pas place pour d'autre passion que celle qui l'unit toute sa vie à la cantatrice française Pauline Viardot. Etrange lien, qui décida de sa vie et de son œuvre, de son éloignement de la Russie bien-aimée, de son engagement « occidentaliste », et qui resta pourtant platonique, le plus souvent, sans jalousie à l'égard du mari, comme si Tourgueniev retrouvait, auprès du couple, la soumission de l'enfance !

La mère du petit Ivan, Varvara Petrovna, a eu sa part de responsabilité dans cette immaturité prolongée. C'était une matrone écrasante comme Henri Troyat a le don de les évoquer, par exemple dans son avant-dernier roman « isolé », *Marie Karpovna*. Il y a une façon de frapper et de morigéner qui, loin de faire passer à l'enfant le goût de la faute et de la dépendance, l'entretient.

SANS marâtre rabrouante, Ivan n'aurait sans doute pas eu le comportement lâche, dont il s'accusera, lors d'un naufrage en Baltique. Il ne se serait pas jeté dans l'impasse affective de sa vie parasitaire auprès des Viardot. Les photographies jointes au livre attestent que Pauline la cantatrice manquait pour le moins de grâce. Sa voix de contralto faisait-elle oublier ses traits massifs ?

Très vite, Ivan s'installe dans l'ombre des époux, sans abuser de la situation. Il les suit dans leur château d'Ile-de-France, à Bougival, à Paris. Il a sa chambre d'ami ; d'enfant, dirait-on, comme le vieux raté de *la Dérision*. Il ne supporte pas d'être éloigné, plus de quelques mois, de ses protecteurs français. Cette sujétion va commander sa vie de demi-exil et le cosmopolitisme qui le coupera de ses amis slavophiles, dont Dostoïevski.

Il a trente ans lorsque sa mère lui coupe les vivres ; trente-deux ans quand il la retrouve à Moscou et ose lui dire son fait. Varvara Petrovna n'admet pas qu'on lui reproche une monstruosité dont elle est consciente. Elle se brouille avec tous ses enfants. Au seuil de la mort, elle regrettera son orgueil. Ivan arrivera trop tard pour apurer ce compte insolvable !

Pauline n'est pas tout pour Tourgueniev, mais, comme par hasard, aucune rencontre n'a de suite. Adolescent, déjà, il faisait la cour à une voisine qui se révéla être la maîtresse de son père. On lui connaît des aventures ancillaires, des amours compliquées ou inabouties avec une nièce, avec la sœur de Tolstoï. Mais rien ne remplace, à ses yeux, la torture infligée par Pauline Viardot, et dont sa mère lui a donné le goût.

Toute une vie « au bord du nid d'un autre », résume Henri Troyat ! « *Un talon sur le cou* », « *le visage enfoncé dans la boue* », il souffre de la situation et ne peut rien y changer...

SES amitiés elles-mêmes portent la marque de cette névrose hamlétique. Ce ne sont que « sympathies interrompues », avec l'« amertume » qu'elles entraînent, selon le beau mot de Flaubert, son seul ami durable. Entre le prophète Tolstoï, un peu soudard, trop convaincu, et Tourgueniev, le raffiné bavard à l'occidentale, le courant passe mal. De plus, Tolstoï voit juste : « *Tourgueniev n'aime pas*, dit-il, *il aime à aimer.* » Ces clairvoyances agacent toujours. Les deux hommes n'en finiront pas d'hésiter entre l'embrassade et le duel, avec ce mélange de repentance vraie et de théâtralité où excellent les Russes de ce temps-là.

Jusqu'au bout, leurs relations leur ressembleront, avec romanesque. D'un côté, le chasseur heureux (Tolstoï) ; de l'autre, le maladroit bredouille. Ici, le patriarche comblé ; là, le faux Parisien imitant le french cancan devant un Tolstoï consterné....

En toutes choses, Tourgueniev se retrouve entre deux chaises : proche des comploteurs extrémistes mais pas révolutionnaire, fou de sa terre natale et sans cesse à l'étranger, tout comme il se maintient à l'ombre d'une femme dont il ne peut rien espérer... Double, inclassable, déplacé, inassouvi, il mérite la caricature que Dostoïevski trace de lui sous le nom de Karmazinov, dans *les Possédés*.

Un sentiment de compassion nous étreint en imaginant Tourgueniev à la remorque des Viardot à Baden, dans son chalet collé à la maison de Bougival, ou dans l'hôtel de la rue de Douai, relié au salon de chant de Pauline par un tuyau acoustique proprement ombilical...

Seule rémission au mal-être qu'il a voulu, cultivé : les relations avec cet autre fils mal grandi qu'était Flaubert. A travers les souvenirs d'Alphonse Daudet — *Trente ans de Paris*, — Henri Troyat évoque les dîners d'hommes où, les coudes sur la table, en compagnie de Maupassant et d'autres, on parlait gaillardement de voluptés improbables et, amoureusement, de la seule maîtresse qui comptât pour eux : la littérature.

L'ULTIME velléité de passion pour la petite Savina serre le cœur. Il est clair que la comédienne a pitié de l'esclave des Viardot, qu'elle le trompe, et qu'elle va se marier ailleurs. Tourgueniev vieillissant ne doit même plus ajouter foi à ses propres rêves d'escapade en Italie. Un cancer de la moelle épinière achève de l'asservir à ses bienfaiteurs.

Le mari de Pauline disparaîtra peu avant lui, trop tard pour que Tourgueniev songe à occuper en entier une place qu'il n'avait jamais revendiquée vraiment. Sa mort à Paris et son inhumation en Russie mettront un point final hautement symbolique à son déchirement entre l'amour inspiré de la terre natale et l'ouverture aux séductions de l'Europe.

Si le plaisir des biographes est de voir un grand destin se sceller peu à peu autour de hasards et de volontés mêlés, celle-ci devrait combler les amateurs, et les amener à lire ou relire les chefs-d'œuvre que Tourgueniev a tirés d'une enfance jamais congédiée.

★ STRINDBERG, UNE VIE, de Per Olov Enquist, traduit du suédois par Marc de Gouvenain et Lena Grumbach, Flammarion, 256 p., 110 F.

★ TOURGUENIEV, d'Henri Troyat, Flammarion, 256 p., 125 F.

Autres biographies parues

- **La Reine Margot**, par François Pédron (Laffont, 434 p., 89 F).
- **Beaumarchais**, par le duc de Castries. (Tallandier, 522 p., 120 F.)
- **Le Cardinal de Bernis**, par René Vaillot. (Albin Michel, 352 p., 120 F.)
- **Madame de Genlis**, par Gabriel de Broglie. (Librairie académique Perrin, 530 p., 125 F.)
- **Berthier, frère d'armes de Napoléon**, par Jérôme Zieseniss. (Belfond, 308 p., 98 F.)
- **Madame Roland, une femme en** ***révolution***, par Guy Chaussimand-Nogarot. (Seuil, 358 p., 88 F.)
- **Joseph Fiévée, conseiller secret de Napoléon**, par Jean Tulard (Fayard, 252 p., 75 F.)
- **Le Marquis de Custine**, par Julien-Frédéric Tarn (Fayard, 816 p., 180 F.)
- **Galliffet**, par Christophe Monat. (Jean-Cyrille Godeffrey, 216 p., 79 F.)
- **Elisabeth d'Autriche**, (Sissi), par Brigitte Hamann, trad. de l'allemand par Jean-Baptiste Grasset. (Fayard, 611 p., 150 F.)
- ***Paul Delesalle, un anar de la Belle Epoque***, par Jean Maitron (Fayard, 197 p., voir « Le Monde des livres » du 30 août).
- **Simone de Beauvoir**, par Claude Francis et Fernande Gontier. (Perrin, 416 p., 120 F.)
- **De Gaulle**, par Jean Lacouture. Tome II : *Le politique*. (Seuil, 723 p., 120 F.) *(Voir* le Monde des livres *du 11 octobre.)*

Emmanuel Kant

(Suite de la page 25.)

C'est dans cette atmosphère que le jeune Kant, qui avait perdu sa mère à treize ans, poursuivit ses études. A vingt-deux ans, il fait imprimer son premier travail de physique : *Pensées sur la véritable appréciation des forces vives.* Bien que ce mémoire ne soit pas scientifiquement concluant (le problème, qui opposait Descartes et Leibniz, avait été résolu par d'Alembert six ans auparavant, ce que Kant ignorait...), le jeune homme y fait déjà preuve d'une paranoïa authentiquement philosophique : « *Mon entendement*, écrit-il, *a découvert la vérité que les grands maîtres de la connaissance humaine ont recherchée en vain.* » Que le propos soit présomptueux, il le sait bien. Raison de plus pour n'en pas démordre : « *Je n'ose souscrire à cette idée sans toutefois pouvoir y renoncer.* »

Au fil des pages, la machine de la légende fait place à un homme qui a su changer, s'obstiner, se préserver. Non pas un Kant, mais plusieurs.

Celui d'avant la *Critique de la raison pure*, trop souvent oublié ou méconnu, encore plongé dans son « *sommeil dogmatique* », imbu de Leibniz et de Wolff. Ce physicien écrit de curieux textes où se mêlent les hypothèses scientifiques et les envolées lyriques. Ainsi, en 1755, son « *Histoire universelle et théorie du ciel ou essai sur la conception et l'origine mécanique de l'ensemble de l'univers selon les principes de Newton* » contient une étonnante description des mers de feu à la surface du soleil et s'achève sur un « *essai de comparaison entre les habitants des différentes planètes* ».

Il reste longtemps pauvre. L'enseignement est sa seule ressource. Précepteur, puis privatdozent, il donne de seize à vingt-huit heures de cours par semaine. « *Je me mets, quant à moi, chaque jour devant cette enclume qu'est mon bureau et je fais mes cours comme si je frappais à l'aide d'un lourd marteau* », écrit-il à J.-F. Lindner en 1759. En quarante et un ans d'enseignement, Kant assurera 268 cycles de cours, aussi bien sur la logique et la métaphysique que sur la géographie physique, l'éthique, l'anthropologie, la physique théorique, les mathématiques, le droit, la pédagogie, la mécanique, etc.

Arsenij Goulyga nous fait découvrir que Kant est resté longtemps jeune, rentrant chez lui à minuit passé jusqu'à la quarantaine, jouant aux cartes et au billard. Imagine-t-on Kant ivre, ne retrouvant plus sa maison de la Magistergasse ? Le voit-on s'enflammer pour Swedenborg le visionnaire, au point de prélever sur son maigre budget pour faire venir de Londres les œuvres de cet illuminé ?

Il y a plus sérieux. Après avoir soutenu sa thèse d'habilitation en 1770, le philosophe se tait. Cet auteur déjà connu, voire respecté, fait silence onze ans. « *Je persisterai dans mon projet et ne me laisserai pas aller à écrire dans le seul but de récolter une gloire facile.* » Le résultat fut, en 1781, la *Critique de la Raison pure.*

Points de repère

Nous n'indiquons évidemment que quelques points de repère dans une bibliographie considérable.

C'est principalement aux Presses universitaires de France *(Critique de la raison pure, Critique de la raison pratique)* et à la librairie Vrin *(Critique de la faculté de juger, Anthropologie* et nombreux opuscules) que sont disponibles en français les œuvres de Kant. *Les Fondements de la métaphysique des mœurs* sont éditées chez Delagrave.

D'autre part, une édition des *Œuvres philosophiques*, composée de traductions nouvelles ou entièrement revues, est en cours à la « bibliothèque de la Pléiade » (Gallimard). Deux volumes sont parus, rassemblant les écrits philosophiques de Kant jusqu'en 1791.

Parmi les introductions, on retiendra : *Kant et le kantisme* de Jean Lacroix (PUF, coll. « Que sais-je ?) ; *l'Œuvre de Kant* d'Alexis Philonenko (Vrin) ; *Pour connaître Kant* de Georges Pascal (Bordas).

Parmi les interprétations majeures : *Kant et le problème de la métaphysique*, de Martin Heidegger (Gallimard), et *Kant*, d'Alexandre Kojève (Gallimard).

Parmi les ouvrages récents, qui marquent le travail de la réflexion contemporaine sur la problématique kantienne, il faut signaler : *la Maison de Kant*, de Bernard Edelman (Payot) ; *le Différend* de Jean-François Lyotard (Minuit) et *la Faculté de juger*, ouvrage collectif où Jean-Luc Nancy (auteur d'un essai sur la philosophie kantienne, *le Discours de la syncope*, Aubier-Flammarion, 1976), Vincent Descombes, Jacques Derrida, entre autres, travaillent le texte kantien. Lyotard contribue également à ce volume. (Minuit, coll. « Critique », 240 p., 140 F.)

R.-P. D.

L'œuvre ne rencontra d'abord aucun écho. En 1804, quand meurt le penseur, on estime à trois mille les livres qui lui sont déjà consacrés, ce qui n'implique pas forcément que ses contemporains aient mesuré l'ampleur de la révolution qu'il avait accomplie dans la pensée.

C'est dans le dernier quart de sa vie que Kant publie l'essentiel de son œuvre en morale, en esthétique, comme en politique. Désormais célèbre, il voit les étudiants se presser autour de lui, parmi lesquels le jeune Fichte. A Iéna, on se bat en duel à son propos. D'Autriche, une jeune fille lui écrit : « *Grand Kant ! Je fais appel à toi comme un croyant à son Dieu pour qu'il l'aide, le console et le renseigne sur la mort.* » Bonaparte, Premier Consul, veut se faire expliquer sa pensée, en quatre heures. En signant le Concordat, il aura cette phrase : « *Les prêtres valent bien mieux que les Cagliostro, les Kant et tous ces Allemands extravagants.* »

Sans être aussi cruelle que celle de Nietzsche, la fin du grand homme fut sombre. L'hôte gastronome et disert devint un convive muet et sans appétit. Il ne sort plus, reconnaît à peine les siens et griffonne à son bureau, d'une écriture tremblante des phrases qui font rêver : « *On ne peut pas concevoir la flatuosité intestinale autrement que selon des principes subjectifs...* »

Retenir de ce livre son seul aspect anecdotique serait en donner une image fausse. L'auteur présente à mesure, de façon dans l'ensemble pertinente, un honnête résumé de la pensée kantienne qui peut constituer une première initiation. Aux familiers des œuvres, il fournit des éclairages inattendus et parfois savoureux.

Vu d'URSS

On peut certes rester perplexe en voyant affirmer, URSS oblige, que Kant jette les bases de la dialectique ou que son projet de paix perpétuelle peut se rapprocher des conceptions soviétiques en matière de relations internationales. En revanche, les pages consacrées à l'influence, mal connue, de Kant sur les œuvres de Dostoïevski et de Tolstoï sont tout à fait intéressantes.

« *L'auteur s'efforce de ne parler que de l'essentiel, et le plus simplement possible* », précise l'avant-propos. Pari gagné. Du coup, on comprend d'autant moins l'utilité d'une longue postface du traducteur, Jean-Marie Vaysse, totalement amphigourique. Par contraste, elle donne une piètre image d'un certain maniérisme à la française.

ROGER-POL DROIT.

★ EMMANUEL KANT, UNE VIE, d'Arsenij Goulyga. Traduit du russe par Jean-Marie Vaysse. Aubier. 352 p., 128 F.

Alexandre Dumas

(Suite de la page 25.)

Première donnée : un appétit géant de vivre qui amène Dumas à fuguer chaque fois qu'on l'embête, à trafiquer ses versions latines, et à filer, au plus tôt, vers Paris. C'est raconté fidèlement par notre biographe. Avec peut-être moins de verve que Dumas lui-même dans ses *Mémoires*. Mais bon... Nous voilà à Paris. Le jeune homme est surnuméraire dans les bureaux du duc d'Orléans. 1824, le théâtre romantique prépare ses coups d'éclat. Dumas écrit sa première pièce, a du mal à la faire jouer, réussit la seconde, *Henri III et sa cour*. Il triomphe et se montre précurseur. Un an après, en 1830, c'est la bataille d'Hernani, qui donne lieu à un magnifique morceau de bravoure : Alexandre est, au milieu des cris et des fauteuils renversés, comme un poisson — un peu exalté — dans l'eau. Un vieillard sourd s'indigne de ce qu'Hugo ait osé écrire « *Vieil as de pique, il l'aime* », un jeune chevelu lui répond qu'on a bien le droit, puisque les cartes à jouer sont inventées sous Charles VI. Une histoire comme les aime Dumas : le détail qui tue.

Il ne faut pas s'attarder : quarante ans devant soi. 1831, c'est le succès d'*Antony*, le célèbre « *Elle me résistait, je l'ai assassinée* » qu'on connaît même si l'on n'a jamais entendu parler d'*Antony*, et c'est peut-être là le génie propre de Dumas, sa formidable simplicité.

Il triomphe, il aime, il voyage, il rompt, il est gentil, il écrit, il pense à une majestueuse suite de romans qui « *apprendraient l'histoire au peuple, qui montrerait le sens de cette Histoire qui va vers la fraternité et la liberté* ». Il s'est battu en 1830, il se battra encore en 1848 : jamais rangé, toujours républicain, il proclame que « *les libertés reprennent toujours par les racines* ».

Porthos et Balzac

En attendant, en 1836, il invente le roman-feuilleton avec Emile de Girardin et sa *Presse*, où il fait aussi la critique théâtrale. Ça fait déjà deux innovations pour un monsieur qu'on croit souvent de seconde zone, la plume et la larme faciles, trop scolaire et trop bon vivant pour être vraiment un écrivain. Erreur. Voici les *Mousquetaires*. Claude Schopp traite l'affaire si discrètement que pour un peu on ne s'apercevrait pas qu'on assiste à la naissance d'une légende formidable. 14 mars 1844, premier épisode d'un feuilleton qui paraît dans *le Siècle* — Un pour tous, tous pour un ? D'Artagnan, c'est Dumas, Athos est inspiré d'Hugo, dit-on, et Porthos de Balzac, quant à Aramis, voyez Vigny. L'alliance avec l'historien Auguste Maquet porte ses fruits. Schopp ne s'attarde pas (peut-être pas assez) sur la guerre qui s'allume vite contre Dumas, accusé dès 1845 de ne rien écrire lui-même : les fameux nègres de l'écrivain à qui, soit dit en passant, on ne pardonne pas facilement d'incarner, comme le note Hugo, le génie français avec une grand-mère noire, et des cheveux crépus.

Une histoire d'ogre

Alexandre gardera toujours la nostalgie de ces années de « *bagne* ». Les journaux qu'il fonde dix ans plus tard, quand, désormais sur la mauvaise pente, tout va plutôt mal, s'appellent *le Mousquetaire*, ou *Monte-Cristo*. Tous les romans les plus fameux ont paru en trois ans, de 1844 à 1847. En feuilleton. *La Reine Margot* dans *la Presse*, et *Joseph Balsamo* aussi. *Vingt Ans après* dans *le Siècle*, et *Monte-Cristo* dans *les Débats*. Et puis *la Dame de Monsoreau, les Quarante-Cinq*. Enumération idiote : à l'actif du monstre, il y a cent pièces, et mille volumes ; une histoire d'ogre : penser, rire, aimer écrire, rêver et voyager, « *qui fait oublier futur et passé* ».

Dumas cuisine aussi, férocement. Son dernier livre, d'agonisant, c'est un *Grand Dictionnaire de cuisine*. Epatant. En 1870, il meurt ruiné pour la vingtième fois ; il dit à son fils : « *On m'accuse d'avoir été prodigue. J'ai débuté avec une pièce d'or* (il désigne une coupe sur la cheminée), *elle est là.* »

Claude Schopp réussit, à travers les lettres, les anecdotes, les femmes qu'il nous peint, à communiquer sa sympathie, son enthousiasme pour l'homme « *débordant de bonne enfance, pétillant d'esprit* » que saluaient les frères Goncourt. Cette espèce de Protée, qu'on croyait vaguement deviner derrière son style, passionné, oublieux, tête en l'air, généreux, étincelant, maladroit, cosmopolite et balourd, génial et capricieux, dément ce lieu commun, cher aux envieux, qui voudrait qu'il faille choisir entre l'appétit de vivre et l'exigence d'une œuvre.

On n'a plus qu'un désir, ensuite, retrouver les *Impressions de voyage*, les *Mémoires*, ou même, *la Reine Margot*.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ DUMAS, de Claude Schopp, éd. Mazarine, 555 p., 140 F.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Le roi David, notre contemporain

Joseph Heller – l'auteur de* Catch 22 *– a pris son nouveau personnage dans la Bible : c'est le vainqueur de Goliath. Il téléphone à Dieu... quand Dieu veut bien lui répondre.

JOSEPH HELLER est – on ne le sait pas assez en France – l'auteur d'un des plus gros succès de librairie aux Etats-Unis, avec *Catch 22*, son premier livre, qui avait paru en 1961, après huit années de travail et qui est considéré comme un des meilleurs romans américains de l'après-guerre. Publié en France chez Gallimard, en 1964, sous le titre édulcoré et mièvre de l'*Attrape-nigaud*, le roman n'avait pas trouvé son public, et il faut être reconnaissant aux éditions Grasset, non seulement de lui avoir donné une seconde chance vingt ans après – comme on l'a fait ailleurs pour *V* de Thomas Pynchon par exemple, – mais de nous avoir offert une traduction entièrement nouvelle qui rend mieux justice à l'œuvre.

Rebaptisé *Catch 22* (on aurait pu oser *Piège à cons nº 22)*, le roman fait référence à un article fictif inventé par l'administration afin de décourager toute velléité de tirer au flanc. Or le héros de cette épopée burlesque, Yossarian, pilote de bombardier basé dans une petite île de la Méditerranée en 1944, estime que son seul devoir est de sauver sa peau, quitte à se faire passer pour fou. Mais l'article 22 stipule que *« quiconque veut se faire dispenser d'aller au feu n'est pas réellement cinglé »*. Tous, officiers, généraux, médecins, infirmières, usent de *« pièges à cons »* et s'opposent à Yossarian, hyperlogique, dont le seul but est de rester vivant dans un monde délirant. *« L'ennemi*, dit-il, *c'est quiconque vous envoie à la mort. De quelque côté qu'il soit. »* Et il tirera jusqu'à l'absurde les conséquences de cette maxime, en luttant de toutes ses forces contre la bêtise et sa peur.

Pas plus que *Catch 22* n'est un livre sur la seconde guerre mondiale, *Dieu sait*, le dernier roman de Joseph Heller, n'est un livre sur la Bible. Même s'il s'agit de l'histoire du roi David, celui qui avait tué Goliath, le plus illustre des rois de l'Ancien Testament.

Une vie du roi David, contée à la première personne en un long monologue, qui est moins un roman, car on en connaît tous plus ou moins l'histoire, qu'un commentaire écrit par un exégète de Brooklyn, fanatique des Marx Brothers.

Une superbe vierge à la peau douce

Quand le livre commence, David a soixante-dix ans. Grabataire, il attend la mort, tandis que tourne autour de son lit, constamment présente, une superbe vierge à la peau douce et au teint vif qui ne parviendra pas à le réchauffer : Abischag la Sunamite. *« Des belles vierges, j'en ai déjà connu, et trouvais que je perdais mon temps. Les deux femmes que j'ai le plus aimées étaient mariées lorsque je les rencontrai (...). Les deux fois, j'eus de la chance : leurs époux moururent pile au bon moment... »* Lui, le vieux roi, il préférerait aimer une fois encore son épouse, Bath-Schéba, mais chaque fois qu'il lui demande : *« Reviens, petite Schéba ! »*, celle-ci lui répond qu'ils sont *« tous les deux trop vieux pour ça »*... Alors, il se contente de souvenirs infiniment plus précis et plus techniques que ce que, vous et moi, nous avons pu lire dans la Bible.

« La vie que je menais fut longue et bien remplie, non ? Vous n'avez qu'à vérifier. » Heller n'invente pas ; pas plus qu'il n'a inventé l'horreur de la boucherie de la guerre. David donne ses sources bibliographiques : *« Vous retrouverez tout ça aux Premier et Deuxième Livres de Samuel. Et aussi dans les Chroniques, sauf que les Chroniques ne sont que bouillie bien-pensante d'où l'on a écarté les moments les plus juteux de mon existence* (...). *Les Chroniques, je déteste : je ne suis jamais qu'un pieux raseur aussi terne qu'eau de vaisselle, aussi insipide que cette pharisienne de Jeanne d'Arc, et Dieu sait que je ne fus jamais rien de semblable ! »*

Dieu sait tout. Dieu sait tout.de lui. De même, David, couché sur son lit de mort, connaît tout, du passé, de l'avenir, et ne craint pas les anachronismes : il a lu la Bible, et il a lu tous les livres, il a parcouru le monde, il est allé à Manhattan et au Festival de Cannes, il fait référence à Nietzsche, à « ce plagiaire de Shakespeare » à Einstein, ou à Freud. Il téléphone à Dieu... quand Dieu veut bien lui répondre !

« A moi la poésie et la passion »

Il a suffisamment vécu pour pouvoir comparer. *« Je n'aime pas me vanter*, dit-il. *En toute honnêteté, c'est quand même moi qui ai la meilleure histoire de la Bible. D'où pourrait bien me venir la concurrence ? »* Et il se fait critique littéraire et théâtral pour justifier ce qu'il affirme en des pages qu'il faudra ajouter dorénavant à l'appareil critique de la Bible de Jérusalem et de la Diaspora brooklynienne. *« Moïse, ce n'est pas mal, je dois le reconnaître. Mais qu'est-ce que c'est long ! Avec toutes ces lois, l'histoire n'en finit plus* (...). *Moïse a les Dix Commandements, c'est vrai, mais c'est moi qui ai les phrases les plus belles. A moi la poésie et la passion ; à moi la violence sauvage et la douleur tout bêtement crue et civilisatrice du crève-cœur humain. Mes Psaumes, ça tiendra la distance. Je pourrais me reposer à jamais rien que sur ma célèbre élégie si*


N. CAMPTON

Joseph Heller : biblico-comique.

je n'étais pas déjà en train de crever de vieillesse. »

Le style, c'est l'homme. On peut se rendre compte que le charme et la drôlerie de *Dieu sait* résident dans le mode de narration choisi par Joseph Heller qui n'est jamais irrespectueux pour le livre, mais qui transpose la pensée de son personnage dans le monde juif d'aujourd'hui et dans une bizarre langue yiddisho-new-yorkaise. D'où l'extrême difficulté pour trouver des équivalences en français : cela a dû être un terrible casse-tête pour l'excellent traducteur qu'est Robert Pépin.

On rit beaucoup devant les trouvailles de l'auteur : l'antisémitisme des Philistins, la fondation de Jérusalem qui *« devait devenir la vitrine étincelante de tout le Moyen-Orient »*, le combat singulier contre Goliath *(« le plus beau jour de ma vie »)*. Mais David sait être grave pour évoquer tout ce qui menace la vie humaine : *« suicides, régicides, parricides, homicides, fratricides, infanticides, adultères, incestes, pendaisons, décapitations »*, la mort de son fils Absalon en révolte contre lui, la bêtise de son fils Salomon : *« Sachez que ce* putz (pauvre niais, crétin en yiddish) *était raide sérieux lorsqu'il proposa de couper le moutard en deux. Je le jure devant Dieu. »*

Quel beau rôle pour Woody Allen !

Pourtant, David a tout d'un bon père, d'un « yiddish papa » : *« Qu'est-ce qu'ils ont donc tous, ces pères qui veulent bousiller leurs enfants ? D'où sourd donc ce noble et royal désir de faire couler le sang de ses rejetons ? (...) Moi, jamais je ne hais Absalon. Et je sais bien que si j'étais Dieu et avais son pouvoir, je préférerais anéantir le monde que j'aurais créé plutôt que de permettre que l'un quelconque de mes enfants y périsse (...). C'est peut-être parce que moi je suis juif, et que Dieu ne l'est pas. »*

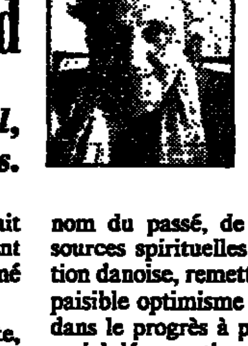
Ce monologue s'étend sur plus de quatre cents pages. Il est impossible de le lire d'une traite, d'autant plus que, comme au catéchisme, les histoires se succèdent pour se répéter et revenir sans cesse au point de départ. Après avoir réglé ses comptes avec l'armée et la guerre, Heller, cette fois, s'en prend à Dieu qui *« sait »*. Peut-être faut-il être né juif américain pour bien savourer ce roman biblico-comique... C'est néanmoins une excellente initiation aux obsessions du peuple du Livre. Et quel beau rôle ce serait pour Woody Allen !

NICOLE ZAND.

★ CATCH 22, de Joseph Heller. Traduit de l'américain par Brice Matthieussent. Grasset, Les Cahiers rouges, 512 p., 59 F.

★ DIEU SAIT, de Joseph Heller. Traduit de l'américain par Robert Pépin. Grasset, 450 p., 120 F.

Henrik Stangerup à l'ombre de Kierkegaard



A travers le roman d'une fuite au Brésil, la difficulté d'être Danois.

IL n'est pas facile d'être un écrivain danois. Depuis ses origines, cette petite province de l'Europe du Nord hésite. Entre la puissante Allemagne, ses fièvres romantiques, son goût pour les systèmes totalisateurs, et le sombre besoin d'aventure des navigateurs scandinaves ; entre la terre, les cultures pieusement engrangées sous un ciel bas, les petits villages tranquilles et propres, et les horizons infinis de la mer, les voyages dont on ne revient que par hasard ; entre l'acceptation sereine des desseins divins, une intériorisation forcenée du péché, et la pure révolte, le blasphème, l'éclosion et la prolifération de toutes les formes et de toutes les forces de la vie.

Nombreux dans le passé furent les artistes danois qui résolurent la contradiction par la fuite. Les lettres danoises sont par nature cosmopolites. Marquées ici par l'Angleterre, là par la France, ailleurs par l'Allemagne ou par la Norvège.

Le plus fantasque des philosophes

Lagoa Santa, roman d'Henrik Stangerup, peut être lu comme une expression de ce mal d'être. Il raconte l'histoire d'un savant naturaliste, le docteur Lund, que tout promet à une brillante carrière dans les académies et les muséums, et qui préfère au confort et aux honneurs bourgeois la folle exploration – nous sommes en 1835 – d'une des contrées les plus reculées du Minas Gerais, de la nature la plus sauvage, la plus cruelle, la plus hostile : elle parviendra à bousculer les certitudes de cet homme vigilant, méthodique et raisonnable jusqu'à ce qu'il perde l'esprit.

Lagoa Santa est aussi le récit de la lutte continuelle que se livrent l'intelligence et la nature, le besoin de comprendre et la force d'exister. Lund, par sa profession, par sa culture, par ses origines, fait partie de ces hommes qui ont tout sacrifié à l'explication, au classement systématique de tout ce qui existe afin de faire entrer chaque chose dans le vaste plan d'une raison universelle. De la reproduction du ver de terre aux cataclysmes des origines terrestres, tout doit pouvoir s'organiser selon de longues chaînes de causalités dont chaque découverte, aussi minime, aussi infime soit-elle, doit permettre de distinguer les maillons.

Et voilà que la découverte, dans des grottes de Lagoa Santa, de squelettes pétrifiés d'animaux de la préhistoire vient brusquement bouleverser la conception même de ce laborieux assemblage. Comme si les temps se chevauchaient, que cette logique se tordait, que la nature se moquait de l'ordre et de l'harmonie.

Ce n'est pas pour rien que ce roman d'aventures emboîte les pas, hésitants et chancelants, du plus célèbre mais aussi du plus fantasque des philosophes danois, Sören Kierkegaard, dont la silhouette apparaît d'ailleurs dans le récit – on le surnomme « la Fourchette » à cause des piques redoutables dont il se sert pour désarçonner ses interlocuteurs. Car *Lagoa Santa* est évidemment aussi le récit d'une crise métaphysique dont l'exploration brésilienne n'est que le signe et l'occasion. S'il accepte les fatigues, les privations, les maladies, la morsure des araignées, les nuits traversées de fièvre et de cauchemars, Lund croit le faire au nom de la science, au nom d'une foi inaltérable dans la providence divine et dans le Plan que Dieu a donné à sa création : mais il le fait aussi pour fuir la malédiction qui paraît devoir frapper tous ses proches – la référence au *Dies irae* du Danois Dreyer vient obligatoirement à l'esprit, – fuir la révolte contre le créateur qui ne manquerait pas de l'assaillir s'il devait rester à attendre tranquillement la mort dans l'horizon confiné d'une famille.

Il devient une sorte d'ermite, hâve, décharné, hagard, qui, au lieu d'aller rechercher la vérité spirituelle dans le désert et dans la méditation aurait choisi de le faire au contraire dans le travail acharné et aveugle, au milieu de la faune et de la flore les plus extravagantes, les plus dangereuses, en cet endroit qui est peut-être celui de l'apparition de la vie et qui conserve jalousement ses mystères les plus monstrueux.

Un sommeil mortel

Récit, méditation, description historique de la vieille Europe laborieuse et optimiste de l'âge romantique, *Lagoa Santa* est enfin une fable, très actuelle celle-là, et chargée d'ironie inquiète. Henrik Stangerup a toujours occupé dans les lettres de son pays une place marginale. L'établissement local n'a guère apprécié les questionnements incessants de cet écrivain et de ce cinéaste qui, au nom du passé, de l'histoire, des sources spirituelles de la civilisation danoise, remettait en cause le paisible optimisme et la croyance dans le progrès à petits pas de la social-démocratie dominante. Il appréciait d'autant moins que grandissait à l'étranger la réputation de ce mouton noir.

Aujourd'hui, bon gré mal gré, le Danemark accepte de reconnaître Stangerup le révolté, Stangerup le sulfureux, comme l'un de ses grands artistes. Mais la fable de *Lagoa Santa* est une couleuvre qui ne sera pas facile à avaler. Elle dit à peu près que le vieux monde est en train de s'assoupir d'un sommeil mortel et que le salut, s'il y en a un, n'empruntera pas les routes goudronnées de la bonne et saine logique, mais celle de l'ascèse, de la destruction de tous les systèmes et de la reconquête spirituelle de soi. Une voix étrange dans le concert de la littérature européenne.

PIERRE LEPAPE.

★ LAGOA SANTA, de Henrik Stangerup. Traduit du danois par Else-Marie Jacquet-Tisseau. Mazarine. 320 p. 98 F.

culture

CINÉMA

« LA PARENTÈLE », de Nikita Mikhalkov

Maria et les siens

Une forte commère à la langue bien pendue part de son village de Russie centrale, chargée comme un baudet de paquets hétéroclites, pour aller rejoindre, à la ville, sa fille Nina, son gendre Stassik et sa petite-fille Irichka. Le voyage en train est, déjà, pour Maria Konovalova, une équipée mais, à l'arrivée, elle a l'impression de se trouver dans un monde de fous. Nina fume et s'habille de manière « extravagante », la gamine est toujours collée à la télévision ou à son walkman. Quant à Stassik, il a quitté le domicile conjugal. A l'idée d'un divorce en cours, Maria se met à bouillir d'indignation, bien qu'elle ait, jadis, quitté un mari ivrogne. Elle va, d'ailleurs, le revoir.

Tel est l'argument de cette comédie dont le style, il est vrai, ne ressemble pas à l'intimisme délicat et poignant que l'on connaît chez Nikita Mikhalkov. D'une certaine manière, ici, tout est extraverti, à l'exemple de Nonna Mordioukova, actrice aussi prodigieuse dans le coup de gueule, le coup de poing (à son gendre !), l'agitation, le cœur à fleur de peau et le besoin de se mêler de tout pour établir un ordre, un bonheur, que le fut Anna Magnani.

Mais ce personnage de paysanne parle et agit dans le désert parce qu'elle est sortie de son milieu naturel. Et, seul, Liapine, le quinquagénaire qu'elle a rencontré dans le train est capable de la comprendre. Il est certes, tranquille, calme, mais son ordre répond au sien. Les citadins, habitants d'une ville industrielle modernisée par le béton avec de grands immeubles où l'on trouve le confort, tel qu'il peut en exister en France et dans les pays occidentaux, n'entendent pas vraiment le langage de Maria, jugent ses actes incongrus. Ses bonnes intentions ne font qu'aggraver les choses. Constamment, elle met les pieds dans le plat.

Sans doute peut-on relever dans *la Parentèle* la satire mordante d'une société urbaine (soviétique) entrée dans la consommation et les manières « à l'occidentale ». Cette satire n'est qu'anecdotique. Une fois de plus, mais dans un ton différent qui est celui du comique absurde, Nikita Mikhalkov se préoccupe des relations humaines, des malentendus, des cicatrices intérieures.

On rit, bien sûr, des étonnements, des indignations, des maladresses, de l'obstination de Maria. Et puis, à la longue, cette femme, avec sa vitalité débordante, émeut, comme émeuvent aussi les êtres qu'elle croise, apparemment dérisoires, au début, pour la plupart. Dans la mise en scène de comédie, Nikita Mikhalkov passe du particulier au général, englobe tout un univers par ses mouvements de caméra admirables, fait ressentir la solitude profonde de Maria et des siens, dans un restaurant où se défoule une noce ridicule, dans une gare envahie de conscrits. Et là, on est au bord de la tendresse qui pourrait s'exprimer, réunir, cimenter.

J. S.

★ Voir les films nouveaux.

UN ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR

Garder ou retrouver ses racines

Il a eu quarante ans le 21 octobre. Frère du cinéaste Andreï Mikhalkov-Konchaloski, il a débuté comme acteur — il l'est toujours, dans les films des autres, et tient parfois une silhouette dans les siens — et s'est fait un nom tout seul. Depuis Une journée tranquille à la fin de la guerre *(1970), court métrage, pour son diplôme de fin d'études cinématographiques, Nikita Mikhalkov a réalisé* Le nôtre parmi d'autres *(1974),* l'Esclave de l'amour *(1976),* Partition inachevée pour piano mécanique *(1977),* Cinq Soirées *(1978),* Quelques jours de la vie d'Oblomov *(1979),* la Parentèle *(1981) et* Sans témoins *(1983). Bien connu, très estimé en France, il est, dans le cinéma soviétique, le grand artiste des tragédies intimistes, de la vérité des êtres qui ont mal à la vie.*

La Parentèle, film resté inédit (à l'exception d'une représentation à la télévision — FR 3, « Cinéma sans visa » — le 14 juin 1984), sort cette semaine. La Cinémathèque française rend hommage à Nikita Mikhalkov en même temps ; le cinéma Le Français à Enghien lui consacre la soirée du 7 novembre avec Sans témoins, *et des rétrospectives de tous ses films ont lieu à Paris et à Bordeaux.*

Il a adapté Tchekhov *(Partition inachevée)* et Ivan Gontcharov *(Oblomov)*, et l'on s'accorde à trouver dans tout ce qu'il filme, une écriture tchékhovienne, l'intense frémissement des destins inaboutis, des sentiments blessés, des existences ratées.

« *Je suis très content qu'on ait constaté cela,* dit Nikita Mikhalkov *car, c'est vrai, pour moi Tchekhov est un modèle, et j'ai l'impression que, d'œuvre en œuvre, je fais un seul grand film. La question de savoir pour quoi il faut vivre est au centre de tout mon cinéma. Je m'intéresse avant tout à la recherche de l'harmonie entre l'homme, la nature (que nous avons tendance à oublier), et sa nature profonde. Cette harmonie est difficile à obtenir, mais elle peut exister. Ainsi, dans* Sans témoins, *la jeune femme y parvenait, après un terrible conflit, en libérant sa relation personnelle et intérieure à elle-même. Mais je montre toujours les choses concrètement.*

» *Avant* la Parenthèse, *je n'avais réalisé qu'un film sur la société contemporaine,* Cinq soirées *et il était situé à la fin des années 50.* La Parentèle *c'est la vie quotidienne dans une grande ville industrielle d'aujourd'hui, sous le regard d'une femme habituée à la vie rurale. C'est une comédie. Complètement. Mais Tchekhov appelait ses pièces aussi des comédies. Et quand on passe par ce genre, les émotions l'espérance et l'amour — sans lesquels il n'y a pas d'art russe — sont plus forts. Les problèmes que j'aborde dans* la Parentèle *le sont d'une façon inhabituelle.*

» *Cela n'a pas plus aux bureaucrates qui s'occupent d'art cinématographique. Cela ne ressemble pas aux films qui leur conviennent. J'ai eu des difficultés. Il a fallu faire des coupures. Alors je me suis demandé ce qui était essentiel ou non. Pour ce qui n'était pas essentiel, j'ai cédé. Mais, pour l'essentiel, j'ai trouvé la force de démontrer que j'avais raison. Et j'ai obtenu gain de cause. C'est le combat de tout artiste. Il faut que je recherche, également, l'harmonie pour moi. Qu'ils appartiennent au passé ou au présent, mes personnages doivent garder ou retrouver leurs racines. Je crois que, seul, ce qui est purement national peut devenir international. N'est-ce pas à cause de leurs racines nationales (vie, esprit, culture, sentiments) que mes films pénètrent à l'étranger ?* »

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER

MUSIQUE

CRÉATION DU « CONCERTO POUR VIOLON » DE DUTILLEUX

L'arbre des songes

Six ans après *Timbre, espace, mouvement*, Henri Dutilleux, à l'approche de ses soixante-dix ans, donne enfin ce *Concerto pour violon* que Pierre Vozlinsky lui avait commandé à l'intention d'Isaac Stern et de l'Orchestre national. Annoncée pour 1980, puis pour 1983, l'œuvre a été créée mardi soir (et diffusée en direct sur France-Musique) par ses dédicataires, sous la direction de Lorin Maazel ; mais on ne tiendra pas rigueur à son auteur, acclamé par le public d'un Théâtre des Champs-Elysées rempli jusqu'aux loges aveugles, d'avoir poli aussi longtemps cette partition d'une beauté rayonnante.

D'une durée sensiblement égale (près de vingt-cinq minutes) à celle du *Concerto pour violoncelle (Tout un monde lointain)*, celui-ci mêle plus intimement le soliste à son *environnement orchestral, une même pulsation devant animer l'un et l'autre* », écrit le compositeur. Dans ce souci d'unité, qui a toujours été dominant chez lui, l'œuvre est d'un seul tenant, avec quatre mouvements reliés par de brefs interludes qui concentrent l'action musicale et la relancent. Et sans qu'on puisse vraiment parler de monothématisme, Dutilleux avoue la présence d'un « *contour mélodique qui parcourt l'ensemble de la partition, sorte de noyau central de la partie soliste* ».

Ce noyau central, le violon le murmure dès l'entrée sur un frôlement de cymbale, le développe par fragments méditatifs sur un orchestre qui l'entoure de sonorités miroitantes dans le premier mouvement, très libre, véhément et rêveur tour à tour.

Le premier interlude amène un motif carillonné par les claviers (glockenspiel, vibraphone, piano, crotales), bien différent alors du noyau central, qui entraîne l'orchestre dans un tempo rapide, et le violon dans une cadence virtuose enchaînant les formules les plus diverses ; il donne ainsi son élan au deuxième mouvement, d'un extrême brio, au milieu de ce tissu instrumental riche, profond, mouvant, en épanouissements rapides qui attisent la verve du soliste.

Mais le compositeur ne s'attarde pas ; l'œuvre bientôt décline jusqu'à un étonnant passage en sons fantomatiques. C'est le deuxième interlude, plein de mystère, qui est au cœur de l'œuvre, où le violon en trilles greffe le motif carillonné sur le noyau central, indissolublement liés. Alors commence le mouvement lent, habité par un admirable dialogue entre le soliste et le hautbois d'amour, si bien nommé, enveloppé par un orchestre lumineux, où l'on entend parfois le cri nostalgique du loup, qui est l'emblème de Dutilleux depuis son fameux ballet.

Après une dernière expansion fervente, le développement paraît suspendu dans le troisième interlude, fort curieux, où le hautbois, sans façon, appelle les instruments à s'accorder... Et cela suffit à faire rebondir l'action, comme reconcentrée dans un final au style ramassé, impérieux, sonnant et carillonnant. Un instant, on croit que le soliste va disparaître comme il était venu, sur une formule mélancolique descendante, avec une ravissante touche de cymbalum ; mais le discours reprend feu avec violence et l'œuvre s'achève dans une grande lumière.

Le plus récent exégète d'Henri Dutilleux (1) nous apprend qu'il avait pensé appeler ce concerto *l'Arbre des songes*. Sa modestie devant un titre « *trop poétique* » l'en empêcha. Nul ne convient mieux cependant à cette métamorphose des motifs qui se ramifient et se renouvellent constamment pour donner à la partition cette puissante unité sensible et cependant invisible, irradiée par l'écriture d'une finesse exceptionnelle, que le compositeur a tissée de sa vie intime.

Lorin Maazel, qui dirigeait par ailleurs l'*Ouverture d'Iphigénie en Aulide* de Gluck, dans une orchestration lourde et pompeuse de Wagner, et la *Symphonie fantastique* de Berlioz, a magistralement interprété cette création, lui conférant une extrême lisibilité, avec un Orchestre national aux superbes couleurs et plein d'élan, et Isaac Stern, qui a voué tout son talent et son cœur à cette partition ardemment désirée.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Daniel Humbert, *Henri Dutilleux. L'œuvre et le style musical* (Ed. Champion-Slatkine, 260 pages, 98 F). Cet excellent ouvrage, qui vient de paraître, sera malgré (ou à cause de) sa technicité, un guide très précieux pour les admirateurs de Dutilleux. On y trouvera en particulier une première analyse du *Concerto pour violon*.

DANSE

Le Ballet de Harlem aux Champs-Elysées

Faire applaudir à New-York une troupe académique composée de Noirs, tel est le défi lancé voici seize ans par Arthur Mitchell, alors soliste chez Balanchine. Choqué par l'assassinat de Martin Luther King, il renonce à sa carrière et ouvre une école classique au cœur de Harlem, où il est né.

Invité pour la seconde fois par le Festival de danse de Paris, le Ballet de Harlem a pris le risque de présenter *Giselle*. Manifestement, la compagnie ne possède pas une technique traditionnelle assez forte pour venir à bout de la chorégraphie originale de Perrot et Coralli, mais ce drame romantique, astucieusement transposé en Louisiane par Frederick Franklin, est vécu intensément. Stephanie Dabney et surtout Virginie Johnson apportent une intériorité au personnage de Giselle, et Eddie Shellmann, malgré son style ramassé, est un attachant prince Albrecht.

Là où la compagnie excelle, c'est dans le néoclassique contemporain. Elle enlève avec vigueur l'acrobatique *Voluntaries* de Tetley, apporte rythme et cohésion à *Caravanserai* de Talley Beatty, vieux routier du jazz. Elle explose avec *Troy Game* de Robert North, parodie des jeux du stade.

Le Théâtre-Danse de Harlem s'affirme aujourd'hui comme une valeur culturelle spécifiquement américaine. Il semble cependant totalement coupé des racines africaines, et *Dougla*, vaste fresque de Geoffrey Holder sur le théâtre de la négritude, n'en offre qu'une pittoresque vision de music-hall.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées : jusqu'au 10 novembre, *Troy Game* et *Giselle* ; du 11 au 17 novembre, *Voluntaries, Caravanserai, Dougla.*

ROCK

Tears for Fears ou la victoire des médias

Le succès fulgurant de Tears for Fears, en tête de tous les hit-parades internationaux (45 tours et 33 tours), nul ne peut l'ignorer. *Personne n'osera contester non plus la faculté du duo* britannique à concocter des mélodies entêtantes. Une omniprésence sur les ondes, des chiffres de ventes qui se traduisent en millions. En l'espace de trois ans et deux albums, Curt Smith et Roland Orzabal sont devenus les nouveaux chantres du prêt-à-écouter : jolies *rengaines, production banalisée, voix aseptisées* sur fond de synthétiseurs, techno-pop passe-partout, habillage sonore habile. Prototypes de ces musiciens qui sont nés avec et grâce au vidéo-clip, leur musique ne transporte rien.

Tears for Fears a déjà joué au Zénith l'année dernière. Sur scène, *c'était le néant : ni spectacle, ni émotion, seulement* la répétition obligée et consciencieuse des tubes pour un public essentiellement adolescent qui les connaissait par cœur. Transparents, mollassons, les deux leaders disparaissent au milieu de leurs musiciens. De la même façon, ce soir, ce ne sont pas des personnages ni même des créateurs qu'on ira vénérer, mais des chansons entendues à longueur de journée. Ce ne sera pas la victoire d'un groupe, mais celle des médias qu'on fêtera. Autant rester chez soi et applaudir un poste de radio. Le concert est d'ailleurs complet.

ALAIN WAIS.

★ Ce jeudi 7 novembre, à 20 heures, au Zénith.
★ Discographie chez Phonogram.

VARIÉTÉS

DIANA ROSS A BERCY

Lady Ebony

Superstar de la variété américaine, cinquante-sept albums en vingt-deux ans de carrière, *une multitude de disques d'or*, d'énormes succès comme *Surrender, Remember Me, Touch Me in the Morning, Last Time I Saw Him, Silk Electric, Coming up*, un oscar à Hollywood pour son interprétation dans le film *Lady Sings the Blues*, des millions de dollars brassés dans des affaires du show-business, de la mode, dans des produits cosmétiques : Diana Ross est aujourd'hui l'exemple de réussite à l'américaine. Celle-là même que monte en épingle *Ebony* (1 500 000 exemplaires), le magazine de la classe noire qui, au fil des mois et des années, montre des Noirs parvenus au haut de l'échelle sociale, donnant leurs formules *pour le succès* et, selon M. John H. Johnson, propriétaire du journal, « *communiquant à d'autres Noirs la confiance pour parvenir au succès* ».

Diana Ross et son extraordinaire voix ont littéralement fait décoller le trio féminin des Suprêmes au début des années 60 et ont ainsi imposé au monde entier le son de Tamla Motown. Sa carrière solo a commencé à l'aube des années 70, avec une image de moins en moins « soul », jusqu'à en faire une figure de la haute confection de variétés et aussi de la « jet society ». Riche et fière de l'être. Ce qui ne l'a pas empêchée, par exemple, de jouer le personnage tragique de Billie Holiday *(the Lady Sings the Blues)* et de revenir à certaines occasions au « soul ».

Le dernier disque de Diana Ross, produit par Barry Gibb, a suscité la collaboration des Bee Gees et de Michael Jackson. Il est techniquement irréprochable. Il a de la gueule, même si l'auditeur est peut-être frustré d'émotions.

A Paris, où elle réside pour quelques mois afin de préparer le tournage d'un film sur la vie de Joséphine Baker, Diana Ross a donné, mercredi 6 novembre, un concert accompagné par un orchestre de douze musiciens et d'une garde-robe somptueuse qu'elle a montrée avec classe le long d'un spectacle où on l'a vue se promener sereinement d'une période à l'autre de son aventure, chantant des titres de Billie Holiday, rendant hommage à Marvin Gaye.

C. F.

★ Album Pathé Marconi.

VÉRONIQUE SANSON A L'OLYMPIA

La leçon américaine

Véronique Sanson a publié son premier album en 1971. Son arrivée sur scène, quelques mois plus tard, est comme une explosion de couleurs, d'émotions et de rythmes. Elle apparaît alors comme la seule Française à coller à la nouvelle génération. Avec une musique ouverte, libre, pleine de vibrations, de nonchalance et de tensions. Ses chansons, écrites sur le vent, épousent un monde fragile : un goût de larmes dans un fou rire, le bonheur qui frôle la vie qui passe.

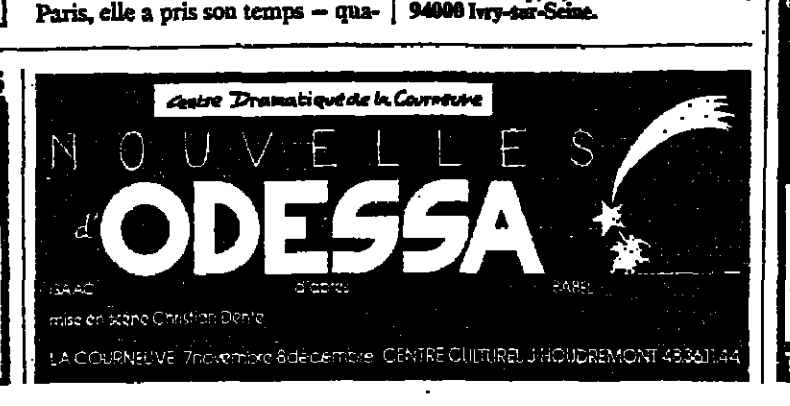
Très vite, Véronique Sanson a conquis son indépendance musicale. Puis elle s'est mariée avec Stephen Stills, qui, à l'époque, avait réuni le groupe Manassas avant de faire revivre Crosby, Stills, Nash and Young pour un concert géant à Wembley. Avec celui qui était alors une superstar du rock, elle est partie vivre aux Etats-Unis. Elle y est restée onze années, entrecoupées de brefs passages à l'Olympia et au Palais des sports. Outre-Atlantique, elle a découvert beaucoup de musiques, et une manière spécifiquement américaine de travailler, de ressentir un spectacle, d'avoir une *disponibilité totale*. Puis les hasards de la vie ont ramené Véronique Sanson en France. A Paris, elle a pris son temps — quatre années — pour concevoir son neuvième album (*C'est long, c'est court*) et revenir à la scène.

Dans le très beau spectacle monté à l'Olympia par Claude Wild, déjà responsable des dernières productions d'Eddy Mitchell et de Michel Jonasz au Palais des sports, Véronique Sanson se montre vibrante de sensations, de tendresse et de swing. Elle entraîne le public dans une sorte de jeu de ping-pong musical. Sa voix généreuse et désinvolte frémit, change de modulation, et est troublée soudain par des cris rauques, comme si elle mordait méchamment dans les mots.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ 20 h 30, Olympia. Dernier album WEA.

■ **RENCONTRES CHARLES DULLIN.** — Les 11es rencontres Charles-Dullin, qui ont commencé le 5 novembre, se poursuivent jusqu'au 23 novembre. Elles ont lieu principalement au théâtre Romain-Rolland de Villejuif. Mais deux des spectacle seront présentés au Théâtre d'Ivry. Au total, neuf compagnies jouent neuf pièces dont sept créations. Le lauréat 1985 sera désigné à l'issue des représentations. Théâtre Romain-Rolland, 18, rue Eugène-Varlin, 94000 Villejuif. Tél. : 47-26-15-02 et 47-26-08-12 ; Théâtre d'Ivry, 1, rue Simon-Dereure, 94000 Ivry-sur-Seine.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

THÉRÈSE DESQUEYROUX : Versailles, Montansier (39-50-71-18), 21 h.

HAUTE COIFFURE. Mise en scène E. Lewinson. Salon Joffo (46-71-94-22), 21 h.

MA FAMILLE, REVUE : Malakoff, Théâtre 71 (46-55-43-45), 20 h 30.

NOUVELLES D'ODESSA : La Courneuve, CC (48-36-11-44), 20 h 45.

L'OURS, UN JUBILÉE : salle Luther-King (43-70-48-88), 20 h 30.

ESQUISSES VIENNOISES : Poche (45-48-92-97), 19 h.

MARIE, LA FLORIANE : Essaïon (42-78-46-42), 19 h.

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

☞ COMÉDIE FRANÇAISE (42-96-10-20), 20 h 30 : la Tragédie de Macbeth.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer, 20 h 30 : Mort de Judas, de P. Claudel ; Théâtre Gémier, 20 h 30 : la Septième Porte ou la Légende de Thèbes, d'après Racine, Sophocle, Eschyle, Euripide, Ritsos.

ODÉON (43-25-70-32). Théâtre de l'Europe, 20 h 30 : L'Illusion, de Corneille.

PETIT-ODÉON (43-25-70-32), (lun.), à 18 h 30 : Entretien de M. Descartes avec M. Pascal Le Jeune, de J.-C. Brisville.

☞ TEP (43-64-80-80), 19 h : George Dandin ; 21 h : le Oui de Malcolm Moore.

BEAUBOURG (42-77-12-33) : *Débats/Rencontres :* 18 h 30 : Mondrian et le cadre ; 18 h 30, Rencontres Amérique latine. *Concerts :* 20 h 30 : Europe : Jeunes compositeurs, P. Dusapin « Hop », « Niobé », avec l'Ensemble intercontemporain, le Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (programme dirigé par E. Eötvös). *Cinéma-Vidéo,* 16 h : la Conquête de l'Angleterre, de R. Leenhardt, J.-P. Vivet, Champollion ou l'Egypte dévoilée, de J. Vidal, J. Pappé ; 19 h, Romans d'amour, de J.-L. Roy ; *Le cinéma indien à travers ses stars :* se reporter à la rubrique Festival de cinéma. *Danse,* Forum de la danse : 18 h 30 : Cie Josiane Rivoire/Cie Anne Dreyfus ; 20 h ; 21 h 30 : Peter Goss Dance Company.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) : 18 h : le Saperleau ; 20 h 45 : Station-service ; le Théâtre de la Ville au Th. de l'Escalier d'or.

☞ CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : Bajazet.

THÉATRE DE LA VILLE

THÉATRE MUNICIPAL POPULAIRE • PARIS DIRECTION GÉRARD VIOLETTE

un grand week-end musical

8 novembre 18 h 30
10-11 novembre 20 h 45
pour la première fois à Paris
NUSRAT FATEH ALI KHAN
et son ensemble
Quawwali-musique soufi du Pakistan

9-10-11 novembre 18 h 30
GIDON KREMER ET SES AMIS DE LOCKENHAUS
THOMAS ZEHETMAIR violon
GERARD CAUSSÉ alto
MISCHA MAISKY violoncelle
VALERY AFANASSIEV piano
RADOVAN VLATKOVIC cor
samedi 9
MOZART MAHLER HINDEMITH
dimanche 10 - lundi 11
BRAHMS MAHLER HINDEMITH

LOC. 2, PLACE DU CHÂTELET
PRIX UNIQUE 44 F
42 74 22 77

Les autres salles

☞ A. DÉJAZET (48-87-97-34), 20 h 30 : Le Pastaga des loufs.

☞ AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 45 : Medea Mahum.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

☞ ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.

☞ ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Deux sur la balançoire.

☞ ATHÉNÉE (47-42-67-27), Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Fin d'été à Baccarat. — Salle Louis-Jouvet, 20 h 30 : les Contes d'Hollywood.

☞ BASTILLE (43-57-42-14), 19 h 30 : la Pièce du sirocco.

☞ BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.

☞ BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Droit d'apostrophe ; 21 h : Pas deux comme elle ; 22 h 30 : Y'en a marr... ez vous ?

☞ CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 20 h 30 : le Découvert.

☞ CARTOUCHERIE Th. du Soleil (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Aquarium (43-74-99-61), 20 h 45 : les Heures blanches ; Epée de bois (48-08-39-74), 20 h : Maître Puntila et son valet Matti ; Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Ke voi ?

☞ CINQ DIAMANTS (43-21-71-58), 22 h : Médor.

☞ CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre, 20 h 30 : Horace ; Galerie, 20 h 30 : Un vol d'oies sauvages ; Resserre, 20 h 30 : le Pavillon des enfants fous.

CLA (46-72-63-38), 21 h 15 : La Nuit suspendue.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

☞ COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

☞ CONSERVATOIRE N.S. D'ART DRAMATIQUE (42-46-12-91), 20 h 30 : Sur la grand'route.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

☞ DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 21 h : les Fils du soleil.

☞ DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : Femmes.

☞ DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : Play Strindberg.

☞ ÉDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : Chapitre II.

☞ ÉPICERIE (42-72-23-41), 20 h 30 : Ballade au square.

☞ ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 18 h : le Saperleau.

☞ ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 22 h 15 : le Kabbaliste d'East Broadway.

☞ ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Laetitia.

☞ ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Marie, la floriane.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (48-72-82-89), 20 h 45 : la Bonne Place.

☞ FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : Rififoin dans les labours.

☞ GAITÉ MONTPARNASSE (43-22-16-18), 20 h 45 : Love.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Caretaker.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-59-89-99), 20 h 30 : Saga.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-30-80), 18 h 45 : Parade du fit.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Jardin des supplices.

☞ JARDIN D'HIVER (42-55-74-40), 21 h : Je songe au vieux soleil.

☞ LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : l'Indien sous Babylone.

☞ LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83), 20 h 30 : le Vieil Homme et la Mer.

☞ LUCERNAIRE (45-44-57-34) : I. 18 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h : Les Marraines de Dieu ; 21 h 45 : Diabolo's 1929-1939 ; II. 18 h : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : la Fête noire ; 22 h 15 : Shame.

☞ LYS-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Amour paternel ; 21 h : Dieu aboie-t-il ?

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

☞ MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

☞ MARIE STUART (45-08-17-80), 20 h 15 : Savage Love.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon. — Petite salle (42-25-20-74), 21 h : Lorna et Ted.

☞ MATHURINS (42-65-90-00), Grande Salle, 20 h 45 : le Baiser de la veuve ; Petite Salle, 20 h 30 : On ne sait comment.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

☞ MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.

☞ MONTPARNASSE (43-20-89-90), Grande Salle, 20 h 45 : les Gens d'en face ; Petite Salle, 21 h : la Goutte.

☞ MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Gigi.

ŒUVRE (48-74-42-52), 21 h : l'Escalier.

☞ PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : le Grand Meaulnes.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.

☞ PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), 20 h 30 : Jules César.

☞ PLAISANCE (43-20-00-06), 20 h 30 : Libertango.

☞ POCHE (45-48-92-97), 21 h : l'Ecornifleur.

☞ PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : Dieu, Shakespeare et moi.

QUAI DE LA GARE (45-85-88-88), 21 h : la Christ et le Vierge.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : les Voisins du dessus.

☞ SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : On m'appelle Emilie.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : la Bataille de Waterloo.

☞ TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), I : 20 h 30 : Dialogues en forme de tringle ; II : 20 h 30 : les Pieds Nickelés.

☞ TEMPLIERS (48-77-04-64), 20 h 30 : la Noce chez les petits-bourgeois.

☞ THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Que faire de ces deux-là ; 20 h 15 : les Babas-cadres : 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 45 : Sainte-Escroque ?

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.

☞ THÉATRE 3 SUR 4 (43-27-09-16), 20 h 30 : le Tigre.

☞ TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : le Baron rouge ; 21 h 30 : C'est encore loin la mairie ; 22 h 30 : Lime crève l'écran.

☞ TH. NOIR (43-46-91-93), 20 h 30 : Toussaint Louverture.

☞ TH. 13 (45-88-16-30), 21 h : Marthe.

☞ TH. 14-J.-M.-SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : Je vous écris d'un pays lointain.

Jeudi 7 novembre

☞ TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25), 20 h 30 : French American Follies.

☞ TH. DU ROND-POINT (42-56-70-80), Grande Salle, 20 h 30 : les Oiseaux ; Petite Salle, 20 h 30 : Maître Harold.

☞ TH. DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Lysistrata-Salomé.

☞ TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Madame de Sévigné ; 20 h 30 : Fragments ; 22 h 30 : Classées X.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 21 h : Elise, Isserteaux.

☞ VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à Ch. Dullin : Maldone, de J. Grémillon ; 19 h, Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : l'Allée sanglante, de W.A. Wellman ; 21 h, Hommage à I. Bergman : la Source (v.o., s.-t. fr.)

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, A Bigger Splash, de J. Hazan (v.o., s.-t. fr.) ; 17 h, Cinéma japonais contemporain : Sashingwa, de T. Takamine ; Shuffle, de S. Ishii ; Inaka No Hosoku, de J. Matsuoka ; Neko iro no Dentsu, de K. Buto ; Search, de G. Nakajima ; 19 h 30, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : la Spirale, de A. Mattelart, V. Mayoux, J. Meppiel.

Les exclusivités

ALAMO BAY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Monte-Carlo, 8e (42-25-09-83) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

AMADEUS (A., v.o.) : Panthéon (h.sp.), 5e (43-54-15-04) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BRAS DE FER (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

BREAKFAST CLUB (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

LA CHAIR ET LE SANG (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; George-V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Français, 9e (47-70-33-88).

CHOOSE ME (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHRONOS (Fr.-A.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

DANCE WITH A STRANGER (Brit., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

DANGEREUSEMENT VOTRE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DUST (Fr.-Belg.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

ELSA, ELSA (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

EMPTY QUARTER, UNE FEMME EN AFRIQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LES ENVAHISSEURS SONT PARMI NOUS (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

LA FEMME PERVERTIE (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Républic, 11e (48-05-51-33). — V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

HOLD-UP (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (34-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HURLEVENT (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

LEGEND (A., v.o.-v.f.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

MAD MAX AU-DELA DU DOME DU TONNERRE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

LE MARIAGE DU SIÈCLE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-58-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE MYSTÈRE ALEXINA (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

NO MAN'S LAND (Fr.-suis.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NOTRE MARIAGE (Fr.-Port.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-00-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-32-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

OZ, UN MONDE EXTRAORDINAIRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, (v.o.-v.f.), 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-74-93-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PALE RIDER (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

PAROLE DE FLIC (Fr.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bergère, 9e (47-70-77-58).

POLICE (Fr.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

PORC ROYAL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

PROFS (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE 4e POUVOIR (Fr.) : Forum 1er, (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

QUEEN KELLY (A.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

QUE LA VÉRITÉ EST AMÈRE (Fr.) : Action Christine bis, 6e (43-29-11-30).

RAMBO II (A. v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). — V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-46-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RAN (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Athéna, 12e (43-43-00-65) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens (v.o. - v.f.), 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-79-33-00). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RETOUR VERS LE FUTUR (Fr., v.o.) : Forum, 1er, (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LES RIPOUX (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LA TENTATION D'ISABELLE (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Athéna, 12e (43-43-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TROUS DE MÉMOIRE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WITNESS (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

LES FILMS NOUVEAUX

LES BONS DÉBARRAS, film canadien de Francis Mankiewicz : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA PARENTÈLE, film soviétique de Nikita Mikhalkov (v.o.) : Reflet Médicis, 5e (46-33-25-97) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

RETROSPECTIVE NIKITA MIKHALKOV (v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

PORTÉS DISPARUS Nº 2, film américain de Lance Whool (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76). V.F. : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

OUTRAGES AUX MŒURS, film français de Pierre Unia (**) : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL, film franco-argentin de Fernando Solanas (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). V.F. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

VERTIGES, film français de Christine Laurent : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

UNE FEMME OU DEUX, film français de Daniel Vigne : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

COMMUNICATION

Les télévisions privées dans l'impasse

(Suite de la première page.)

Les stations locales héritent, pour leur part, de la portion congrue. Venant en troisième position, après les deux réseaux multivilles — le « généraliste » et le « musical », — dans l'attribution des fréquences, elles se voient proposer des canaux à demi-brouillés ou d'une couverture très médiocre.

On attendait beaucoup de la mission d'enquête du Sénat sur TDF pour démêler les raisons de ce fiasco. Mais les sénateurs ont buté sur un mur de silence, et les contre-expertises n'ont dégagé aucune solution satisfaisante (*le Monde* du 17 octobre). Pourtant, à l'approche des échéances décisives — le gouvernement a promis une nouvelle télévision pour Noël, — les langues se délient.

Malgré les apparences, la responsabilité de ce marasme n'incombe pas aux techniciens de TDF. Ceux-ci n'ont fait que suivre scrupuleusement les consignes du gouvernement : dégager trois fréquences locales (1) partout où c'était possible. C'est là que le bât blesse. *Qui dit fréquence locale* dit émetteur de moyenne puissance implanté au milieu de la zone à desservir. Mais cette nouvelle installation risque de brouiller le réseau des chaînes publiques et nécessite de toute façon une réorientation des antennes dans les foyers.

« *Si l'on nous avait demandé simplement la meilleure couverture possible du territoire*, explique un ingénieur de TDF, *notre réponse aurait été radicalement différente. En combinant les emplacements habituels des émetteurs de TDF et les canaux disponibles, on peut sans doute obtenir une chaîne desservant 70% à 80% du territoire. Un seul réseau, mais un bon.* » Une hypothèse *inédite mais confirmée par* de nombreuses sources au sein de l'établissement public.

Le dossier des télévisions privées a donc été monté à l'envers. Partant de la volonté de créer des chaînes locales, le gouvernement et la mission Bredin ont construit un cadre abstrait qui n'a pas tenu suffisamment compte des contraintes techniques. Certes, ouvrir deux réseaux multi villes et quarante télévisions locales dessine un paysage audiovisuel diversifié et pluraliste. Mais, en matière d'audiovisuel, le volontarisme politique fait rarement bon ménage avec les lois de la physique. Ou avec celles du marché.

En effet, avec une diffusion réduite à une peau de chagrin, les nouvelles télévisions ne peuvent espérer une audience bien fameuse et, partant, des ressources publicitaires convenables. Si on y ajoute le coût d'achat des programmes, nécessairement négocié pour une audience nationale, le déficit d'exploitation est inévitable. Les évaluations les plus sérieuses fixent les recettes d'un réseau multivilles à environ 500 *millions de francs tandis que* les charges oscillent entre 1 milliard et 1,2 milliard de francs.

Les éventuels candidats connaissent eux parfaitement cette situation à la fois technique et commerciale. Et l'on comprend qu'aujourd'hui ils ne se bousculent pas aux portes. Hachette, Hersant, les Editions mondiales préfèrent s'abstenir. Bien sûr, Europe 1 conduit un groupe d'investisseurs pour réaliser une chaîne musicale, mais son président, M. Pierre Barret, lucide, ne perd pas une occasion d'affirmer que l'aventure lui paraît périlleuse et qu'une diffusion par câble serait beaucoup moins risquée. Pour le deuxième réseau multivilles, le gouvernement n'a que *deux candidats officiels : d'une* part, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, contrôlée par le groupe belge Bruxelles-Lambert, qui vient de signer un accord avec l'empire multi média, de M. Rupert Murdoch; d'autre part, M. Jérôme Seydoux, président de la Compagnie des chargeurs, qui s'est associé avec le géant de la télévision privée italienne, M. Silvio Berlusconi.

La présence de gros investisseurs étrangers comme candidats, n'est pas un hasard. Leurs solides assises financières leur permettent de supporter plusieurs années de pertes. Leurs achats de programmes groupés pour plusieurs territoires réduisent leur déficit.

La France coincée entre Murdoch et Berlusconi? Quel paradoxe ou quelle dérive? Sans être d'un nationalisme féroce, il est étrange de constater que la libéralisation des ondes françaises offre un *marché* à des *télévisions étrangères*. Pourquoi donc, pendant quatre ans, avoir milité pour une industrie nationale des programmes, dénoncé les « satellites Coca-Cola », stigmatisé en M. Berlusconi le responsable de « l'anarchie italienne » ? Ces questions, beaucoup de militants socialistes, de professionnels de l'audiovisuel et même de membres du gouvernement se les posent depuis la candidature de M. Berlusconi. Personne n'ose crier publiquement au scandale, mais, en privé, chacun avoue sa perplexité ou son inquiétude.

Ce désarroi est renforcé par l'attitude de l'opposition. Après avoir réclamé la liberté des ondes, les responsables de l'UDF et du RPR ont effectué ces dernières *semaines un virage à 180 degrés*. Constatant que les groupes audiovisuels français reculent devant les nouvelles télévisions, ils leur offrent, après mars 1986, la privatisation d'une ou deux chaînes publiques. Des réseaux évidemment sûrs et immédiatement rentables. Voilà qui risque de sonner définitivement le glas des projets gouvernementaux et des nouvelles télévisions. *Le téléspectateur* français sera condamné à ne recevoir que trois chaînes actuelles, publiques ou privées, sans oublier Canal Plus.

Peut-on sortir de l'impasse? Sans doute, s'il existe vraiment la possibilité de construire un réseau hertzien couvrant 70% à 80% du territoire. Car, alors, toute la problématique change. Les perspectives de monter une chaîne nationale vivant de ses seules ressources publicitaires deviennent réalistes. De nombreux groupes français peuvent y prétendre sans avoir besoin de rechercher des alliés étrangers. Les réserves publicitaires du marché sont suffisantes pour que cette chaîne unique ne déstabilise pas les autres médias, en particulier la presse écrite. Mais alors, il faut renoncer, au moins provisoirement, au mirage des quarante télévisions locales promises par le président de la République.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) une pour chacun des deux réseaux multivilles, la troisième pour la station locale.

Les nouveaux mystères de la tour Eiffel

La tour Eiffel abritera-t-elle les émetteurs des futures télévisions privées. L'issue de ce feuilleton dépend des négociations entamées depuis deux semaines entre Télédiffusion de France et la Ville de Paris, ou plus largement entre le gouvernement et M. Jacques Chirac. En dépit du secret qui entoure ces discussions, il semble bien qu'on ne soit pas près d'aboutir à un accord et que les différents partenaires ne soient pas très optimistes.

Selon les dernières expertises contradictoires, il ne resterait plus qu'une fréquence immédiatement disponible sur Paris, la deuxième étant brouillée par le radar de Brétigny, la troisième déjà utilisée par la DGT (Direction générale des télécommunications) pour le plan câble. De plus, l'émetteur provisoire prévu par TDF ne pourrait toucher qu'un million de Parisiens et gênerait la réception de trois cent mille autres habitants de la région. Enfin, les installations définitives qui apporteraient une couverture satisfaisante de la capitale ne seraient pas livrées avant six à douze mois!

Sur le plan financier, la Ville de Paris demande un pourcentage du chiffre d'affaires des nouvelles télévisions pour mettre à disposition la tour Eiffel. Une proposition jugée inacceptable par les pouvoirs publics. Certains conseillers du gouvernement envisageraient une réquisition pure et simple de tous les bâtiments de plus de 100 mètres de hauteur en région parisienne pour trancher la question.

J.-F. L.

Quand l'Assemblée nationale débat de « Droit de réponse »

M. Robert André Vivien, député RPR du Val-de-Marne, a abordé l'« affaire Ploac » à l'Assemblée nationale le mercredi 6 novembre, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité. Après avoir remarqué qu'il « *n'aime pas M. Polac* », parce que, selon lui « *il ressemble aux gens qui percent des trous dans les cloisons des chambres d'hôtel pour observer ce qui se passe* », le député du Val-de-Marne a expliqué que, en licenciant six journalistes, le producteur de « Droit de réponse » avait bafoué « *les droits et la liberté des journalistes* ». Il a trouvé curieux que « *le champion des libertés, de la démocratie et des droits de l'homme* » annonce à l'antenne le licenciement de ces journalistes.

Dans sa réponse, M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat aux techniques de la communication, a jugé que les propos de M. Vivien sur M. Polac étaient « *insultants* ». Il a distingué deux problèmes : un conflit du travail pour lequel il existe, a-t-il dit, « *des règles de droit et des instances chargées de résoudre le conflit. Il appartient aux salariés concernés, s'ils le jugent bon, de faire valoir leurs droits devant l'inspection du travail et les juridictions prud'homales* », a dit le secrétaire d'Etat en soulignant que, pour l'heure, « *les négociations se poursuivent* ».

Le secrétaire d'Etat a toutefois remarqué que personne ne pouvait nier « *la nécessité, dans les sociétés de programmes, de contrats à durée déterminée* », ajoutant : « *un collaborateur engagé pour une émission ou une série d'émissions pour trois mois ou trois semaines doit savoir qu'il n'est pas embauché jusqu'à l'âge de la retraite* ». Mais M. Fillioud a ajouté qu'en utilisant l'antenne pour annoncer les licenciements, M. Polac avait eu tort. Le secrétaire d'Etat, rappelant que le droit de réponse à la télévision est inscrit dans la loi depuis 1982, a précisé : « *Si les journalistes concernés estiment nécessaire d'exercer ce droit, ils auront normalement accès à l'antenne, le gouvernement y veillera.* »

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 7 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Columbo.
« Requiem pour une star », de J. Gillis, réal. R. Quine, avec P. Falk, A. Baxter, M. Ferrer... (Rediff.)
Nora Chandler, actrice adulée en son temps, qui vit retirée à Hollywood, décide de se venger d'un journaliste malveillant. Mais l'affaire tourne mal...

21 h 50 Infovision.
Magazine de la rédaction, proposé par A. Denvers, R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Laine.
La part du feu (les incendies de forêt) ; les « parrains » du Vieux-Port (règlements de comptes dans le « milieu » marseillais). Malaisie : la potence pour quelques grammes (ou comment régler le problème de l'héroïne en Malaisie) ; Phnom-Penh : la « paix » vietnamienne.

23 h 5 Journal.
23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Tout le monde peut se tromper.
Film français de J. Couturier (1982), avec F. Cottençon, F. Perrin, B. Le Coq, C. Bourseiller.
Une dactylo se montre plus roublarde que le truand qui a voulu cambrioler la bijouterie de son patron. Comédie d'humour noir avec intrigue policière et cadavres à la pelle. La mise en scène est laborieuse, la fantaisie aussi.

22 h 5 Magazine : Planète foot.
présenté par B. Père, avec R. Piantoni.
L'actualité internationale du football.

23 h 5 Journal.
23 h 30 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma 16 : les idées fausses.
Réal. Eric Le Hung.
Un jeune homme analphabète, dont la mère est alcoolique et le père en prison, envisage de devenir président de la République... en vertu du principe d'égalité des individus dans une société démocratique...

22 h Journal.
22 h 25 Millésime.
Une série de M. Paradisi et P. Bouhin.
Pour vous donner le goût du vin (et bien le choisir).

22 h 55 Coup de cœur.
23 h Prélude à la nuit.
Concerto pour alto et orchestre à cordes en sol majeur, *de Telemann, par les Deutsche Streicher Solister.*

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, la Révolte des Haïdouks ; 17 h 15, Ile de Transe ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, En direct : interviews (Gilbert Lafaille) ; 18 h 35, Hello, Moineau ! ; 19 h 5, Atout pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, Un journaliste un peu trop voyant.

CANAL PLUS

20 h 35, la Chambre de l'évêque, film de D. Risi ; 22 h 10, Cromosome 3, film de D. Cronenberg ; 23 h 40, Un bon petit diable, film de J.-C. Brialy ; 1 h 10, Hill Street Blues ; 2 h, Une partie de chasse très spéciale.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Création pour voix d'hommes, et ondes Martenot sur le texte de « la Voix humaine », de Cocteau.
21 h 30 Musica 85 Strasbourg : Megumi Satsu.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment.
23 h Bruits du monde.
0 h 5 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Grand Auditorium) : *Voyage d'hiver II*, de Miereanu ; *Concerto n° 2 pour piano et orchestre en la majeur*, de Liszt ; *Quadrivium*, de Maderna, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Yves Prin, sol. L. Claret, violoncelle.
22 h 30 Les soirées de France-Musique : feuilleton « Brésil 85 » - Nostalgia ; à 23 h 5, La musique au Parnasse : les « berceaux » ; à 0 h, Allemagne années 80.

Vendredi 8 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 20 ANTIOPE 1.
9 h 30 TF1/Canal FIT.
10 h 55 Le chemin des écoliers.
Emission du CNDP.
11 h 15 La Une chez vous.
11 h 30 Les jours heureux.
12 h Tournez... manège.
13 h Journal.
13 h 50 Série : Les faucheurs de marguerites.
14 h 45 Temps libres... à la pub (et à 16 h 25).
16 h Série : Au nom de la loi.
17 h 10 La maison de TF1.
17 h 30 La chance aux chansons.
18 h Salut les petits loups.
18 h 30 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 45 Feuilleton : Santa Barbara.
19 h 15 Jeu : Anagram.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.

20 h 35 Variétés Carnaval.
Emission de Patrick Sébastien.
Avec Paul Préboist, Dalida, Mireille Mathieu...

21 h 40 Multifoot.
Emission du service des sports, présentée par Thierry Roland, avec des extraits de matches et, comme invité, Coluche.

23 h 30 Journal.
23 h 45 Tapage nocturne.
Emission de G. Foucaud.
Avec Julien Clerc, Pat Benatar, UB 40, Michel Polnareff, Dick Rivers, Bronsky Beat...

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télématin.
10 h 30 ANTIOPE.
11 h 30 Les rendez-vous d'Antenne 2.
11 h 35 Magazine : Terre des bêtes (reprise).
12 h Journal et météo.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Feuilleton : Rancune tenace.
14 h Aujourd'hui la vie.
On recherche enfants disparus.
15 h Série : Hôtel.
15 h 50 C'est encore mieux l'après-midi.
17 h 30 Récré A 2.
Image imagine ; Super doc ; Histoires comme ça ; Latulu et Lireli ; Bibi Foc ; Les maîtres de l'univers...
18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : La trappe.
20 h Journal.
20 h 30 Loto sportif (tirage).
20 h 35 Feuilleton : Jeu, set et match.
De J. Goron et E. Solal ; réal. : M. Wyn. Avec E. Vielard, H. Guybet, B. Rouan...
Dernier épisode. *Le jeune tennisman, blessé à la main, remarque à l'hôpital une jolie interne brune, Catherine, ambitieuse comme lui. Le succès est au bout du match : happy ending.*

21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Danger, passion ! », sont invités : Michel Braudeau (Naissance d'une passion), *Raphaëlle Billetdoux* (Mes nuits sont plus belles que vos jours), *Catherine Hermary-Vieille* (l'Infidèle), *Josette Pratte* (les Persiennes), *Silvia Monfort (qui a préfacé* Phèdre, *de Racine), Marie Nimier* (Sirène).

22 h 55 Journal
23 h 5 Ciné-club (cycle années 60) : la Collectionneuse.
Film français d'E. Rohmer (1966), avec P. Bauchau, H. Politoff, D. Pommereulle, A. Jouffroy, M. Bardot.
Dans une villa de Saint-Tropez, un jeune antiquaire mondain dépense beaucoup d'énergie à résister à une fille qui collectionne les garçons. Un « conte moral » sur les grandes manœuvres du refus de l'amour et de l'érotisme glacé. Mise en scène extrêmement intelligente.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions, sauf à 17 h où l'on verra sur tout le réseau « la Révolte des Haïdouks » ; à 17 h 30, « la Fugue » ; à 18 h 55, « Hello, Moineau ! » ; à 19 h 35, « Un journaliste un peu trop voyant ».

19 h 55 Dessin animé : les Entrechats.
20 h 5 Les jeux.
20 h 30 D'accord pas d'accord (INC).
20 h 35 Feuilleton : Le paria.
Réal. D. de la Patellière et A. Kantof. Avec Ch. Aznavour, O. Picolo, J. Topart...
Condamné injustement vingt ans plus tôt, Julien Mauriès rentre en France un jour avant la prescription. Il a vingt-quatre heures pour prouver son innocence...

21 h 30 Quelques mots pour le dire.
21 h 35 Face à la Trois : Valéry Giscard d'Estaing.
Magazine d'information d'A. Campana et I. Barrère.
22 h 35 Journal.
22 h 55 Bleu outre-mer.
23 h 50 Coup de cœur.
23 h 55 Prélude à la nuit.
Mazeppa, *de Liszt interprété par Yves Rault, piano.*

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 15, Cabou Cadin (et à 17 h 10) ; 7 h 40, Top 50 (et à 12 h 5) ; 8 h, Superstars ; 8 h 30, Rue Carnot ; 8 h 55, Un chien dans un jeu de quilles, film de B. Guillou ; 10 h 25, A la poursuite de Ristelli ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine : Direct ; 14 h, New-York 1977, film de J. Carpenter ; 15 h 45, Voulez-vous danser avec moi, *film de M. Boisrond* ; 17 h 45, 4 C + ; 18 h 25, *Les affaires* sont les affaires ; 19 h, Maxitête (et à 19 h 55) ; 19 h 5, Zénith ; 19 h 40, Tout s'achète ; 20 h, Coluche ; 20 h 10, Football : Nice-Lille (en direct de Lille, championnat de France) ; 22 h 35, Une ravissante idiote, film de E. Molinaro ; 0 h 15, Larry le dingue, Mary la garce, film de J. Hough ; 1 h 45, Chromosome 3, film de D. Cronenberg ; 3 h 15, Kramer contre Kramer, film de R. Benton ; 5 h, Mariac, film de W. Lustig.

FRANCE-CULTURE

1 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Culture matin ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : Jacques Cœur (et à 10 h 50 : la tentation du vide) ; 9 h 5, Matinée du temps qui change : politique économique et relations internationales au vingtième siècle ; 10 h 30, Musique : miroirs de Misia (et à 17 h) ; 11 h 10, L'école hors des murs : de trois à dix ans, une maison bien à eux ; 11 h 30, Feuilleton : « Le loup pendu » ; 12 h, Panorama : entretien avec *Michel Polac* ; *à 12 h 45, Idées politiques* ; 13 h 40, On commence... ; 14 h, Un livre, des voix : « Sébastien Doré », de François-Olivier Rousseau ; 14 h 30, Sélection prix Italia : « Urbi et orbi », de René de Obaldia ; 15 h 30, L'échappée belle : Pondichéry la blanche, Pondichéry la noire ; portes ouvertes sur l'exil : Isabelle Eberhardt ; 17 h 10, Le pays d'ici, à Grasse ; 18 h, Subjectif ; 19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : hautes pressions et synchroton ; 20 h, Musique, mode d'emploi : musique dans l'église d'aujourd'hui.

20 h 30 Soleil d'encre : les maisons de terre (après l'exposition du Centre Pompidou : « L'expérience de la construction dans la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau ».
21 h 30 *Black and blue : les mélodies à fleur de peau.*
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment.
23 h Intolérance Griffith.
0 h 5 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : musique du divertissement ; 7 h 10, L'imprévu ; 9 h 5, Le matin des musiciens : Christoph Willibald von Gluck et la « réforme de l'opéra » - « Esthétique du néo-classicisme : la mort en ce jardin » ; 12 h 10, Le temps du jazz : échos du VIe Festival de Paris ; 12 h 30, Concert-lecture : œuvres de M. Zber ; 14 h 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h, Histoire de la musique ; 16 h, Les après-midi de France-Musique : Guido Cantelli - « Répertoire » ; œuvres de Wagner, Ghedini, Tchaïkovski, Bartok ; 18 h 2, Les chants de la terre ; 18 h 30, Jazz d'aujourd'hui : dernière édition ; 19 h 10, Les muses en dialogue : magazine de musique ancienne ; 20 h 4, Sonates de Scarlatti, par Scott Ross ; 20 h 20, Avant-concert.

20 h 30 Concert (donné le 22 février au Théâtre des Champs-Elysées) : *Concerto pour piano et orchestre n° 1 en ré bémol majeur*, de Prokofiev ; *Sinfonietta*, de Janacek ; *Cycle nature, vie et amour*, de Dvorak, par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. M. Janowski, sol. F.-J. Thiollier, piano.
22 h 20 Les soirées de France-Musique : les pêcheurs de perles, œuvres de Mozart, Webern ; à 23 h 5 Pierre Boulez ; à 0 h Musique traditionnelle, année de l'Inde.

SPORTS

FOOTBALL

LE FC NANTES QUALIFIÉ EN COUPE DE L'UEFA

Les Canaris raffermissent leurs ailes

Le Football Club de Nantes s'est qualifié pour le troisième tour de la coupe de l'UEFA. Après avoir réussi le match nul (1 à 1) en Yougoslavie, les Nantais ont nettement battu Partizan de Belgrade (4 à 0), mercredi 6 novembre au stade de la Beaujoire à Nantes, en match retour des seizièmes de finale. Les buts ont été inscrits par Jorge Burruchaga sur une ouverture d'Ayache (13e), par Loïc Amisse (51e) et Vincent Bracigliano (57e), auteur de deux exploits personnels. A deux minutes de la fin, Loïc Amisse, servi par Halilhodzic, clôturait la marque. Ce score sévère illustre la domination totale de l'équipe nantaise passée en quelques semaines du doute à la sérénité.

De notre envoyé spécial

Nantes. – Entorse à la tradition pour un club dont le centre de formation est la première richesse, le FC Nantes avait dû, à l'intersaison, se lancer sur le marché des transferts pour compenser les départs de ses internationaux Maxime Bossis (Racing), Fabrice Poullain et Michel Bibard (PSG), les tragiques décès de Seith Adonkor et de Jean-Michel Labejof, ainsi que la longue indisponibilité de Bruno Baronchelli. Les nouvelles recrues, Yvon Le Roux (Monaco) Vincent Bracigliano (Metz) et Jorge Burruchaga (Independiente de Buenos-Aires) font mieux que tenir leur rang, mais ce sont aussi des noms inconnus ou presque que le public découvre à l'occasion du parcours européen des Nantais : Antoine Kombouaré, Christophe Frankowski, Didier Deschamps, Fabien Debotté. Déniché à Alençon, où il évoluait en numéro dix, ce dernier est arrivé au club en 1980. Transformé en milieu défensif, il se morfondait depuis en troisième division. Barré par Fabrice Poullain. Victime aussi de son fichu caractère : à la fois écorché vif et fataliste. *« Il ne savait pas se faire apprécier »*, dit Jean-Claude Suaudeau, expert dans l'art de l'euphémisme. En fait, Debotté était un peu le vilain petit canard contre lequel *« il y avait presque un sentiment de rejet »* au sein de la couvée des Canaris.

Comme des vétérans

Tout juste remplaçant au début de la saison, il rayonne depuis quelques matches dans l'entre-jeu nantais, au point que Jean-Claude Suaudeau éberlué lui-même par une si totale métamorphose, estime que *« il est en train de devenir indispensable comme l'était avant lui Fabrice Poullain »*. Comparaison flatteuse mais inévitable, puisque les deux joueurs infatigables, et durs à la tâche, évoluent dans le même registre. Appliqué et rigoureux lors de ses premières sorties, Fabien Debotté a pris peu à peu de l'assurance, effectuant un sans-faute lors du match aller à Belgrade, se risquant même sur le flanc droit de l'attaque au retour.

Pour ce jeune homme de vingt-trois ans, naguère habité par le doute, le déclic a été d'ordre psychologique. *« Tout a changé lorsque j'ai senti qu'on me faisait confiance »*, dit-il. Son évolution est à l'image de celle de toute l'équipe. A la dérive cet été, humiliée en Islande, la formation nantaise peinait malgré l'adaptation rapide de Le Roux et de Bracigliano et les éclairs prometteurs de Burruchaga. *Le problème était davantage mental que technique.*

Les incertitudes du début de saison sont aujourd'hui dissipées grâce à la prise de responsabilité des plus jeunes. Debotté, mais aussi Michel Der Zakarian qui est en train de s'affirmer au poste de libéro comme un véritable patron. A vingt-deux ans. Des plus, avec des joueurs comme José Touré et William Ayache, souverains mercredi, font figure de « briscards » au même titre que les vétérans Loïc Amisse et Jean-Paul Bertrand Demanes. Or les deux internationaux n'ont pas vingt-cinq ans.

Cette moyenne d'âge peu élevée était la principale inquiétude avant un match difficile à négocier sur le plan tactique. Contre une formation invaincue en championnat de Yougoslavie, depuis treize matches, forte de plusieurs internationaux, et habile à jouer le contre, fallait-il défendre, fallait-il attaquer ? Les Nantais ont fait les deux. Sagement, dans un match un peu fou. Sans paniquer après ce que Jean-Claude Suaudeau appelle *« le coup du bluff yougoslave des dix premières minutes »*. Sans céder à l'euphorie par la suite.

L'entraîneur nantais avait une inquiétude. Il sait désormais qu'il a une équipe d'avenir.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

LES QUALIFIÉS

● **Coupe des champions** *(quarts de finale)* : Juventus de Turin, Steaua de Bucarest, Göteborg, Anderlecht, Bayern de Munich, Lahti, Aberdeen, Barcelone.

● **Coupe de vainqueurs de coupe** *(quarts de finale)* : Uerdingen Dresde, Dynamo de Kiev, Dukla de Prague, Rapid de Vienne, Benfica, Atletico de Madrid.

● **Coupe de l'UEFA** : Nantes, Real de Madrid, Cologne Dundee, Legia de Varsovie, Hajduk Split, Dniepr, Spartak de Moscou, Moenchengladbach, Milan AC, Atletico de Bilbao, Neuchatel Xamax, Waregem, Hammarby, Inter de Milan, Sporting de Lisbonne.

(Le tirage au sort des huitièmes de finale de la coupe de l'UEFA aura lieu vendredi 8 novembre.)

D'un sport à l'autre

● CYCLISME : *les « Renault » changent de maillot.* – Cyrille Guimard, le directeur sportif de l'équipe Renault, dissoute en fin de saison, a annoncé, mercredi 6 novembre, la conclusion d'un accord avec de nouveaux commanditaires, le goupe Unico-Système U et les Cycles Gitanes. Cette nouvelle équipe comprendra Laurent Fignon, entouré des anciens coureurs de Renault et sera renforcée par quelques nouveaux éléments.

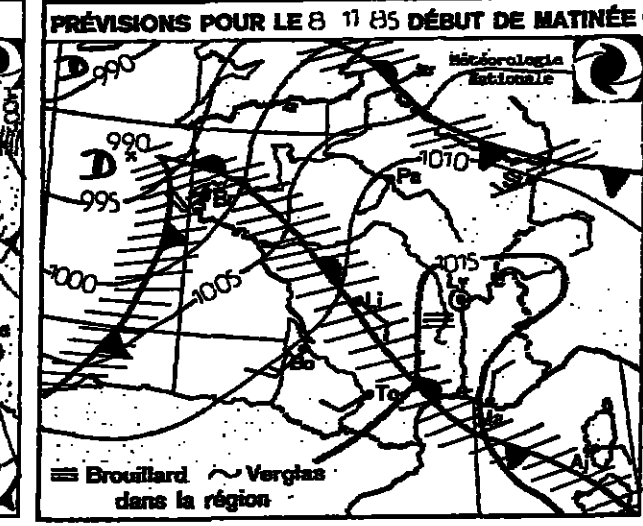
● SPORTS ÉQUESTRES : *Patrick Caron entraîneur national.* – Patrick Caron, un cavalier de trente-cinq ans, qui fut membre de l'équipe de France de 1979 à 1983, a été choisi pour succéder à Marcel Rozier au poste d'entraîneur national de saut d'obstacles.

● GYMNASTIQUE : *championnats du monde.* – L'Union soviétique a remporté, mercredi 6 novembre, à Montréal, la médaille d'or de la compétition masculine par équipes. La République populaire de Chine a pris la deuxième place devant la RDA. La France a terminé dixième.

● TENNIS : *tournoi de Stockholm.* – Yannick Noah s'est qualifié, mercredi 6 novembre, pour le troisième tour du Tournoi de Stockholm, doté de 375 000 dollars, en battant l'Espagnol Sanchez (7-6, 6-7, 6-1). En revanche, Henri Leconte, mal remis de son entorse à la cheville, a dû abandonner contre l'Espagnol Rodriguez, qui menait 7-5, 4-1, et Guy Forget a été battu (6-4, 6-2) par le Suédois Jarryd.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 7 novembre à 0 heure et le vendredi 8 novembre à 24 heures.

Persistance du courant perturbé d'ouest humide et doux. La France reste sous l'influence d'une vaste zone dépressionnaire qui recouvre le nord de l'Atlantique.

Vendredi, ciel très nuageux dès le matin sur la majeure partie du pays, seules quelques éclaircies se développeront des Alpes à la Provence et au nord de la Corse. Deux zones de pluie, une première qui s'évacue en bordure des frontières du nord-est. La deuxième, de la Bretagne aux Pyrénées, pénétrant sur le pays. Les températures matinales de 7 degrés à 10° sur la moitié est, avec, localement, 3° à 5° du Centre aux Vosges et de 12° à 15° sur la moitié ouest.

En cours de journée, nuages et pluie traverseront le pays d'ouest en est. Seules quelques éclaircies se développeront sur le littoral méditerranéen. Partout ailleurs, ciel restant très nuageux avec pluies temporaires.

Les températures maximales évolueront entre 10° et 15° sur la moitié ouest de l'Alsace à la Bretagne, et entre 15° et 20° sur la moitié sud.

Le vent de sud-ouest soufflera assez fort de la Bretagne à l'Aquitaine.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 6 novembre, le second, le minimum de la nuit du 6 novembre au 7 novembre) : Ajaccio, 20 et 10 degrés ; Biarritz, 14 et 13 ; Bordeaux, 15 et 10 ; Bréhat, 14 et 9 ; Brest, 11 et 8 ; Cannes, 20 et 6 ; Cherbourg, 11 et 8 ; Clermont-Ferrand, 11 et – 2 ; Dijon, 10 et – 2 ; Dinard, 12 et 7 ; Embrun, 11 et – 1 ; Grenoble-St-M.-H., 13 et 0 ; Grenoble-St-Geoirs, 13 et – 2 ; La Rochelle, 13 et 10 ; Lille, 10 et 5 ; Limoges, 10 (max.) ; Lorient, 11 et 7 ; Lyon, 11 et 0 ; Marseille-Marignane, 15 et 6 ; Menton, 20 et 11 ; Nancy, 10 et 1 ; Nantes, 12 et 7 ; Nice, 20 et 11 ; Paris-Montsouris, 11 et 6 ; Paris-Orly, 11 et 3 ; Pau, 15 et 12 ; Perpignan, 17 et 12 ; Rennes, 11 et 7 ; Rouen, 8 et 5 ; Saint-Etienne, 10 et – 2 ; Strasbourg, 11 et 1 ; Toulouse, 15 et 10 ; Tours, 10 et 5.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 21 ; Genève, 9 et – 2 ; Lisbonne, 21 et 18 ; Londres, 11 et 8 ; Madrid, 22 et 14 ; Rome, 22 et 9 ; Stockholm, 7 et 2.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 9 NOVEMBRE

« Visite de l'Hôtel de Lassay, demeure du président de l'Assemblée nationale, de Mademoiselle de Nantes au Grand Condé », 14 h 30, sortie métro Chambre des députés (I. Hauller).

« Une forêt du quinzième siècle à Belleville », 14 h 30, métro Belleville (M. Banassat).

« L'Opéra », 11 heures centre vestibule d'honneur (La France et son passé).

« Le Père-Lachaise méconnu », 10 h 30, entrée principale (V. de Langlade).

« La faculté de Jussieu », 10 h 30, sortie métro Jussieu (Les Amis de la terre de Paris).

« Le Sénat », 15 heures, 15, rue de Vaugirard (Arts et curiosité de Paris).

« Le Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (Ch. Merle).

« Les soixante-dix derniers jours de Van Gogh », inscriptions 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« L'autoportrait », musée de la Seita, 12, rue de Surcouf, 14 h 50 (L'Art pour tous).

« Les salons du Crédit foncier », 14 h 45, 19, place Vendôme (C.-A. Messer).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin (M. Ragueneau).

« Les cours des miracles, évocation des malingreux, des francs mitoux, du grans coesre, des archi-suppots et de la corporation des voleurs et mendiants », 15 heures, métro Bonne-Nouvelle (M.-C. Lasnier).

« La Tour Eiffel et son histoire », 15 heures, pilier nord, au pied buste G. Eiffel (A. Anquetin).

« Les années 1900-1925 au Musée des arts décoratifs », hall musée, 107, rue de Rivoli (Approche de l'art).

CARRIÈRES SCIENTIFIQUES

Bourses d'études pour les femmes. – Les meilleures élèves des classes de première scientifique et technique pourront plus aisément devenir ingénieur, chercheur ou technicienne grâce à la bourse de la vocation scientifique et technique des femmes créée par le ministère des droits de la femme. Cette bourse de 40 000 francs remise à chacune des cinquantes lauréates nationales leur permettra de poursuivre des études supérieures. Les jeunes filles intéressées doivent demander à leur délégation régionale aux droits de la femme un dossier à retourner avant le 30 novembre. Renseignements pour l'Ile-de-France au 45-50-32-12.

FORMATION

CONSEIL CONJUGAL. – L'institut des sciences de la famille propose une formation au métier de conseil conjugal et familial. Ce stage, de 400 heures, débute en novembre et s'adresse aux titulaires d'un diplôme professionnel dans le secteur social, paramédical ou psychologue clinicien. Informations et inscriptions à l'ISF, 30, rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon. Tél. : 16 78-92-91-24.

CONFÉRENCES

2, place Maurice-Quentin, 15 heures : « La vie continue après la mort » (Mouvement du Graal).

26, rue Bergère, 10 heures à 18 heures : le chant de l'un, séminaire, tél. : 47-70-44-70 (L'Homme et sa connaissance).

Paris

BATAILLE SUR LA BUTTE

La limitation de la circulation et du stationnement des cars de tourisme sur la butte Montmartre décrétée par le préfet de police de Paris (*le Monde* du 5 novembre) déclenche des manifestations en cascade. Lundi 4 novembre, pour protester contre ces mesures, les propriétaires de cars et plus de trois cents de leurs véhicules ont tenté d'escalader la butte avant que la police ne leur barre la route. La fédération nationale des transporteurs routiers demande l'abrogation de la décision préfectorale mais accepte d'en supporter les effets à titre expérimental. Elle menace de se livrer ultérieurement à de *« nouvelles démonstrations plus importantes »*. De leur côté, les associations de défense de Montmartre expriment *« leur déception et leur colère devant des mesures aussi partielles »* alors que M. Alain Juppé, élu (RPR) du XVIIIe arrondissement et adjoint au maire de Paris, leur avait promis d'interdire complètement le quartier aux cars de tourisme. Elles annoncent que leurs militants barreront les rues de Montmartre dimanche 10 novembre.

JOURNAL OFFICIEL

Sont parus au *Journal officiel* du jeudi 7 novembre :

DES ARRÊTÉS

● Modifiant l'arrêté du 3 octobre 1973 portant réglementation des conditions d'hygiène applicables dans les lieux de vente en gros des produits de la mer et d'eau douce.

● Fixant les modalités de rémunération des allocataires d'enseignement supérieur.

11 novembre

LES SERVICES OUVERTS ET FERMÉS

PRESSE : les quotidiens paraissent normalement.

BANQUES : fermées du 8 novembre au soir au 12 novembre au matin.

BUREAUX DE POSTE : fermés le lundi 11 novembre, pas de distribution de courrier à domicile.

SNCF, RATP : service des dimanches et jours fériés.

GRANDS MAGASINS : tous fermés le 11 novembre.

SÉCURITÉ SOCIALE : guichets fermés du 8 novembre à 15 h 30 au mardi 12 novembre au matin.

ALLOCATIONS FAMILIALES : caisses fermées du 8 novembre à 12 heures au mardi 12 novembre au matin.

ARCHIVES NATIONALES : les salles de lecture seront fermées le 11 novembre ainsi que le Musée de l'histoire de France.

MUSÉES : à Paris seront ouverts le Grand Palais, le Musée de l'Orangerie, le Musée des arts d'Australie et d'Océanie, le musée Delacroix, le Musée des monuments français ainsi que le Musée de l'air et de l'espace au Bourget, le Musée Rodin (de 10 heures à 17 heures), le Musée des Invalides et le Musée de l'armée.

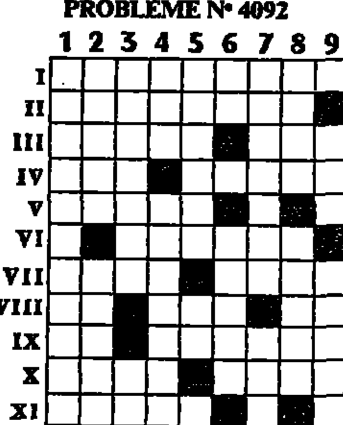
En Ile-de-France : la Malmaison, Bois-Préau (partiellement), le Musée du prieuré à Saint-Germain-en-Laye, de 10 heures à 18 h 30 : exposition « Le chemin de Gauguin », Vaux-le-Vicomte, de 14 heures à 17 heures, Fontainebleau, le musée Talleyrand à Saint-Chérin.

En province : le château de Pau, Les Eyzies-de-Tayac, le Musée des Deux-Victoires (à Mouilleron-en-Pareds), Blérancourt, les musées de l'île d'Aix, et la maison Bonaparte à Ajaccio.

MOTS CROISÉS



PROBLÈME N° 4092



HORIZONTALEMENT

I. Pâture de canard. – II. Plus basse chez les Basques que chez les Bretons. – III. Aboutit au ni plus ni moins. Au cœur de l'hiver. – IV. Sa plantation voisine celle des iris. C'est aussi bien monsieur Dupont que monsieur Durand. – V. Génie scandinave. – VI. Une envie peu enviable. – VII. Industrieuse moldave. Stades de formation pour géologue. – VIII. Démonstratif. Pile. Ordre de départ. – IX. Personnel. Tentera éventuellement de tirer le meilleur des poires. – X. On pratiquait le sophisme dans son école. Station bretonne. – XI. Panier de pêcheur.

VERTICALEMENT

1. Travailleur ayant souvent des ampoules aux mains. – 2. Manifestation d'innocents édentés ou de redoutables croqueurs. « Piqua » une tête. – 3. Franchissons la mesure de la modestie. Préposition. – 4. Flotte au long cours. Aptes à reproduire en milieu marin. – 5. Révèle un usage de faux. On espère que le nouveau sera meilleur que le précédent. – 6. Participe passé. Ne peut revêtir quand elle est électorale. – 7. Homme de littérature. Trois types pouvant en représenter beaucoup d'autres. – 8. Bloc glaciaire. Voie d'eau. – 9. Signe parfois plus d'un chèque avant de recevoir un mandat. Cours de Halle.

Solution du problème n° 4091

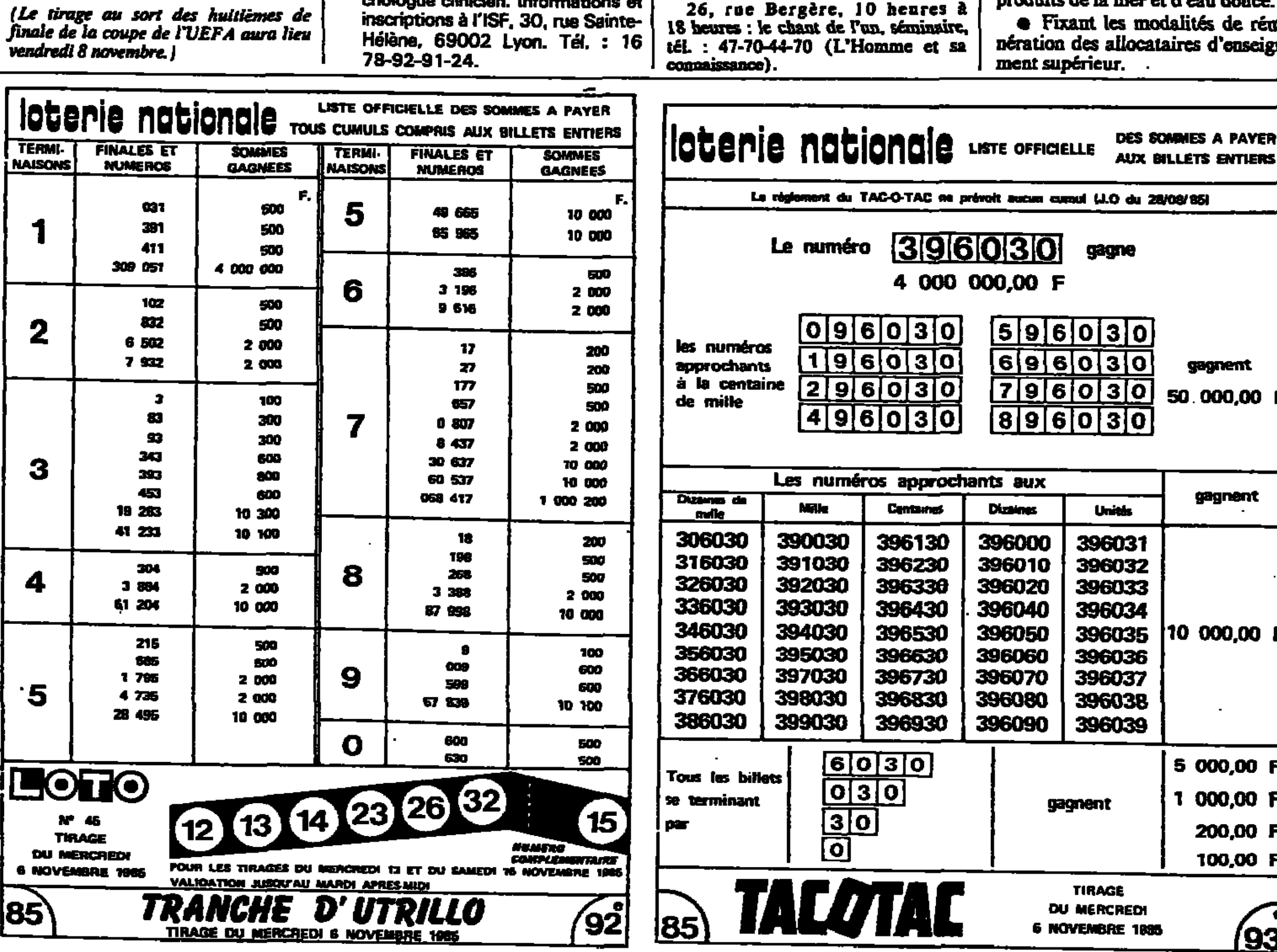
Horizontalement

I. Ligne. – II. Inaudible. – III. Etreintes. – IV. Vos. Fouge. – V. Ru. Ai. Réa. – VI. Ecorcha. – VII. Mastic. – VIII. Taret. – IX. Obèse. Omo. – X. Ili. Nul. – XI. Ténorise.

Verticalement

1. Lièvre. Toit. – 2. Intouchable. – 3. Gars. Rein. – 4. Nue. Armes. – 5. Edificateur. – 6. Ino. Hs. – 7. Obturations. – 8. Lège. Mue. – 9. Pèse-alcool.

GUY BROUTY.





LE TITRE RESTAURANT «PRIS EN SANDWICH»

L'arrêté du 22 décembre 1967 définit le Titre-Restaurant, subvention à caractère social dont bénéficient des millions de salariés.

Depuis le 2 juin 1983 la perception du Titre-Restaurant par les Etablissements ayant une activité de Restauration Rapide est assortie d'exigences: *"le paiement d'au moins une préparation alimentaire chaude comprenant, en plus d'autres denrées, au minimum 80 grammes d'aliments apportant des protéines animales, tels que viandes, poissons, œufs, produits lactés."*

Dix-huit ans après la création du Titre-Restaurant les modes nutritionnels des français ont considérablement évolué. Ils se nourrissent différemment et veulent pouvoir utiliser leurs Titres-Restaurants pour s'alimenter comme il leur plaît, où il leur plaît. En toute liberté.

Pourtant l'arrêté de 1967 fait toujours autorité, interdisant aux salariés porteurs de Titres-Restaurant de consommer des préparations froides tels que sandwich, salade composée, tartine au fromage, dont la valeur nutritionnelle, et diététique, est souvent supérieure à certains plats chauds trop riches en lipides.

Que faut-il en conclure et quelle genre d'initiative devons-nous prendre, nous Spécialistes de la Restauration Rapide qui essayons de satisfaire quotidiennement une clientèle toujours plus exigeante et qui vient chez nous retrouver le goût des produits du terroir, un pain croustillant, un jambon de Savoie, un Comté du Jura, etc...

Entre le goût du Public, les arrêtés de l'Administration, les conseils des diététiciens, le Titre-Restaurant va-t-il encore longtemps rester pris en sandwich!

pomme de pain



Le repas sandwich

Pomme de pain - 14 points de vente Paris-Région Parisienne-Province
40 millions de chiffre d'affaires prévus pour 1985
Pomme de pain - 3/5 voie Félix Eboué - Immeuble "Le Trident"
94024 Créteil Cedex - Tél.: 43 39 48 07

de Mendez Conseil

économie

REPÈRES

Dollar : Repli à 7,90 F

Sur la rumeur insistante d'une prochaine désescalade des taux d'intérêt aux Etats-Unis, la baisse du dollar a repris, jeudi 7 novembre, sur toutes les grandes places financières internationales. La devise américaine s'échangeait ainsi à 7,9050 F (contre 7,9210 F la veille) et à 2,5930 DM (contre 2,6048 DM). A Tokyo, son cours est tombé à 203,40 yens (contre 205,95 yens), son plus bas niveau depuis cinq ans. De l'avis des cambistes, les banques centrales ne sont pas intervenues, pour autant que le calme des affaires pouvait en témoigner.

Agro-alimentaire : les exportations américaines au plus bas depuis 1978

Les exportations agro-alimentaires des Etats-Unis se sont élevées à 31,2 milliards de dollars pour l'année fiscale terminée au 30 septembre 1985 : soit une baisse de 29 % sur le record de 1980-1981, et de 18 % sur l'exercice précédent, 1983-1984. Les exportations, dont les volumes sont en diminution, sont le blé, le maïs, le riz, le soja, les tourteaux de soja et le coton. Par contre, les ventes à l'étranger de produits laitiers, de semences, de tabac et d'arachides ont progressé. Les importations agro-alimentaires ont coûté 19,7 milliards de dollars. D'où un solde positif de 11,4 milliards de dollars, résultat le plus faible depuis 1978 (10,6 milliards).

MATIÈRES PREMIÈRES

La crise de l'étain

Un certain « chaos »

La crise qui paralyse le marché international de l'étain depuis deux semaines persiste. Les membres du Conseil international de l'étain (CIE), qui regroupe vingt-deux pays producteurs et consommateurs de cette matière première, ne sont pas parvenus, le mercredi 6 novembre, à trouver un début de solution à cette crise. Une réunion d'urgence doit se tenir ce jeudi, mais on n'en attendait qu'un communiqué d'intention.

Aucune réponse ne sera sans doute donnée aux seize établissements financiers – quatorze banques et deux maisons de courtage, – qui ont présenté un plan de sauvetage sous condition. Il s'agissait d'une suspension pendant un an du remboursement de la dette (principal et intérêts) du CIE à leur égard (300 millions de livres), si les pays membres s'engageaient à fournir de l'argent frais et à garantir les emprunts. Les établissements financiers attendaient une réponse avant vendredi afin que la cotation des cours, suspendue depuis le 24 octobre, puisse reprendre à la Bourse des métaux de Londres – London Metal Exchange (LME).

Pour sa part, la Banque d'Angleterre, pressée d'intervenir, notamment par le président du LME, M. Jacques Lion, aurait déclaré qu'elle ne pouvait envisager unilatéralement de couvrir les créances desdits établissements. Enfin, la Malaisie, premier producteur mondial d'étain, a indiqué qu'elle ne contribuerait pas à un fonds de sauvetage, sauf engagement préalable des autres membres du CIE (1).

Ainsi, chacun attend l'autre, et la situation paraît proche du « chaos » qu'évoquait le président du LME dans une lettre ouverte adressée au président du Conseil international, M. Peter Lai. « *L'industrie mondiale de l'étain est dans un complet désarroi, et le temps des discussions académiques est depuis déjà longtemps dépassé* », soulignait-il.

Le désarroi traduit en tout cas l'impossibilité de ne pas tenir compte des lois de l'offre et de la demande dans un marché en état de surproduction. L'étain, surtout utilisé dans la fabrication des boîtes de conserve, subit, en effet, la concurrence de l'aluminium et du plastique, alors même que les pays producteurs n'ont pas les mêmes intérêts. Comme pour l'OPEP, la solidarité fait défaut pour la défense d'un accord qui fut considéré comme exemplaire, mais qui se révèle irréaliste.

M. B.

(1) Des ventes d'étain auraient repris à Penang à un cours inférieur de 20 % au prix-plancher (8 500 livres la tonne) de l'accord international.

DÉCOUVERTE D'OR EN IRLANDE...

L'un des plus importants gisements d'or d'Europe a été découvert en Irlande du Nord, et son exploitation pourrait être commercialement valable. Selon la société minière *Ulster Base Metals*, les forages ont montré la présence de filons très riches dans les montagnes de Sperrin (comté de Tyrone). Ces montagnes, situées dans l'ouest de l'Ulster, s'élèvent à 680 mètres d'altitude, et les géologues savent depuis longtemps qu'elles renferment de l'or. Des habitants ont pu en recueillir de petites quantités dans les rivières et les ruisseaux. – *(AP.)*

...ET EN CHINE

Un important gisement d'or a été découvert dans la péninsule de Liao-Toung, dans l'est de la Chine. Selon le quotidien de Hongkong, *Wen Wei Po* (proche du régime de Pékin), qui cite des géologues du bureau des minerais de Shandong, les réserves identifiées seraient de plus de 25 tonnes d'or dans la région de Qiao-Yuan.

CONJONCTURE

L'industrie se lève à l'Ouest

C'est sous un concert d'éloges que M. Jacques Voisard a transmis, le mercredi 6 novembre à Vitré (Ille-et-Vilaine), à son successeur, M. Charles-Henri de Saint-Julien, la fonction de commissaire à l'industrialisation de l'Ouest, et de délégué de l'association Ouest-Atlantique.

Il en avait été l'inventeur il y a plus de quinze ans, et l'animateur depuis. Et il n'est pas de maire, de chef d'entreprise, de responsable syndical ou professionnel des trois régions de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) qui n'ait eu à apprécier, en bien ou en mal, ses analyses prospectives sur l'économie, sa recherche de nouveaux industriels, français ou étrangers, sa détermination à créer, de Saint-Malo à Angoulême, un « *réseau de compétences et d'intelligences* », enfin, son franc parler qui parfois faisait dresser les cheveux sur la tête des fonctionnaires de l'aménagement du territoire, car la Datar finance à 45 % le budget de Ouest-Atlantique.

M. Voisard, qui a été nommé vice-président de l'association et qui souhaite retrouver sa « *totale liberté d'expression* », n'y est pas allé par quatre chemins, lors de l'assemblée générale. « *C'est vrai qu'avec la création des quinze pôles de conversion dans l'Est et le Centre, et les mesures de libéralisation en faveur de l'Ile-de-France, les régions de l'Ouest n'apparaissent plus comme une priorité gouvernementale pour l'aménagement du territoire.* »

C'est une erreur, voire une faute. Car s'il est exact, que l'Ouest a mieux résisté que d'autres zones à la crise jusqu'en 1984, son économie reste encore très fragile. Et dans les secteurs de pointe et de recherche de haut niveau, les retards dans les investissements constituent un grave handicap à long terme.

A cause de la vitalité démographique, le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans atteint dans l'Ouest 35 %, au lieu de 29,7 % pour l'ensemble de la France. D'ici à 2005, la population active augmentera de 14 % en moyenne en France, mais de 19,4 % dans les régions de l'Ouest. « *Ce sont donc sept cents à huit cent mille emplois qu'il faut créer d'ici vingt ans* », que se fixe comme objectif M. Charles Henri de Saint-Julien.

Pari d'une audace extrême, si l'on songe aux difficultés que traversent la Rochelle, Brest, Saint-Nazaire, Fougères ou Redon. Mais pari réaliste aussi quand on voit les réussites de Cholet, et surtout du pays de Vitré, où 32 % de la population a moins de vingt ans, et où on enregistre le taux de chômage le plus faible de toute la Bretagne.

A l'adresse de quelque cinq cents industriels et élus politiques, réunis à Vitré, qui ont pris l'habitude de ne plus penser aux seuls besoins de leurs entreprises ou à leur réélection immédiate, mais aux intérêts de l'Ouest atlantique en général, M. Michel Albert, président de l'association Ouest-Atlantique, a déclaré : « *Si autrefois, le développement a été fondé sur la présence de bonnes terres agricoles, puis sur les gisements de matières premières ou d'énergies, les modèles actuels de la Suisse ou du Japon, montrent que les leviers de l'expansion ont désormais changé. Les riches, demain, seront d'abord ceux qui auront su faire de bonnes associations.* »

Une façon de dire que les trois régions de l'Ouest et les départements qui les composent, tous dominés par l'opposition, sauf les Côtes-du-Nord, doivent davantage marcher la main dans la main pour concevoir solidairement leur développement, et pour réinventer une théorie et une pratique de l'aménagement du territoire.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

UNE ÉTUDE DE L'IPECODE

Les pays industrialisés doivent mettre à profit le reflux de l'inflation pour assainir leurs finances publiques

Si la France peut stabiliser son déficit public à 3 % du PIB au cours des prochaines années, son taux d'endettement public net (Etat, collectivités locales, sécurité sociale) ne dépasserait pas 27 % du PIB en 1990 contre 15 % en 1983. Le taux d'endettement moyen des sept grands pays industrialisés passerait, lui, de 29 % en 1983 à 39 % en 1990 selon une étude de l'IPECODE (Institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises).

Le poids des intérêts de la dette publique globale est passé en moyenne de 1,9 % du PIB en 1970 à 4,6 % en 1983 dans les grands pays industrialisés. En France, ce ratio est passé de 1,1 à 2,5 % du PIB. Il devrait atteindre 2,8 % du PIB en 1990 contre 4,7 % pour la moyenne des grands pays industrialisés.

Après avoir rappelé que le poids de l'endettement s'est accru aux Etats-Unis à partir de 1982 (réduction d'impôts) et en France à partir de 1981 (relance Mauroy), l'IPECODE souligne que, dans les années qui viennent, les administrations vont recueillir les bénéfices de la désinflation, et ce malgré un endettement croissant. Mais, ajoute l'IPECODE « *cette rémission ne durera que le temps nécessaire pour les taux de s'ajuster à un palier d'inflation plus bas et pour la dette de se renouveler.*

» *A l'horizon de 1990, à politique budgétaire inchangée, les intérêts reprendront leur progression dans le PIB, car, à long terme, c'est le rythme de l'endettement qui commande l'évolution de la charge de la dette.* »

« *De plus,* conclut l'IPECODE, *un taux d'endettement élevé expose les administrations à de sérieuses difficultés en cas de choc inflationniste. Un taux d'inflation passant de 5 à 10 % doublerait à terme les charges d'intérêts.*

» *Il serait donc souhaitable que les administrations mettent à profit le reflux de l'inflation pour assainir leurs finances et réduire le déficit public sinon les taux d'endettement.* »

AFFAIRES

Fermeture prochaine des usines Citroën de Nanterre et de Clichy

La direction de Citroën vient d'annoncer la tenue d'un comité central d'entreprise extraordinaire le 14 novembre portant sur la fermeture prochaine – et attendue – des unités de Clichy et de Nanterre, qui devrait entraîner une demande de licenciement économique. Si les effectifs inscrits au 1er janvier 1985 font apparaître 1 200 salariés à Clichy et 800 à Nanterre, les cas à traiter sont en fait beaucoup plus réduits. Une partie des effectifs concerne en effet des « services hébergés » (après-vente, méthodes) qui ne sont pas concernés par les suppressions d'emplois.

D'autre part, les procédures en cours (retour au pays, mutations) devraient, selon des sources syndicales, limiter l'effectif « résiduel » à une cinquantaine de salariés à Nanterre et quelques cinq cents à Clichy. Les solutions envisagées de retour au pays d'immigrés paraissent assez limitées sur Clichy étant donné qu'il s'agit d'immigrés de longue date peu désireux de quitter la France. Quant aux mutations, elles sont exclues sur la région parisienne, où les autres unités de Citroën ont un millier de salariés en sureffectif, et rencontrent peu de succès sur la province quand elles sont offertes, comme à Charleville, où une centaine de postes seraient disponibles.

EN BOURSE

Metrologie International : la micro et péri-informatique au second marché de Paris

Si le secteur du textile est l'un des mieux garnis au second marché (tant à Paris que sur les places de province), la technologie, au sens large, est en passe de lui marcher sur les talons. Le 7 novembre 1985, une nouvelle société, Metrologie International, fait en effet son entrée au second marché de la Bourse de Paris sous la forme de 80 000 actions de 20 F nominal, mises en vente au prix d'offre minimum de 170 F par titre. Une introduction conduite par les banques Paribas et Worms et la charge d'agents de change Alain Ferri, Bernard Ferri, Christian Germe.

L'histoire commence comme ces « success story » américaines où le « manager » a fait ses premières armes dans un garage avant de s'agrandir et de pouvoir conjuguer rentabilité et réussite médiatique. « *Février 1977 : trois personnes dans 30 mètres carrés ; novembre 1985 : 430 personnes dans 9 000 mètres carrés* », indique en exergue la brochure de présentation de Metrologie International, simple invitation à mieux connaître ce groupe, le premier français dans la distribution et la maintenance de matériels micro et péri-informatiques à usage professionnel.

Présidée par M. Roger Haddad, elle réalise dans cette activité un chiffre d'affaires de 466 millions de francs en 1984, le chiffre de 540 millions de francs étant escompté pour l'année en cours, laquelle est marquée, depuis le 18 septembre dernier, par l'entrée de la société britannique Unitech (au chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs), qui fabrique des circuits d'alimentations stabilisées tout en distribuant dans plusieurs pays des composants et des systèmes.

Regroupant Metrologie SA, Alfatronic, Metrologie GmbH (Allemagne) pour ce qui est de la distribution de micro et péri-informatique proprement dite, la société Solution pour la distribution d'IBM-PC et de logiciels de base et la firme Metroservice pour la maintenance, le groupe a réalisé, en 1984, un bénéfice net de 8 millions de francs (identique à celui de l'année précédente) qu'il compte porter à 11 millions cette année. Détenu jusqu'à présent par les fondateurs de l'entreprise à hauteur de 53 %, par Unitech – déjà citée – pour 22,3 %, par Penhoët, une société de portefeuille (12,3 %), par Avepar (groupe Paribas) à 6,1 % et par le personnel dans la même proportion, Metrologie International compte sur une croissance annuelle de son bénéfice net par action de 25 % pour les cinq prochaines années. Son prix d'introduction correspond à quatorze fois le bénéfice net par action estimé pour l'exercice 1986 (17,40 F).

S. M.

ENTREPRISES

Coop Normandie : 697 suppressions d'emplois et 88 magasins fermés

Alors qu'ils se déclarent une branche solide et même saine de la fédération, les Coop de Normandie « plongent » à leur tour. La restructuration décidée se traduit par la disparition de 697 emplois, dont 250 licenciements « secs » sur les 3 400 existants, et de 88 magasins, dont 4 maxicoop. En revanche, un maxicoop ouvrirait à Caen, et une autre implantation commerciale est envisagée à Bihorel sur les hauteurs de Rouen. La direction des Coopérateurs de Normandie parle d'une « *accélération du processus de modernisation* ». – *(Corresp.)*

Lecteurs de disques à laser : une PME de Bourges dans le vent

Audioanalyse, PME de Bourges, spécialisée dans la production de matériels hi-fi moyen et haut de gamme, pour le grand public, deviendra bientôt le premier fabricant français de lecteurs de disques à laser. M. Michel Gauriat, PGD de la société, négocie avec le groupe néerlandais Philips l'achat de la licence pour se lancer dans cette activité. L'accord pourrait être prochainement signé, et Audioanalyse, qui travaille déjà sur la mise au point d'un modèle original, lancerait ses premiers appareils dans le courant du mois de février 1986. L'objectif de ventes pour la première année de lancement est d'environ mille appareils. M. Gauriat table, pour 1985, sur un chiffre d'affaires de 13 millions de francs (+ 62,5 %), dont 31 % réalisés à l'exportation (contre 22 % en 1984).

Solex Grande-Bretagne va mal

Solex UK, filiale britannique de la société française Solex (groupe Matra), célèbre pour ses carburateurs, va mal. Avec l'effondrement du marché local, il lui manque 3 millions de livres (34,3 millions de francs) pour éponger ses pertes et se restructurer. En proie aussi à de sérieuses difficultés (50 millions de francs de déficit escomptés pour 1985), sa maison mère n'a pas les moyens de se porter à son secours. Selon la procédure britannique, l'administration de Solex UK vient donc d'être confiée à M. John Powel, représentant de la Midland Bank, principal créancier de l'entreprise, qui espère trouver auprès des clients de la firme (Saab, Austin-Rover, Talbot) un appui pour redresser la barre. L'activité continue, mais sur les cinq cent cinquante personnes encore employées plus de cent quatre-vingt pourraient être licenciées. Solex UK possède trois installations dans la région londonienne et réalise un chiffre d'affaires de 12,5 millions de livres (143 millions de francs).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,9030	7,9060	+ 60	+ 75	+ 130	+ 160	+ 400	+ 500
$ can.	5,5060	5,5090	+ 14	+ 34	+ 29	+ 63	+ 67	+ 161
Yen (100)	3,8925	3,8975	+ 55	+ 68	+ 88	+ 111	+ 343	+ 402
DM	3,0480	3,0500	+ 112	+ 124	+ 215	+ 233	+ 635	+ 686
Florin	2,7715	2,7025	+ 68	+ 76	+ 133	+ 148	+ 394	+ 438
F.B. (100)	15,0600	15,0650	+ 57	+ 85	+ 85	+ 171	+ 254	+ 558
F.S.	3,7230	3,7260	+ 178	+ 194	+ 313	+ 336	+ 879	+ 945
L (1 000)	4,5100	4,5150	– 183	– 150	– 353	– 298	– 957	– 866
£	11,3420	11,3480	– 247	– 209	– 478	– 411	– 1299	– 1118

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/8	8 3/8	8	8 1/8	8	8 1/8	8	8 1/8
DM	4 1/4	4 1/2	4 1/2	4 5/8	4 11/16	4 13/16	4 11/16	4 13/16
Florin	5 7/8	6 1/8	6	6 1/8	6	6 1/8	5 15/16	6 1/16
F.B. (100)	8	9	8 7/16	8 3/4	8 5/8	8 15/16	8 5/8	8 15/16
F.S.	0 1/4	1 1/4	3 1/8	3 1/4	4	4 1/8	4 3/16	4 5/16
L (1 000)	12	14	13 1/2	14 3/8	13 1/2	14	13 3/8	13 3/4
£	11 1/2	11 3/4	11 9/16	11 11/16	11 8/16	11 11/16	11 7/16	11 9/16
F. franç.	9	9 1/4	9 1/8	9 1/2	9 1/4	9 5/8	10 3/8	10 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الأصل



RITA

Welcome to the USA!

L'Administration américaine vient d'acquérir pour ses forces armées le système RITA développé par THOMSON.

C'est une décision sans précédent et qui représente pour THOMSON un marché d'un milliard de dollars. Comme toute armée moderne, l'armée américaine avait un impératif : disposer d'un système de transmission fiable et inviolable. Une véritable opportunité pour qui saurait la détecter.

Dès 1982, THOMSON l'a saisie en proposant le système RITA. Réseau Intégré de Transmission Automatique, RITA est le système d'avenir de la communication militaire, utilisant l'informatique. Depuis 1983, il équipe les armées française et belge.

Pourtant, le plus dur restait à faire pour s'intégrer, et s'adapter aux exigences américaines.

THOMSON l'a parfaitement compris et n'a pas hésité à constituer une véritable « task force », à développer un véritable partenariat avec un leader américain, G.T.E.

Aujourd'hui, RITA vient de l'emporter *malgré la très vive concurrence* du système anglais qui lui était opposé. RITA s'impose donc sur le plus difficile des marchés, celui des U.S.A. et face au plus difficile des décisionnaires : l'armée américaine.

Que les Etats-Unis acceptent, pour la première fois de leur histoire dans le domaine des systèmes de communication, qu'une entreprise étrangère puisse équiper leur armée, c'est pour THOMSON une preuve éclatante de la justesse de ses orientations industrielles actuelles.

Décider, faire des choix parfois difficiles, relever le défi permanent d'être à la pointe des marchés. Entreprendre, se donner tous les moyens humains et techniques nécessaires pour atteindre son objectif. Réussir techniquement mais aussi commercialement et financièrement sur les marchés les plus performants dans le monde.

Telle est la force de l'entreprise THOMSON.



THOMSON-CSF

Pour nous, l'avenir a un sens.

SOCIAL

LE RECLASSEMENT DES LICENCIÉS DE CREUSOT-LOIRE

« Le plus difficile reste à faire... »

Sur les 980 licenciés de Creusot-Loire, 339 sont aujourd'hui reclassés, tel est le premier bilan du protocole signé le 18 octobre 1984 entre les pouvoirs publics et les syndicats, la CGT exceptée.

De notre envoyée spéciale

Le Creusot. – Affalé sur son siège, un personnage de bande dessinée affirme son découragement au fil des bulles qui le mettent en scène. Il faudra attendre la fin de l'histoire pour le voir se lever et se mettre à la recherche d'un emploi. La fable rédigée par l'ARFAS (Association pour le reclassement et la formation des anciens salariés de Creusot-Loire) symbolise l'effort de l'association. Dans un environnement économique détruit par la mort d'une mono-industrie, après deux siècles de paternalisme, les Creusotins doivent apprendre à se battre et Le Creusot *« à revivre »* ainsi que l'affirme son maire M. Camille Dufour (PS).

Lorsque l'ANPE a ouvert une antenne spéciale pour recevoir les salariés de Creusot-Loire à reclasser, elle a été obligée de *« jouer les pompiers ». « J'ai vu entrer dans mon bureau de véritables épaves »* affirme un membre du « comité d'accueil », tandis qu'une psychologue note que *« les licenciés ont vécu cette expérience comme un échec, une rupture avec un avenir tout tracé, un rejet par rapport à leurs camarades restés dans l'entreprise »*. De plus, Creusot-Loire gérait tout. Des services spécialisés remplissaient les feuilles de sécurité sociale, écoutaient les histoires de famille, prévoyaient les prélèvements sur les salaires pour payer les impôts ou les pensions alimentaires. Les salariés confirment eux-mêmes ces constatations. *« En apprenant que j'étais licenciée, je me suis sentie méprisée dans une entreprise où j'avais travaillé vingt-deux ans. J'ai perdu 14 kg »*, affirme une employée.

L'ARFAS a donc eu une approche très pragmatique. Il a fallu apprendre à ces salariés, qui n'avaient jamais eu l'idée de chercher un employeur, à se présenter devant un chef d'entreprise, à rédiger un curriculum vitae, à s'exprimer. Car l'association, affirme M. Jean-Pierre Deck, son directeur, *« n'est pas un distributeur automatique d'emplois »*. Mais M. Deck sait qu'il est condamné à réussir. En avril 1986, un an après sa mise en place, l'ARFAS aura obligatoirement proposé un emploi à tous les licenciés de Creusot-Loire. Il lui faut donc les former afin de les préparer à une réinsertion professionnelle rapide. L'AFPA et l'IUT du Creusot proposent toute une gamme de stages définis d'après les besoins des entreprises locales et les capacités d'évolution des licenciés. 170 000 heures de formation sont programmées.

Polyvalence et souplesse

Enfin, il a fallu commencer le reclassement. 25 000 entreprises du pôle de conversion ont été contactées par lettre. Tous les directeurs de PME employant au moins 50 salariés ont été visités. Mais les difficultés sont bientôt apparues. Le tissu industriel creusotin est essentiellement constitué de PME, les entreprises qui se créent sont de taille moyenne. Les salariés de Creusot-Loire sont habitués à des tâches spécifiques alors que les patrons des petites entreprises recherchent la polyvalence. Les horaires d'une PME sont plus « souples » et les syndicats y sont mal accueillis, alors qu'ils étaient puissants à Creusot-Loire.

Sans doute les chefs d'entreprise bénéficient-ils d'aides (primes à l'embauche versées par l'ARFAS – exonération de charges sociales) mais à leurs yeux elles ne sont pas décisives : *« Employer un salarié au SMIC coûte 65 000 F par an. Si nous recevons 10 000 F de prime et que le nouvel arrivant ne nous convient pas, l'opération ne présente aucun intérêt pour nous »*, explique M. Daniel Fevrat, directeur de la Compagnie française des diagrammes (150 salariés), qui remplace 13 préretraités par autant d'anciens de Creusot-Loire. L'embauche des jeunes, moins payés, est souvent plus facile. *« Je recevais 3 700 F à Creusot-Loire, mon salaire est de 3 500 F aujourd'hui »*, affirme un jeune. Pour les plus âgés la situation est parfois épineuse. *« Je gagnais 7 000 F, j'ai aujourd'hui 3 800 F. Ma femme travaille à mi-temps et j'ai une maison à payer. Pour l'instant je puise dans le pécule versé par l'ARFAS »*, remarque un salarié de quarante ans.

Toutes ces difficultés n'empêchent pas le préfet de Saône-et-Loire, M. Gilbert Cureau, d'afficher fièrement son bilan. *« 241 personnes sont aujourd'hui reclassées au Creusot, 85 ont choisi le retour au pays. Il nous faut encore trouver une solution pour 338 personnes. »* Mais chacun reconnaît ici que *« le plus difficile reste à faire »*.

Réindustrialiser une région rendue exsangue après la disparition de Creusot-Loire, tel est l'objectif des pouvoirs publics. Trois chargés de mission et deux sociétés de conversion : Sodicentre (1) et Sofirem (2) sont venus compléter l'action de l'ARFAS. Deux objectifs leur ont été fixés : soutenir le tissu industriel local et réindustrialiser le bassin de l'emploi.

Sortir de la mono-industrie

Un programme de grands travaux permet de soutenir le BTP (construction d'un hôtel de police, de logement, de routes, etc.). La facture payée par le FSGT (Fonds spécial des grands travaux), le FIAT (Fonds d'intervention et d'aménagement du territoire), le GIRZON (Groupe interministériel de restructuration des zones minières) atteint aujourd'hui 102 814 000 F.

Pour l'avenir, M. Adrien Garcia, chargé de « vendre la région », a des idées bien arrêtées. Il ne veut que des dossiers solides – *« Un dépôt de bilan comme celui de Creusot-Loire, cela suffit »* – et préfère les PME aux grandes entreprises, ce qui permettra au Creusot, selon lui, *« de sortir de la mono-industrie et de répartir les risques »*. Chaque montage financier est étudié afin de panacher les primes de la DATAR, de la région, de l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche), les emplois d'initiative locale, etc., et de mettre en contact les chefs d'entreprise avec les banques et les investisseurs. 604 emplois ont été à ce jour primés par la DATAR, dans dix entreprises, *« 169 salariés travaillent déjà »*.

La mairie y met du sien : elle vient d'acquérir, pour 12 millions de francs, 80 hectares pour en faire une zone industrielle. Sodicentre a un capital de 25 millions de francs et dispose de 40 millions de francs débloqués par le gouvernement. La société a déjà accordé des prêts à long terme à 10 chefs d'entreprise. Enfin, l'ANCE (Agence nationale pour la création d'entreprise) a lancé le 26 septembre une opération « ODACE » (Opération de détection et d'accompagnement des créateurs d'entreprise), dotée de 850 000 francs par les pouvoirs publics.

Pourtant, ainsi que le remarque M. Antoine Diaz, expert-comptable, *« les Creusotins ne créent des entreprises que contraints et forcés. Ce ne sont pas encore des aventuriers »*. Il est vrai que les trois quarts des projets reçus par Sodicentre viennent de l'extérieur. Mais 70 personnes du bassin d'emploi ont fait une demande de prime pour s'installer à leur compte. Ainsi, M. Marc Desbois (trente-quatre ans), après avoir tenté de racheter la fonderie de Montchanin, est aujourd'hui à la tête d'une moulurerie avec sa femme, *« une ancienne de Creusot-Loire elle aussi »*.

Un premier bilan permet de chiffrer l'effort entrepris : quatorze primes d'aménagement du territoire seront accordées avant la fin 1985 pour un montant de 65 millions de francs. Sodicentre a versé 6 millions de francs ; la région, 1,9 million pour les primes à l'emploi et 2,2 millions pour la prime régionale à la création d'entreprise ; l'ANVAR, 5,2 millions. 62 emplois d'initiative locale ont été accordés (2,1 millions). Un plan de soutien aux industries textiles (second secteur pour l'emploi dans le département) a été mis en place (3,5 millions). Il faut encore y ajouter le financement des FNE, des aides financières de la municipalité pour la location de locaux, une enveloppe de 5 millions attribuée pour la formation des chômeurs de longue durée. Coût total de l'opération : de 500 millions de francs à 1 milliard selon les interlocuteurs, mais, précise-t-on au ministère du redéploiement industriel, *« l'encours des banques au moment du dépôt de bilan atteignait 4,3 milliards et elles ont perdu 500 millions dans l'affaire »*.

L'effort fait en faveur des salariés de Creusot-Loire ne mobilise-t-il pas les énergies au détriment des autres demandeurs d'emploi, particulièrement les femmes et les jeunes ? Sur les 2 707 chômeurs creusotins, on comptait 61 % de femmes (49 % en moyenne nationale) et 43 % de moins de vingt-cinq ans (37,5 % en moyenne nationale). *« Les jeunes qui voudraient faire un stage sont exclus du circuit de formation, on leur demande de laisser la place aux anciens salariés de Creusot-Loire »*, affirme Mme Magalie Meunier, de la mission locale pour l'insertion des jeunes en difficulté. Dernières « victimes » des difficultés économiques dans le bassin d'emploi : les préretraités. *« Leur nombre a augmenté considérablement ; ces gens-là s'ennuient »*, affirme un médecin.

« Le pôle des illusions »

Le Creusot se prépare à une mue sans précédent. Si la CGT condamne le *« pôle des illusions »*, si la CGC se cantonne dans un attentisme prudent, la CFDT a conscience que *« les syndicats doivent se reconvertir ». « Nous devons adapter notre action aux PME, jusqu'à présent hostiles aux syndicats »*, affirme M. Jean-François Gros, un responsable de la CFDT.

« Il n'est pas facile de mettre fin à deux siècles de mono-industrie », conclut le maire de la ville. Le pôle de conversion, en dépit des énergies mobilisées et des succès remportés, ne risque-t-il pas de ressembler au tonneau des Danaïdes ? *« Chaque mois, on enregistre sur le triangle Chalon-Montceau-les-Mines-Le Creusot cent nouveaux licenciements économiques. »*

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(1) Pour Usinor.
(2) Pour Charbonnages de France.

Le protocole d'accord

Le protocole d'accord signé le 18 octobre 1984 par la CFDT, la CGC et FO prévoit que les anciens salariés de Creusot-Loire bénéficieront d'un préavis normal de deux mois et d'un préavis exceptionnel de trois mois. A l'issue de cette période, ils deviennent salariés de l'ARFAS, financée par les ministères du travail et du redéploiement industriel, et perçoivent 70 % de leur salaire pendant dix mois. L'Association doit alors leur proposer un emploi.

A tout moment un salarié peut sortir du système. S'il trouve un emploi avant l'expiration de son préavis, il capitalise les fonds qui lui auraient été versés à hauteur de 80 %. S'il quitte l'ARFAS après ses cinq mois de préavis, il capitalise à hauteur de 65 %.

SOCIAL

Un projet de règlement pour la nouvelle convention sur l'assurance-chômage

Après l'accord du 29 octobre, le nouveau visage de l'assurance-chômage se dévoile peu à peu... Les techniciens de l'UNEDIC ont achevé la rédaction d'un projet de règlement de la nouvelle convention, à compter du 1er avril 1986, et des avenants permettant de mettre en œuvre d'ici là les mesures transitoires (en particulier la hausse des cotisations au 1er novembre). L'ensemble a été transmis aux partenaires sociaux le mercredi 6 novembre afin qu'ils en discutent dès jeudi. Certains points étant restés relativement imprécis dans le protocole du 29 octobre, la rédaction du projet de règlement a ressemblé à un véritable casse-tête pour les techniciens de l'UNEDIC.

La principale difficulté concerne la durée de versement des allocations qui doit être modifiée à partir du 1er octobre 1986. Si le protocole indique clairement que l'allocation de base est prolongée de trois mois pour les allocataires de plus de cinquante ans, et de deux mois pour ceux de moins de cinquante ans (la durée maximale de prolongation de l'allocation de base étant réduite d'un mois pour ces derniers), il demeure silencieux quant à l'imputation ou non de ces prolongations sur la durée de versement de l'allocation de fin de droits, attribuée après l'extinction de l'allocation de base. Tout est ici question d'interprétation...

Les techniciens de l'UNEDIC ont raisonné à partir du chiffrage qui sous-tend le dispositif du 29 octobre et proposent aux partenaires sociaux d'imputer l'allongement de l'allocation de base sur la durée de versement de l'allocation de fin de droits. Si un tel schéma était retenu, un chômeur de moins de cinquante ans, ayant travaillé douze mois dans les deux ans ayant précédé la rupture de son contrat de travail, bénéficierait d'une allocation de base de quatorze mois (au lieu de douze) avec cinq mois éventuels de prolongation, puis d'une allocation de fin de droits d'une durée initiale de douze mois (sans changement) qui pourrait être prolongée de cinq mois au lieu de six actuellement. Dans la même hypothèse, un chômeur de plus de cinquante ans, ayant travaillé douze mois dans les deux ans ayant précédé la fin de son contrat de travail, toucherait l'allocation de base pendant dix-huit mois (au lieu de quinze) avec une prolongation sans changement de quinze mois, puis aurait éventuellement droit à une allocation de fin de droits de quinze mois, qui ne pourrait être prolongée que pendant neuf mois au lieu d'un an actuellement.

Si les partenaires sociaux retiennent ces propositions, le nouveau régime d'assurance-chômage serait « ficelé » rapidement, ce qui permettra au gouvernement de prendre position pour le 15 novembre, comme l'a annoncé M. Michel Delebarre, ministre du travail, sur le rééchelonnement de la dette de l'UNEDIC. Toutes les organisations syndicales et patronales avaient demandé que *« la charge financière annuelle de l'UNEDIC (...) soit ramenée de 2 750 millions de francs à 1 500 millions de francs »*. Sous réserve de modalités à définir, notamment quant à l'interruption des remboursements entre le 1er octobre 1985 et le 31 mars 1986, et sous réserve aussi de l'accord des banques intéressées, l'Etat devrait rapidement leur donner satisfaction. Une façon de reconnaître l'effort d'assainissement engagé.

Le dernier problème à régler concerne la CGT. En refusant de signer le protocole, la centrale de M. Henri Krasucki va-t-elle s'exclure de la gestion du régime d'assurance-chômage ? La réponse se situe à un double niveau. Le montage juridique de l'assurance-chômage est complexe. La CGT a signé, comme la CFDT – en désaccord également sur le nouveau régime mis en place – la convention du 24 février 1984, *« relative aux institutions de l'assurance-chômage »*, conclue pour une durée indéterminée et suivie par la convention du 31 mars 1984 entre l'Etat et l'UNEDIC, par laquelle la puissance publique confiait à la seconde le versement des allocations de solidarité qu'elle finance, convention elle aussi à durée indéterminée. C'est en vertu de ces textes que la CGT est habilitée à siéger au conseil d'administration et au bureau de l'UNEDIC et perçoit des subventions pour la formation des administrateurs. Sur ce point pas de changement.

En revanche, un refus de signature de la nouvelle convention par la CGT devrait entraîner son exclusion des commissions paritaires des ASSEDIC, celles qui décident des prolongations d'allocations. Le 24 février 1984, la CGT avait signé pour *« être présente partout où se traitent les intérêts des chômeurs »*. Le même raisonnement pourrait aboutir à la même conclusion, peut-être entre le 16 et le 31 mars 1986...

MICHEL NOBLECOURT.

LE DÉPART DE M. PÊCHEUR

A la recherche d'un conseiller social

M. Bernard Pêcheur ne fêtera pas ses trente-cinq ans, le 7 décembre prochain, à l'hôtel Matignon *comme conseiller social* du premier ministre (*le Monde* du 7 novembre). Seize mois après avoir été promu à ce poste, il a été nommé le 6 novembre maître des requêtes au Conseil d'Etat au tour extérieur. Le successeur de MM. Delors, Soubie et Brunhes aura ainsi battu un record de brièveté dans une fonction où il s'efforçait, en *« mécanicien de l'administration »*, de faire entrer dans les mœurs la modernisation des rapports sociaux chère à M. Fabius. Non membre du PS et non... syndiqué, cet énarque courtois et ferme se définissait comme *« un homme de rigueur mais aussi de dialogue »* et il avait noué de bonnes relations tant avec M. André Bergeron qu'avec la CFDT et la CGC.

Dans la perspective d'une alternance politique en 1986, M. Pêcheur est ainsi – bien – recasé, et remplacé par deux de ses conseillers, MM. Michel de Virville et Philippe Calaviat. Un départ symbolique à un moment où, à cinq mois des élections législatives, le gouvernement semble hésiter sur certaines orientations de sa politique sociale, notamment sur l'aménagement du temps de travail. Matignon va se retrouver dans la situation qu'il a connue du début 1983 à juillet 1984 lorsqu'il n'y avait plus officiellement de conseiller social. Vacance ou apparence ?

M. Pêcheur s'en va au Conseil d'Etat, mais part-il vraiment ? Les partenaires du conseiller social, syndicalistes notamment, demeurent sereins, assurant qu'il restera de fait en fonction et gardera l'œil sur ses dossiers. Mais officiellement il sera au Conseil d'Etat. M. Pêcheur innovera peut-être dans la fonction de conseiller social... fantôme ?

M. N.

TRANSPORTS

UN « COUP » DU POINT DE MULHOUSE

Paris-New-York pour 950 F

On criera au Laker français, ce qui est excessif, mais l'annonce par Le Point de Mulhouse du lancement d'un billet d'avion de Paris à New-York au prix de 950 F à partir du 20 décembre représente une nouveauté dans le monde du voyage aérien français où l'on contemplait avec envie les 99 dollars (750 F) d'un Bruxelles-New-York lancé par People Express ou les 99 livres (1 130 F) d'un Londres-Miami offert par Virgin Atlantic Airways.

Pas d'aller-retour en charter au départ de la France sur l'Atlantique nord, cet hiver, en dehors des vacances de Noël et des mois de février et de mars durant lesquels Air Charter débarquera à Lyon des skieurs américains. Pas de prix au-dessous de 3 000 F l'aller-retour France-Amérique : Maurice Freund, président du Point, ne pouvait mieux choisir son moment.

« Le directeur général de l'aviation civile française nous avait mis au défi d'affronter la concurrence des compagnies aériennes américaines qui assurent 97 % du trafic charter sur l'Atlantique nord, raconte-t-il. *Nous avons décidé de relever le gant grâce au DC 8 remotorisé que nous venons d'acheter, et grâce à des calculs très serrés qui nous permettent de parvenir au prix de 950 F la place sur le vol Paris-New York :*

Frais généraux (salaire + administratifs) soit : 18 100 F × 15 heures de vol = 271 500 F.

Droits de survol : 8 300 F.

Taxe d'aéroport à Paris : 20 200 F.

Taxe d'aéroport à New-York : 13 100 F.

Carburant : soit 6 200 litres × 15 heures × 1,82 F = 167 400 F.

Hébergement de l'équipage : 3 700 F.

Total : 484 200 F.

« Il convient de diviser ce total par 504 passagers, soit 252 dans chaque sens = 960 F. Va pour 950 F, auxquels s'ajoutent bien sûr les 80 F de cotisation à notre association. Les 10 F manquants seront rattrapés sur les ventes hors taxes en vol et sur les repas car il n'y aura aucune prestation – ni boisson ni nourriture – incluse dans le prix du billet

» Notre appareil partira pendant tout l'hiver, chaque vendredi, à 9 h 30, pour New-York et reviendra le samedi à midi à Paris. La veille du départ, les places non vendues au prix officiel seront cédées à notre bureau du 54, rue des Ecoles à Paris au tarif de 500 F. »

Du côté américain, l'agence « Salt and Pepper » commercialisera une centaine de sièges chaque semaine, à un prix inférieur d'environ 5 dollars à celui du marché (460 dollars en moyenne pour un aller-retour New-York-Paris en charter).

Le « coup » du Point comporte une première incertitude. Le conseil supérieur de l'aviation marchande n'a pas encore donné le feu vert à cette opération. Culotté comme à son habitude, Le Point lance ses vols sans avoir reçu toutes les estampilles requises. M. Daniel Tennenbaum, directeur général de l'aviation civile, *nous a déclaré, à propos* des vols charters organisés au départ de Paris : *« La part de la France dans le trafic charter long-courrier est infime. Nous avons toujours dit que nous soutiendrions toutes les compagnies qui se présenteraient sur ce marché. Si Le Point veut se battre avec les compagnies outre-Atlantique, il est le bienvenu. Sur cette liaison, il n'existe ni risque de guerre franco-française ni menace pour le service public. »*

D'autres incertitudes subsistent. Le Point trouvera-t-il chaque semaine deux cent cinquante-deux clients dans chaque sens, alors que l'hiver n'est pas propice aux déplacements ? Si les places soldées à 500 F sont trop nombreuses, l'équilibre financier des vols ne sera-t-il pas compromis ?

En fait, Le Point cherche à faire voler au maximum son DC-8 acheté avec une subvention du conseil régional de la Réunion attribuée sous la forme d'un prêt sans intérêt de 65 millions de francs. Avec son opération Paris-New-York, il réalise une opération de publicité et obtient une meilleure répartition de ses frais fixes.

Via Ouagadougou

La structure associative du Point – *exceptionnelle dans le* monde aérien – lui permet cette prise de risque et des coûts extrêmement bas. Dans les cockpits et dans les syndicats des compagnies aériennes, on ne manquera pas de dénoncer ces « bricoleurs soixante-huitards » du tourisme qui vivaient, jusqu'en 1977, en communauté à Mulhouse. On trouvait déjà bizarre que ses hôtesses de l'air acceptent de vendre les billets d'avion et que ses pilotes perçoivent des salaires inférieurs à ceux pratiqués dans les compagnies françaises. Avec cette nouvelle audace, on insi*nuera que les conditions de sécu*rité ne seront pas assurées avec un tarif aussi bas.

Certes, Le Point n'est pas passé loin du dépôt de bilan *en 1980*, après de graves déboires avec une chaîne de charters vers les Antilles. Pourtant, il est parvenu, à partir de 1981, à vendre les places de son Boeing-707 pour Ouagadougou (Burkina, ex-Haute-Volta) au prix de 1 580 F l'aller-retour, quand UTA et Air Afrique affichaient 7 530 F.

Le Point et son Paris-New-York « à la Laker » s'expliquent mal par la seule rationalité économique. Il faudrait y ajouter la véritable passion pour l'aviation qui a saisi ses animateurs. Sans oublier leur *désir de ne jamais devenir une* compagnie aérienne ou une agence de voyages comme les autres et les exigences de la grande famille des copains et des adhérents où l'on retrouve, pêle-mêle, des « routards », des tiers-mondistes, des missionnaires, un ancien chef d'Etat africain et un éminent représentant de l'Elysée...

ALAIN FAUJAS.

ÉTRANGER



En Italie

Le patronat et les syndicats se retournent vers le gouvernement après le blocage des négociations sociales

De notre correspondant

Rome. – Les syndicats et le patronat se réjouissaient, le 26 septembre, de reprendre, après huit années où leurs relations « confédérales » avaient dû passer par la médiation du gouvernement, des négociations directes portant notamment sur l'emploi, l'échelle mobile des salaires, les horaires de travail et le coût de la main-d'œuvre. Mais, le mercredi 6 novembre, il a fallu retourner voir *« maman l'Etat »*, comme on dit parfois ici, après la rupture intervenue la veille entre les partis.

Les trois organisations représentant les salariés ont rencontré le chef du gouvernement, M. Bettino Craxi, pour notamment l'informer des raisons du blocage survenu et de sa première conséquence : la décision unanime des syndicats d'organiser, région par région, entre le 10 et le 20 novembre, des débrayages de quatre heures tant dans les entreprises publiques que privées. Le président de la Confindustria, l'organisation patronale, M. Luigi Lucchini, devait également rencontrer rapidement le chef du gouvernement.

Cet empressement des partenaires sociaux à en référer à la plus haute autorité de l'exécutif n'est pas seulement une manière de renouer avec les pratiques d'un passé récent. C'est que l'on estime volontiers de part et d'autre que certaines décisions concrètes du gouvernement sont nécessaires pour remettre un peu d'huile dans les rouages.

Les négociations sociales ont achoppé sur deux points. Le plus important concerne la réduction des horaires de travail : les syndicats demandent une diminution de deux heures en moyenne par semaine pour aboutir à 38 heures en trois ans ; le patronat estime qu'une telle concession alourdirait le « coût du travail » à un point tel – 5,4 % – que la compétitivité de l'industrie italienne serait battue en brèche. Il a donc tendance à se retourner vers le gouvernement pour lui demander de « fiscaliser » certaines dépenses qui sont aujourd'hui *indûment* à la charge des entreprises.

Aux organisations de salariés, par ailleurs, la Confindustria, demande avant tout accord sur la réduction des horaires, de garantir une plus grande *« flexibilité »* – dont les modalités (heures supplémentaires, possibilité de travailler le samedi, etc.) seraient d'abord négociées branche par branche. Sur ce point, il y a actuellement heurt entre deux préalables, situation délicate à surmonter.

L'échelle mobile

Le deuxième sujet de friction est l'échelle mobile des salaires. Cette formule d'indexation automatique des revenus sur l'augmentation du coût de la vie a désormais perdu, aux yeux des syndicats, son caractère quasi sacré. Son effet inflationniste, d'une part, et peu stimulant, d'autre part, a été admis. Mais on ne veut pas aller trop vite dans le démontage du système – pas aussi vite, en tout cas que le patronat.

Ce point est certainement moins conflictuel que le précédent, puisqu'il porte moins sur des principes que sur des chiffres au total raisonnablement éloignés les uns des autres. Là aussi, le gouvernement peut avoir un rôle important pour débloquer la situation. L'influence négative de la désindexation d'une partie des salaires sur les feuilles de paie pourrait, en effet, trouver une contrepartie dans certains dégrèvements fiscaux naguère permis par le gouvernement aux salariés (*le Monde* du 7 octobre).

Les syndicats n'ont pas manqué de rappeler ce point au chef du gouvernement remis en selle le même 6 novembre par le vote de confiance du Parlement. En outre, ils ont demandé à M. Craxi de renoncer à certains aspects du projet de budjet pour 1986, qui attente à la protection sociale et contre lequel ils ont déjà récemment fait une grève générale de deux heures (*le Monde* du 1er octobre).

JEAN-PIERRE CLERC.

En Belgique

Qui va payer pour le soutien des Charbonnages du Limbourg ?

De notre correspondant

Bruxelles. – La grève d'avertissement de vingt-quatre heures, qui a paralysé les mines de charbon du Limbourg dans la région flamande du pays, ne c'est terminée que mercredi soir 6 novembre.

Après avoir rencontré la direction des charbonnages, les centrales syndicales, estimant avoir reçu des garanties suffisantes, avaient demandé de suspendre, provisoirement, le mouvement. Mais cet appel n'avait pas été entendu immédiatement, puisque, mercredi dans la journée, les activités n'avaient pas repris dans deux des cinq sièges. Le premier ministre, qui est en train de former sa nouvelle équipe, a en outre annoncé qu'aucune décision ne serait prise avant l'entrée en fonctions, aux environs du 15 novembre, du nouveau gouvernement.

Le plan du conseil d'administration des mines limbourgeoises, qui avait suscité le mouvement de grève, prévoyait la suppression de 3 700 emplois – sur 18 000 – et la réduction de la production annuelle de 6,3 à 5,5 millions de tonnes. Actuellement, la Belgique utilise environ 16 millions de tonnes de charbon par an. Or, selon un économiste flamand, le prix de revient du charbon local est de 2,80 à 3,10 francs belges le kilo, alors que le prix du charbon importé oscille entre 1,80 et 2,10 francs belges. D'où l'énorme déficit des charbonnages.

En 1982, une enveloppe de 32 milliards de francs belges (environ 4,8 milliards de francs français) avait été ouverte par le gouvernement pour permettre aux charbonnages du Limbourg de faire face à leurs difficultés. A raison de près de 8 milliards de perte par an, ces fonds devraient être épuisés mi-1986. Que se passera-t-il alors ?

Pour le moment, les charbonnages, concentrés dans le Limbourg (la dernière mine wallone a été fermée en 1984), dépendent encore du gouvernement national, alors que l'aide aux autres grands secteurs économiques est de la conséquence de chacune des deux régions. Les responsables flamands accepteront-ils de prendre à leur charge le soutien de leurs mines de charbon ? Ou évoqueront-ils le caractère « stratégique » de celles-ci pour continuer à demander une aide de l'Etat central ?

Ce débat n'est pas de pure forme dans un pays où – les discussions au sujet de la restructuration de la sidérurgie wallone l'ont montré – tout ce qui touche aux compétences régionales et à la distribution de l'argent public est chargé du lourd contentieux entre les deux communautés. *« Le Limbour montre que ce n'est pas toujours la Flandre qui paye pour la Wallonie »*, concluait ainsi un *homme politique...*

JOSÉ-ALAIN FRALON.

● *Diminution du chômage en octobre.* – Le chômage a baissé en Belgique au mois d'octobre, selon *les chiffres officiels rendus publics* le 6 novembre. Le nombre de chômeur officiellement récensés est ainsi revenu de 564 021 (13,4 % de la population active) en septembre à552.800 (13,1 %) en octobre. Toutefois le nombre de personnes privées d'emploi a augmenté de 8,2 % en un an. – *(AP.)*

GRANDE-BRETAGNE

● **Déficit de la balance commerciale en septembre.** – Confirmant les sombres pronostics des chefs d'entreprise britanniques, qui se plaignent, depuis quelques mois, d'être défavorisés par les taux de change excessifs de la livre, la balance commerciale de la Grande-Bretagne a enregistré en septembre un déficit de 200 millions de livres (2,3 milliards de francs). Ce déficit a *été largement compensé* par les recettes invisibles (marchés de la City, banques, tourisme, etc.), qui ont produit un excédent de la balance des paiements courants de 200 millions de livres en septembre, contre 206 millions le mois d'août, et un déficit de 474 millions pendant la période correspondante de l'année précédente. Pour les neuf premiers mois de l'année, la balance des paiements courants a été excédentaire de 1,4 milliard de livres, contre 511 millions pendant la période correspondante de l'an dernier.

Aux Etats-Unis

Réunion monétaire au Congrès sur la stabilisation du dollar

Deux parlementaires américains, M. Jack Kemp, représentant (républicain) et Bill Bradley, sénateur (démocrate), ont pris l'initiative de réunir les 12 et 13 novembre, au Congrès, une réunion monétaire destinée à étudier les voies d'une stabilisation des taux de change et, en particulier, du dollar. *« L'accord conclu entre les Cinq* (Etats-Unis, France, RFA, Grande-Bretagne, Japon), *le 22 septembre dernier à New-York, sur les interventions des banques centrales confirme l'apparition d'un consensus transcendant les barrières idéologiques sur l'idée que le système monétaire en vigueur a besoin d'être révisé »*, note le communiqué. Outre d'autres membres du Congrès, sont invités un certain nombre d'experts, hommes politiques, économistes américains et étrangers : MM. Henry Kaufman, Alan Greenspan, Felix Rohatyn, Clayton Yeutter (représentant spécial du Président Reagan aux négociations commerciales), Robert Roosa, Lewis Lehrman, Robert Mundell, Robert Triffin, et MM. Valéry Giscard d'Estaing, Helmut Schlesinger (vice-président de la Bundesbank), Rainer Gut (président du Crédit Suisse), Lamberto Dini (président du groupe des Dix et haut fonctionnaire de la Banque d'Italie), Pierre Uri, notre collaborateur Paul Fabra, etc.

Au Canada

Une nouvelle banque en difficulté

La crise bancaire qui s'était développée cet été au Canada, avec la faillite de deux établissements dans l'Alberta, la Canadian Commercial Bank et la Northland Bank, vient de rebondir. La septième banque canadienne – la Continental Bank, – ébranlée par de très importants retraits de fonds, a dû emprunter 1,4 milliard de dollars à la Banque centrale. *De plus, les six plus* grandes banques du pays ont ouvert à la Continental une ligne de crédit de 1,5 milliard de dollars pour lui permettre de sortir du mauvais pas *dans lequel elle se trouve actuellement.*

Les retraits massifs opérés ont mis la Continental Bank en très mauvaise posture, malgré une gestion sans reproche et de bons résultats. Ces retraits s'expliquent par la crise de confiance qui s'est aggravée, au lieu de s'apaiser comme on *avait pu le croire* (*le Monde* du 25 octobre), à la suite du sauvetage de la Mercantile Bank en octobre.

Les secousses qui agitent actuelle*ment le système bancaire canadien* continuent de faire la une des journaux et, sur le plan politique, l'opposition libérale critique durement le gouvernement fédéral pour avoir laissé se développer une pareille situation.

Faits et chiffres

Social

● **Renault-Douai : refus de sanctions par le comité d'établissement.** – Le comité d'établissement du l'usine Renault de Douai s'est prononcé, le mercredi 6 novembre, contre la *« mise à pied conservatoire »* demandée par la direction de MM. Jean-François Caré, secrétaire du syndicat CGT, et Eric Laschamp, secrétaire (CGT) du comité, accusés d'avoir, dans la nuit du 15 au 16 octobre, molesté deux agents de maîtrise. Les neuf représentants de la CGT ont voté contre, ainsi que les deux représentants de la CFDT, qui estimaient que l'affaire, relevant du droit commun, devait d'abord être tranchée par la justice (une plainte a été déposée et une instruction est en cours). Les deux délégués FO se sont abstenus, faute d'information suffisante. Les deux délégués cadres (un CGC, un sans étiquette) ont voté pour. La direction va saisir l'inspection du travail, qui devra donner sa réponse dans les huit jours.

ANNONCES CLASSÉES

OFFRES D'EMPLOIS

URGENT
ORGANISME DE FORMATION recherche
FORMATEURS VACATAIRES
TECHNIQUES DE VENTE.
Envoyez c.v. en précisant sur l'enveloppe la réf. 214 à — IRCM — 50, rue Gérard, 75013 PARIS qui transmettra.

Sté nouvelle rech. gestionnaire avec déplac. + secrétaire expte. Env. C.V. + lettre, prét. Ecrire sous le nº 3 214 LE MONDE PUBLICITÉ service annonces classées 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Nous sommes une société française de première importance

Nous recherchons

quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

capables après stage, d'atteindre après un an 10.000 à 15.000 F mensuels

Nous leur offrons :

- une formation complète ;
- une activité prenante ;
- un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »

Ecrire avec C.V. et photo à nº 4.925 Publicités Réunies 112, bd Voltaire, 75011 Paris
La préférence sera donnée à candidats ayant fait :
- SOIT de bonnes études
- SOIT la preuve de leur personnalité.

DEMANDES D'EMPLOIS

CONSULTANT 42 ans
A et M + Sc. Eco + Princeton Univ
Statut indépendant
Basé à Montpellier
très expérimenté
Maîtrisant les gdes fonctions de l'entreprise ; capable de comprendre sa culture et de susciter l'adhésion rejoindrait équipe managériale ou grand cabinet national pour missions toute durée.
Ecr. sous le nº 8.001 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e

représentation demandes

REPRÉSENTANTE
55 ans, sérieuses références, cherche place stable, V.R.P. exclusive, région parisienne. Ecr. sous le nº 6825 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e

capitaux propositions commerciales

COMPAGNIE PÉTROLIÈRE TEXANE cherche d'urgence particulier ou société pour représenter sa gamme de matériaux hautement performants pour la maintenance des immeubles. Salaires exceptionnels et possibilités d'expansion. Aucune expérience n'est requise. Nous sommes des professionnels dans notre domaine avec cinquante ans d'expérience et nous offrons une formation complète. Usine moderne en Europe. Prière d'écrire en anglais à :
B.E. DICKERSON
SOUTHWESTERN PETROLEUM
P.O. BOX 789
Ft. Worth, Texas 76101 U.S.A.
Télex : 758300. Cable : SWEPCO.

propositions diverses

Guide International d'adresses pour rechercher un emploi à l'étranger.
Informations de sources publiques et privées. Documentation gratuite sur guide : INTERNATIONAL/DIFFUSION (Editions), code LM, B.P. 30, 76310 Sainte-Adresse.

L'immobilier

appartements ventes

5e arrdt

Près mosquée, *charme provincial*, 50 m² SUR JARDIN. EN PLEIN SOLEIL. 46-44-98-07.

6e arrdt

PRÈS INSTITUT, 120 m² 2e ét., salle à manger, salon 3 chbres, s. de bains, s. d'eau + service, possibilité parking Téléphone : 45-42-18-54.

7e arrdt

Saint-Dominique, 75 m² 47-03-32-44
MAISONNETTE, JARDIN.

9e arrdt

MADELEINE 75 m²
4 p., 5e ét., asc. à refaire. PRIX INTÉRESSANT. GARBI 45-67-22-88.

14e arrdt

VAVIN 75 m²
3 p., cuis., bains, 2e ét., bel imm. GARBI 45-67-22-88.

17e arrdt

MONCEAU p. de t., calme, agréable, liv., 3 ch., 2 bns, asc., 2 000 000, 45-77-96-85.

93 Seine-Saint-Denis

LIMITE VINCENNES
450 m. Mº CROIX-de-CHAVAUX. Imm. récent, 3 P., 68 m², cave, park., balc. TRÈS BELLE AFFAIRE
DEMICHELI
48-73-50-22 / 48-73-47-71.

95- Val-d'Oise

CERGY, ORÉE DU BOIS, vds F 4 dans résidence calme, près toutes commodités, clair, ensoleillé, vue très étendue, comprenant : entrée, cellier, cuis., séjour av. balcon, 3 chbres, w.-c., s. de bns, nombreux placards, cave, parking sous-sol. 400.000 F. (Prêt cessible 50.000 F.)
Tél. 16 (1) 30-32-00-83, après 19 heures.

appartements achats

PROPRIÉTAIRES VOUS DÉSIREZ VENDRE
un logement avec ou sans cft Adressez-vous à un spécialiste Immo-Mercadet. 42-52-01-82.

locations non meublées offres

Région parisienne

93 : ÉPINAY-SUR-SEINE, près gare Épinay-Villetaneuse, 5 pièces, garage, jardin 600 m². Loyer mensuel : 4.600 F + charges Téléphone : 42-54-05-90 42-57-63-00.
92 : ASNIÈRES
Immeuble récent, résidentiel 5 pièces, s. de bns, w.-c., cuisine, loggia, chauffage individuel, parking, loyer mensuel : 6.200 F + 300 charges Téléphone : 42-54-05-90 42-57-63-00
PARIS 12e : Métro DIDEROT Studio confort, état impeccable Prix : 2.400 F, charges comprises Téléphone : 42-54-05-90 42-57-63-00.

MAUREPAS dans résidence avec piscine et tennis villa séjour double, 4 chambres, 2 bains, garage, jdin, 5 200 F. Tél. : 30-50-28-15.

locations non meublées demandes

Paris

Pour le personnel et cadres supérieurs, importante cie française électronique rech. en location, 2 à 6 P., studios ou pavillons Paris et ses environs. Téléphone : 45-04-48-21.

Part. rech. appartement bon standing, 8e, 16e, 17e Téléphone : 46-79-09-49.

Pour le personnel et cadres supérieurs, importante cie française électronique rech. en location, 2 à 6 pces, studios ou pavillons . Paris et ses environs. Tél. 45-04-48-21.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. (1) 48-89-89-66 -42-83-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

bureaux

Ventes

XVIIe COURCELLES BON STDG, BON ÉTAT, 165 m² R.-de-ch., cour privative BERGL 42-22-48-60.

Locations

GARE DE LYON 150 + 60 m², PARKG MICHEL BERNARD TÉL. : 45-02-13-43.

PORTE DE GENTILLY 680 m², PARKG, NEUF MICHEL BERNARD TÉL. : 45-02-13-43.

ÉTOILE, GDE-ARMÉE 150 m², STANDING MICHEL BERNARD. TÉL. : 45-02-13-43.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitution de sociétés et tous services. Tél. : 43-55-17-50.

locaux commerciaux

Locations

Sté recherche à louer dans
VINCENNES
Locaux à usage commerciaux neufs ou anciens, 400 m² environ. Faire proposition à BLEU Publicité, 41, avenue du Château, 94300 Vincennes.

boutiques

Locations

ODÉON LIBRAIRIE MICHEL BERNARD TÉL. : 45-02-13-43.

fonds de commerce

Ventes

VDS FONDS DE COMMERCE RUE PRINCIPALE
LE TOUQUET
Tél. : 21-84-50-82.

villas

LE PERREUX
TRÈS BONNE MAISON, dans rue calme. Plein centre, salon, s. à manger, 4 chbres, gar. 2 voitures, sur 500 m² terrain
DEMICHELI
48-73-50-22 / 48-73-47-71.

PROVENCE, CARPENTRAS. Vends très belle villa style, 6 pièces, 2 salles de bains, garages, belles finitions, terrain 1 150 m², non isolé, 850 000 F. T. (1) 42-04-33-89 URGENT.

propriétés

1 heure de Paris, prox. A. 6
PROPRIÉTÉ EN L
9 P., 3 bains, w.-c., chauf., dépendances. Vue magnifique Parc boisé. 32.000 m² 720.000 F. Crédit possible Tél. (16) 86-74-08-12 ou apr. 20 h : (16) 38-31-48-74.

TOURAINE, 210 km Paris ravissante demeure caractère. 6 P., cft, communs, joli jard. ombragé. Cabinet CHATET Téléphone : (16) 47-23-91-29.

PROCHE DOURDAN (91)
Centre village
MAISON de MAITRE, 7 P. + dépend. s/1.150 m² clos (travaux à prévoir). Poss. P.C. A SAISIR : 600.000 F. SOMBIM (1) 34-85-86-92.

viagers

F. CRUZ - 42-66-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Conseil 48 ans d'expérience. Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

ETUDE LODEL
Viagers, 35, bd Voltaire, 75011 PARIS. 43-55-61-58.

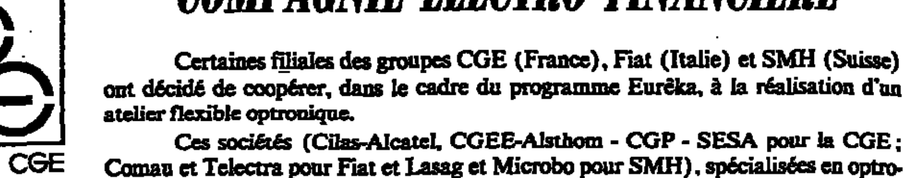
18e, r. Gustave-Rouanet, 2 P., tt cft, r.-de-ch. à rénover Px 198.000 F. 42-66-19-00.

Libre, près La Ferté-Gaucher maison de caractère + dépend. 4 ha. Fme 75 ans, rente limitée à 8 ans. 350.000 + 5.800/mois Viagers. F. Cruz. 42-66-19-00.

immobilier information

A.P.P.E.L. 75. Association tripartite (locataires propriétaires, administrateurs de biens) offre : informations sur :
- des locations (échanges possibles) ;
- des artisans qualifiés ;
- des financements (prêts, aides) pour accession propriété ou travaux ;
- des conseils juridiques ;
- des remises importantes sur le matériel de bâtiment et l'électro-ménager, grâce à une centrale d'achat ;
- des exp. d'accession à la propriété en habitat groupé auto-géré avec architecture participative (coût intéressant). Pour tous rens. tél. A.P.P.E.L. 75. 42-60-22-30.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE ÉLECTRO-FINANCIÈRE

GROUPE CGE

Certaines filiales des groupes CGE (France), Fiat (Italie) et SMH (Suisse) ont décidé de coopérer, dans le cadre du programme Eurêka, à la réalisation d'un atelier flexible optronique.

Ces sociétés (Cilas-Alcatel, CGEE-Alsthom - CGP - SESA pour la CGE ; Comau et Telectra pour Fiat et Lasag et Microbo pour SMH), spécialisées en optronique et productique veulent ainsi contribuer au développement des applications industrielles du laser, à partir des compétences acquises dans leurs centres de recherche respectifs.

La conception et la mise en œuvre de cet atelier flexible font appel à cinq innovations majeures dans le domaine du laser :

- Le robot laser CO2 ;
- Le robot laser YAG ;
- Le robot d'assemblage à positionnement par laser ;
- Le guidage de chariots automatiques par laser ;
- Le réseau local par fibres optiques.

Par ailleurs, le système de pilotage de l'atelier permettra sa gestion en temps réel.

Les partenaires italiens, suisses et français vont signer une lettre d'intention d'accord et ont déposé un projet auprès des responsables du programme Eurêka.

Un industriel allemand et un autre industriel français, également intéressés par le projet, pourraient se joindre au groupe d'entreprises européennes ainsi constitué.

CAP GEMINI SOGETI

RÉSULTATS DES NEUF PREMIERS MOIS DE 1985

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 1985, le groupe CAP GEMINI SOGETI a réalisé un chiffre d'affaires consolidé hors taxes de 1 526 000 000 F, en progression de 25 % par rapport à celui réalisé pendant la même période de l'exercice précédent. Dans le même temps, la marge brute d'exploitation s'est accrue de 30 %, marquant donc une nouvelle amélioration de la rentabilité globale.

Ces résultats — ajoutés aux prévisions faites par les responsables opérationnels du groupe pour le quatrième trimestre de l'année — permettent de penser que le résultat net de l'ensemble CAP GEMINI SOGETI pour l'exercice 1985 sera dans la ligne des prévisions annoncées et représentera par conséquent une progression d'au moins 25 % sur celui constaté en 1984.

Les première hypothèses budgétaires faires pour l'année 1986 permettent de penser que, pour l'exercice suivant, ce taux de progression sera du même ordre.

Odeville

La saison de chauffage de l'hiver 1985/86 a débuté par un très bon flux de commandes pour la société Deville.

Le chiffre d'affaires déjà réalisé au 30 octobre 1985 pour les dix premiers mois de l'exercice social est en progression de + 17 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le niveau actuel permet d'espérer un taux final annuel de progression des ventes sensiblement supérieur à la prévision de 10 % d'augmentation de chiffre d'affaires avancée lors de l'introduction de l'action Deville au second marché.

Au plan des résultats 1985, sur la base des chiffres d'activité connus au 30 octobre, il est possible d'estimer que le bénéfice net après impôt de l'exercice en cours sera plus important que la prévision annuelle 1985 initialement évaluée de manière prudente en progression de 10 %. En effet, le bénéfice sera vraisemblablement de l'ordre de 20 % supérieur à celui de l'exercice 1984 qui avait déjà atteint 28 millions de francs.

Le programme de développement de la nouvelle usine de la filiale Sodery se poursuit normalement. Les installations, dont une partie est déjà en activité, devraient être achevées au cours du deuxième trimestre 1986 et contribuer d'une manière significative à améliorer la compétitivité de Deville.

SLIMINCO

le Conseil d'administration de la société qui s'est réuni le 23 octobre 1985 sous la présidence de M. Henri Sauty de Chalon a examiné la situation comptable au 30 juin 1985.

Le résultat d'exploitation provisoire du 1er semestre 1985, tenant compte d'éléments exceptionnels, s'établit à 75,6 MF en augmentation de 21,7 % sur le résultat de la période comptable de 1984.

Ce résultat s'entend notamment avant étalement des plus-values et constitution de provisions de fin d'exercice.

Le conseil a pris connaissance des perspectives d'activité d'ici la fin de l'exercice.

Compte tenu des opérations déjà engagées et en cours de négociation, la production 1985 incluant trois opérations de patrimoine pour 41 MF devrait atteindre un chiffre de l'ordre de 280 MF, supérieur d'environ 35 % à celui de 1984.

La mise en location simple, après rénovation, des immeubles de la rue de Monceau à Paris 8e et de la rue d'Orléans à Neuilly s'est effectuée dans d'excellentes conditions, le montant des produits locatifs provenant du patrimoine propre représente maintenant environ la moitié du dernier dividende distribué.

Les résultats prévisonnels de la société à fin 1985 permettent d'envisager une croissance du dividende.

BIMP, Banque Industrielle et Mobilière Privée

Le Conseil de la BIMP, qui s'est réuni le 28 octobre dernier, sous la présidence de Pascal Gendreau, a pris connaissance des résultats provisoires d'exploitation de la banque pour les neuf premiers mois de l'année, avant amortissements, provisions et impôt sur les sociétés.

Ceux-ci marquent une progression régulière d'un trimestre sur l'autre et représentent par rapport à la même période de l'année 1984 une croissance de l'ordre de 18 %.

Pour faire face au développement de la banque, le Conseil a également arrêté les modalités d'une nouvelle émission de Titres Participatifs pour un montant de 50 millions de francs, assorti d'une prime d'émission de 8 millions de francs.

Les sommes ainsi recueillies, en renforçant les fonds propres de la BIMP, lui permettront d'élargir son potentiel d'activité dans les secteurs bancaire, boursier et financier qui connaissent actuellement une rapide et importante évolution.



Le conseil d'administration, réuni le 30 octobre 1985 sous la présidence de M. Gérard Billaud, a examiné l'activité de la société, ses prévisions de résultats pour l'exercice en cours et décidé l'émission d'un nouvel emprunt obligataire.

Dans un marché très concurrentiel, Immobanque a signé au cours des dix premiers mois de l'exercice 1985 plus de 285 millions de francs HT d'opérations nouvelles de crédit-bail.

Cette production, supérieure à la fois au montant des opérations signées en 1984 et aux objectifs fixés pour 1985, a porté le montant brut HT des engagements d'Immobanque à 2,38 milliards de francs, se répartissant en deux cent soixante-dix-sept opérations de crédit-bail et vingt et une de location simple.

Compte tenu des opérations de crédit-bail à signer au cours des deux prochains mois, le montant brut des engagements HT devrait approcher 2,5 milliards de francs en fin d'année.

L'exploitation du premier semestre 1985 comparée à celle de la même période de l'exercice 1984 fait apparaître une croissance d'environ 30 % des recettes locatives et du bénéfice qui atteignent respectivement 162 900 000 F (+ 14 % pour le crédit-bail, + 167 % pour la location simple) et 41 598 000 F, cette progression exceptionnelle résultant notamment des opérations réalisées fin 1984 (absorption de SOFREEC, propriétaire du centre commercial Galaxie, situé à Paris (13e), et apport d'un immeuble de bureaux par Locafrance).

Le dividende de l'exercice 1985 qui s'appliquerait à un nombre d'actions en augmentation d'environ 5 % (les actions remises à Locafrance en rémunération de l'apport précité n'ayant porté jouissance qu'à compter du 1er janvier 1985) devrait donc à nouveau être en progression par rapport à celui de l'exercice précédent (42,30 F dont 0,30 F d'avoir fiscal).

Afin de permettre à Immobanque de poursuivre son expansion en respectant les dispositions en matière de régulation du crédit, le conseil a approuvé l'émission prochaine d'un emprunt obligataire d'un montant de 200 millions de francs en utilisation partielle de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 1983.

RAPPROCHEMENT CHAMBOURCY - LA ROCHE AUX FÉES

Le ministère de l'économie, des finances et du budget a donné, en date du 4 novembre 1985, son accord au projet de regroupement des activités produits frais en France des sociétés La Roche aux Fées et Rousset, filiales d'Unilever, et Chambourcy S.A. filiale de Nestlé. Il est prévu que Nestlé sera l'actionnaire majoritaire (75 %) du nouvel ensemble, Unilever détenant les 25 % restants.

Les conseils d'administration des sociétés Chambourcy, La Roche aux Fées et Rousset doivent se réunir prochainement pour décider de la création d'une filiale commune « Chambourcy, La Roche aux Fées et Cie », qui gérera ce nouvel ensemble à compter du 1er janvier 1986. La direction générale de cette nouvelle société sera assurée par M. Jean-Louis Riallin, président de Gloria S.A.

« Chambourcy-La Roche aux Fées et Cie » commercialisera une gamme commune étudiée pour satisfaire au mieux les besoins du consommateur et la demande de la distribution. Ce nouvel ensemble représentera un chiffre d'affaires de 2 300 MF et traitera un volume de 250 000 tonnes de produits laitiers frais.

calberson

Le conseil d'administration de la Compagnie générale Calberson s'est réuni sous la présidence de M. Rudolphe Lambert, le 28 octobre 1985.

Les points évoqués ont notamment été les suivants :

1. — RÉSULTATS

Le conseil a pris connaissance du résultat courant au 30 juin 1985 de la Compagnie générale Calberson, société-mère du groupe. Celui-ci s'est élevé à 10,5 MF, tout à fait en ligne avec l'objectif de résultat courant pour l'ensemble de l'exercice qui devrait être de l'ordre de 55 MF.

Pour pouvoir comparer avec l'exercice précédent à structure identique, il faut ajouter à celui de la société-mère, le résultat courant après amortissements et avant provisions, de la SNTR Calberson, filialisée en 1984. Ce résultat courant global s'est élevé à 84,9 MF contre 67,8 MF, soit une augmentation de 25 %.

En ce qui concerne les filiales, celles de Messagerie, d'Express et d'Entrepôt, ont, dans leur grande majorité, enregistré des progressions importantes de leurs résultats. Par contre, Calberson International connaît, à fin juin, un résultat déficitaire lié exclusivement à un mauvais contrat sur l'Algérie qui vient d'être renégocié dans de meilleures conditions. En revanche, l'exploitation courante de Calberson International est bénéficiaire.

Enfin, trois sociétés reprises, récemment, présentent, comme prévu, des résultats déficitaires qui pèseront sur l'ensemble. Néanmoins, le redressement de ces affaires a été amorcé par Calberson comme cela a été fait à plusieurs reprises avec d'autres sociétés dans un passé récent.

2. — INVESTISSEMENTS

Le conseil a approuvé un investissement de 55 MF pour réaliser dans la zone de Paris-Nord II, près de Roissy, le futur siège de notre division internationale.

M. Lambert a rappelé au conseil que cette construction s'inscrit dans un important programme d'investissements immobiliers et financiers engagé par le groupe pour accompagner son développement.

Au cours des quatre années 1984 à 1987, environ 500 MF d'investissements auront, en effet, été mis en œuvre au niveau du groupe et seront largement autofinancés.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK

La barre des 1 400 points est franchie

La journée du 6 novembre fera date dans l'histoire du New York Stock Exchange. Pour la première fois, l'indice Dow Jones a franchi la barre psychologique des 1 400 points et s'est maintenue au-dessus de ce niveau jusqu'à la clôture, malgré les inévitables ventes bénéficiaires que ce mouvement de hausse a entraînées. Après avoir culminé à 1 411,01, il s'est finalement établi à 1 404,24, en progrès de 7,57 points.

Le bilan de la journée a été à la hauteur de cette performance. Sur 2 063 valeurs traitées, 964 ont monté, 648 ont baissé et 451 n'ont pas varié.

Une fois encore, l'encouragement est venu du marché obligataire, dont la persistante fermeté a renforcé l'espoir qu'une baisse des taux d'intérêt était proche. Mais les actions de commando lancées par de nombreux groupes, pour tenter de capturer des sociétés et de les absorber ensuite, ont continué d'avoir un effet d'entraînement indéniable. *« Cette manie des OPA a pour principal avantage de faire ressortir la valeur exacte des actifs des firmes convoitées, souvent sous-estimés »,* disait un spécialiste. D'une façon générale, et malgré la récente flambée de hausse, de nombreux analystes jugeaient le marché sous-évalué et n'hésitaient pas à prédire que le cap des 1 500 serait atteint à la fin de l'année.

L'activité a augmenté et 129,48 millions de titres ont changé de mains, contre 119,20 millions la veille.

VALEURS	Cours du 5 nov.	Cours du 6 nov.
Alcoa	33	33 1/8
A.T.T.	21 1/8	21 5/8
Boeing	46 5/8	46 1/2
Chase Manhattan Bank	59 3/4	59 3/4
Du Pont de Nemours	61 3/8	61 3/4
Eastman Kodak	44 1/2	44 3/4
Exxon	53 1/2	52 3/4
Ford	48 1/8	48
General Electric	61	61 1/2
General Foods	non coté	non coté
General Motors	68 3/4	68 3/4
Goodyear	26 1/4	27
I.B.M.	133 3/8	132 3/4
I.T.T.	34 1/8	33 1/2
Mobil Oil	30 5/8	30 3/8
Pfizer	48 1/4	48
Schlumberger	34 1/2	34
Texaco	38 1/2	38 1/2
U.A.L. Inc.	48 7/8	49 5/8
Union Carbide	58 3/4	60
U.S. Steel	26 3/8	26 5/8
Westinghouse	42 3/4	43 1/8
Xerox Corp.	52 3/4	53 1/2

PARIS, 6 novembre

La hausse s'accélère

Un peu ralenti vingt-quatre heures auparavant, le mouvement de hausse s'est accéléré mercredi à la Bourse de Paris. De très belles valeurs ont de nouveau pris la tête du peloton, comme Redoute, Peugeot, Compagnie bancaire, Sanofi, Lafarge, Midi, Lyonnaise des eaux. Mais c'est vers le matériel électrique que l'attention s'est principalement portée.

Toute la Bourse n'avait évidemment d'yeux que pour CSF, qui vient de remporter le fameux contrat RITA aux Etats-Unis. CSF fut longue à coter et, manifestement, des opérateurs qui avaient déjà placé leurs pions ont commencé à prendre leurs bénéfices. Néanmoins, l'action a encore monté de 1,1 % et dépassé ses plus hauts niveaux de toujours. Par contagion, SAT, Crouzet, Legrand et CIT-Alcatel devaient lui emboîter le pas. Bref, à la clôture, l'indicateur instantané progressait encore de 1,06 %. En trois jours, la hausse atteint 3 %. Depuis le 23 octobre, elle est voisine de 8 %.

Inutile de le préciser : les étrangers étaient là et faisaient leurs emplettes. De l'avis général, ce n'est pas fini. Les investisseurs venus d'ailleurs « jouent une reprise économique en France, préparée par les socialistes et qu'un gouvernement de coalition pourrait activer », *disait un spécialiste.*

Sur le marché obligataire, l'amélioration constatée la veille s'est poursuivie.

La devise-titre s'est traitée entre 7,93 F et 7,95 F. L'or a peu varié à Londres : 324,75 dollars l'once contre 324,60 dollars. A Paris, le lingot a encore perdu 200 F à 83 100 F (après 83 150 F). Le napoléon a reproduit son précédent cours de 521 F. La cotation d'East Rand a été suspendue et l'introduction de Catteau s'est faite à 445 F.

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PHILIPS EST DÉÇU PAR LES ETATS-UNIS. – Le groupe néerlandais Philips, un des plus grands fabricants mondiaux de matériels électroniques pour le grand public, est terriblement déçu par le résultat de ses activités dans les semi-conducteurs aux Etats-Unis, affectées par la très vive concurrence japonaise et la chute des prix que celle-ci a entraînée. Du coup, le bénéfice net du groupe pour le troisième trimestre a baissé de 27 %, à 175 millions de florins. Pour les neuf mois, les profits reculent de 22 %, pour revenir à 611 millions de florins, malgré une augmentation de 10 % du chiffre d'affaires (41,02 milliards de florins). La direction du groupe espère que ses résultats aux Etats-Unis se redresseront pour le quatrième trimestre, mais d'ores et déjà a perdu tout espoir de pouvoir égaler, pour l'exercice entier, le résultat record de 1,11 milliard de florins dégagé en 1984, et ce en dépit des bons scores obtenus en Europe et dans de nombreux autres pays. Philips maintient néanmoins sa décision d'introduire prochainement ses actions à Wall Street, estimant que le climat boursier s'y prêtait.

EASTMAN KODAK : FORTE BAISSE DES RÉSULTATS. – La chimie américaine ne va décidément pas très fort. A cause des mauvais résultats enregistrés dans cette industrie, la célèbre compagnie américaine enregistre, pour le troisième trimestre, une baisse de 26 % de son bénéfice net (246,1 millions de dollars, contre 332 millions). Pour les neuf mois, le recul est de 27 % (525,6 millions de dollars, contre 719,4 millions) pour un chiffre d'affaires à peu près inchangé (7,81 milliards de dollars, contre 7,85 milliards). La direction fait remarquer que les frais élevés de recherche et de développement, la chute du dollar ont également pesé sur les résultats. Une amélioration est prévue pour le quatrième trimestre, mais elle ne saurait suffire à atteindre les objectifs de résultats.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	5 nov.
Valeurs françaises	120,2
Valeurs étrangères	93,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	5 nov.	6 nov.
Indice général	224,2	225,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 7 novembre .... 9 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6 nov.	7 nov.
1 dollar (en yens)	205,95	202,50

BOURSE DE PARIS — Comptant — 6 NOVEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours

Actions au comptant

Étrangères

Hors-cote

SECOND MARCHÉ

SICAV 6/11

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/11	Cours des billets aux guichets : Achat	Cours des billets aux guichets : Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 956	7 929	7 600	8 200
ECU	6 732	6 732	....	....
Allemagne (100 DM)	304 770	304 760	294 500	309 500
Belgique (100 F)	15 068	15 066	14 460	15 300
Pays-Bas (100 fl.)	270 260	270 220	262	277
Danemark (100 krd)	84 060	84 140	79	87
Norvège (100 k)	101 400	101 250	96	103
Grande-Bretagne (£ 1)	11 419	11 388	11	11 700
Grèce (100 drachmes)	5 180	5 173	3 800	5 300
Italie (1 000 lires)	4 518	4 512	4 200	4 700
Suisse (100 fr.)	370 600	370 250	3 606	3 775
Suède (100 krs)	101 430	101 360	96 500	102 500
Autriche (100 sch)	43 370	43 380	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	4 965	4 952	4 650	5 200
Portugal (100 esc.)	4 910	4 896	4 400	5 200
Canada ($ can 1)	5 804	5 762	5 580	5 980
Japon (100 yens)	3 822	3 867	3 710	3 880

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/11
Or fin (kilo en barre)	83150	83100
Or fin (en lingot)	83300	83100
Pièce française (20 fr)	521	521
Pièce française (10 fr)	430	.....
Pièce suisse (20 fr)	523	516
Pièce latine (20 fr)	493	488
Souverain	620	620
Pièce de 20 dollars	3430	3435
Pièce de 10 dollars	1820	1800
Pièce de 5 dollars	1300	.....
Pièce de 50 pesos	3115	3105
Pièce de 10 florins	516	514
Or Londres	324 55	324 75
Or Zurich	324 50	326
Or Hongkong	324 35	324 75
Argent Londres	6 07	6 07

Le Monde

AVANT LA CONVENTION NATIONALE

Le PS achève la mise au point de ses listes électorales

Le bureau exécutif du PS a tenu, le mercredi 6 novembre, une réunion exceptionnelle longue, consacrée à la fois aux questions électorales et à l'élaboration du programme socialiste pour les élections législatives de 1986, en prélude à la convention nationale prévue les 9 et 10 novembre.

L'essentiel de la discussion sur la constitution des listes électorales pour les élections législatives et régionales a porté sur la recherche d'un accord avec le MRG, après les nouvelles discussions qui ont eu lieu au début de la semaine. M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a souligné que cet accord est *« souhaité, nécessaire et même possible »*, à la fois pour illustrer la volonté d'élargissement des listes socialistes, et pour assurer le maintien dans le temps du contrat politique existant avec le MRG.

En outre, solidaires au gouvernement, socialistes et radicaux de gauche devraient, selon M. Jospin, aller ensemble aux élections. A l'issue des nouvelles discussions qui vont avoir lieu, MM. Jospin et François Doubin, président du MRG, devraient annoncer eux-mêmes un accord, vendredi — c'est-à-dire avant la convention nationale, qui aurait alors à le ratifier

Un nouveau projet

Outre le problème du MRG, une douzaine de cas difficiles restent en suspens, qui devront être réglés par la commission *ad hoc* — qui se réunit jeudi et vendredi — ou, en dernier ressort, par la convention elle-même. En dehors de la question des ministres à « caser », et des éventuelles permutations que cela implique, l'une des situations bloquées les plus délicates est celle de la rivalité entre M. Maurice Pourchon et M. Maurice Adevah-Pœuf dans le Puy-de-Dôme (*le Monde* du 12 octobre).

En revanche, il apparaît que, malgré quelques cas individuels douloureux, les femmes obtiennent 10 % des quelque cent soixante-dix sièges répartis par l'accord national du 6 juillet, alors qu'elles ne représentent que 7 % de l'actuel groupe parlementaire.

A l'issue de cette convention, les listes législatives du PS devraient être définitives, alors que les listes régionales pourraient encore subir quelques modifications. Bien que les rocardiens estiment être, sur ces listes, encore loin de leur quota (28,5 % , soit leur score national dans les congrès fédéraux), il est difficile d'avoir, dès maintenant, une vue globale de ces listes. La volonté politique de la direction du PS — qui devrait trouver sa traduction dans les ajustements apportés par la convention — est que ce quota soit respecté.

Second sujet de réflexion du bureau exécutif : le programme socialiste pour les législatives. Qualifié de *« matériau brut »* par M. Jospin, le long texte mis en forme par M. Dominique Strauss-Kahn, membre du secrétariat national du PS chargé des études, devrait être revu. Plusieurs intervenants ont souhaité un texte plus politique, plus offensif, et plus ramassé. M. Gérard Fuchs, rocardien, membre adjoint du secrétariat national du PS, a, par exemple, estimé que, dans son état actuel, ce texte *« n'est pas un programme politique »*. Dix à quinze priorités, ou *« propositions fortes »*, selon la formule de M. Pierre Mauroy, devraient se dégager.

Dans ces conditions, un nouveau texte sera préparé, à partir du document de travail de M. Strauss-Kahn, entre la convention nationale des 9 et 10 novembre et le comité directeur chargé d'adopter définitivement ce programme (1). A l'origine, seules les commissions exécutives fédérales (CEF) des départements devaient, dans l'intervalle, discuter de ce texte.

Outre ce délai supplémentaire, la rédaction d'un nouveau document pour le comité directeur évite que le projet des socialistes pour l'après-86 ne soit éclipsé par l'élaboration des listes, qui aurait constitué de toute façon « l'événement » du week-end.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(1) Prévu initialement pour le 7 décembre, ce comité directeur pourrait avoir lieu le 14.

UN CONGRÈS SUR LE TRAITEMENT DU CANCER

La chimiothérapie d'abord

Le premier congrès international sur la chimiothérapie néo-adjuvante (CNA) a lieu à Paris jusqu'au 9 novembre (1). Présidé par le professeur Claude Jacquillat (hôpital La Pitié-Salpêtrière), ce congrès est l'occasion pour certains des meilleurs cancérologues de confronter leurs résultats dans une discipline qui est encore loin de faire l'unanimité, la chimiothérapie néo-adjuvante, une chimiothérapie anticancéreuse que l'on pratique avant tout traitement local, qu'il soit chirurgical ou radiothérapique. Son but ? Faire régresser le volume tumoral et tester la sensibilité de la tumeur à la chimiothérapie. De même que la chimiothérapie adjuvante — c'est-à-dire celle que l'on pratique après un traitement local — la CNA vise à éradiquer les micrométastases éventuelles du cancer primitif. On voit bien les avantages d'un telle méthode :

1) Si, par la suite, on doit procéder à un traitement chirurgical, l'intervention, du fait de la régression du volume tumoral, sera le moins mutilante possible ;

2) Si la chimiothérapie est efficace comme premier traitement, elle le sera vraisemblablement après une intervention chirurgicale ou une radiothérapie.

Une plus longue survie ?

Mais il ne faudrait pas croire pour autant que cette méthode thérapeutique peut s'appliquer à tous les types de cancer. *« Les principaux cancers concernés,* indique le professeur Jacquillat, *sont ceux du sein, du testicule, de l'ovaire, du canal anal ; auxquels il faut ajouter les cancers de la sphère ORL et des voies aérodigestives supérieures, et les ostéosarcomes (un des cancers des os). Les cancers du poumon, de l'œsophage et de la vessie ont une chimiorésistance variable. Quant aux cancers du pancréas, du colon, de l'estomac, ainsi que les mélanomes, ils sont, eux, carrément chimiorésistants. »*

Si l'on prend l'exemple du cancer des os, une chimiothérapie préalable et à fortes doses entraîne le plus souvent une régression tumorale qui, dans certains cas, permet d'éviter une amputation d'un membre : une large exérèse (enlèvement d'une partie de l'os) suffit. Cette méthode, expérimentée par le professeur G. Rosen (Etats-Unis), a permis d'atteindre un taux de survie à cinq ans de 92 %.

Dans une autre indication, le cancer du canal anal, il est parfois possible d'éviter grâce à la chimiothérapie néo-adjuvante la pose d'un anus artificiel.

En ce qui concerne le cancer du sein, le professeur B. Fisher avait déjà montré que l'ablation totale du sein en cas de cancer était inutile, et que, lorsque la taille de la tumeur n'excède pas 4 centimètres, une simple mammectomie partielle (ablation partielle de la glande mammaire) peut suffire (*le Monde* du 23 mars). Le docteur Maryse Weil (de l'équipe du professeur Jacquillat) se demande s'il ne serait pas possible d'aller plus loin en évitant tout simplement dans de nombreux cas de recourir à la chirurgie.

« On peut, dit-elle, *se contenter d'associer chimiothérapie et radiothérapie* (irradiation externe associée à une endocurie-thérapie (2) *dans de nombreux cas. Dans notre service, nous n'avons pas procédé à l'ablation d'un sein depuis au moins six ans. »* Selon des résultats encore préliminaires, on obtient ainsi dans les formes graves (lorsque la taille de la tumeur initiale excède 7 centimètres) un pourcentage de survie à trois ans sans rechute (sans métastases) de l'ordre de 55 %. Mais ces chiffres attendent confirmation.

Il ne faudrait pas croire que la chimiothérapie soit un nouveau remède miracle. Elle est, à elle seule, incapable (sauf par exemple dans certains types bien particuliers de leucémie) de guérir une tumeur cancéreuse : elle est associée soit à une intervention chirurgicale, soit à une radiothérapie. De toute manière, pour affirmer l'efficacité de la chimiothérapie néo-adjuvante, il faudrait prouver que, grâce à elle, la survie des patients est améliorée de façon évidente et que le risque de métastases est réduit. Cela nécessiterait des études comparatives très longues, très coûteuses et discutables sur le plan éthique. Pendant longtemps encore, partisans et adversaires de cette méthode s'affronteront donc à coups de statistiques pas toujours rigoureusement contrôlées.

FRANCK NOUCHI.

(1) A cette occasion, le prix Cino Del Duca a été remis par le professeur Jean Bernard à deux cancérologues américains, les professeurs R. Nissen-Meyer et B. Fisher.

(2) Il s'agit d'une thérapeutique utilisant des sources radioactives placées à l'intérieur des tissus ou dans des cavités naturelles.

La mise en place de la défense spatiale

M. REAGAN : les États-Unis n'accorderont à l'URSS aucun droit de veto

Parlant, mercredi 6 novembre, avec des correspondants des agences de presse occidentales, M. Reagan a démenti les interprétations qui avaient été données de ses déclarations à quatre journalistes, la semaine précédente, et laissant entendre que les Etats-Unis ne déploieraient pas de système de défense spatiale avant l'élimination des armes nucléaires offensives.

« Ce dont j'ai parlé, à plusieurs reprises et avec de nombreuses autres personnes, a dit le président américain, *c'est que lorsque l'initiative de défense stratégique sera au point et que nous disposerons de ce genre d'armes défensives, nous voudrons nous asseoir autour d'une table avec les autres puissances nucléaires pour leur dire : attelons-nous maintenant à la tâche consistant à éliminer les armes nucléaires et à mettre en place une défense. »*

Comme on lui demandait s'il comptait donner aux Soviétiques un droit de veto à la « guerre des étoiles », M. Reagan a répondu : *« Ciel, non ! » « L'IDS est trop importante pour le monde, pour la cause de la paix »*, a-t-il ajouté.

Interrogé sur l'affaire Yourtchenko et sur d'autres cas dans lesquels des transfuges soviétiques ont voulu retourner en URSS, le président américain a répondu qu'il n'excluait pas la possibilité d'un *« complot délibéré »* et d'une *« manœuvre »* des autorités soviétiques. *« Ce soupçon existe,* a-t-il dit, *mais nous ne pouvons que vivre avec, car il n'y a aucun moyen de le prouver où de le démentir. »* Vitaly Yourtchenko a quitté Washington, mercredi soir, pour Moscou par un avion de l'Aeroflot.

On annonce, d'autre part, qu'un marin de la marine marchande roumaine, Stefan Vernea, a fait défection lors d'une escale de son navire à Jacksonville, en Floride, et demandé l'asile politique aux Etats-Unis. — *(Reuter, AP.)*

MENACES CONTRE LES OTÀGES AMÉRICAINS A BEYROUTH

Beyrouth (*AP*). — Un correspondant anonyme affirmant parler au nom du Djihad islamique a indiqué jeudi 7 novembre à une agence de presse occidentale à Beyrouth que tous les otages américains détenus par cette organisation allaient être *« exécutés »* du fait de l'*« impasse »* dans laquelle se trouveraient les *« négociations indirectes »* engagées avec les États-Unis.

« Nous appelerons à nouveau à 13 heures (11 heures GMT) *pour préciser ce qu'il adviendra des cadavres des otages américains »*, a poursuivi le correspondant dans un appel téléphonique dont il était impossible de vérifier l'authenticité.

Six otages américains ont été enlevés à Beyrouth, certains depuis plus d'un an. Le Djihad avait annoncé en octobre avoir tué l'un d'entre eux, le diplomate William Buckley, mais son corps n'a jamais été retrouvé.

UN BOEING JAPONAIS S'EST ÉGARÉ DANS L'ESPACE AÉRIEN SOVIÉTIQUE

Japan Air Lines (JAL) a failli perdre, le 31 octobre, un Boeing-747 avec cent trente-deux passagers. Parti de Tokyo, le vol 411 à destination de Paris via Moscou s'est égaré, à la suite d'une erreur de navigation, aux alentours de la presqu'île de Sakhaline, zone hautement stratégique de la défense soviétique. L'appareil s'est trouvé à 75 kilomètres de l'endroit où un Boeing-747 de la Korean Airlines avait été abattu, le 1er septembre 1983, par la chasse soviétique, avec deux cent soixante-neuf personnes à bord. L'avion japonais a été intercepté par des chasseurs, qui l'ont raccompagné jusqu'au couloir de circulation normal. La direction de la JAL a annoncé des sanctions contre le pilote fautif.

Cet incident aérien prouve, d'abord, que le dispositif de surveillance de l'armée rouge est plus efficace : il ne lui a pas fallu plusieurs heures, comme en 1983, pour s'apercevoir des anomalies d'un vol commercial. D'autre part, l'accord tripartite intervenu en septembre dernier entre l'URSS, les États-Unis et le Japon semble fonctionner correctement puisque le « téléphone rouge » installé au centre de contrôle aérien de Khabarovsk a joué son rôle pour éviter un drame et remettre l'avion dérouté dans le droit chemin.

Sur le vif

J'ai un malaise

Vous avez vu dans *le Parisien* ce sondage Louis Harris : le gouvernement dont rêvent les Français ? Mais c'est qu'ils m'enlèveraient le pain de la bouche, ces crétins-là, avec leur bon sens, leur saine jugeote et leur totale absence de préjugés politiques. Rocard à Matignon, Barre Rue de Rivoli et Giscard au Quai d'Orsay. Chirac à l'intérieur, Tapie à l'industrie. Et Chevènement, et Lang, et Badinter, reconduits à la tête de leurs ministères. Il n'y aurait rien à redire. Donc rien à dire pour ceux qui font profession de se moquer des gens en place, de les brocarder, de les caricaturer, de les mettre en boîte, en pièces et en charpie. Une vraie catastrophe.

Vous nous voyez obligés de touiller des plaisanteries vaseuses et rancies sur les salades de Mme Cresson à l'agriculture ou les leçons de karaté de Chaban à la défense. Et encore, dans ce cabinet idéal, on n'a pas pensé à Hernu. Il était au creux de la vague Greenpeace au moment du sondage. Mais depuis sa course poursuite à la Zorro avec un chauffard lyonnais, sa cote a tellement remonté qu'on lui rendrait ses uniformes et ses médailles sans hésiter.

Moi, quand j'ai lu ça ce matin, j'ai eu un malaise. Heureusement que j'étais assise, je serais tombée. Je me suis accrochée des deux mains à mon bureau. Je me suis secouée et je me suis réveillée : allez, faut pas t'affoler, c'est qu'un mauvais rêve. Le bon peuple peut bien dire ce qu'il veut, grâce à *Dieu* le *Tout*-État s'en fout. Nommer aux postes-clés des hommes compétents et expérimentés sans savoir s'ils préfèrent le rose au noir ou au vert ! Non mais, ça va pas ! C'est qu'il ne s'agit pas de rigoler. Il s'agit de garder ou de reprendre le pouvoir. Il y a des partis pour ça. Il y a des états-majors. Il y a des chefs. Il y a des plans de bataille, des trésors de guerre, des luttes et des bagarres au couteau. Le 16 mars au soir, le vainqueur s'installera en maître, suivi par ses supporters et ses amis. C'est la loi du plus fort. Pas celle du meilleur. Encore une chance pour les amuseurs !

CLAUDE SARRAUTE.

Mme CHRISTINE OCKRENT ENTRE A RTL

Mme Christine Ockrent, ancienne rédactrice en chef et présentatrice de l'édition de 20 heures à Antenne 2, entre à RTL. A partir du 25 novembre, elle animera une émission d'un nouveau genre — on parle même d'une *« nouvelle forme de radio »* — plusieurs jours par semaine, le matin, à une heure de grande écoute.

Il s'agira de deux rendez-vous, avant et après les informations de 8 heures, avec deux personnalités très différentes l'une de l'autre, avec lesquelles Christine Ockrent engagera un dialogue. Cette première décision de M. Philippe Labro, nouveau directeur général des programmes de RTL, montre à l'évidence une volonté de valoriser l'information sur une station qui, longtemps en tête des audiences, s'est récemment vu dépasser, en Ile-de-France, par Europe 1 (*le Monde* du 17 octobre).

Formée à l'école anglo-saxonne — elle a travaillé pour le centre européen de films documentaires de la NBC, puis au bureau londonien et au siège américain de CBS News, — Christine Ockrent s'est fait une réputation sans pareille en France — elle est née à Bruxelles, — d'abord au magazine « Vendredi » de FR 3, ensuite et surtout comme présentatrice-vedette du journal de 20 heures sur Antenne 2.

Malgré sa démission retentissante de ses fonctions en mars dernier — ou peut-être à cause de cette démission, — à la suite de la nomination à la présidence d'Antenne 2 de M. Jean-Claude Héberlé, elle s'est vue consacrée dans son titre de « reine Christine » en gagnant deux « Sept d'or », dont celui de *« personnalité de télévision 1985 »* (*le Monde* daté 27-28 octobre).

A. W.

MORT D'ALBERT PIGASSE FONDATEUR DE LA COLLECTION « LE MASQUE »

Albert Pigasse, fondateur et animateur des éditions du Masque, la doyenne des collections françaises de roman, policier, vient de mourir.

Né le 12 octobre 1887 à Albi, Albert Pigasse était entré, dans les années 20, chez l'éditeur Bernard Grasset. En 1926, il rachetait la Librairie des Champs-Elysées, un petit local de la rue Marbeuf, d'où il lançait, un an plus tard, la collection « Le Masque », première collection policière française.

Même s'il n'allait se vendre qu'à trois mille exemplaires durant les trois premières années, le premier volume édité allait se révéler un coup de maître. Ce devait être l'anonyme : *le Trois de trèfle* d'un certain Valentin Williams. Ce fut, sur les conseils d'une amie qui lui avait apporté le manuscrit de cette inconnue le célébrissime *le Meurtre de Roger Ackroyd* d'Agatha Christie.

Dès lors, « Le Masque », et sa couverture jaune, se spécialisera dans le roman policier à énigme, Albert Pigasse révélant au passage, grâce à la fondation, en 1930, du Grand Prix du roman d'aventures, des auteurs désormais classiques comme Pierre Véry, SA Steeman, Charles Exbrayat, Pierre Nord et, surtout, le tandem Boileau-Narcejac.

A plus de quatre-vingts ans, Albert Pigasse, infatigable, avait lancé une collection... western. Il avait des idées simples : *« Un bon roman policier,* disait-il, *est un roman qu'on lit de la première à la dernière ligne sans le lâcher. »* De cette définition, le flair aidant — collection policière oblige ! — il a fait un succès qui ne s'est pas démenti un demi-siècle durant.

Le numéro du « Monde » daté 7 novembre 1985 a été tiré à 468 076 exemplaires

A B C D E F G

